

Observatoire
samusocial Paris



**EVENEMENTIEL
LAISSEZ-NOUS
TRAVAILLER !**

Hors-Service

Enquête sur les
manifestations
socio-économiques de la
crise sanitaire de la Covid-19
sur les travailleurs de
l'hôtellerie-restauration

Île-de-France, mars 2020-mai 2021

Lorraine Guénée, Odile Macchi,
Erwan Le Méner, Éléonore Guillemot,
Paolo Renoux et Adèle Fourestier

Hors-Service.

Enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les travailleurs de l'hôtellerie-restauration (Île-de-France, mars 2020 - mai 2021)

Lorraine Guénée, Odile Macchi, Erwan Le Méner, Éléonore Guillemot, Paolo Renoux et Adèle Fourestier

Premier rapport de l'enquête « Hors-Service », juin 2021



Pour citer ce rapport : Guénée Lorraine, Macchi Odile, Le Méner Erwan, Guillemot Éléonore, Renoux Paolo, Fourestier Adèle, *Hors-Service, enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les travailleurs de l'hôtellerie-restauration (Île-de-France, mars 2020 - mai 2021)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2021.

Cliché de la manifestation représentée en page de couverture par Paolo Renoux, le 14 décembre 2020.

SOMMAIRE

Liste des sigles utilisés	9
Avant-propos	13
Synthèse	15
Introduction générale	20
1. La genèse et la problématique de l'enquête	20
1.1. Une inquiétude lancinante au sujet des « nouveaux pauvres » de la Covid-19	21
1.2. Au départ, une investigation aux guichets de l'aide alimentaire au printemps 2020	24
1.3. Une enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise, au prisme des budgets de familles	25
2. L'enquête et son matériau	26
2.1. Pourquoi une enquête auprès des travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration	26
2.2. Le recrutement des enquêtés	30
2.2.1. Se constituer un terrain au temps de la Covid-19 : intrication avec la vie des enquêteurs et démarchage indirect	30
2.2.2. Les voies d'accès à un premier entretien en face-à-face : auberge, manifestations, guichets de l'aide sociale	35
2.2.3. Se livrer ou non : (non) réponses, refus et disparitions en cours d'enquête	40
2.3 Les temps et les opérations de sélection de l'enquête	42
3. Le corpus sous l'angle des facteurs de fragilité sociale des enquêtés	48
3.1. Ne pas pouvoir compter sur le revenu d'un.e partenaire de vie, un désavantage certain	49
3.2. Les travailleurs-parents (à temps plein) parmi les enquêtés, une raison de se diriger dans certaines branches de l'hôtellerie-restauration	50
3.3. La diversité des moyens de se loger pas cher, indicateur de la précarité (renforcée) des modes de vie	52
Première partie.	55
L'hôtellerie-restauration face à la crise, vue des employeurs (Île-de-France, mars 2020-mai 2021)	55
1. Une chronologie de crise différenciée en fonction du type d'établissements, avec un impact variable sur les travailleurs	56

1.1. L'hôtellerie-restauration événementielle aux avant-postes de la crise (février – mars 2020)	57
1.2. Premier confinement et premières mises à l'arrêt (17 mars 2020 – juin 2020)	58
1.3. Un été indien (juin 2020- septembre 2020)	59
1.4. Le temps long de l'incertitude (30 octobre 2020 – mai 2021)	61
2. Les stratégies de survie des entreprises (et des entrepreneurs)	67
2.1. Fermer boutique, attendre la reprise	67
2.2. Des activités de substitution	70
2.3. Baisser ses charges et la qualité de service	73
3. Les entreprises inégalement vulnérables face à la crise	75
3.1. Les entrepreneurs interrogés ont ouvert au mauvais moment	75
3.2. Des choix financiers discutables, après coup	76
3.3. Endettement et loyer	77
3.4. Avoir ou ne pas avoir une terrasse ?	79
Deuxième partie.	81
Répercussions du chômage inégales, quels accès et recherche de ressources compensatoires pour les travailleurs ?	81
1. La crise, révélatrice d'engagements et de statuts professionnels variablement protecteurs	82
1.1. Les salariés qui peuvent compter sur des revenus de travail compensatoires durables, mais pas forcément suffisants	82
1.1.1 Au chômage partiel, des pertes de revenus inégales	82
1.1.2 Du chômage partiel au chômage plein	84
1.2. Celles et ceux dont les engagements professionnels ne se traduisent pas par l'accès à des revenus compensatoires de travail durables	85
1.2.1. Pour les saisonniers et les extras, la fin de droits au chômage comme épée de Damoclès	85
1.2.2. Des travailleurs laissés sur le carreau par leurs employeurs	88
1.2.3 Des jeunes (étudiants) étrangers qui travaillaient facilement, parfois en cumulant emploi et formation, se retrouvent sans allocation	89
1.2.4. Des travailleurs sans-papiers moins protégés	90
1.3. Un niveau de vulnérabilité professionnelle (et d'angoisse) face à la crise qui ne dépend pas seulement des statuts d'emploi	91

2. Conditions de compensation ou d'aggravation de la crise hors du travail	93
2.1. Une perte de revenu de travail à mettre en perspective avec l'économie générale du ménage	93
2.1.1. Des revenus individuels aux ressources du ménage	93
2.1.2. Le rôle primordial de l'épargne, si elle existe	94
2.1.2. Le niveau des dépenses dans le budget pré-crise, des engagements financiers pesants	97
2.2. Les soutiens extérieurs possibles	98
2.2.1. Famille et entourages	98
2.2.2. Pour ceux qui en bénéficient, le rôle capital de l'aide à l'hébergement et aux ressources associées à l'hébergement	102
2.2.3. Recourir à l'aide sociale : une protection à plusieurs niveaux	104
2.2.4. Les conditions du recours à l'aide alimentaire	107
3. Réorienter ses activités (extra) professionnelles pour dégager de nouvelles recettes	110
3.1. Activités de substitution dans le secteur de l'hôtellerie- restauration	110
3.2. Utiliser des compétences en dehors du secteur de l'hôtellerie-restauration	115
3.2.1. Se replier sur des activités professionnelles que l'on croyait avoir laissées derrière soi	116
3.2.2. Le travail au noir comme une planche de salut	118
3.2.3. Pour une poignée d'enquêtés, des nouvelles orientations professionnelles	120
3.3. Chercher des ressources depuis chez soi, coûte que coûte	121
Troisième partie.	129
L'effet de la crise, au prisme des dépenses des ménages	129
1. Quand la crise frappe à la porte du logement	129
1.1. Peu de personnes « tombées » à la rue	130
1.2. Déménager ou rester chez soi à tout prix : deux options coûteuses pour celles et ceux qui ne parviennent plus à payer leur loyer	131
1.3. Maintien dans la dépendance ou la précarité résidentielle	134
1.4. L'effet protecteur de l'hébergement d'urgence	138

2. L'alimentation. Changements et diversification des pratiques alimentaires des travailleurs de la restauration	141
2.1. L'organisation domestique de la restriction alimentaire	142
2.1.1. Se serrer la ceinture pour joindre les deux bouts	143
2.1.2. Réorganisation de l'approvisionnement (non) marchand, un panier réduit à l'essentiel ?	147
2.1.3. Le rôle prépondérant de l'aide alimentaire pour celles et ceux qui peuvent ou acceptent d'en bénéficier	152
2.2. Une expérience d'(entr)aide alimentaire : le cas de la mobilisation collective des saisonniers de Lourdes	155
2.2.1. Des travailleurs sur le carreau, se défiant de la charité publique, s'associent pour s'entraider	155
2.2.2. De l'entraide spontanée à une création d'association	158
2.2.3. L'expérience d'un saisonnier, aidé, et aidant	163
2.3. Techniques et stratégies culinaires des cuisiniers en temps de crise, prérequis pour conserver une alimentation de qualité	167
2.3.1. Cuisiner : un travail mais aussi un art de vivre à préserver	168
2.3.2. Manger bien, avec moins (1) : des professionnels de la transformation sans gaspillage	169
2.3.3. Manger bien, avec moins (2) : s'approvisionner en professionnel	173
Esquisses d'évolutions budgétaires sur base déclarative :	179
3. La gestion des problèmes de santé durant la crise sanitaire	181
3.1. Inactivité, perte de revenus et désœuvrement	183
3.1.1. Les maux de l'inactivité : ennui et angoisse, insomnie et dépression	183
3.1.2. Dépenser moins pour sa santé (1) : adapter son régime alimentaire de façon contrainte	187
3.1.3. Dépenser moins pour sa santé (2) : les reports de soins ophtalmologiques et dentaires	189
3.1.4. Dépenser moins pour sa santé (3) : moins se couvrir en temps de crise ? Les réflexions et arbitrages des enquêtés sur la complémentaire santé	191
3.2. En temps de crise, un accès aux soins plus favorable aux sans-domicile qu'aux personnes pauvres mais logées ?	194
3.2.1. Des sans-domicile orientés dans le public	194

3.2.2. Des personnes pauvres orientées dans le privé	195
3.3. Pratiques invisibles et de débrouille pour prévenir ou guérir les maux	199
3.3.1. La débrouille de celles et ceux pris dans les méandres de l'administration (sans papiers ou sans carte vitale)	199
3.3.2. Se soigner par soi-même et proposer de soigner les autres	201
3.4. Des travailleurs physiquement et administrativement éprouvés	202
3.4.1. Les formes d'usure et les problèmes de santé au travail, évoqués par les intermittents du travail	202
3.4.2. Des parcours professionnels qui exposent à des risques de santé	204
Conclusion générale	207
Des trajectoires dans la crise révélant la diversité des formes d'emploi, même en bas de l'échelle	207
Aux frontières du sans-abrisme	209
La charge extrême du logement pour des locataires sans guère d'autres ressources que d'activité	212
Compter en temps de crise, faire tenir ce qui compte : vers les suivis ethnocomptables	213
Générique d'enquête	215
Bibliographie	216
Ouvrages, articles, rapports et dossiers scientifiques	216
Articles de journaux, émissions radio ou tv	222
Annexes	225
Annexe 1. Liste des 63 enquêtes ayant fait l'objet d'au moins un entretien substantiel	225
Annexe 2. Première grille d'entretien exploratoire, à la recherche de ceux qui s'appauvrissent dans l'hôtellerie-restauration	233
Annexe 3. Sources du Tableau n°3 : « Les aides mises à disposition dans le contexte de la crise de la covid-19 selon les statuts socioprofessionnels des enquêtés »	237

Liste des sigles utilisés

AAH : allocation adulte handicapé
AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AME : aide médicale de l'État
APL : aide personnalisée au logement
APUR : atelier parisien d'urbanisme
ARE : allocation de retour à l'emploi
ARS : agence régionale de santé
ASLV : association des saisonniers de Lourdes et de la Vallée
ASS : allocation de solidarité spécifique
BTP : bâtiment et travaux publics
CA : chiffre d'affaires
CAF : caisse d'allocation familiale
CAP : certificat d'aptitude professionnelle
CASVP : Centre d'action sociale de la Ville de Paris
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDD : contrat de travail à durée déterminée
CDDU : contrat de travail à durée déterminée d'usage
CDI : contrat de travail à durée indéterminée
CGT : Confédération Générale du travail
CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU : centre d'hébergement d'urgence
CMU : couverture maladie universelle¹
CNAF : Caisse nationale des allocations familiales
CNLE : Conseil national de lutte contre l'exclusion sociale
COCONEL : Coronavirus et Confinement : enquête longitudinale
CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

¹ Nom utilisé par des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire, qui a remplacé la CMU-C (c pour complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) depuis le 1^{er} novembre 2019.

CEREC : Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CNLE : Conseil national des politiques de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
COSEM : Coordination des oeuvres sociales et médicales, association qui regroupe sept centres de santé dans Paris
Covid-19 : COrona VIRus *Disease* 2019 (maladie, traduction de *disease*, étant un nom féminin, la Covid-19)
CV : curriculum vitae
DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DASES : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
DJ : disc-jockey
DPAE : déclaration préalable à l'embauche
DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EDF : Électricité de France
EHESS : École des hautes études en sciences sociales
EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENFAMS (enquête) : Enfants et familles sans logement
ENL : Enquête nationale sur le logement
EPHE : École pratique des hautes études
FAP : familles d'activités professionnelles
IFOP : Institut français d'opinion publique
INED : Institut national d'études démographiques
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
IRES : Institut de recherches économiques et sociales
IRIS : Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux
IRM : Imagerie par résonance magnétique
MSF : Médecins sans frontières
M2 : master 2
ONPES : Observatoire nationale de la pauvreté et de l'exclusion sociale
OQTF : obligation de quitter le territoire français
ORL : oto-rhino-laryngologie
PACS : pacte civil de solidarité
PASS : permanence d'accès aux soins de santé
PCS : professions et catégories socioprofessionnelles
PGE : prêt garanti par l'État
PME : petite et moyenne entreprise

PSA : permanence sociale d'accueil
RATP : régie autonome des transports parisiens
ROME : répertoire opérationnel des métiers et des emplois
RLS : réduction loyer de solidarité
RSA : revenu de solidarité active
SARL : société à responsabilité limitée
SMIC : salaire minimum de croissance
SPF : Secours populaire français
SRCV : statistiques sur les ressources et conditions de vie
TPE : très petite entreprise
TVA : taxe sur la valeur ajoutée
WPRN : World Pandemic Research Network

Sigles de l'hôtellerie-restauration :

HR : hôtellerie-restauration
UMIH : Union des métiers et des industries de l'hôtellerie
GNI : Groupement national des indépendants
CHR : cafés, hôtels, restaurants
CHRD : cafés, hôtels, restaurants, discothèques
CPHRE : Collectif des précaires hôtellerie, restauration, événementiel
OPRE : Organisation du personnel de la restauration dans l'événementiel

Avant-propos

Ce rapport est le premier d'une enquête ethnographique collective entamée à l'automne 2020, cofinancée par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, la Fondation Daniel et Nina Carasso, la Fondation de France et le Samusocial de Paris. L'investigation porte sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration, surtout en région parisienne. Il s'agit d'étudier, à l'échelle des individus, des ménages et de leur entourage, l'expérience d'une mise au chômage imprévisible et brutale, ses répercussions sur l'économie domestique et les orientations biographiques. Cette enquête s'intéresse notamment à ce qui conduit ou détourne de l'aide sociale des individus à situation d'emploi (de chômage en l'espèce) comparable. Mais contrairement aux études habituelles de l'Observatoire du Samusocial, celle-ci n'est pas focalisée sur les personnes sans domicile.

Une première enquête, conduite du 29 avril au 19 mai 2020, au temps du premier confinement, dans des distributions alimentaires parisiennes, avait en effet rappelé la proximité sociale de personnes pauvres demeurant plutôt à l'écart de l'hébergement et de personnes déjà hébergées². Les observations témoignaient d'un voisinage d'expériences de la crise en milieu populaire, mais restaient dépendantes d'un champ d'observation étroit. Fixées dans un temps limité dans des services d'aide, les enquêtrices repéraient bien des formes de recomposition budgétaire engageant des ressources excédant largement celles de l'assistance, mais ne pouvaient pas les étudier plus avant.

En prenant pour base de recrutement non pas un service d'aide mais un secteur d'activité durement touché par la crise, il s'agit, d'une part, de mieux appréhender l'expérience de la crise dans ce qu'elle peut avoir de différenciée au sein d'un tel ensemble. Il s'agit, d'autre part, de mieux décrire les connexions, les articulations mais aussi la segmentation entre les formes d'aides et de réponses apportées face à la crise, sans exagérer dans ce panorama le rôle des seules aides sociales, et réciproquement, sans minorer l'importance des contraintes et des ressources invisibles aux protagonistes de l'assistance.

Partant, ce tableau de crise n'est pas centré sur ses figures extrêmes, sur les « nouveaux pauvres » qui viendraient rejoindre les rangs des indigents, eux-mêmes malmenés par la crise. Ces figures ne sont pas laissées pour compte, mais elles sont rattachées à des processus qui touchent plus largement et plus diversement la population d'étude, en premier chef l'expérience du chômage. C'est donc par jeu de contrastes que l'on essaiera de mieux comprendre ce qui conduit certains individus et certains groupes, plutôt que d'autres, à recourir aux services d'aide.

² Lorraine Guénéé, Erwan Le Méner et Odile Macchi, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril – 19 mai 2020)*, Rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020.

Ce rapport présente le problème, l'enquête et son corpus ; il décrit le moment étudié – la façon dont la crise vient à gripper le monde de l'hôtellerie et de la restauration parisien et dont le chômage affecte ses protagonistes ; il pose des jalons d'analyse, afin de cerner les processus et les formes d'adaptation à la crise. Les effets du contexte sur l'alimentation et la santé des travailleurs rencontrés sont notamment passés au crible. Ce rapport sera suivi par des études de cas, examinant les comptes de ménages plongés dans la crise. En cours de fabrication pour des livraisons échelonnées dans les dix mois restants du projet, celles-ci reposent sur des suivis ethnographiques et budgétaires de longue durée, d'individus ici décrits en filigrane, rattachés à trois situations professionnelles caractéristiques du secteur : celle d'étudiants qui trouvent normalement à s'embaucher sans difficulté dans des postes peu qualifiés ; celle d'immigrés, employés eux aussi en bout de chaîne mais durablement ; celle de travailleurs indépendants, qui peuvent se lancer à leur compte sans trop d'apports, et qui se tiennent à quelque distance du salariat, visant des formes de réussite professionnelle et personnelle. A l'issue de ces monographies, le présent rapport sera mis à jour, augmenté d'éclairages statistiques, et clôturera cette investigation sur l'hôtellerie-restauration et ses travailleurs « hors service ».

Synthèse

Ce rapport présente les premières analyses d'une enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire sur les budgets des ménages. Comment la crise de la Covid-19, les mesures politiques et les restrictions sanitaires qui en découlent se répercutent-elles sur eux ? Comment des pertes de revenus, en situation de chômage ou d'inactivité forcée, sont-elles encaissées ? De quelles manières et à quel prix peuvent-elles être compensées ou amorties ? Dans quelles circonstances, à quelles conditions et à quel point plongent-elles certains foyers dans la misère ? Ces questions guident depuis octobre 2020 une enquête de terrain auprès de travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration, principalement installés en région parisienne. Comment la crise se traduit-elle pour les travailleurs d'un secteur d'activité, particulièrement vigoureux en Île-de-France, soudainement mis hors service ?

Près de 80 personnes ont été interrogées depuis l'automne, principalement des travailleurs affectés à des tâches subalternes (manutention, plonge, etc.), des gens de métier (comme des cuisiniers, des serveurs), des gérants et entrepreneurs (de petites boutiques). A l'arrêt, tous subissent des pertes de revenus d'activité significatives. Mais celles-ci sont très diversement préjudiciables aux individus, y compris dans des situations d'emploi comparables. Comment l'expliquer ?

A l'écoute des travailleurs sur le carreau, on se montre attentif à l'aide, notamment institutionnelle, qu'ils reçoivent, on s'intéresse à leur expérience, en première personne, de la crise. Mais on cherche – c'est pourquoi on étudie des gens à partir d'un secteur – à faire apparaître dans la description de la crise les relations d'interdépendance qui lient dans le temps et dans l'espace les différents protagonistes – des institutions bancaires finançant l'investissement des entrepreneurs, aux intérimaires recrutés à la tâche.

Tous subissent des pertes de revenus d'activité significatives, mais pas au même moment et pas de même durée : il est important, avant toute chose, de considérer la temporalité différenciée et parfois lourde de différences de la crise sur le secteur. Ainsi, avant même le premier confinement national de mars 2020, l'annulation et la limitation drastique des manifestations publiques mettent à l'arrêt les professionnels de l'événementiel, qui le sont toujours au moment d'écrire ces lignes au printemps 2021. Le calcul des droits au chômage dépend pour ces intermittents du travail, le plus souvent engagés par des contrats à durée

déterminée d'usage, du travail déclaré au cours de l'année écoulée. Des écarts de cotisation, qui révèlent la pluralité des modes de vie possibles dans ce secteur d'activité, où l'on peut être fourmi mais où l'on est volontiers cigale, entraînent d'autres, durables et non réversibles, sur les revenus de chômage des individus. À l'opposé, certains commerces n'ont pas cessé de fonctionner et ont même prospéré, comme ces hôtels en perte de vitesse convertis dans l'accueil des sans-abri. L'enquête s'est portée, à dessein, sur des établissements et des professionnels mis, tôt ou tard, hors service, et cherche à restituer l'incertitude présidant à leur évaluation de la situation et aux réponses qu'ils y apportent. Ainsi, pour faire face à la crise, tous les établissements n'avaient pas intérêt à tirer le rideau et attendre la reprise, en dépit des aides conséquentes de l'État. Des commerces ouverts au mauvais moment ou dont les finances étaient mal en point, ce qui revient quasiment au même dans la trajectoire de crise, ont cherché des activités de substitution, parfois combinées entre elles : des restaurants se lancent par exemple dans de la vente à emporter, font livrer leurs plats ou servent des clients en douce. Il s'agit d'amortir la chute du chiffre d'affaires et de tenir bon jusqu'à une relance, qui intervient l'été, une relance qui s'avèrera cependant éphémère et tout simplement trop courte pour certains, contraints de fermer boutique au moment du deuxième confinement national de novembre 2020. Pour compenser la baisse des ventes, les gérants cherchent logiquement à réduire leurs charges. Pour ceux qui restent ouverts, cela peut se traduire par un appauvrissement de leurs produits et de leurs prestations. Pour tous les employeurs, le levier principal d'économie reste la masse salariale, mais tous ne s'y prennent pas de la même manière pour la réduire. Entre des licenciements abusifs et le versement de primes à des salariés afin de compenser la perte de revenu due au chômage partiel, l'enquête documente différentes manières d'agir des employeurs vis-à-vis de leur personnel. Ces manières d'agir, qui dépendent de la vulnérabilité relative du commerce lorsque la crise survient, ont des effets différents sur les travailleurs concernés.

Les employeurs de l'hôtellerie et de la restauration recourent de façon prononcée, en particulier pour le travail en saison et l'organisation d'événements, à des contrats courts. Les saisonniers (quelques Lourdais ont répondu à nos questions), les extras de l'événementiel, les intérimaires, n'étaient pas les mieux parés quand l'Etat a mis à l'arrêt des pans entiers du secteur (sur lesquels se concentre donc cette étude). Immédiatement au chômage, avec des droits calculés en fonction du travail déclaré lors des douze mois précédents, une référence peu ajustée à l'organisation effective du temps et des anticipations de travail des professionnels, des saisonniers et extras se retrouvent rapidement le bec dans l'eau, avec des droits au chômage fondant avec un printemps ou un automne promis au travail, mais confinés. A l'extrême, les travailleurs dont toutes les heures ne sont pas déclarées – les deux seules rencontrées travaillant complètement au noir sont des immigrées embauchées à des postes subalternes – se retrouvent aussi avec une rémunération amputée et forcément sans forme de compensation publique des effets économiques invisibles de cette inactivité

forcée. Si le chômage partiel est largement activé pour les salariés stables du secteur, une part des revenus de travail des cafés - restaurants est en effet invisible au Trésor – une partie des pourboires et les heures supplémentaires au noir – et n’entre pas dans l’assiette de calcul de l’activité partielle. Les ressources tirées du travail sont d’autant plus rabaissées que les travailleurs ne peuvent plus profiter d’avantages en nature, de repas pris sur place en particulier. La description de l’étendue des pertes de revenus liées au travail doit ainsi prendre en compte des ressources et des activités invisibles, mais aussi les ressources auxquelles accèdent les individus, en tant que membres de ménage et de famille. Les évaluations des travailleurs ne sont pas indépendantes de la structure de leur foyer : l’existence d’un deuxième salaire, ou la présence d’enfants à nourrir peut évidemment changer toute la donne. Mais d’autres mises en commun, caractéristiques de certains modes de vie, visiblement fréquents dans des milieux où recrutent les hôtels et restaurants parisiens, méritent d’être rapportées : la cohabitation à l’étroit d’immigrés dans des appartements surpeuplés garantit un loyer bas et permet d’autres économies d’échelles dans la sphère domestique (notamment en matière d’alimentation). La nature du contrat ne dit donc pas tout de la vulnérabilité des travailleurs face à l’inactivité forcée. En outre, la stabilité professionnelle n’est pas nécessairement synonyme de contrats stables – des saisonniers, des extras, font carrière en enchaînant des contrats courts, et tiennent à l’alternance et la relative maîtrise des rythmes que leur permet cette forme d’engagement. Un engagement à compte personnel plus qu’à compte d’autrui exprime sous un certain aspect les frontières parfois brouillées entre indépendance et salariat. Sous cet angle, il apparaît que la crise affecte tout particulièrement celles et ceux qui misaient sur leur employabilité et celle du secteur, sur leur force de travail en cas de difficultés financières, et qui bon vivants, prodiges et peu fortunés, n’étaient pas pour autant inquiets pour leur avenir.

Les ressources s’amenuisant, tantôt brutalement, tantôt progressivement, les perspectives de reprise du travail étant incertaines – le deuxième confinement national d’octobre 2020 et les nouvelles fermetures imposées aux hôtels et restaurants sont un nouveau coup de massue pour les enquêtés, après un été laborieux mais qui est loin d’avoir suffi à compenser les mois chômés depuis mars (et février pour certains extras) – les ménages déploient des activités de substitution et réorganisent leurs dépenses. En fonction de leurs expériences professionnelles, les travailleurs reviennent à des métiers ou à des postes qu’ils avaient déjà exercés, dans le milieu de l’hôtellerie et de la restauration, ou en dehors. L’employabilité en temps de crise dépend ainsi d’acointances avec des milieux professionnels demeurant pourvoyeurs d’emplois. Le recrutement repose sur des références professionnelles probantes, engageantes, notamment pour des postes subalternes (une maîtresse d’hôtel peut ainsi faire valoir une expérience de dix années de caissière pour se faire recruter dans une grande surface). Les travailleurs peuvent aussi mobiliser des liens forts (d’anciens collègues ou des amis), que l’on pourrait dire de voisinage professionnel ou des connexions avec

des mondes économiques souterrains. Il faut remarquer qu'à l'exception des étudiants qui s'embauchent pour financer leurs études, les autres enquêtés n'entendent pas bifurquer (durablement) vers d'autres secteurs, à moins d'y être contraints, à la longue. Ce tableau pourrait laisser penser que ces activités de substitution pansent les plaies de l'inactivité. Mais c'est rarement le cas. Seuls dans notre échantillon des managers hôteliers, des salariés stables employés dans de grands groupes, et à l'autre bout des sous-prolétaires déjà de plain-pied dans des formes de pluriactivité multisectorielle, parviennent à poursuivre, presque comme si de rien était, leur carrière. Pour les autres, ces activités de substitution ne parviennent pas, sauf exception, à compenser les pertes de revenus engendrées par le chômage. Elles peuvent même être loin d'assurer la subsistance des ménages, alors même qu'elles imposent des choix douloureux (par exemple lorsque l'on s'improvise brocanteur en liquidant son mobilier d'usage). En outre, par leur nature même, elles signifient et font sentir un retour en arrière professionnel, ou la mise en échec de certaines orientations professionnelles ou personnelles.

Il en est de même sur le volet des dépenses : l'équilibrage d'un budget avec moins de recettes (même en tenant compte des revenus de substitution) se fait en diminuant certaines dépenses, et donc au prix d'arbitrages qui engagent des évaluations de ce qui compte, pour soi, pour les siens, dans le temps présent, qui inclut des références à des expériences passées et des anticipations. Les entretiens approfondis mais surtout les suivis ethnographiques visent à décrire ces arbitrages dans l'ensemble du budget des ménages. Les études de cas qui suivront ce rapport essaieront donc de montrer comment et à quel prix des familles parviennent à joindre les deux bouts, par l'étude aussi complète que possible de leurs budgets et des réaménagements en raison du chômage. Dans cette première livraison, l'analyse est centrée sur trois postes de dépenses : le logement, l'alimentation et la santé. Le tarissement des revenus menace le maintien dans le logement de certains foyers. Les quelques propriétaires interrogés sont mécaniquement avantagés. Les sans-domicile hébergés, et les habitants de logements surpeuplés ne sont cependant pas les plus mal lotis du point de vue des dépenses (pas des conditions de vie) : leur hébergement est gratuit, ou leur loyer modéré par économie d'échelle. La situation est la plus tendue pour les locataires, *a fortiori* vivant seuls (d'autant qu'ils résident à Paris et dans ses environs). Avec la diminution de leurs revenus, certains ne peuvent tout simplement plus payer leur loyer. Pour limiter les frais, ils rendent alors leurs clés et se replient chez des parents et des proches, ou dans des logements de passage (par exemple chez des loueurs hors enseigne et eux-mêmes en difficulté ou dans des auberges de jeunesse) ; aucun n'a encore sollicité le 115 ou un autre service d'hébergement. D'autres s'endettent auprès de leurs propriétaires, entre autres créanciers (dans l'échantillon, une dette locative n'arrive jamais seule). La plupart se serrent la ceinture sur d'autres postes. On en parlera peu dans ce rapport, mais les dépenses de loisirs, de vacances et de fêtes sont limitées – sans que cela soit nécessairement une privation en périodes de confinements. Certains soins de santé sont différés,

en particulier des soins dentaires et ophtalmologiques, dont le règlement déséquilibrerait trop la trésorerie domestique. A cette rubrique, la possession d'une couverture mutuelle paraît discriminante. Pour le dire autrement : on peut faire des économies en matière de santé, mais en se découvrant (en renonçant à une assurance ou une société de prévoyance) ou en laissant traîner des pathologies que le temps ou les soins que l'on pourrait s'administrer ne guériront pas (une proportion non négligeable de l'échantillon, dans tous les métiers interrogés, est férue d'autres formes préventives et curatives de santé). Pour quelques-uns mêmes, les pratiques de santé n'échappent pas au domaine, étendu pendant la crise, de la débrouille, des bons plans mais aussi des faux-monnayeurs. Mais ce n'est pas sur les soins de santé que l'on peut et que l'on estime rogner le plus (et encore moins en cas de problème urgent). En revanche, l'alimentation fait partie des postes les plus comprimés, et ces dépenses, fréquentes, constituent une expérience directe, en chair, de la crise. Les logiques d'approvisionnement et de préparation sont revues afin de faire des économies. La diversification des lieux et types de fournisseurs, les restrictions sur la quantité et la qualité des produits par rapport à ceux utilisés d'ordinaires, sont monnaie courante. Certains cuisiniers aguerris, professionnels ou amateurs, tirent leur épingle du jeu, pour manger bien avec peu, montrant, en creux, les ressources et les savoir-faire requis pour éviter des amendements et des privations plus sévères qui touchent d'autres foyers. Pour ceux-là, à moins d'en être familier, d'y être conduit par interconnaissance dans le milieu étudiantin, ou dans le milieu professionnel (on pense ici à une distribution organisée par et pour des saisonniers à Lourdes), l'aide alimentaire reste un tout dernier recours.

Introduction générale

Ce rapport rend compte des six premiers mois d'une enquête de terrain collective initiée en octobre 2020, portant sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire, les réaménagements budgétaires face au chômage et les processus et les formes d'appauvrissement qui frappent une part considérable de la population. L'enquête est menée à l'échelle des individus et des ménages, et plus exactement au prisme de leurs budgets, dans une veine d'« ethnocomptabilité »³. Elle s'intéresse aux travailleurs de l'hôtellerie-restauration en région parisienne, qui appartiennent à un secteur d'activité très largement mis à l'arrêt depuis le premier confinement de mars 2020. Depuis octobre 2020, au moment où de nombreux établissements du secteur ferment par nécessité pour une durée indéterminée (mesures anti Covid-19 obligent), près de 80 personnes ont été interrogées sur leur expérience de l'inactivité, leurs pertes de revenus et les réaménagements budgétaires qui en découlent.

1. LA GENESE ET LA PROBLEMATIQUE DE L'ENQUETE

Le problème auquel s'attèle cette enquête peut être formulé simplement : comment des individus ou plutôt des maisonnées, confrontés à une perte substantielle et brutale de revenus, plongés dans une profonde incertitude vis-à-vis de l'emploi, parviennent-ils à joindre les deux bouts ? Quelles sont, incidemment, les répercussions de la crise sur les économies domestiques ? Cette interrogation n'est pas originale. Elle résonne nécessairement avec le concert de voix inquiètes au sujet des « nouveaux pauvres », emportés au large de l'assistance par la déferlante du chômage, en écho duquel une première enquête a déjà été menée au printemps. Cette investigation visait précisément à cerner le profil de nouveaux pauvres dans des distributions alimentaires débordées par l'afflux massif de ce que les professionnels de l'aide sociale désignent eux-

³ Soit une forme d'anthropologie économique « conçue pour répondre à cette question : qu'est-ce qui compte dans la vie ? Plus exactement : qu'est-ce qui compte dans la vie, depuis l'intérieur d'un groupe et de ses proches, individuellement et en commun ? [...] Ce qui compte condense trois grandes familles de significations liées entre elles. L'une, au sens actif, ouvre une série d'interrogations autour de ce qu'on a pris en compte, pris en considération : quels aspects de l'existence met-on en avant, à quoi donne-t-on de l'importance, comment dispose-t-on de ses orientations, comment arbitre-t-on ses priorités, que met-on dans la balance, que laisse-t-on dehors ? La deuxième, au sens passif, demande comment l'agent et ses actions ont été pris en compte : quelle a été la considération reçue ou imposée, à quelles évaluations est-on soumis, bon gré, mal gré, de quoi doit-on répondre, selon quels critères ? Aux deux sens actif et passif s'ajoute un sens neutralisé de rapport aux objets, centré sur le comptage des choses : sous cet angle, la notion connote la comptabilité classique, sans marquage explicite des interactions qui rassemblent les choses comptées. » (Alain Cottureau et Mokhtar Mohatar Marzok, *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Saint-Denis, Bouchène, 2012, p. 7.

mêmes comme de « *nouveaux publics* ». Elle a pointé la présence discrète aux guichets de nouveaux venus, mais surtout constaté l'importance de l'aide alimentaire pour ses bénéficiaires, a fortiori dans le contexte du confinement. Cette première enquête, menée en avril et en mai 2020, a permis surtout d'apercevoir des organisations et des économies domestiques déséquilibrées et réaménagées, notamment par un recours croissant à l'aide alimentaire, mais sans pouvoir documenter plus avant l'ampleur de ces reconfigurations. C'est à quoi s'emploie cette deuxième enquête.

1.1. Une inquiétude lancinante au sujet des « nouveaux pauvres » de la Covid-19

Dès mars 2020, au temps du premier confinement, une inquiétude à propos des effets économiques de la crise sanitaire de la Covid-19 sur la vie de la population se manifeste dans l'espace public. Des responsables d'organisations caritatives s'émeuvent publiquement : les systèmes de survie des plus fragiles sont ébranlés par le tarissement des ressources sur lesquelles ils reposent, notamment la récupération d'invendus et le travail non déclaré⁴. Ils militent pour que ces publics exposés immédiatement à la crise soient protégés. Puisque des pans entiers de la vie économique sont quasiment mis à l'arrêt, l'idée selon laquelle la crise sanitaire se conjugue(ra) avec une crise sociale se fait jour. Une enquête de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales) est publiée dès avril 2020 et alerte sur le poids des charges fixes (loyers notamment) pour les ménages d'actifs aux plus bas revenus qui accusent les baisses les plus importantes de revenus d'activités. L'étude insiste sur la nécessité d'agir afin d'atténuer les tensions budgétaires qu'ils connaissent et atténuer les effets de la crise⁵. Cette idée se forme également dans les médias : on documente l'arrivée de « *nouveaux pauvres* » dans les circuits de l'assistance⁶. La variation de flux du recours à l'aide alimentaire est alors mobilisée comme jauge pour annoncer le basculement de nouvelles personnes dans la pauvreté. Dans l'incertitude, les chiffres mesurent les flux d'assistés. Des images qui n'ont en fait rien d'inédit comme celles de la queue devant des distributions alimentaires deviennent des symboles pour alerter et pour agir⁷. Fin 2020, le passage du seuil d'un million de pauvres

⁴ Voir en particulier l'article de Nicolas Clément, membre du Secours Catholique, « Le coronavirus, c'est la double peine pour les plus pauvres », *Le Monde*, 17 mars 2020. Sur la problématisation publique à l'automne 2020 des effets économiques de la crise sur les pauvres, voir Lorraine Guénée, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ?*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020, p. 8-11.

⁵ Voir Pierre Concialdi, « Confinement, récession et baisse des revenus : Quel impact des charges fixes de logement sur les contraintes budgétaires des ménages ? », *Eclairages*, n°16, avril 2020.

⁶ Pour une analyse critique, empiriquement fondée, sur la présence de « nouveaux », voir Guénée, Le Méner, Macchi, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics du confinement »*.

⁷ Les images de queue de distributions réservées aux étudiants « sacrifiés sur l'autel de la crise économique » sont particulièrement utilisées pour illustrer l'appauvrissement des jeunes (voir, par exemple, le témoignage du guichetier dans Rémy Busine, « Aide alimentaire : une file d'attente interminable d'étudiants à Paris », *Brut*, 29 janvier 2021). Pour une approche critique

supplémentaires en France est brandi par divers journalistes⁸. Les pouvoirs publics s'emparent énergiquement de la question, mobilisent des producteurs de statistiques et se donnent la mission de suivre de près des indicateurs pour évaluer l'ampleur de la crise économique et sociale en formation⁹. En parallèle, le gouvernement prend des mesures pour pallier les effets les plus rudes de la crise : des dispositifs d'activité partielle pour garantir des revenus aux salariés pendant les heures chômées, des aides exceptionnelles aux entreprises compensant leur perte de chiffre d'affaires, et un renfort considérable des crédits de l'aide sociale¹⁰.

Si l'on tient rapidement pour acquis le fait que la crise sanitaire a des répercussions socio-économiques conséquentes, il y a pourtant peu d'observations de première main pour documenter la dégradation des conditions d'existence des personnes.

Il faut admettre que cela présente un défi de temporalité particulier. « *Ce n'est que le début* » de la crise sociale¹¹ : ce discours est reconduit sans cesse depuis le premier confinement, puisque les besoins d'aide des personnes dont les ressources sont impactées par la crise ne s'expriment pas forcément à court terme. Certes, le cas des sans-abri vient souligner immédiatement un besoin d'hébergement lorsque la nécessité de confiner la population survient. Mais,

de l'usage de l'image de la file d'attente pour se nourrir, prisée par les médias ces temps-ci, qui fait des présents des « pauvres de conjoncture » (le terme est du sociologue Jean-Noël Retière), voir Marion Dupont, « La file d'attente pour l'aide alimentaire, l'image qui cache la forêt de la pauvreté », dans la série Histoire d'images, *France Culture*, 8 février 2021.

⁸ Le chiffre repose sur des estimations, et non sur une étude statistique précise, ce qu'admet tout de même Tonino Serafini, « Un million de pauvres en plus ? Une hausse invérifiable mais indéniable », *Libération*, 13 octobre 2020. Le journaliste rapporte la prudence de responsables associatifs à ce propos, le basculement dans la pauvreté n'intervient pas immédiatement, il peut par exemple s'opérer deux ans après épuisement de droits à une indemnisation chômage. Seule certitude quand l'article est rédigé : la hausse des denrées fournies par les Banques Alimentaires aux associations de distribution permet de confirmer que les demandes d'aide pour se nourrir ont augmenté, tout comme les dépenses de RSA des départements. La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) précise à ce propos qu'il n'y a pas plus d'entrants dans le dispositif en moyenne en 2020 (jusqu'à fin octobre), mais moins de sortants. Voir Isabelle Rey-Lefebvre et Raphaëlle Besse Desmoulières, « Covid-19 : la crise a fait bondir le nombre de bénéficiaires des minima sociaux », *Le Monde*, 24 décembre 2020.

⁹ Sont par exemple mis en place l'Observatoire des impayés de loyer et un tableau de bord piloté par le Conseil national des politiques de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), rassemblant les données signalant un glissement vers la pauvreté – crédits non remboursés, recours aux banques alimentaires, nombre de bénéficiaires du RSA ou de la complémentaire santé solidaire. Voir Neïla Latrous, « L'exécutif veut mesurer "en temps réel" l'augmentation de la pauvreté », *France Info*, 2 décembre 2020. Les analyses du CNLE – statistiques mais pas seulement – viennent d'être publiées dans Nicolas Duvoux et Michèle Lelièvre (dir.), *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses. Printemps 2020 / printemps 2021*, Rapport du CNLE au Premier ministre, mai 2021, 156 p. Signalons, à Paris, la mise en place à l'hiver 2020-2021 d'un Observatoire des impacts sociaux de la crise à Paris, à l'initiative de la Ville, mobilisant les moyens ou les données de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), mais aussi des caisses d'allocations familiales (CAF), du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) et de la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) et du Samusocial de Paris.

¹⁰ Estimé à plus de 650 millions d'euros en 2020, voir Cour des comptes, *Rapport public annuel 2021*, tome 1, « L'hébergement et le logement des personnes sans domicile pendant la crise sanitaire du printemps 2020 », p. 109-148 ; l'estimation indiquée est présentée p.128-130.

¹¹ Voir par exemple l'article de Julien Bouissou, Béatrice Madeline et Eric Albert, « Coronavirus : le confinement provoque une crise sociale mondiale », *Le Monde*, 21 avril 2020 : « La grande crainte est que ce ne soit qu'un début. »

même si les pouvoirs publics cherchent à les prendre en compte, d'autres formes de difficultés bien réelles semblent moins visibles publiquement et se révèlent beaucoup plus lentement. Exprimées par l'appréhension et l'incertitude, en début de crise, ces craintes ne manqueront pas de se concrétiser, avec l'épuisement progressif des droits au chômage, la perspective de ne pas parvenir à payer son loyer le temps passant, les doutes sur la possibilité d'assurer l'éducation future des enfants...

La question de la temporalité surgit également dans la pratique scientifique : l'analyse ne peut se faire au moment de l'enregistrement des données statistiques (ou de tout matériau quel qu'il soit)¹². Des enquêtes ont cependant été enrichies ou produites pour documenter la situation, afin de livrer très régulièrement des analyses de conjoncture¹³. Dans le champ académique en sciences sociales, les financements ont abondé pour documenter les effets du confinement et des restrictions sanitaires, mais cela ne se traduit pas nécessairement par la réalisation de projets visant à observer les effets précis de la crise sur la vie économique des ménages – quoique certains travaux aient intégré cette dimension¹⁴. Comme l'a constaté Pierre Blavier dans ses recherches sur la Grande Récession espagnole, l'étude contemporaine des crises économiques et l'évaluation de leurs effets sur les ménages est largement affranchie des descriptions des modulations de leurs budgets, par où pourtant les premiers concernés observent, réfléchissent et font l'expérience de la crise¹⁵.

¹² Un bilan à propos des inégalités pendant le premier confinement (en mars-mai) a ainsi été publié en décembre 2020 par Meriam Barhoumi, Anne Jonchery, Philippe Lombardo, Sylvie Le Minez, Thierry Mainaud, Émilie Raynaud, Ariane Pailhé, Anne Solaz, Catherine Pollak, « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », in Thierry Mainaud, Émilie Raynaud (coord.), *France, portrait social. Édition 2020*, Insee, 2020, p. 11-44.

¹³ « La statistique publique et la recherche [...] ont enrichi certaines enquêtes (enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages dite Camme, enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC), ou en ont produit de nouvelles (enquête mensuelle flash Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre dite Acemo Covid, enquête épidémiologie et conditions de vie dite EpiCoV), in *Ibid.*

¹⁴ Quelques travaux français menés au temps du premier confinement, outre celui de l'Observatoire du Samusocial décrit ci-après, permettent néanmoins de glaner des informations. C'est le cas notamment de l'enquête de Bénédicte Apouey, Alexandra Roulet, Isabelle Solal et Mark Stable sur les « travailleurs précaires durant la pandémie ». Elle se concentre, en France, lors du premier confinement (mars et avril 2020) sur les travailleurs de plateforme (notamment les chauffeurs de taxi, les livreurs motorisés et à vélo). L'étude, qui repose sur un sondage en ligne (Respondi), établit les énormes écarts de salaires déclarés en fonction du statut du revenu acquis par ce travail (qui peut être « juste un extra », un revenu significatif mais secondaire, ou revenu principal). Les livreurs à vélo, qui continuaient davantage à travailler pendant le confinement, déclarent cependant pour 78 % d'entre eux une perte de revenus (de 29 % en moyenne, ce qui est proche de la moyenne pour les travailleurs ayant continué de travailler en général dans l'échantillon). Ils sont plus nombreux à déclarer moins de 1000 € de revenus nets (tous revenus de travail cumulés, c'est le cas d'un tiers des individus de l'échantillon en général). Les enquêtés se montraient pourtant souvent positifs à propos du bien-être physique induit par la pratique du vélo ; de fait, en termes de rapport santé mentale-travail, le sondage offre une vue nuancée. Cette approche centrée sur les travailleurs comme individus (et non membre de maisonnée) et sur le salaire comme témoin central de l'évolution du revenu pendant la crise, ne permet cependant pas de connaître l'impact de la dégradation des revenus (à long terme) sur les économies domestiques. (Voir l'article des auteurs : « Gig Workers during the COVID-19 Crisis in France: Financial Precarity and Mental Well-Being », *Journal of Urban Health*, vol. 97, 2020, p. 776-795).

¹⁵ Pierre Blavier, *Les manifestations socio-économiques du chômage de masse et les*

1.2. Au départ, une investigation aux guichets de l'aide alimentaire au printemps 2020

C'est dans ce contexte de déclarations alarmantes à propos des « nouveaux publics » de l'aide sociale que l'Observatoire du Samusocial de Paris est mandaté (par sa direction, relayant les propos de responsables de services de l'urgence sociale) pour une enquête courte au temps du premier confinement¹⁶. Celle-ci se déroule dans un haut lieu de la crise : les services d'aide alimentaire prétendument assaillis par de nouveaux pauvres. L'observation couvre des créneaux de distributions parisiennes (en plus d'une distribution à Saint-Denis), entre fin avril et mi-mai 2020. Dans un moment où les déplacements sont limités, des matériaux sont collectés *in situ* sur les effets de la réorganisation de l'aide alimentaire. Sur place, force est de constater que les « vrais » nouveaux ne sont pas si faciles à repérer dans les files actives¹⁷. Des profils se dessinent toutefois : des étudiants étrangers, de la main d'oeuvre saisonnière bloquée en France, des foyers composés d'indépendants, de travailleurs dont le statut ne garantit pas les protections (optimales) associées au salariat (travail en partie ou totalement non déclaré, à son compte, temps partiel, en fin de droit ou avec une indemnité minimale de chômage) et dont les budgets se trouvent déséquilibrés par l'inactivité forcée. Dans le rapport d'enquête, nous avançons que ces groupes, qui n'étaient pas visibles en tant que tels, qui rassemblaient des individus pouvant apparaître mieux lotis et moins prioritaires que les destinataires habituels des services d'aide, risquaient de passer entre les mailles des filets de protection pourtant tendus aux victimes de la crise. Nous proposons, dans la note d'intention dont émane le présent rapport, de poursuivre l'enquête auprès d'eux, en adoptant cependant une perspective plus large sur leurs ressources : moins centrée sur l'aide sociale, visant à décrire les connexions et les déconnexions entre cette forme d'aide et

réaménagements des budgets de ménage pour y faire face. Le cas de la Grande Récession espagnole (2008-2015), thèse de sociologie, sous la direction de Jérôme Bourdieu et Frédéric Lebaron, Paris, EHESS, 2017, voir en particulier sur ce point l'introduction. De façon symptomatique, le World Pandemic Research Network (WPRN), répertoire en ligne d'enquêtes en « sciences sociales et humanités », sur les « impacts sociétaux et humain de la pandémie », créé à l'initiative de l'Institut d'études avancées de Paris, lancé en avril 2020, n'indiquait aucune enquête prenant directement pour objet des réaménagements budgétaires en situation de crise (parmi les 887 projets recensés en février 2021, dont les notices ont été parcourues une à une).

¹⁶ Voir Lorraine Guénée, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ?*, *op. cit.*

¹⁷ Nous avons procédé par profilage, en tentant de répondre à la commande qui nous est passée, pour distinguer les « vrais nouveaux » de ceux que nous appelons ironiquement les « faux positifs » (étant donné le vocabulaire adopté dans le cadre de la lutte contre la Covid-19), déjà assistés voire coutumiers de l'aide alimentaire avant le confinement. Nous avons mené cette enquête en sachant que distinguer des types est une façon pour l'urgence sociale de trouver de nouveaux moyens, de justifier l'ouverture de nouveaux services, cela n'a donc rien d'inédit. Et cela peut devenir problématique si les chercheurs sont déboutés de « leurs « droits » à l'objectivation » » tenus de suivre les catégories des intervenants du social. Voir le chapitre préliminaire de Patrick Bruneteaux et Daniel Terrolle, « Sciences sociales des paupérisés et dépendances à l'État « social » », in Patrick Bruneteaux et Daniel Terrolle (dir.), *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*, Bellecombe-en-Bauges, Terra, 2010.

d'autres, ressortissant en particulier à l'appartenance à un milieu professionnel et à une famille.

1.3. Une enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise, au prisme des budgets de familles

Cette enquête exploratoire montrait, après d'autres, l'importance de l'aide alimentaire à titre compensatoire pour ses bénéficiaires. Elle pointait également toute une zone hors champ de l'assistance, d'activités de débrouille, vraisemblablement ébranlées et reconfigurées dans le contexte de confinement. La plupart des canaux d'approvisionnement en nourriture gratuite ou bon marché étant coupés, la présence des personnes aux guichets de l'aide alimentaire s'intensifiait. L'enquête révélait également des besoins associés à l'alimentation et à une forme de pauvreté d'ordinaire « discrète »¹⁸, notamment des besoins de sociabilité, accrus en temps de confinement. Loin d'être la seule ressource en cas de difficulté, le recours aux services de l'assistance apparaissait alors comme un maillon au sein de systèmes de débrouille très diversifiés, exposés, au double sens du mot, en situation de crise, et contraints de se reconfigurer. Ainsi en suivant le fil de l'alimentation et les circuits complexes d'approvisionnement des ménages, c'est tout un monde d'activités économiques répondant à la crise mais aussi plus durablement à des conditions de vie précaires, qui s'esquissait dans le journal de terrain des enquêtrices¹⁹. Cette première enquête invitait donc à mieux décrire, plus largement et plus complètement, les façons de faire face à la dégradation des conditions socio-économiques dans un contexte d'incertitude, tout en interrogeant le poids de la crise dans des trajectoires de pauvreté de bien plus longue durée. Partant c'est la recomposition des budgets, par réagencement des activités économiques et de la combinaison de ressources, au-delà du seul domaine de l'assistance, qui devient l'objet même de l'enquête.

Si l'on veut alors comprendre comment, littéralement, des maisonnées joignent les deux bouts, c'est-à-dire font correspondre des recettes et des dépenses, il faut compter avec eux, prendre en compte ce qu'ils comptent tout en étant capable de restituer la teneur de leurs arbitrages, c'est-à-dire apprendre ce qui compte pour eux pour apprendre à compter comme eux²⁰. De telles exigences peuvent s'éprouver dans la constitution de budgets, au sens où les recettes et les dépenses doivent nécessairement s'annuler – ce qui signe une forme de bouclage de

¹⁸ Le terme fait référence aux analyses de Maryse Marpsat, qui l'emploie au sujet de personnes logées mais recourant à l'aide alimentaire (voir « Une forme discrète de pauvreté : les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds », *Économie et statistique*, n°391, 2006, p. 65-85).

¹⁹ Lorraine Guénée et Odile Macchi, *Les « nouveaux publics » de l'assistance (Paris et Saint-Denis, 22 avril–19 mai 2020)*. *Journal d'enquête*, Observatoire du Samusocial de Paris, 2020, 133 p.

²⁰ Alain Cottureau, Mokhtar Mohatar Marzok, *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, partie 2 « Tableaux des comptes ». Dans ce premier rapport, on ne trouvera pas encore de tableaux de comptes, que l'on établira autant que se peut dans les monographies à venir (voir conclusion).

l'analyse²¹. Mais elles signifient surtout en cours d'enquête que la description des activités économiques entrant dans les comptes (par exemple un travail donnant lieu à un salaire) doit considérer les évaluations dont elles font l'objet par les protagonistes et donc les références de ces évaluations qui leur donnent sens. C'est en tout cas dans cette perspective ethnocomptable que nous avons cherché à décrire les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire.

2. L'ENQUETE ET SON MATERIAU

L'enquête s'est déroulée à partir du mois d'octobre 2020, auprès de travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration surtout basés en région parisienne, mis sous une modalité ou une autre au chômage en raison de la fermeture ou de la restriction d'activité imposée à leur établissement. Il s'est agi d'interroger l'expérience du chômage ou de la privation soudaine de travail, ses répercussions budgétaires et les adaptations subséquentes, tout en sachant que la « rupture professionnelle » est une explication majeure de passage dans une situation de pauvreté²². Quels travailleurs ont été contactés, et par quel biais ? Quels sont celles et ceux qui ont accepté de participer à cette enquête ? Comment y-ont-ils participé ?

2.1. Pourquoi une enquête auprès des travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration

Pour mener l'enquête, l'option d'interroger et de suivre seulement des individus rencontrés dans des services d'assistance a été écartée. Cette démarche aurait été plus familière et aurait été facilitée par les contacts pris durant l'investigation menée durant le premier confinement. Mais elle nous aurait conduit à interroger uniquement des individus déjà assistés, au risque de considérer leur situation comme exemplaire des difficultés rencontrées et des réponses apportées face à la crise²³. L'option retenue consiste à étudier des travailleurs de l'hôtellerie-restauration, afin de décrire la gamme de leurs expériences et de leurs adaptations face à l'inactivité forcée.

²¹ Voir, pour un développement plus ample, Alain Cottreau « Ne pas confondre la mesure et l'évaluation : aspect de l'ethnocomptabilité », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°123, 2016, pp. 11-26. et pour des applications empiriques les comptes rendus d'enquête eux aussi dans Erwan Le Méner (dir.), *Joindre les deux bouts. Enquêtes d'ethnocomptabilité*, *Revue des politiques sociales et familiales*, n°123, 2016.

²² Voir l'analyse statistique de trajectoires, à partir des Statistiques sur les revenus et conditions de vie (SRCV) de 2005 à 2019, de Pierre Blavier : « Les déterminants de l'entrée dans la pauvreté monétaire dans la France contemporaine : par la rupture professionnelle surtout », in Nicolas Duvoux et Michèle Lelièvre (dir.), *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses. Printemps 2020–printemps 2021*, p. 47-52.

²³ C'est, de fait, une des difficultés des enquêtes de conjonctures menées auprès d'assistés. Lorsqu'on leur demande si leur situation s'est dégradée depuis le confinement, on tend à supposer que cette détérioration éventuelle est imputable à la crise sanitaire, comme indépendamment de leurs trajectoires.

En effet, ce secteur d'activité est un des plus durement touchés par les décisions gouvernementales et restrictions sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19²⁴. En outre, l'hôtellerie-restauration est en temps normal très pourvoyeur de travail. Les employeurs du secteur sont connus pour se déclarer sans cesse en manque de main d'œuvre, et qui y cherche du travail est censé en trouver facilement²⁵. Or, depuis le premier confinement, les établissements (hôtels, bars, restaurants, boîtes de nuit, etc.) fonctionnent en pointillé, selon les variations de la réglementation en fonction du type de lieux, s'ils ne sont pas simplement soumis à une fermeture administrative (voir partie 1 pour comprendre comment la crise se traduit dans le secteur, en particulier en Île-de-France).

Adopter une approche par milieu d'activités doit également permettre de décrire des manières différentes de réagir dans ce contexte, pour des travailleurs de même profession ou de professions voisines. Il s'agit aussi de comprendre, notamment par le biais de comparaison entre individus à situation d'emploi semblable, ce qui peut conduire dans un engrenage d'appauvrissement – vers une « *pauvreté démultipliée* » sur laquelle se penche par exemple en cette période le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale²⁶, ou au contraire ce qui maintient à l'écart de tels mécanismes. Certes, les activités de service et de restauration sont très diverses et comme on le verra l'échantillon exprime une partie de cette diversité, qui correspond aux professions de serveur de café ou de restaurant, d'aide de cuisine, d'apprenti de cuisine, d'employé

²⁴ L'hôtellerie-restauration n'est pas le seul secteur soumis à une suspension d'activité longue durée : l'univers de la culture, du tourisme, du sport et de l'événementiel mériteraient également de faire l'objet d'enquêtes approfondies. On peut espérer cependant que les modalités et les effets de la crise auprès des travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration apportent des éclairages sur d'autres secteurs frappés de plein fouet par la crise.

²⁵ On se souvient des encouragements du président de la République à un jeune horticulteur au chômage lors des Journées du Patrimoine de 2018 : « *Si vous êtes prêt et motivé, allez-y. Dans l'hôtellerie, les cafés et la restauration, dans le bâtiment, y a pas un endroit où je vais où ils me disent pas qu'ils cherchent des gens. Pas un [...] Il y a des métiers qui nécessitent des compétences particulières. Quand les gens ne les ont pas, on les forme, c'est pour ça qu'on investit. Mais après, il y a des tas de métiers, c'est aussi... Il faut y aller ! Honnêtement, hôtels, cafés, restaurants, je... je traverse la rue, je vous en trouve ! Ils veulent simplement des gens qui sont prêts à travailler, avec les contraintes du métier. [...] Perdez pas de temps à m'écrire à moi. Vous faites une rue là, vous allez à Montparnasse, vous faites la rue avec tous les cafés et les restaurants... Franchement, je suis sûr qu'il y en a un sur deux qui recrute en ce moment.* » (Transcription à partir de la vidéo diffusée sur Twitter d'Arthur Berdah associée à l'article « *Macron à un jeune chômeur : "Je traverse la rue et je vous trouve un emploi"* », *Le Parisien*, 16 septembre 2018). L'enquête Besoins en Main-d'œuvre publiée par le Pôle Emploi et le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) en avril 2017, « consacre encore l'hôtellerie-restauration comme l'un des premiers pôles de recrutement national, avec 13 % des projets » de recrutement. Voir cette information sur le site de Pôle Emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fg=IZ&la=0&pp=2017&ss=1>. Page consultée le 12 mars 2021. En phase avec les propos des gouvernants, les employeurs se plaignent régulièrement de peiner à recruter, alors que des chercheurs ont pu par exemple montrer que le turn-over est une stratégie de renouvellement de la main-d'œuvre (voir à ce propos Raoul Nkitchou Nkouatchet, « La précarité de l'emploi au service de la prospérité du fast-food », *Sociologie du travail*, vol. 47, n°4, 2005, p. 470-484 ; Michèle Forté, Sylvie Monchatre, « Recruter dans l'hôtellerie-restauration : quelle sélectivité sur un marché du travail en tension », *La Revue de l'IREES*, 2013, n°76, p. 127-150).

²⁶ Nicolas Duvoux et Michèle Lelièvre (dir.), *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses. Printemps 2020–printemps 2021*, op. cit.

polyvalent de restauration, de (chef) cuisinier, de maître d'hôtel ou de sommelier (avec accueil du client, service en salle), d'employé de l'hôtellerie (soit à accueil, à l'entretien des chambres et locaux), de personnel de maîtrise de l'hôtellerie, de manager dudit « *personnel d'étage* », de patron d'hôtel, de café ou de restaurant, de cadres de l'hôtellerie et de la restauration²⁷. Ces activités impliquent en outre une hiérarchie sophistiquée des postes induisant des écarts de salaire et de conditions de travail importants²⁸. Toutefois, l'enquête doit nous conduire sans mal vers des travailleurs précaires, parce que ce secteur d'activité est durement touché par la crise, et qu'une part considérable de l'emploi dans l'hôtellerie et la restauration se caractérise par des recrutements (de) précaires, notamment par :

- L'emploi de jeunes en transition entre formation et insertion professionnelles, notamment d'étudiants qui cherchent à avoir des liquidités (de l'argent de poche, de quoi financer leurs études, de quoi vivre) au moment de leurs études²⁹ ;
- Le recours à des CDDU ou contrats à durée déterminée d'usage (dits « *extras* » dans le jargon du milieu), l'emploi saisonnier, le temps partiel³⁰, voire la pratique de minoration des heures légalement déclarées par rapport aux heures travaillées³¹ ;
- La présence de travailleurs non qualifiés, surtout dans la branche service, avec des possibilités de bifurcation professionnelle limitées ;

²⁷ Ces distinctions correspondent à la nomenclature dite « FAP » (pour familles d'activités professionnelles), croisement entre les PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles, Insee) et le Rome (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois, Pôle Emploi). Voir à ce propos la partie « Nomenclatures et sources » de la note de Pôle Emploi, « Éclairages et synthèses. Les Métiers de l'hôtellerie et de la restauration », *Statistiques, études et évaluations*, n°39, décembre 2017.

²⁸ Voir l'annexe 1 d'application, « Grilles de classification » de la *Convention collective nationale des hôtels, cafés restaurants (HCR)* du 30 avril 1997, avec cinq niveaux et divers échelons associés à chacun. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000005713640?idConteneur=KALICONT000005635534. Page consultée le 11 mars 2021.

²⁹ « Servir constitue une activité massivement organisée pour les populations dont l'indépendance économique est fragile : jeunes en quête d'insertion, étudiants en quête de compléments aux subsides familiaux, femmes en quête de revenus d'appoint, forcément d'appoint », Sylvie Monchatre, *Êtes-vous qualifié pour servir ?*, Paris, La Dispute, 2010, p 12. La présentation des données statistiques de branches (ex « PSB », les comptes-rendus ne prennent plus cette forme depuis 2017) qui était fournie par l'exploitation Céreq, voir pour les secteurs tertiaires <https://www.cereq.fr/enquetes-et-donnees-donnees-sur-les-secteurs-dactivite-et-branches-professionnelles-acceder-aux-0>, « indicateur 12 Hôtels – cafés – restaurants », données mises en ligne le 1^{er} février 2019, et qui a notamment pour source l'enquête Emploi de l'Insee, permet de préciser que les moins de 25 ans représentent 18 % des effectifs du secteur sur la période 2012-2014.

³⁰ Sur la période 2012-2014, cela correspond à 30,8 % de temps partiel et 13,3 % de CDD contre 19,6 % et 7,6 % dans l'ensemble de l'économie, selon le portrait statistique de branche, op.cit. Le recours à l'intérim est en revanche très faible dans la branche (0,9 % sur la période précitée contre 2,9 % tous secteurs confondus), or il est démontré que ce type d'emploi a été très impacté pendant le premier confinement (Barhoumi, Jonchery, Lombardo, Le Minez, Mainaud, Raynaud, Pailhé, Solaz, Pollak, « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement »). Le temps partiel « concerne deux fois plus souvent les serveurs que les cuisiniers », Sylvie Monchatre, *Êtes-vous...*, op. cit., p.57.

³¹ Nous remercions Paco Rapin, doctorant à l'IRIS – EHESS, qui réalise une thèse sur *Le rapport à la légalité des indépendants, pratiques et représentations du droit chez les débiteurs de boisson et les restaurateurs en France* pour ses éclairages.

– L’emploi d’immigrés, maîtrisant parfois peu la langue française, occupant des postes qui ne mettent pas en relation directe avec des clients (plonge et service aux étages dans l’hôtellerie notamment).

Ces profils correspondent en partie à la sociologie proposée par les médias des « *pauvres conjoncturels* »³² de la crise sanitaire : des jeunes, des recrues en contrats courts, mais aussi potentiellement, outre les catégories décrites ci-dessus, des entrepreneurs désargentés (mal assurés contre un endettement important). En ciblant des travailleurs de l’hôtellerie ou de la restauration sur le carreau, vu le profil des recrues présentées ci-dessus, on devrait aussi croiser des profils correspondant aux « nouveaux publics » repérés au printemps (étudiants, migrants économiques, travailleurs « indépendants »). Certains sont effectivement parmi les moins bien lotis de la société salariale : le secteur compte en effet de très nombreux « travailleurs pauvres » : « *En 2006, 155 000 salariés de l’hôtellerie-restauration, soit près d’un sur cinq, étaient des travailleurs pauvres, appartenant à des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté.* »³³ En enquêtant, nous comptons donc décrire comment la crise affecte des catégories de travailleurs placés souvent en bas de la stratification sociale par des modes d’engagement dans le travail qui les rendent vulnérables³⁴.

Mais on devra également prendre garde à ce qui distingue les individus face à une telle situation de chômage ou d’inactivité forcés : à l’intérieur d’un même monde professionnel, les écarts sociaux entre travailleurs et le poids d’orientations biographiques ressortent crument en temps de crise, même à emploi égal. Par exemple, les paysages de possibilités d’un serveur professionnel, quinquagénaire, divorcé mais chargé de famille, locataire, sans perspective de reconversion, et d’une serveuse, d’une trentaine d’années, sans enfants, titulaire d’un master, accédante à la propriété d’un appartement à Paris, en transition dans cet univers professionnel, ne sont pas du tout les mêmes. Dans une épreuve partagée d’ébranlement de leur milieu d’activité, les travailleurs de l’hôtellerie-restauration sont différemment lotis en fonction des rapports sociaux qui président aux inégalités sociales. A emploi égal, la comparaison des différentes formes de réaction face à la crise doit permettre de décrire ces différences, et par là de repérer ce qui amortit la crise, ou au contraire ce qui en durcit ses effets les plus directs, sans avoir à exagérer *a priori* le rôle de la protection et de l’aide sociales. L’enquête doit être attentive aux positions et aux parcours des individus

³² Voir le chapitre « Le métier ou l’impossible bifurcation » de Sylvie Monchatre, *Êtes-vous...*, *op. cit.*, p. 131-160.

³³ Sylvie Monchatre, *Êtes-vous...*, *op. cit.*, p. 57. L’auteure renvoie à Denis Clerc, *La France des travailleurs pauvres*, Hachette Littérature, Paris, 2009. L’enquête SRCV de l’Insee – Statistiques sur les ressources et conditions de vie –, sur laquelle repose cette mesure, est en cours de réalisation ; une collecte a démarré le 1^{er} février 2021. Sur les différentes définitions adoptées, voir Sophie Ponthieux, Émilie Raynaud, « Les travailleurs pauvres » in ONPES, *Les travaux de l’Observatoire National de la Pauvreté et de l’exclusion sociale, 2007-2008*, La Documentation française, 2008, p. 163-183.

³⁴ Dans un reportage issu de l’observation de files de distributions alimentaires, sur quatorze « nouveaux visages de la précarité », la journaliste Camille Bordenet présente cinq travailleurs de l’hôtellerie-restauration, voir : « “ Se retrouver dans la file du Secours populaire, ça donne envie de chialer ” : les nouveaux visages de la précarité », *Le Monde*, 15 décembre 2020.

dans différents environnements, professionnels mais aussi familiaux et amicaux, et aux ressources auxquelles cela donne accès pour affronter la crise.

2.2. *Le recrutement des enquêtés*

L'enquête démarre en octobre 2020 à la veille du deuxième confinement national. D'un côté, les restrictions de déplacements et des rencontres en face-à-face compliquent la mise en place de l'enquête. D'un autre côté, elles nous conduisent à prospecter dans plusieurs directions en même temps, ce qui explique sans doute la diversité des acteurs interrogés, bien que nous nous soyons finalement entretenus principalement, mais pas exclusivement, avec des travailleurs subalternes de la restauration parisienne. Plus disponibles en théorie car privées de travail, beaucoup de personnes se sont pourtant dérobées à l'enquête, parfois après avoir d'abord accepté d'y participer.

2.2.1. *Se constituer un terrain au temps de la Covid-19 : intrication avec la vie des enquêteurs et démarchage indirect*

Fin octobre 2020, le deuxième confinement est annoncé. Ne restent ouverts que les établissements qui proposent de la vente de nourriture en livraison et à emporter, ainsi que les hôtels estimant leur clientèle suffisante pour rester ouverts³⁵. À défaut de pouvoir recruter les enquêtés en direct, en tapant à toutes les portes des hôtels – cafés – restaurants dans un secteur géographique délimité (ce que nous envisagions de faire à l'échelle de quelques rues), nous adoptons des stratégies adaptées au contexte de lutte contre la pandémie.

Pour comprendre les enjeux rencontrés par les travailleurs du secteur en général, nous faisons d'abord appel à nos connaissances. Le premier entretien en direct, le 20 octobre 2020, a ainsi lieu avec le patron de l'amie d'une enquêtrice, cheffe de cuisine licenciée d'un bistrot de quartier lancé un an auparavant. Deux semaines plus tôt, un chroniqueur gastronomique de *Télérama* avait publié une notice flatteuse à propos de l'établissement. Quelques semaines plus tard, le gérant décide de déposer le bilan. Nous interrogeons de façon informelle par téléphone et en direct deux autres patrons de restaurant et un « *manager* ». L'un d'eux seulement a éprouvé des difficultés à payer son loyer et a déménagé en 2021. Une discussion avec un serveur s'ajoute à cela, puis une autre avec un couple de serveurs ayant quitté Paris (l'une est l'amie d'une enquêtrice) qui mène par effet boule de neige à deux entretiens avec des serveurs de bars à cocktail branchés. Durablement, l'intrication de l'enquête avec des éléments de la vie personnelle des enquêteurs doit être soulignée, puisqu'elle tient en partie au contexte. Nous faisons en sorte de suivre au long cours des enquêtés susceptibles d'être rencontrés fréquemment, bien que les déplacements ne soient pas encouragés. Une enquêtrice résidant dans le Loiret y rencontre une enquêtée qui

³⁵ La situation de la branche hôtellerie, avec recours massif au dispositif de chômage partiel, est décrite dans la première partie de ce rapport.

a quitté l'Île-de-France pour ce département. En faisant le trajet vers l'Observatoire du Samusocial, dans le train, vient à elle un directeur d'hôtel licencié pendant la crise qui l'entend évoquer le sujet de l'enquête. Une autre enquêtrice suit un cuisinier qui vend des plats à son compte dans le quartier parisien où elle habite. Manger dans un restaurant d'entreprise donne l'occasion aux enquêteurs de discuter avec un employé de la restauration collective. Enfin, un terrain d'observation est ouvert par le besoin d'une enquêtrice de se loger dans une auberge bon marché lors de ses venues au bureau.

Nous sollicitons en parallèle, hors milieu d'interconnaissance, des représentants ou spécialistes du secteur, pour calibrer notre questionnaire en le confrontant à leurs propres analyses de la situation, et parce qu'ils sont susceptibles de nous mettre en relation avec des personnes en difficulté³⁶. Le démarchage se fait souvent par courriel, la plupart du temps sans réponse, – se constituer un terrain passe par là, voir *infra*. Sont ainsi contactés : Paco Rapin, un doctorant ayant pour sujet de thèse les pratiques et représentations du droit chez les débitants de boisson et restaurateurs, quatre agences d'intérim, une agence de placement d'« extras », trois agences immobilières spécialisées dans la revente de fonds de commerce en liquidation, deux associations d'insertion par la cuisine, vingt messages sont envoyés via leboncoin.fr à des restaurateurs vendant leur affaire, et des messages aux administrateurs de sept pages de groupes de soutien intra-professionnels sur Facebook (certains créés pendant le premier confinement). Nous obtenons des réponses via « Staff de bar et restaurant à Paris », le CPHRE (Collectif des précaires hôtellerie, restauration, événementiel), l'OPRE (Organisation du personnel de la restauration dans l'événementiel). Nous joignons aussi un groupe de soutien de la cause sans papiers (« Expériences Sans Papiers »)³⁷. Le tableau 1 représente ces différents canaux de recrutement (que le lecteur retrouvera également dans le graphe de recrutement des enquêtés *infra*) :

³⁶ Chaque semaine, nous lisons les articles de la revue de presse du service communication du Samusocial de Paris qui concernent les « nouveaux pauvres », à la recherche de descriptions de situations de travailleurs du secteur H-R ou d'autres milieux d'activité. Quand nous trouvons une émission radiophonique, télévisuelle ou un article de presse sur le sujet, nous les consultons également. Les sources journalistiques qui ont nourri la réflexion pour cette enquête sont toutes évoquées dans des notes de bas de page.

³⁷ Ces entretiens nous ont aussi fait comprendre que l'on avait intérêt à rapporter les difficultés des travailleurs à celles des protagonistes dont ils sont de proche en proche dépendants (c'est-à-dire autant que possible à décrire un milieu d'activité plutôt qu'à considérer, par abstraction, les enquêtés comme représentants d'un secteur, défini par des activités mais pas par les relations, notamment de coopération et d'interdépendance entre acteurs).

Tableau n°1 - Les entretiens de cadrage sur l'état du secteur			
	Nombre de demandes de contacts	Nombre d'échanges téléphoniques obtenus	Nombre d'entretiens obtenus par ce biais
Agences d'Intérim	4	1	0
Agence de placements « d'extras »	1	0	0
Agences immobilières	3	1	0
Association insertion par la cuisine	2	2	0
Restaurateurs cédant leur bien	20	0	0
Groupes Facebook intra-professionnels (administrateurs)	7	3 (hors membres)	21 (dont une réponse par mail mais assurément par ce biais)
Groupe Facebook de soutien aux sans-papiers (administrateurs)	1	0 (hors membres)	3
Doctorant	1	1	0

La prise de contact par les réseaux sociaux de collectifs professionnels s'avère très fructueuse puisque 21 travailleurs ont pu être recrutés par ce biais. Les professionnels de l'hôtellerie-restauration événementielle sont majoritaires parmi les répondants³⁸. Il s'agit surtout de la branche service (« maîtres.ses

³⁸ Deux des trois groupes de représentation visent spécifiquement à ce que ces personnels de l'hôtellerie-restauration événementielle, se sentant « oubliés » par le gouvernement dans l'attribution des aides, se fassent entendre. Trois cents d'entre eux ont mené une action choc à l'annonce du couvre-feu, bloquant le périphérique parisien Porte de Saint-Cloud, voir Anonyme, « En colère d'être oubliés par le gouvernement, les "extras" de la restauration ont bloqué le périphérique parisien », *LCI*, 13 octobre 2020. URL: <https://www.lci.fr/population/covid-19-coronavirus-epidemie-video-en-colere-d-etre-oublies-par-le-gouvernement-les-extras-de-la-restauration-bloquent-le-peripherique-parisien->

d'hôtel extra », on interroge un seul cuisinier dans cette catégorie de travailleurs par ce biais). C'est de cette façon (ainsi qu'en se rendant à une manifestation organisée par les grosses organisations professionnelles du secteur, l'UMIH³⁹ et le GNI⁴⁰) que nous constatons que ces travailleurs sans statut professionnel bien défini, coutumiers des CDDU et de l'usage du chômage en période de pénurie, sont sensiblement plus impactés par la crise que leurs camarades de la restauration traditionnelle, et de l'hôtellerie-restauration de chaîne et collective⁴¹. Ces engagements de tâcheron, qui ont pu permettre à des personnes de ne pas avoir à compter (en termes financiers) tout en cultivant une certaine autonomie, avec la possibilité de gérer soi-même son temps, en touchant des allocations chômage durant les périodes creuses, ne sont pas du tout gage de protection dans ce contexte. En somme, celles et ceux qui ont pris le risque de faire un pas de côté vis-à-vis des protections salariales maximales pour avoir plus de liberté le payent cher. Comme nous le verrons, cela correspond à une diminution effective de revenus liée à l'amenuisement voire à l'absence de droits au chômage (allocation de retour à l'emploi), mais aussi à un état psychologique dégradé vu l'incertitude, et à une perception alarmiste du futur.

Parmi les 16 « intermittents du travail » interrogés, deux sont représentants de collectifs militants, et l'entretien mené avec eux se concentre sur ce rôle plutôt que sur leur situation personnelle⁴². Quatre saisonniers à Lourdes sont au chômage depuis mars 2020. D'autres profils viennent à nous pour échanger sur leur situation par la même filière de recrutement via les annonces Facebook : deux gérants d'établissements qui n'ont pu ouvrir leurs portes (l'un nous met en contact avec l'autre), un responsable de salle abusivement licencié par son employeur pendant la crise, un ex-garçon de café en procès aux prud'hommes avec son ancien patron. Plusieurs hommes, attachés au prestige des établissements qu'ils servaient, se présentent comme des personnes qui « gagnaient très bien leur vie ». Aussi, trois serveurs sans-papiers, l'un en CDI, les deux autres au chômage, répondent à un appel via le groupe de soutien Facebook « Expériences sans-papiers ».

[2167140.html](#). Vidéo consultée le 9 mars 2021.

³⁹ Voici la présentation de l'UMIH en ligne sur son site internet consulté le 27 mai 2021 : « *Issue du regroupement de plusieurs organisations patronales, l'UMIH représente, défend et promeut les professionnels indépendants de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, des cafés, des brasseries, du monde de la nuit et des professions saisonnières, dans toutes les régions et départements de France. Fédérant 72 % des entreprises syndiquées indépendantes, l'UMIH est le premier syndicat patronal du secteur CHRD (cafés – hôtels – restaurants – discothèques) et l'un des plus importants syndicats patronaux français.* »

⁴⁰ « *Le GNI (Groupement National des Indépendants) est la seule Organisation Professionnelle totalement et véritablement indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit, indépendants et patrimoniaux* », lit-on sur la page du Groupement créé en 2014 par rassemblement de diverses organisation (www.gni-hcr.fr).

⁴¹ Le seul cuisinier dans la restauration collective que nous ayons interrogé (qui était déjà à ce poste au moment où survient la crise), gérant d'un restaurant de type cantine professionnelle pour un gros groupe, nous explique que l'équipe est au chômage partiel et se répartit les heures, générant une perte de revenus limitée.

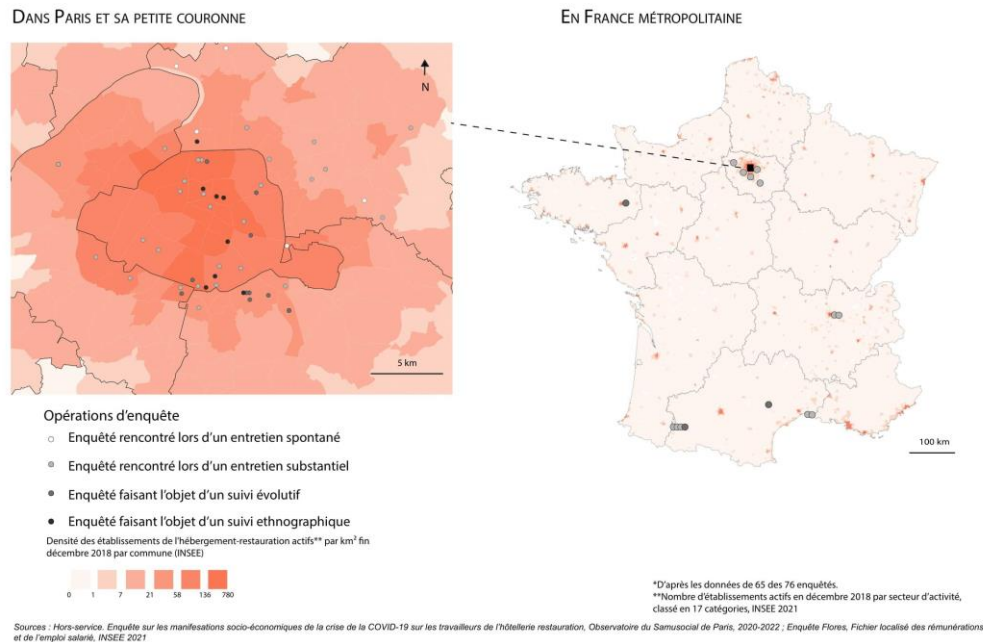
⁴² En mars 2021, deux d'entre eux au moins participent au mouvement d'occupation de lieux culturels dans plusieurs localités françaises (31 lieux le 14 mars 2021).

Les personnes évoquées jusque-là ont pour la plupart été interrogées en visioconférence ou au téléphone. Ce mode de contact indirect était incontournable quand les enquêtés résidaient loin de Paris : Lourdes, Lyon, Montpellier... Quand nous demandions aux Franciliens s'ils acceptaient de nous rencontrer à domicile, ce qui était fortement découragé par les autorités, nous allions au-devant de quelques refus. En termes de géographie, le caractère indirect d'une partie des recrutements fait que l'enquête ne s'est pas limitée à l'Île-de-France, même si la plupart des enquêtés y résident et que la région reste notre cœur d'investigation. 30,1 % des salariés du secteur de l'hôtellerie-restauration y travaillent⁴³. Reste que la situation des saisonniers n'aurait pas pu être appréhendée si nous étions restés cantonnés uniquement à cette région, où le chômage saisonnier et la nécessité de trouver une activité complémentaire aux revenus tirés du secteur ne sont pas pratique courante. Une autre dimension s'ajoute au fait que l'enquête n'ait pas été complètement bornée à un territoire : plusieurs personnes ont déménagé pour s'en sortir depuis mars 2020 soit pour (re)trouver un emploi, soit pour trouver un logement moins cher, voire changer radicalement de mode de vie (voir partie 3.1). Cependant, étant donné le protocole d'enquête prévoyant des suivis au long cours (voir *infra*), le lieu de résidence des enquêteurs, et le périmètre de compétence d'un financeur de l'enquête (l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France), l'enquête est principalement menée en région parisienne⁴⁴ (carte 1).

Carte n°1 – Lieux de résidence des enquêtés et opérations d'enquête

⁴³ Ce qui est assez proche de la répartition de l'emploi salarié en général en France, voir la carte 1, de la note Besoins en Main-d'œuvre publiée par le Pôle Emploi et le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC) (source Acoess, dénombrements annuels des établissements employeurs et des effectifs salariés).

⁴⁴ La huitaine d'individus avec lesquels nous enquêtons principalement désormais résident à Paris pour cinq d'entre eux, dans une ville de petite couronne pour l'un d'entre eux, l'un est en mouvement entre la capitale et la grande couronne, la dernière, après avoir déménagé de la petite couronne, quitte en avril les franges franciliennes (hors région) pour le Sud de la France.



2.2.2. Les voies d'accès à un premier entretien en face-à-face : auberge, manifestations, guichets de l'aide sociale

Par contraste avec les modes d'accès à des enquêtés décrits jusqu'ici, nous ne manquons pas d'aller directement à la rencontre de personnes⁴⁵. Une enquêtrice apprend rapidement que l'auberge bon marché où elle loge va être placée en liquidation judiciaire. Outre les dommages sur l'emploi de ceux qui y travaillent – le gérant de 35 ans, cinq salariés polyvalents à mi-temps et un autoentrepreneur de 28 ans –, habitent là de façon régulière des travailleurs du secteur de l'hôtellerie-restauration. Un serveur professionnel payé au portefeuille⁴⁶; un jeune de 23 ans qui se considère « *en transition* » dans le milieu, qui gagnait sa vie comme saisonnier en Suisse en tant que commis de cuisine quelques mois avant le confinement; une cuisinière de métier d'une vingtaine d'années, hébergée par l'aide sociale, ayant été sans abri, placée en hébergement d'urgence et logée chez un tiers, passent quelques semaines à l'auberge. Le lieu devient une base d'enquête.

Pour échanger avec des étudiants (de nationalité étrangère), identifiés comme « *nouveaux publics* » de l'aide alimentaire lors de l'enquête exploratoire du

⁴⁵ Sur la huitaine d'individus suivis au long cours, une seule a été d'abord abordée par visioconférence, le face-à-face facilite clairement l'installation d'une complicité enquêteur-enquêté.

⁴⁶ Payé en fonction du chiffre d'affaires réalisé les heures travaillées, au jour le jour.

printemps, catégorie de population présentée comme une figure marquante de la crise⁴⁷, nous prenons la direction des distributions spécialisées, aux Restos du Cœur situés porte de Clignancourt et à Linkee aux Grands Moulins (Paris 13^{ème}) et cherchons plusieurs heures durant les quelques individus qui répondent positivement à la question « *avez-vous travaillé ou travaillez-vous dans un hôtel – café – restaurant en parallèle de vos études ?* », prenant soin de répéter posément ou de traduire la question quand notre interlocuteur maîtrise peu le français⁴⁸. Nous interrogeons ainsi deux étudiantes marocaines (l'une nous oriente vers l'autre) et un Indien, tous trois trentenaires ou presque, un Bengali, une Colombienne, un Brésilien et un Burkinabé de plus ou moins 25 ans, autrement dit des étudiants entrés dans le supérieur il y a des années déjà. Les deux Marocaines travaillent dans un même McDonald's – on sait par ailleurs que la restauration rapide est friande de cette main-d'œuvre juvénile étrangère⁴⁹. Les autres sont serveurs, à l'exception d'un réceptionniste d'hôtel.

Pour mieux cerner les enjeux et les protagonistes de la mobilisation collective du secteur, nous nous rendons à deux rassemblements politiques. Le premier est annulé au dernier moment, mais sur place à l'heure initialement annoncée le 1^{er} décembre, nous rencontrons deux serveurs de la restauration traditionnelle et de chaîne qui n'étaient pas informés de l'annulation. Le second est une manifestation d'ampleur qui se tient le 14 décembre. Nous y faisons la connaissance de quelques travailleurs du monde de la nuit, un quinquagénaire gérant de boîte de nuit (venu avec un groupe de restaurateurs d'une zone rurale du sud-ouest), un gérant de bar, un barman et un jeune DJ. C'est l'occasion de remarquer que l'hôtellerie-restauration de chaîne (comme la restauration collective, dont les professionnels ne déploient pas de banderole ni ne se font

⁴⁷ Le discours sur les difficultés particulières des étudiants – avec une baisse de 20 % des offres d'emplois qui leur sont destinés – s'est imposé dans les médias. Un épisode de l'émission *Envoyé spécial* par Elvire Berahya-Lazarus et Charles Maumy, « Ma vie d'étudiant », Cat&Cie, 2020, 30 min, a par exemple été consacré à ce sujet, on y voit notamment une étudiante en classe préparatoire se rendre à une distribution alimentaire où nous sommes allés. Elle est accompagnée d'un ami qui a travaillé dans un restaurant l'été 2020 et se plaint de ne pas avoir la possibilité d'être employé comme serveur vu la situation. L'aide alimentaire « *allège son budget courses comme [il a] peu de moyens* ». Voir la vidéo sur le site de franceinfo: <https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement/video-ma-vie-d-etudiant-4265597.html>, consulté le 16 mars 2021, et le compte-rendu de Catherine Pacary, « *Envoyé spécial* » : quand le Covid-19 accentue les difficultés des étudiants », *Le Monde*, 21 janvier 2021.

⁴⁸ Nous ne pouvons ni dire précisément combien de personnes nous avons interrogées chaque soir (le 17 novembre et le 10 décembre), ni connaître le nombre d'étudiants étrangers ou d'étudiants travaillant en parallèle de leurs études parmi la population. Cependant, nous en avons rencontré seulement quatre correspondant au profil recherché (étudiant + job dans l'hôtellerie-restauration) le premier soir avec deux orientations vers des étudiantes absentes de la distribution (une piste fructueuse, l'autre non), et 5 individus le second (à noter : huit jeunes femmes nous répondent ce soir-là qu'elles travaillent mais pas dans le secteur d'activité ciblé). Lors de la première observation, 150 paniers ont été distribués par les Restos du Cœur, et 285 paniers (sur 330 prévus) par Linkee lors de la seconde. Nous avons pu négliger d'interroger quelques personnes, notamment quand les deux enquêtrices étaient occupées par un entretien, mais nous avons sérieusement épluché la queue et sommes restées tout le temps de la distribution. Sans pouvoir l'interroger, nous rencontrons une seule Française en faisant cet exercice.

⁴⁹ Nkuitchou Nkouatchet, « La précarité de l'emploi au service de la prospérité du fast-food », *op. cit.*

entendre sur la place des Invalides où a lieu l'événement) embauche plus volontiers en CDI et à temps complet : c'est donc là que les chômeurs de la Covid-19 sont les mieux protégés par le dispositif d'activité partielle qui garantit 84 % du salaire net (et pour lequel les employeurs du secteur sont soutenus à 100 % par l'État). On trouve là du reste des salariés plus stables, quelquefois avec une ancienneté qui leur garantit un salaire supérieur au SMIC : c'est le cas pour certaines des femmes de chambre rencontrées lors de cette manifestation.

Enfin, nous sollicitons des collègues du Samusocial de Paris : le Pôle Hébergement et Logement, la coordination des maraudes et le 115 de Paris, des services du groupement d'intérêt public. Nous contactons aussi des partenaires du Samusocial, qui nous ont eux aussi déjà aidés pour mener d'autres enquêtes : les permanences sociales d'accueil (PSA) – des services sociaux destinés aux sans-domicile dépendant du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Mission Grande Exclusion de la RATP, afin d'être orientés vers des individus déclarant aux travailleurs sociaux qu'ils ont pu exercer une activité dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Ont ainsi été rencontrées, grâce à la médiation de travailleurs sociaux qui les ont repérés pour nous, dix-sept personnes. Il s'agit de trois femmes originaires d'Afrique de l'Ouest (repérées par un travailleur de mission locale et par une éducatrice spécialisée) logées en centre d'hébergement d'urgence ou en hôtel, une cuisinière, une serveuse et une femme de chambre, les deux dernières n'étant ni formées ni déclarées. Dans une distribution alimentaire solidaire tenue par Aurore, nous faisons la connaissance d'un jeune serveur sans-abri, d'un pizzaiolo au chômage partiel sans doute payé en partie au noir ainsi que d'un ancien serveur actuellement chômeur longue durée, en reconversion dans la restauration collective. Par une PSA, nous entrons en contact avec deux Bengalis et deux Sri-Lankais, qui travaillent comme nombre de leurs compatriotes immigrés dans l'arrière-salle des cuisines parisiennes, un livreur à vélo afghan et un cuisinier mauritanien, intérimaire préparateur de plateaux repas. Le Recueil social, l'équipe de maraude de la RATP, nous met en contact avec un manutentionnaire dans une pizzeria des Champs-Élysées, au chômage partiel, hébergé dans un foyer d'urgence dédié aux sans-abri rencontrés dans le métro. Il nous présente également un cuisinier italien, travaillant comme extra en attendant de toucher sa retraite bloquée sur un compte, et un barman à la rue depuis avril 2020, ne pouvant plus payer sa chambre d'hôtel. Une écoutante du 115 nous met aussi en contact avec un quinquagénaire roumain titulaire d'un CAP cuisine dont les promesses d'embauche n'ont pu être honorées, crise oblige. Enfin, une assistante sociale d'un CASVP parle de l'enquête à un cuisinier dans un restaurant touristique, fraîchement licencié et endetté, que nous rencontrons à plusieurs reprises.

Graphique n°1 – Graphe de réseau, filières de recrutement des enquêtés

(Page suivante - Version manuscrite provisoire du 31 mai 2021, 83 individus reportés dont 76 travailleurs de l'hôtellerie-restauration interrogés, 37 femmes)

Légende :

Δ : homme

O : femme

Δ O : Équipe d'enquête et démarches de recrutement à partir d'un.e enquêteur.trice

— Δ O : Premier contact par visiotéléphonie

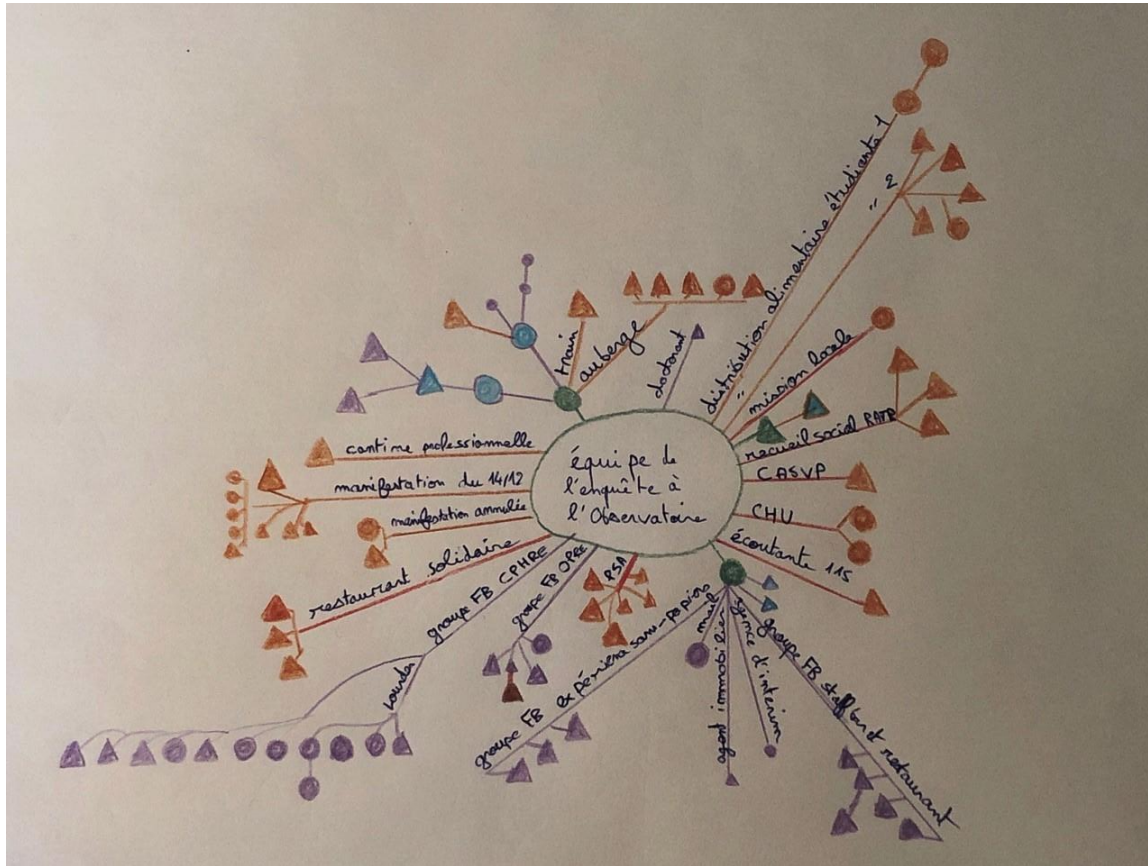
— Δ O : Premier contact en direct

Δ O: Connaissance réseau personnel préalable de l'enquêteur.trice

Abc: lieu/voie de recrutement des enquêtés

— : utilisation du réseau Samusocial, travailleurs sociaux intermédiaires pour accès à l'enquêté.e

Δ , O : si plus petit symbole, entretiens spontanés ou contacts intermédiaires (interrogés pour leur rôle de représentation politique ou économique, leurs connaissances du milieu HR)

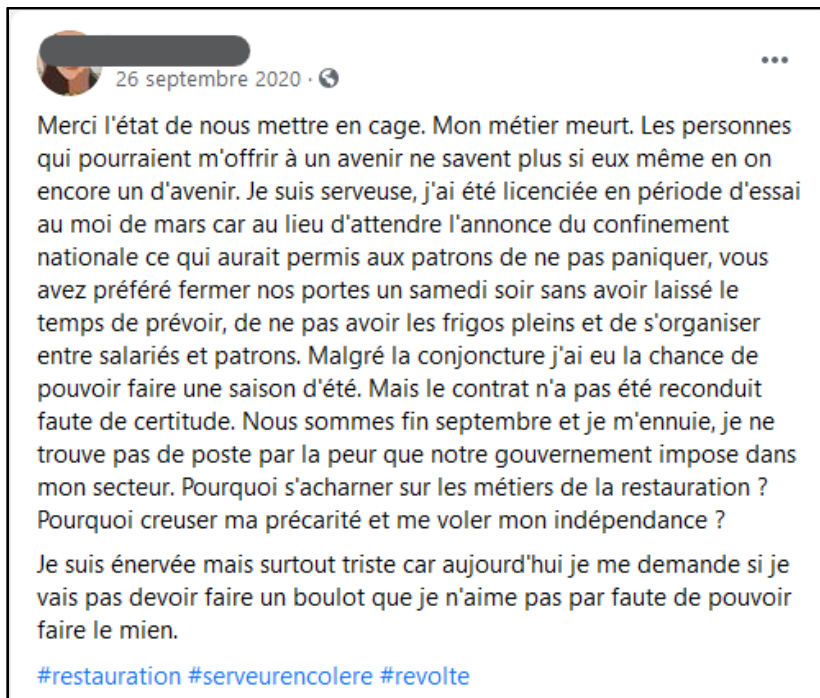


Le bilan de ce récit des modes de recrutement des enquêtés permet de préciser que nous avons dû composer avec de multiples modes de contact, principalement à distance vu les restrictions sanitaires. Une certaine intrication entre vie des enquêteurs et recrutement des enquêtés principaux doit être soulignée. Par le biais des réseaux sociaux et de nos réseaux personnels, nous avons recruté des gens « par grappe » (avec un effet boule de neige et une certaine homophilie sociale entre les gens d'une même branche). Des travailleurs sociaux ont été des intermédiaires précieux vers des personnes correspondant au profil que nous cherchions, côté assistance. Cependant, si le Samusocial a ouvert des portes, cela ne correspond pas à une fraction majoritaire des recrues. Moins du quart des enquêtés ont été rencontrés par activation du réseau de l'assistance⁵⁰. Cela répond à la logique d'enquête décrite plus tôt : aller chercher des enquêtés au-delà des guichets de l'aide institutionnelle. Ainsi peut-on documenter le (non) recours aux aides, et étudier dans une perspective plus large et plus complète les manières de faire face à un appauvrissement brutal, en situation d'incertitude économique.

2.2.3. Se livrer ou non : (non) réponses, refus et disparitions en cours d'enquête

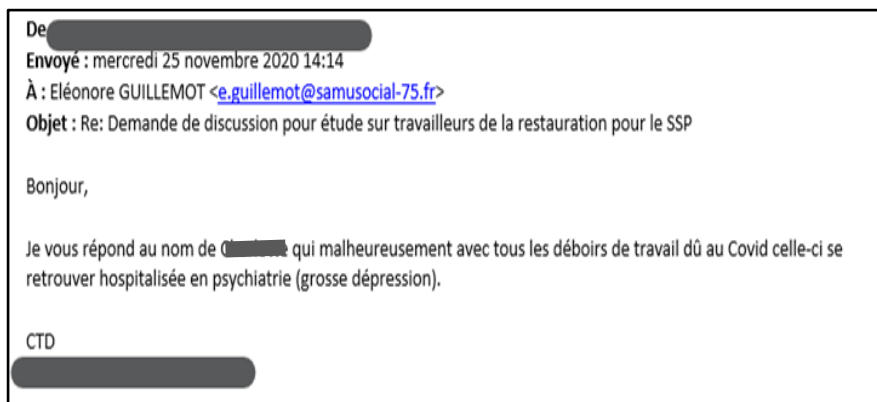
Néanmoins, il n'est pas dit que le corpus rende compte des situations de détresse les plus tragiques. Les personnes sollicitées, consentant à participer à l'enquête, en font un temps d'expression de leur tristesse, de leur incompréhension, de leur colère, mais aussi de leurs doutes. C'est le cas notamment des travailleurs engagés dans des collectifs professionnels, qui ont accueilli favorablement et en nombre nos demandes d'entretien. Les réponses nombreuses paraissent également traduire un besoin de communiquer sur ses problèmes économiques, qui s'exprime dans la rue, dans les médias ou sur les réseaux sociaux, comme l'illustre ce message publié sur le compte Facebook d'une femme qui a répondu à notre appel à enquête (document 1) :

⁵⁰ Remarquons tout de même que l'étiquette Samusocial ouvre des portes même sans médiation (institutionnelle) intermédiaire. Ainsi, nous sommes allées directement et sans nécessairement s'annoncer au préalable enquêter dans des lieux d'aide associatives. Ne faisons pas abstraction du fait que se présenter comme enquêteur du Samusocial aide les guichetiers à accepter notre présence.



Document n° 1 - Publication Facebook du 26 septembre d'une jeune serveuse, déplorant sa situation face à la crise sanitaire

Pour d'autres, en revanche, devoir se livrer à des échanges dans un moment où l'on est incertain à propos de son avenir peut être tâche trop lourde. Environ 100 personnes ne répondent pas à nos sollicitations : soit qu'elles ne répondent pas à nos messages (n = 44 répertoriés), soit qu'elles se disent partantes pour participer à un entretien puis ne répondent plus quand il s'agit de prendre rendez-vous (n = 47). Une dizaine d'individus refusent d'échanger avec nous, alors même que certains (n = 6) avaient été contactés par des personnes de confiance. Ces derniers y reconnaissent un signe de détresse économique et psychologique, non sans exprimer une certaine incompréhension par rapport à la situation actuelle de la personne avec qui ils souhaitent nous mettre en relation (ainsi, un de ces intermédiaires nous confie dans un échange informel ne pas être étonnée qu'une amie et son beau-frère, tous les deux mal en point, n'aient pas donné suite, tout en déplorant que ces « *individus vivent particulièrement au jour le jour et évitent de mettre des mots sur les conséquences de leur imprévoyance* »). Il reste que certaines situations de détresse n'ont pas pu être examinées. L'auteure de la publication ci-dessus, n'a finalement pas été interrogée. Elle a été hospitalisée en psychiatrie, comme sa mère nous l'a appris (document 2) :



Document n° 2 - Mail reçu le 25 novembre, interrompant toute possibilité d'échange et de mise en place d'un suivi avec de la jeune serveuse dont la publication Facebook a été restituée ci-avant.

Avoir un premier entretien n'est pas non plus l'assurance d'un engagement durable dans l'enquête. A deux reprises, la situation des personnes reste mystérieuse après des entretiens : un homme nous fait une leçon sur les difficultés dans le secteur plutôt que de parler de lui, et un autre se montre complètement dépité sans que l'on comprenne comment il peut se retrouver si démuné étant donné les revenus passés mirobolants qu'il déclare. Impossible d'en savoir plus par la suite. Plus généralement, douze personnes ne donnent plus signe de vie quand nous cherchons à reprendre contact pour un entretien complémentaire alors qu'un premier a déjà été accompli. Une personne fait de même après plusieurs entretiens. Deux nous demandent de ne plus les contacter après un entretien spontané et une autre après plusieurs entrevues. Six salariés mis au chômage après une liquidation judiciaire n'ont pu être interviewés, parce que les gérants qui sont leur ex-employeurs et que l'on a interrogés ne l'ont pas permis. Quelques personnes ne donnent plus de nouvelles pendant plusieurs semaines avant que nous parvenions à avoir de nouveau un contact (souvent lorsqu'elles ont été confrontées à une épreuve ou une baisse de moral). Ces procédés d'évitement ne sont guère surprenants vu les tensions individuelles qui oppressent ces personnes ; il est difficile de parler de soi dans de telles circonstances.

2.3 Les temps et les opérations de sélection de l'enquête

L'enquête sur les travailleurs de l'hôtellerie-restauration, entamée à l'automne 2020, est prévue pour durer 18 mois. Dans le premier temps de l'investigation, nous réalisons des entretiens avec des personnes désireuses d'échanger sur

l'éventuelle dégradation de leur situation socioéconomique depuis mars 2020⁵¹. Certaines relations d'enquête débouchent sur des suivis ethnographiques au long cours, avec reconstitution progressive de budgets de ménages.

(1) Mi-octobre 2020, une fois l'équipe d'enquête composée et les premiers contacts engagés, deux grilles d'entretien à destination respective des employeurs et employés sont établies (voir : annexe 2). Dans les deux cas, il s'agit de retracer la chronologie de la crise pour le travailleur et l'établissement qui l'embauche, afin de situer aussi précisément que possible les points d'impact de la crise sur les arbitrages économiques des personnes. Il nous faut comprendre comment le budget des individus et de leur foyer a été déséquilibré, quelles formes d'aide, institutionnelles ou non, ont été recherchées, obtenues ou non. Incidemment, il s'agit de documenter la question du non-recours aux droits sociaux et à l'aide sociale, notamment à l'aide alimentaire, en rendant compte des écarts entre les arbitrages domestiques des ménages et les ressources auxquelles ils ont théoriquement et légitimement droit. Ces entretiens produisent un compte-rendu après coup – ils ont lieu à l'automne ou à l'hiver, mais le récit de crise couvre une période bien plus large. Les enquêteurs étudient également la situation de la personne au moment de l'entrevue, en examinant entre autres les dépenses de logement, d'alimentation, de santé et de loisir, en interrogeant les variations de ces dépenses qui seraient attribuables à la crise, afin de brosser une esquisse de budget, rapportant les déclarations des ressources et de dépenses à des descriptions et des évaluations d'activité. Cette première phase d'entretiens forme la base des analyses développées dans ce rapport. Parfois, quand il n'est pas possible d'installer un cadre d'échange durable (en fonction des contextes de recrutement des enquêtés décrits plus tôt), les entretiens sont « spontanés » plutôt que « substantiels » (voir tableau ci-dessous pour la définition de ces termes).

Nous ressentons très vite le besoin de rassembler des profils qui se ressemblent, de faire apparaître les écarts d'impact de la crise sur les parcours. On distingue les personnes en CDI et en CDD, à temps plein ou temps partiel. Les vacataires pour de courtes missions dits « extras » actuellement au chômage sont regroupés et différenciés de tous les autres chômeurs de la restauration traditionnelle qui ont été licenciés ou sont arrivés en fin de CDD. Un seul travailleur indépendant auto-entrepreneur, touchant des aides du fonds de solidarité, est identifié. Et, « en bout de chaîne », on retrouve tous ceux qui travaillent au noir, à leur compte, non déclarés. Ainsi, de premiers regroupements se dessinent (voir document 3), nommés provisoirement « gérants en crise », « chômeurs partiels », « salariés mis au chômage tout court », « extras qui payent le fait d'avoir fait un pas de côté vis-

⁵¹ Cette borne temporelle correspond à la période du premier confinement de la population française, associée à une chute du chiffre d'affaires des établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration. Ce phénomène et la chronologie de la crise seront décrits dans la partie suivante.

à-vis du salariat », « étudiants », « sous-prolétaires ou protégés par l'assistance ».



Document n° 3 – Le mur des enquêtes (*Grounded theory*).

(2) En 2021, l'enquête se poursuit par de nouveaux entretiens de « suivis évolutifs » avec certaines de ces personnes. La sélection s'effectue en fonction de l'impact de la crise sur les ménages et en ayant soin de rendre compte de la diversité des situations des personnes touchées : du CDI au travailleur non déclaré, du célibataire très isolé à celui qui peut compter sur sa famille et ses proches, du locataire d'un appartement au sans-abri. Ainsi, certains enquêtés ne seront pas sollicités pour un suivi méticuleux. Il s'agit de celles et ceux qui amortissent fortement la crise. Bien que leur situation soit dégradée sur le plan financier (ils perdent au moins 16 % de salaire net, la possibilité d'avantages en nature, de repas sur le lieu de travail, des pourboires, et des primes au chômage partiel), ils peuvent compter, par ailleurs, sur des ressources conséquentes. Ils se plaignent surtout de l'ennui, des effets de l'inactivité sur le moral. Sont hors cible de l'enquête au long cours des ménages pour qui l'on ne peut pas parler d'appauvrissement des conditions de vie économiques (pas de privations, ou de difficultés à payer des charges). La crise met au défi mais pas en péril leurs économies domestiques, contrairement à ceux que l'on décide de suivre de plus près.

Il faut cependant bien souligner que nous n'avons pas choisi les plus mal lotis avant la crise mais des personnes qui ont dû opérer des revirements depuis (et du fait de) son apparition. En effet, les plus pauvres en termes de liquidités financières et de conditions de vie ne sont pas nécessairement ceux qui ont témoigné des plus grands chocs. La crise n'a parfois que faiblement changé leur existence sur le plan économique. La situation s'est même parfois traduite par des possibilités d'aide renforcées en termes d'hébergement d'urgence (une jeune sans-abri a trouvé à se loger bien plus facilement à partir du premier confinement)⁵². Pour les hébergés par l'assistance avant la crise, certains

⁵² A propos des possibilités d'hébergement accrues pendant le confinement, voir les analyses à partir des données du 115 de Paris de Léo Daudré, collègue de l'Observatoire : Alors que le

mentionnent néanmoins une réduction de la possibilité d'envoyer de l'argent au pays, ce qui indique un impact sur leurs revenus. Généralement, nous gardons contact et cherchons à connaître l'évolution du parcours du maximum de personnes dont les situations nous paraissent cruciales à documenter : être en fin ou sans droit au chômage, subir des privations (alimentaires), perdre son logement, s'endetter, suspendre malgré soi son projet entrepreneurial, etc.

Il s'agit alors de recueillir un récit de vie, de retracer en détail, à partir des jalons posés lors du premier entretien, les effets de la crise sanitaire sur leur parcours, de décrire le plus précisément possible leur vie économique, en particulier leurs sources de revenus.

La force particulière de ce suivi au long cours est de garder trace de l'incertitude dans un contexte où elle est prégnante. Afin de lutter contre la Covid-19, à l'automne 2020 donc au lancement de l'enquête, le gouvernement ferme une seconde fois les espaces de restauration (hors ceux réalisant des ventes en livraison et à emporter), dans toute la France et pour une durée indéterminée. C'est toujours le cas, six mois plus tard, au moment de rédiger ce rapport⁵³. Pendant des mois, personne ne sait dire quand les établissements de restauration ouvriront de nouveau. De manière générale et dans ce contexte de façon accrue, en enquêtant au long cours, nous ne sommes pas au temps des bilans, mais au temps où les parcours se redessinent pas à pas. Ce qui tient au contexte est que les personnes sont là sommées de faire face à une perte de possibilité de travailler dans un secteur où elles sont tantôt des travailleurs professionnels ou en transition⁵⁴. On ne peut pas savoir ce qu'elles feront à l'avance et comment elles composeront durablement avec cette situation. Au moment des premiers entretiens, les individus tirent un bilan des actions accomplies et disent un mot de leurs attentes. Les suivre au long cours implique de documenter les arbitrages au temps de l'action plutôt qu'à l'heure des bilans. Il s'agit de suivre les individus mois après mois. Pour que cela soit possible, nous rendons compte de ce que l'on apprend, au moment où on l'apprend, dans un journal de terrain⁵⁵. Concrètement, cela correspond à un millier de pages de notes, associé à quelques journaux annexes pour le suivi spécifique d'individus par un enquêteur dédié. Enquêter collectivement, à quatre ce premier semestre, accompagnés d'un

nombre de personnes hébergées était restée autour de 19000 durant l'année 2019 et avait cru pendant l'hiver 2019-20 jusqu'à atteindre environ 20 000, il croît fortement pendant le premier confinement jusqu'à dépasser les 22 000 en fin de confinement. Léo Daudré, *Etude des dynamiques du recours au 115, 2019-2020*, document intermédiaire de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 2021.

⁵³ Le 19 mai 2021, les terrasses des bars-restaurants sont autorisées à ouvrir. Le 9 juin, après la remise de ce rapport, il devrait être possible de se s'attabler à l'intérieur des établissements.

⁵⁴ Un segment du secteur est en effet « ouvert à des non professionnels qui transitent par les emplois de service, pendant que le segment fermé des cuisines reste jalousement gardé » (Sylvie Monchatre, *Êtes-vous...*, *op. cit.*, p. 43-44.)

⁵⁵ Cette conception du journal d'enquête comme compte rendu d'expérience à expérience provient du séminaire d'Alain Cottureau et de Stéphane Baciocchi, « Pratiques d'enquête et sens de la réalité sociale », dont l'intitulé a donné le nom à un article dans la ligne épistémologique duquel s'inscrit cette enquête (in Alain Cottureau, Stéphane Baciocchi et Marie-Paule Hille (dir.), *Le pouvoir des gouvernés. Ethnographies de savoir-faire politiques sur quatre continents*, Peter Lang, Bruxelles, 2018, p. 9-40).

relecteur en coulisse, permet de se répartir les suivis et d'orienter les opérations d'enquête en fonction des découvertes des uns et des autres. Le journal collectif sert dans ce contexte de travail de socle pour avancer de manière connectée⁵⁶.

(3) Pour la huitaine d'individus suivis avec une méticulosité particulière dont on décrira le profil ci-dessous, nous entreprenons de retracer leur budget et de connaître leurs arbitrages économiques de façon détaillée. Cette démarche permet d'envisager la situation d'appauvrissement de façon la plus complète possible. Si dans les premiers entretiens, on ne s'en tient pas à l'exploration du revenu monétaire comme seule ressource touchée par la crise, il faut bien du temps et de l'attention pour se faire une idée approximative et fiable des ressources de quelqu'un. Or, il est central d'avoir une idée de l'épargne ou du patrimoine, et de ne pas s'en tenir aux flux de revenus tirés du travail pour appréhender la situation économique des foyers étudiés. Ce sont des aspects qui forgent une ligne différentielle forte entre les individus pour faire face sur le long terme. Doivent-ils s'endetter auprès d'institutions ou de proches ? Ont-ils des sources de liquidités diverses que l'on ne voit pas si l'on se cantonne à la description de leur activité salariée principale ? Du reste, les individus vivent dans des mondes sociaux avec des connexions humaines et économiques à documenter. Dans quelle mesure les personnes sont-elles intégrées et peuvent-elles compter sur une famille, une maisonnée, un réseau de proches qui leur procurent des formes de soutien ou l'inverse ? Cette façon de travailler sur les ancrages économiques fait émerger des formes de résistance à la pauvreté et au recours à l'assistance institutionnelle : entraide familiale ou communautaire, expériences entrepreneuriales (plus ou moins frauduleuses)... Cela permet de montrer qu'il y a d'autres issues possibles pour ceux qui s'en sortent, alors qu'ils ne devraient pas si l'on s'en tenait aux seuls revenus déclarés. L'enquête porte donc aussi sur la part invisible aux comptabilités officielles des économies domestiques⁵⁷.

Nos cibles prioritaires représentent des catégories de travailleurs exposés à la crise : un homme, franco-tunisien, 35 ans, gérant-salarié d'auberge placée en liquidation judiciaire, logé sur son lieu de travail ; une femme, française, 43 ans,

⁵⁶ Notons à ce propos que le contexte sanitaire, marqué par un ralentissement de certaines opérations d'enquête (que nous décrivons plus loin à propos du recrutement) est une contrainte vertueuse. Il permet à chacun des membres du collectif d'avoir un temps suffisant pour se consacrer aux entretiens et investigations ethnographiques et de se ménager du temps pour lire les travaux des autres. La réflexion coordonnée, implique une maîtrise progressive et partagée du corpus. Des réunions sont organisées dès que des questionnements surgissent, et ces moments sont fructueux pour l'apparition de pistes d'analyses.

⁵⁷ Des contributions invisibles aux recettes des ménages, notamment des dons familiaux échappant aux fréquences d'enregistrement des statistiques publiques, peuvent tout simplement avoir un rôle décisif dans le maintien de certaines conditions matérielles d'existence, comme des « petits boulots » eux aussi difficilement enregistrables hors comptabilité rapprochée et prise en compte des relations d'échanges dans lesquelles ils s'insèrent. Voir Pierre Blavier, « Un couple espagnol dans la récession de 2008. Composition et évaluation des revenus alternatifs », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°123, 2016, p. 27-40.

serveuse extra au chômage, logée chez un tiers, un cuisinier, français, 57 ans, licencié au second confinement, locataire à Paris ; un étudiant indien, 29 ans, *ex-runner*, locataire en résidence universitaire ; quatre cuisiniers migrants – un Italien, 67 ans; un Roumain, 52 ans; et une Ivoirienne, 27 ans, tous trois hébergés par l'assistance (deux d'entre eux sont à la rue quand nous les rencontrons), et un commis bengali en colocation exploité par son patron. Un point commun est notable entre toutes ces personnes suivies de près : avant la survenue de la pandémie, des épreuves récentes (parfois cumulées) les ont rendues vulnérables. Cela peut être une séparation, une perte d'emploi, des fragilités dans le projet de vie (entrepreneurial ou étudiantin), des problèmes de santé, ou encore des difficultés administratives tenaces. Notre enquête rend donc bien compte d'un fait bien connu : la crise affecte de manière plus forte les personnes déjà en difficulté⁵⁸.

Le tableau 2 apporte une vue d'ensemble des matériaux produits dans les différents temps de l'enquête.

⁵⁸ Pour une analyse des inégalités sociales au temps du premier confinement, voir notamment Valérie Albouy, Stéphane Legleye, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus*, n°197, juin 2020 ; Anne Lambert et al., « Logement, travail, voisinage et conditions de vie: ce que le confinement a changé pour les Français », COCONEL (COronavirus et CONfinement: Enquête Longitudinale), *Note de Synthèse*, n°9, vague 11, INED, 2020. Il en ressort que les ménages aux revenus modestes ont été plus sujets aux baisses de revenus (et sont davantage inquiets d'avoir des difficultés à payer leur loyer les mois suivants), tout comme les femmes (en partie du fait de garde d'enfants), et les jeunes (qui sont 33 % à être rentrés chez un parent pendant le confinement pour les 18-24 ans interrogés dans l'enquête COCONEL). Le confinement a été plus pénible pour les personnes vivant seules, les familles monoparentales, les « ménages complexes », bien représentés parmi nos enquêtés. (Nous n'avons pas encore pris connaissance du livre co-dirigé par Anne Lambert et Joannie Cayouette-Remblière, sur *L'explosion des inégalités*, sorti au moment d'entamer la rédaction de ce rapport).

Tableau n°2 – Opérations d'enquête successives depuis octobre 2020 et constitution du corpus				
	Entretiens spontanés	Entretiens substantiels	Suivis	Suivis ethnographiques
Période	[10/20 – 12/20]	[10/20 – 12/20 à quelques exceptions près]	[01/21 – 05/21]	[01/21 – ...]
Nombre d'enquêtés	13 (+6 échanges avec des observateurs extérieurs au secteur HR)	63	22 (parmi 63)	8 (parmi 22)
Description de la méthode	Entretiens pour appréhender l'environnement ne permettant pas d'avoir des informations démographiques conséquentes sur la personne (souvent en direct, dans des contextes qui ne facilitent pas un échange durable)	Entretiens semi-directifs à partir d'une grille de questions ouvertes	Entretiens répétés ou échanges par mails ou au téléphone, espacés dans le temps, sur l'évolution de la situation professionnelle, économique et personnelle des enquêtés	Approche ethnocomptable poussée : suivi précis et régulier de la situation des personnes

3. LE CORPUS SOUS L'ANGLE DES FACTEURS DE FRAGILITE SOCIALE DES ENQUETES

Distinguer les individus en fonction de leur statut professionnel et de l'impact de la crise sur leur vie fait particulièrement ressortir ce que nous appellerons des « amortisseurs de crise », tels que, du côté professionnel, l'accès au chômage partiel, à l'allocation de retour à l'emploi, ou encore à des opportunités professionnelles en 2020⁵⁹. Nous y reviendrons en détail (en partie 4). Nous

⁵⁹ Cela peut se traduire par l'obtention d'un meilleur poste avant ou après mars 2020, le fait d'avoir pleinement travaillé durant l'été pour mettre de l'argent de côté, de pouvoir être embauché dans un autre secteur d'activité si l'on a de l'expérience et un réseau, d'avoir des possibilités d'accès

constatons rapidement certains points de convergence entre les personnes qui se retrouvent le plus en difficulté. Elles cumulent souvent l'absence de plusieurs amortisseurs, et deux dimensions majeures apparaissent : le fait de ne pouvoir compter sur d'autres revenus dans le ménage – nous décrivons donc le corpus à l'aune des compositions familiales des enquêtés –, ou de ne pas avoir un accès facilité au logement, premier poste budgétaire des ménages français (...logés)⁶⁰. Ces deux dimensions permettent de poser des hypothèses fortes sur la population la plus fragilisée par la crise.

Nota : Le lecteur trouvera entre parenthèses et en italique, dans un corps de police plus petit que le corps du texte les prénoms correspondant aux personnes concernées. Il les retrouvera au fil du texte. Quand les huit individus qui correspondent à des suivis budgétaires détaillés sont concernés, nous l'affichons par un astérisque et cela tout au long du rapport.*

3.1. Ne pas pouvoir compter sur le revenu d'un.e partenaire de vie, un désavantage certain

Plus de la moitié des personnes interrogées sont célibataires (au moins 40 enquêtés). Si le célibat semble associé en partie à l'« ascèse » qui caractérise certains travailleurs du secteur de l'hôtellerie-restauration⁶¹, cela ne suffit pas à expliquer ce phénomène. Celles et ceux qui se font connaître comme éprouvant des difficultés financières – à leurs amis, à des travailleurs sociaux, par un appel à enquêté ou une sélection en direct de notre part –, sont donc en grande partie des adultes qui vivent seuls, ou qui vivent en collectivité (voir *infra*) mais sans pouvoir compter sur une compagne ou un compagnon⁶². Cela concerne les sept étudiants (dont *Raja**) à une exception près, mais aussi dix-huit hommes (*Mahesh, Niyazi, Pierre, Yann, Souleïmane, Luca*, Nathan, Kinan, Lahcen, Geoffrey, Moussa, Floris, Gabi, Gwilhem, Rémi, Jibril, petit Fab, Hakim**) et trois femmes (*Valérie, Elise, Adeline*) qui ne mentionnent pas de relation conjugale. Neuf hommes célibataires (*Gaetano*, Marc,*

à du travail non déclaré (parfois en cumulant cela avec des aides).

⁶⁰ La part relative du logement dans les dépenses des Français augmente depuis le milieu des années 80 (où le poste alimentation avoisine encore celui du logement). L'écart est maximal depuis le milieu des années 2010 entre les dépenses relatives au logement (26 % des dépenses totales en 2019) et à l'alimentation (17 %) ou aux transports (14 %). Voir Thierry Mainaud, Émilie Raynaud (coord.), *France, portrait social*, Insee, 2020, tableau 2, p. 287 : « Part des principaux postes de la dépense de consommation finale des ménages ».

⁶¹ Sylvie Monchatre, *Êtes-vous... , op. cit.* Dès l'introduction, l'auteure précise que « "l'ascèse du service", imposée par un emploi dévorant, n'offre guère d'issue aux célibataires cloîtrés dans la geôle de leur métier. » L'auteur repère des formes d'engagement très forts dans le métier, associées au célibat. Même la « débauche » est traitée comme une forme comme une autre d'ascèse au sens où les excès (intimes) sont vécus dans le milieu du travail.

⁶² Dans le dossier d'archives étudié par Richard Cobb décrivant les corps repêchés dans la Seine entre 1795 et 1801, « les deux tiers des suicides sont le fait des célibataires ou de personnes en situation équivalente ». Il faut cependant relativiser leur solitude, au sens où la moitié vivaient dans des hôtels garnis et la plupart des autres partageaient leur adresse voire la même pièce avec des parents. En somme, solitude conjugale ne rime pas avec solitude dans le logement à Paris. *La mort est dans Paris. Enquête sur le suicide et la mort violente dans le petit peuple parisien au lendemain de la Terreur*, Paris, Anacharsis, 2018, p. 63.

Fadi, grand Fab, François, Jean-François, Faysal*, Floris, Valentin*) et deux femmes (*Angèle*, Agnès**) mentionnent un ou plusieurs divorce(s) ou séparation(s) plus ou moins récent(s), ils ont généralement des enfants avec un.e ancien.ne partenaire (*Faysal*, Fadi, François*, Agnès*, peut-être Gaetano**), voire avec plusieurs compagnes pour deux hommes (*Marc, Jean-François*). Parmi eux, on compte un cas de suicide récent d'une épouse restée au Bangladesh avec les enfants (*Faysal**), un ex-compagnon sans statut vis-à-vis de ceux qu'il considère quand même comme ses enfants (*grand Fab*), une femme qui peut temporairement compter sur le revenu d'un ami de longue date chez qui elle s'est installée temporairement et qui ne voit l'un de ses deux fils, mineur, que pendant les congés scolaires (*Agnès**). Il y a quatre parents isolés avec au moins un enfant mineur à charge (*Zélie, Fahima, Jean-François, Angèle**)⁶³, une mère vivant seule avec un enfant majeur (*Iris*). Deux jeunes sont en couple (un jeune de 25 ans qui vit chez ses grands-parents avec sa copine étudiante et une jeuneoureuse de 24 ans qui a connu la rue avec son compagnon sortant de prison) sans pour autant pouvoir compter sur les revenus de l'autre. En somme, plus de la moitié des enquêtés, et parmi eux tous ceux que l'on décidera de suivre au long cours, doivent absolument se débrouiller pour avoir des liquidités tous les mois sans pouvoir compter de façon régulière sur une coopération économique éventuelle en cas de concubinage, et légalement requise dans le cadre d'un PACS ou d'un mariage.

3.2. Les travailleurs-parents (à temps plein) parmi les enquêtés, une raison de se diriger dans certaines branches de l'hôtellerie-restauration

Pour poursuivre par l'examen des compositions familiales⁶⁴, notons que, parmi celles et ceux qui peuvent compter sur le revenu d'un compagnon ou d'une compagne, six vivent en couple sans enfant (*Fabian, Louis, Sabine, Sophie & Demian, Clément*). Dans quatre cas, les deux membres du couple travaillent dans l'hôtellerie-restauration (*Fabian, Sabine, Sophie & Demian*). Trois personnes (*Thomas, Laura, Axel*) vivent en couple avec un enfant, deux (*Kamel, Hachem*) avec deux, trois avec trois (*Rafael, Amir, Daniel*), et une avec quatre (*Victorine*). Dans deux cas, la conjointe (que l'on n'a pas interrogée) est salariée dans la branche, l'une dans le restaurant géré par son mari (*Rafael*), et l'autre, ex-extra de l'hôtellerie événementielle, s'est arrangée pour bifurquer vers le milieu hospitalier où elle fait des remplacements à la blanchisserie (*la femme de Daniel*). Selon les analyses de Sylvie Monchatre dont l'ouvrage est régulièrement cité dans ce rapport, il semble fréquent de trouver son partenaire de vie parmi les travailleurs du milieu de l'hôtellerie-restauration. En revanche, en fondant une famille, la conciliation

⁶³ A propos des difficultés spécifiques que génèrent les politiques anti-Covid pour les familles monoparentales, lire l'article de Fatoumata Sillah, Brice Laemle et Solène Cordier, « Les familles monoparentales, en première ligne de la crise sociale et sanitaire », *Le Monde*, 27 avril 2021.

⁶⁴ Les enquêtes statistiques évoquées dans ce rapport ne permettent pas de décrire la composition des ménages des salariés du secteur sans compétence statistique de pointe.

avec la vie professionnelle peut s'avérer difficile, et interviennent parfois des bifurcations. Remarquons que parmi les 29 individus interrogés qui ont mentionné avoir un enfant (*Laura, Amir, Axel, Kamel, Inès, Victorine, Jean-Francis, Daniel, Thomas, Angèle*, Philippe, Iris, Fahima, Zélie, Marc, Fadi, les 4 femmes de la manif du 14/12, Rafael, François*, Agnès*, Faysal*, Hachem, Bilal, Gaetano*, Keyah, Luca**), dont les cinq parents isolés évoqués plus tôt, 17 en ont un ou plusieurs à demeure en continu (*Laura, Amir, Axel, Kamel, Victorine, JF, Daniel, Thomas, Iris, Fahima, Zélie, deux des femmes de la manifestation du 14/12, Rafael, Angèle*, Hachem*). Huit sont tenus d'apporter une contribution financière à leur.s progéniture.s (*Marc pensions alimentaires; Fadi le loyer de sa fille; Agnès* permis et billets de train pour le cadet; Faysal* envoi d'argent au pays; Inès internat du fils handicapé la semaine; Philippe, trois enfants, fille de 23 ans encore en master soutenue financièrement, sa compagne thaïlandaise a deux enfants; Keyah, enfants au pays; Bilal, pension prélevée sur fiche de paye; Luca* ne compte pas, il fait juste des cadeaux*) sans pour autant vivre ensemble. Or, le fait que les parents à temps plein représentent moins du tiers de la population rencontrée n'est pas surprenant⁶⁵. Sylvie Monchatre décrit comment des professionnels du secteur ont tendance à quitter l'hôtellerie-restauration dite « traditionnelle » à la naissance d'un enfant pour rejoindre des chaînes ou la restauration collective, branches pourvoyeuses d'emplois aux horaires supposés plus adaptés pour une conciliation vie familiale - vie professionnelle. Une enquêtée, extra dans l'événementiel et mère isolée (*Iris*) nous a ainsi signifié que sa conseillère Pôle emploi lui avait conseillé de joindre cette voie où l'on peut plus facilement adapter ses horaires. Ils sont ainsi six parents « extras de l'événementiel » (*Amir Axel, Victorine, Daniel, Iris, Fahima*) parmi les 19 parents à plein temps évoqués plus haut, et plusieurs soulignent qu'ils ont fait ce choix d'intermittence en partie pour cela, « *pouvoir enfin mener, comme d'autres n'arrivent pas dans la restauration traditionnelle quand on travaille les week-ends, c'est d'avoir une vie de famille et une vie professionnelle.* » (*Marc, qui n'est plus parent à plein temps*). Victorine, la seule des enquêtés qui a quatre enfants justifie ainsi son choix de l'hôtellerie événementielle :

Pourquoi j'y suis restée ? [...] Nous avons quatre enfants donc je pouvais m'organiser, avoir l'ensemble de mes vacances scolaires, travailler 120 heures si je le souhaitais comme 200.

Entretien téléphonique avec Victorine, assistante maître d'hôtel extra, le 9 novembre 2020.

D'ordinaire, le revirement côté chaîne et restauration collective peut être associé à quelques maux : se résigner à une cuisine moins créative, des possibilités de pourboires moindres, des primes associées à une certaine pression puisque les évaluations par « client mystère » règnent dans les chaînes, point d'évolution de poste⁶⁶, et des discriminations alors que les personnes ethnicisées se retrouvent souvent dans les postes (quasi) sans contact avec la clientèle (comme le service

⁶⁵ Treize recrues sont en-deçà de l'âge moyen pour avoir des enfants, dont la plupart des étudiants.

⁶⁶ « Car sans disponibilité temporelle, pas de promotion. Le prétendu cadeau de la conciliation permet ainsi de légitimer, pour les hommes comme pour les femmes, l'existence de seuils professionnels à l'intérieur desquels les salariés plafonnent. » (Sylvie Monchatre, *Êtes-vous...*, op. cit., p 124.).

en chambre). Au temps de la Covid-19, c'est surtout gage de chômage partiel (voire de continuité du travail) et nous avons donc eu moins d'occasions de contact avec ces milieux où l'on trouve *a priori* davantage de travailleurs-parents.

3.3. La diversité des moyens de se loger pas cher, indicateur de la précarité (renforcée) des modes de vie

Enfin, alors que nous constituons le corpus, nous notons la diversité des formes d'habitat qui permettent de réduire le coût du loyer pour les enquêtés et le petit nombre d'accédants à la propriété de leur logement. Quelques-uns sont en colocation (*Rémi, Khadija, les Sri-Lankais Pierre et Kasum, le Bengladais Faysal*, Lahcen l'a été avec d'autres maghrébins mais en conservant un studio*). D'autres sont logés par la famille (*Valentin 26 ans, Tom 25 ans, Floris 35 ans, Yaacov 24 ans quand sa mère le tolère*) ou chez des tiers en payant un loyer très réduit voire sans payer (*Jibril, Agnès* chez un vieil ami dans un autre département que là où elle habitait, Moussa dans la chambre d'un ami en foyer*), ce qui permet du reste de mutualiser certaines dépenses. Cela correspond à un déménagement en temps de crise pour quatre d'entre eux (*Floris, Valentin, Agnès*, petit Fab(ien)*) et/ou à un avortement de projet d'émancipation résidentielle pour deux jeunes gens (*Valentin, Tom*). On remarque aussi que des personnes logent dans un appartement qui est une propriété familiale avec loyer réduit en conséquence (*Zélie*), se replient dans une maison de famille en temps de Covid-19 (*Sophie & Demian, cela finit par une séparation*), déménagent chez un petit ami (*Mariana, la seule étudiante en couple*) dorment sur leur lieu de travail (*Hakim**), se logent dans des hébergements touristiques collectifs bon marché (*petit Fab et grand Fab*). Dans ces quatre derniers cas ainsi que pour les personnes contraintes de se loger chez des tiers ou celui revenu vivre chez ses parents à 25 ans passés (*Valentin*), cela correspond à une situation de mal logement selon la dimension « absence de domicile personnel ». Huit personnes sont administrativement sans domicile fixe puisque logées par l'assistance ou à la rue (*Angèle*, Keyah, Jeanne-Marie, Alexia, Gaetano*, Luca*, Bilal, Yann*). Sept personnes précisent habiter un logement social (*JF, Daniel, Iris, Fabian, Fahima, Kamel, Marc*). Enfin, cinq personnes seulement (*Valérie, Elise, Thomas, Fadi, Daho*) déclarent être propriétaires ou accédantes à la propriété et n'hésitent pas à présenter cela comme un signe que leur situation est moins grave que celle d'autrui⁶⁷. Le logement apparaît comme un signe révélateur des positions économiquement fragiles des personnes que l'on rencontre.

⁶⁷ L'enquête Coconel (Coronavirus et CONfinement Enquête Longitudinale est menée par vagues successives hebdomadaires sur internet auprès d'un échantillon représentatif de la population française adulte (et logée), de 2000 individus pour la 6^{ème} vague. Lors de cette dernière enquête, après sept semaines de confinement, 31 % des enquêtés (on ne sait pas si l'analyse tient compte des pondérations) déclarent une baisse de revenus depuis le début du premier confinement. C'est le cas de 25 % des propriétaires, mais de 37 % des locataires. Voir Anne Lambert, Joanie Cayouette-Remblière, Elie Guérault, et al., *Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français*, Note de synthèse n°10, vague 6, enquête Coconel, p. 5.

En réponse aux inquiétudes des acteurs de l'urgence sociale, relayées par les médias, sur la plongée dans la précarité de personnes jusqu'alors à l'abri du besoin, une première enquête pendant le premier confinement avait permis de relativiser la notion de « nouveaux publics » tout en identifiant des catégories d'acteurs particulièrement touchés par cette crise et en décrivant leurs façons d'y faire face. Dans son prolongement, la présente étude s'ancre sur le cas des travailleurs de l'hôtellerie-restauration, secteur particulièrement touché par les restrictions liées à la gestion de la crise sanitaire, et présentant une palette large de métiers, types de contrat, et un recrutement incluant ces catégories identifiées comme fragilisées par la crise dans la première étude. Elle prolonge l'investigation des modalités par lesquelles les victimes de la crise s'adaptent à la perte d'emploi et de nouvelles contraintes budgétaires, et font face à l'inactivité. Elle s'appuie sur une enquête de terrain menée d'octobre 2020 à mai 2021 auprès de 80 personnes, rencontrées par le biais des services sociaux, des guichets de l'urgence sociale, des maraudes, des collectifs de professionnels du secteur, de manifestations, ou d'interconnaissance. Huit d'entre eux font l'objet d'un suivi ethnographique, qui donnera lieu à l'établissement de budgets et de monographies de survie en temps de crise, mis en perspectives avec les analyses portant sur l'ensemble du corpus.

En préambule de l'analyse des impacts de la crise sur la vie socioéconomique des personnes interrogées, la première partie s'attache à décrire comment la crise est survenue et s'est manifestée dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, c'est-à-dire selon quelle chronologie, avec quels effets différentiels sur les établissements, et quelles aides, quels recours et quelles stratégies possibles pour les hôtels et restaurants.

Dans un deuxième temps, l'intensité variable de la crise sur les revenus des personnes travaillant dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est analysée à la lueur de trois critères qui permettent de rendre compte d'expériences contrastées de la crise. Les conditions d'emploi, au-delà du seul critère du statut d'emploi, se révèlent plus ou moins protectrices en temps d'inactivité forcée. Par ailleurs, l'élargissement de la focale à l'économie générale des ménages et aux soutiens dont il peut disposer dans son entourage ou dans la sphère de l'action sociale met en lumière des mécanismes de compensation – non sans inconvénients par ailleurs – ou d'aggravation des situations individuelles. Enfin, la capacité à mobiliser ses ressources professionnelles et aptitudes diverses pour dégager de nouvelles recettes dessine des parcours de crise différenciés.

La dernière partie est consacrée aux conséquences du budget rétréci des ménages sur les postes de dépenses que sont le logement, l'alimentation et les soins, partant sur les conditions de vie, la qualité de l'alimentation, les pratiques alimentaires et le rapport aux soins des personnes touchées par la crise.

Première partie.

L'hôtellerie-restauration face à la crise, vue des employeurs (Île-de-France, mars 2020-mai 2021)

En France, « le premier confinement lié à l'épidémie de Covid-19 au printemps 2020 a provoqué un recul historique de l'activité [des sociétés] »⁶⁸. Un collage des titres des dernières notes de conjoncture de l'INSEE pour l'Île-de-France témoigne d'une situation critique dans l'agglomération parisienne : « La crise sanitaire fait vaciller l'économie francilienne dès la fin du premier trimestre 2020. L'économie francilienne [est] toujours fortement impactée par la crise sanitaire au deuxième trimestre. [Elle] rebondit au troisième trimestre, mais moins vite qu'au niveau national. Le second confinement interrompt la reprise économique en Île-de-France »⁶⁹. Les sociétés dont l'activité consiste à recevoir du public ont, le plus fréquemment et le plus durablement, dû fermer leurs portes. Depuis mars 2020, 87 % des restaurants ont été à un moment ou à un autre à l'arrêt, comme 68 % des entreprises du secteur de l'hébergement (dont les hôtels). En Île-de-France, première région touristique française⁷⁰, les effets des restrictions sanitaires se font plus qu'ailleurs sentir sur le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Si le nombre de nuitées totales en hôtels a chuté par rapport à l'année précédente à l'échelle nationale quel que soit le mois considéré, tout comme le chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration⁷¹, cette chute est

⁶⁸ Cindy Duc, Catherine Souquet, « L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés », *Insee Première*, n°1830, décembre 2020.

⁶⁹ Joseph Chevrot, Michèle Debosque, Samuel Deheeger, *et al.*, « La crise sanitaire fait vaciller l'économie francilienne dès la fin du premier trimestre 2020 », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°30, juillet 2020 ; Samuel Deheeger, Sylvie Druelle, Jean-Philippe Martin, Benoît Trinquier, « L'économie francilienne toujours fortement impactée par la crise sanitaire au deuxième trimestre », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°31, octobre 2020 ; Joseph Chevrot, Samuel Deheeger, Sylvie Druelle, *et al.*, « L'économie francilienne rebondit au troisième trimestre, mais moins vite qu'au niveau national », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°32, janvier 2021 ; Samuel Deheeger, Sylvie Druelle, Cécile Le Filiâtre, *et al.*, « Le second confinement interrompt la reprise économique en Ile-de-France », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°33, avril 2021.

⁷⁰ Sur les caractéristiques du tourisme et de l'emploi lié au tourisme en Ile-de-France, voir Aurélian Catana, Jean-Marie Nays, Céline Clavier, *et al.*, « L'Île-de-France, première région touristique française », *Insee Analyses Ile-de-France*, n°20, juin 2015.

⁷¹ L'Insee publie régulièrement des résultats pour mesurer l'impact de la crise de la Covid-19 sur

plus prononcée en Île-de-France qu'ailleurs⁷², et en premier lieu dans la capitale. C'est une des raisons pour lesquelles l'étude se déploie dans ce périmètre géographique et sectoriel. Toutefois, les entretiens ont vite fait apparaître que la crise n'avait pas frappé tout le monde au même moment, au même endroit, de la même manière. Il s'agit donc ici de décrire de façon plus processuelle la crise pour les professionnels du secteur, du point de vue notamment des patrons et pourvoyeurs d'emplois⁷³. Eux aussi sont plongés dans une vive incertitude, qui en fait de bons observateurs des mécanismes de coordination économique sérieusement grippés depuis l'hiver 2020. Mais il s'agit aussi de rendre compte des stratégies adoptées par les employeurs face à la crise. Celles-ci vont se répercuter sur les salariés et les autres travailleurs et sont à l'arrière-plan de l'expérience du chômage étudiée dans la deuxième partie de ce rapport.

1. UNE CHRONOLOGIE DE CRISE DIFFERENCIÉE EN FONCTION DU TYPE D'ETABLISSEMENTS, AVEC UN IMPACT VARIABLE SUR LES TRAVAILLEURS

Etablir une chronologie de la crise pertinente pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est une opération nécessaire pour l'analyse mais délicate : il s'agit de fixer quelques repères dans une séquence historique toujours ouverte, marquée par une profonde incertitude, comme en témoignent les récits de crise rassemblés au fil de l'enquête.

Une première précaution consiste à se défier de métaphores couramment employées depuis mars 2020, assimilant la crise sanitaire à une rupture économique radicale. Dans le secteur étudié tout du moins, les professionnels interrogés, en particulier les patrons de restaurants, rappellent aux enquêteurs que la crise sanitaire s'inscrit, pour l'Île-de-France et Paris en particulier, dans une série d'événements fâcheux pour leurs affaires. Certes, les années précédant la pandémie ont vu une hausse de l'activité économique dans l'hôtellerie-restauration en France après une période d'atonie au début des années 2010. Mais depuis fin 2018, des mouvements sociaux d'ampleur ont entraîné des interruptions momentanées de commerce et une baisse de chiffre d'affaires dans et aux environs de Paris⁷⁴. Un des restaurateurs interrogés, qui avait prévu

l'activité touristique. Voir cette page « Activité touristique : impact de la crise sanitaire Covid19 » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4625624?sommaire=4625628>, consultée le 15 mars 2021.

⁷² Odile Dangerfield, Alice Mainguené, « Bilan touristique 2020. Chute de fréquentation en 2020, rebond à l'été notamment dans les campings », *Insee Focus*, mai 2021, n°235.

⁷³ Le mot n'est pas idéal. Il vise cependant à rassembler sous une même expression les employeurs, les agences de placement, les institutions, les banques notamment, finançant les lourds investissements de certains entrepreneurs. Notons à propos des gérants de commerces que nous avons interrogés qu'ils sont tous chefs de petites entreprises, employant une dizaine de salariés ou moins. Nous n'avons pas eu l'occasion de recueillir le point de vue de dirigeants de grands groupes.

⁷⁴ Voir A.S et A.R, « Contestation sociale : le calendrier très chargé de la fin d'année », *Le Parisien*, 11 novembre 2019. L'article résume de façon anticipée le calendrier des manifestations et

d'ouvrir ses portes fin 2018, n'a pu accueillir ses premiers clients qu'à partir d'octobre 2019. Le mouvement des Gilets Jaunes, explique-t-il, l'a dissuadé d'ouvrir plus tôt. Son établissement, situé près du musée Beaubourg – l'un de sites culturels les plus fréquentés de France – était trop exposé aux manifestants⁷⁵. L'Insee corrobore l'évaluation d'ensemble des professionnels. Avant de chuter drastiquement à partir de mars 2020, la fréquentation hôtelière avait ainsi déjà diminué en 2019 en Île-de-France, et de façon plus nette dans la capitale, tout en restant cependant supérieure aux années 2011-2017⁷⁶. C'est donc après avoir subi une baisse de chiffre d'affaires l'hiver 2019-2020, et avec une trésorerie asséchée, comme celle du patron du restaurant voisin du centre Pompidou, que certains établissements parisiens entament le premier confinement de mars 2020. L'idée d'une rupture brutale, sans difficultés préalables à la crise de la Covid-19, est donc à nuancer.

Une deuxième précaution découle en partie de la précédente : les effets des restrictions sanitaires ne se propagent pas de façon uniforme et synchronisée. Par exemple, avant même que le premier confinement de la population ne soit décrété le 17 mars 2020, certains événements publics sont annulés puis interdits : avant l'heure, les entreprises de l'hôtellerie-restauration événementielle et ses intermittents du travail se retrouvent à l'arrêt. De même, selon les périodes distinguées dans cette chronologie – premier confinement, été de rattrapage, second temps de fermeture à durée indéterminée fin octobre –, des difficultés différentes se font jour pour les hôtels, les cafés et les restaurants, et incidemment pour nos enquêtés. Cependant, au moment du deuxième confinement d'octobre 2020 – lorsque l'enquête démarre – s'éprouve une commune expérience de lassitude et d'incertitude, inscrite dans un temps d'attente qui n'en finit pas.

1.1. L'hôtellerie-restauration événementielle aux avant-postes de la crise (février – mars 2020)

Les effets de la crise à venir se font déjà sentir quelques semaines avant la première décision du gouvernement français de confiner la population. Les premiers concernés par un chamboulement de leurs emplois du temps sont les cuisiniers et serveurs de l'événementiel. Fabian et Valérie, respectivement chef de cuisine et « *hôtesse technique* »⁷⁷, étaient en plein service au salon de

grèves prévues à l'automne et à l'hiver 2019-20, évoquant notamment la contestation à venir de la réforme des retraites et l'impact côté rails (cheminots). Quelques mois plus tard, le *Figaro* parle de « *série noire* » pour les commerçants parisiens : Wladimir Garcin-Berson, « Les mouvements sociaux ont de nouveau fortement pesé sur les soldes d'hiver à Paris », *Le Figaro*, 3 février 2020. « De nouveau » fait référence aux événements contestataires associés au mouvement des Gilets Jaunes l'hiver 2018-2019. Pages consultées le 23 mars 2021.

⁷⁵ « Avec 3,2 millions de visites (-8 %), le Centre Pompidou a réduit ses horaires, supprimé ses nocturnes, engendrant une baisse de 40 % en décembre », apprend dont dans un quotidien : voir Anonyme, « Fréquentation des musées parisiens : Des bilans annuels en demi-teinte à cause des "gilets jaunes" et des grèves », *20 Minutes*, 10 janvier 2020

⁷⁶ Jean-Claude Gidrol, « Les hébergements collectifs touristiques en 2019 », *Insee Première*, n°1799, 13 mai 2020.

⁷⁷ Voici comment Valérie présente son poste : « *Je suis ce qu'on appelle une hôtesse technique,*

l'Agriculture le 29 février 2020 quand celui-ci a été annulé brutalement, en quelques heures. A partir de ce moment – et plus précisément du 13 mars, quand les rassemblements de plus de 100 personnes sont interdits jusqu'à nouvel ordre –, les traiteurs et, par conséquent, les travailleurs de l'hôtellerie-restauration événementielle⁷⁸, n'auront quasiment plus de missions jusqu'à aujourd'hui (mai 2021). Dix-sept enquêtés sont concernés. De même, les discothèques ne peuvent plus organiser de soirées depuis plus d'un an (et n'ont toujours pas de perspective d'ouverture). Les hôtels ont perdu une très grande partie de leur clientèle étrangère. Début mars, le président du Groupement national des indépendants, anticipant des difficultés particulières pour les travailleurs précaires, demande que les droits au chômage des saisonniers ayant travaillé moins de six mois soient maintenus⁷⁹.

1.2. Premier confinement et premières mises à l'arrêt (17 mars 2020 – juin 2020)

Du 17 mars au 2 juin (pour les restaurants avec terrasse) ou au 15 juin (pour ceux qui n'en ont pas), une première fermeture administrative des lieux de restauration est en vigueur, pour une durée plus longue que celle du confinement de la population française, qui s'achève le 11 mai. La vente en livraison, à emporter, et le commerce de détail de boissons restent autorisés. Cependant, parmi l'ensemble des établissements, ces activités restent exceptionnelles et plus de 9 sur 10 sont fermés lors du premier confinement selon un sondage patronal de l'Union des métiers et de l'industrie de l'hôtellerie (UMIH)⁸⁰.

La situation est pourtant plus ambiguë pour l'activité hôtelière que pour la restauration. Les établissements ne sont pas contraints à fermer, mais la plupart des groupes (notamment ceux dont les salariés étaient présents à la manifestation du 14 décembre où nous nous sommes rendus) préfèrent fermer boutique durablement faute d'occupation suffisante, calculant que recourir au dispositif de chômage partiel sera plus judicieux. Les chefs d'entreprises fermées du secteur font en effet en masse appel à ce dispositif qui ne change pas dans son principe de base mais connaît des adaptations en 2020 : ils déclarent les heures de leurs salariés travaillées ou chômées, ces dernières sont rémunérées à hauteur de 84 % du salaire net (70 % du salaire brut) sur la base de 39 heures hebdomadaires pour

c'est-à-dire que je fais l'interface entre l'organisateur et l'exposant quand il arrive. Donc je fais pas du tout le travail en amont des commerciaux ou de responsable logistique, en fait j'arrive vraiment sur le terrain pour le montage de l'évènement, pour l'évènement en lui-même et pour le démontage. »

⁷⁸ L'Île-de-France serait la région disposant de la plus importante surface d'exposition et de congrès en Europe. Au milieu des années 2010, ses plus de 400 salons et 1 000 congrès attirent 10 millions de visiteurs, estime la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) régionale, dans cette publication produite avec l'Insee : Catana, Nays, Clavier, Godonou, Pichard, Pottier, « L'Île-de-France, première région touristique française ».

⁷⁹ Anon., « Coronavirus : le secteur de la RHF exige des mesures d'urgence », *Bra Tendances restauration*, 4 mars 2020.

⁸⁰ Anon., « 92 % des CHR fermés en France selon la dernière enquête de l'Umih », *Bra Tendances restauration*, 16 avril 2020.

le secteur (à partir du 22 avril, la base étant de 35 heures avant cette date) et cela à 100 % par l'État. Cela ne coûte donc (presque) rien à l'employeur, qui bénéficie d'exonérations ou d'allègements de cotisations pendant les périodes de fermeture (en fonction de la taille des établissements) et de report de contributions pour les entreprises. Pour les salariés, le chômage partiel est plus coûteux.

Cela constitue une perte de revenus déclarés, mais surtout une impossibilité de percevoir des pourboires et compléments au noir, qui peuvent représenter une partie conséquente de leur paie (nous en reparlerons dans la deuxième partie). En outre, pour les travailleurs qui ne peuvent pas compter sur ces protections salariales (habitués aux CDDU – contrats à durée déterminée d'usage), qui se retrouvent au chômage « *tout court* », l'allocation de retour à l'emploi est alors conditionnée au fait d'avoir travaillé 910 heures les 12 mois précédant la crise sanitaire⁸¹. C'est d'emblée un objet de polémique. Ces travailleurs, notamment des professionnels de l'événementiel, se sentent lésés dans l'attribution des aides. Pour les entreprises et indépendants, un premier texte concernant le « *fonds de solidarité* » paraît le 30 mars, la somme mensuelle de 1 500 € d'aide est d'abord proposée (le seul auto-entrepreneur que nous rencontrons en bénéficie), avant que des mesures plus généreuses ne soient mises en place dans la durée. Une organisation professionnelle du secteur, l'UMIH, sonde les gérants : ils sont en très grande majorité concernés par ce fonds, la moitié déclarent également vouloir souscrire à un prêt garanti par l'État, et la quasi-totalité se sont vus refuser par leurs assureurs la garantie pour perte d'exploitation⁸². Quelques chanceux qui ont pour bailleur l'État, des collectivités territoriales qui prennent cette mesure, ou ont tout simplement un bailleur ou propriétaire bienveillant (comme Thomas, dont un local de bar est propriété de la mairie de Paris), se voient offrir les loyers pendant le premier confinement et parfois quelques mois supplémentaires. A l'inverse, d'autres s'endettent particulièrement du fait de cette charge fixe incompressible (voir : 2.3)

1.3. Un été indien (juin 2020- septembre 2020)

La réouverture des lieux de restauration à l'approche de l'été a eu un effet de rattrapage pour le secteur qui se traduit par une évolution positive de l'emploi au troisième trimestre 2020 sur l'ensemble du territoire, même si le chiffre d'affaires est resté inférieur à celui de l'été 2019 (sauf pour l'hôtellerie de plein-

⁸¹ En août 2020, il faudra avoir travaillé quatre mois ou 610 heures au moins pour ouvrir ou recharger ses droits au chômage. Désormais, apprend-on encore sur le site de Pôle Emploi, « *le décret du 30 mars 2021 précise que l'entrée en vigueur de la condition d'affiliation minimale de 130 jours travaillés ou 910 heures travaillées (soit six mois) est différée au retour à meilleure fortune. C'est à dire après avoir constaté l'amélioration de la situation du marché du travail selon deux critères économiques : la baisse du nombre de demandeurs d'emploi et la hausse du nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) des contrats de plus d'un mois. Un arrêté fixera une date d'entrée en vigueur, au plus tôt le 1^{er} octobre 2021.* » (site consulté le 27 mai 2021). L'information est publique mais, sans exception, les enquêtés font part de leur incertitude devant les conditions de mises en œuvre de décisions gouvernementales.

⁸² Anonyme, « 92 % des CHR fermés en France selon la dernière enquête de l'Umih », Lechef.com, 16 avril 2020.

air). L'ouverture anticipée des établissements possédant une terrasse, le 2 juin, souligne le caractère très distinctif de cet équipement pour pouvoir compter sur une fréquentation importante vu les mesures sanitaires en vigueur. La mairie de Paris reçoit ainsi 5820 demandes pour des créations ou agrandissements de terrasse⁸³. Toutefois, ce rattrapage concerne moins l'Ile-de-France que les départements littoraux. A Paris, par exemple, les ventes touristiques par carte bancaire ont baissé de plus de 10 % par rapport à 2019 à l'été 2020 et 3 salariés sur 10 du secteur sont restés au chômage partiel au cœur de l'été⁸⁴. En d'autres termes, le commerce a pu rebondir mais le rebond n'a pas concerné toute la main d'œuvre. Pour les employeurs, la réduction au maximum de la charge salariale a sans doute permis de relancer les affaires, mais les situations, là encore, sont contrastées (voir *infra*). Thomas, associé de deux bars et gérant de l'un parle d'un été dans une capitale vidée des touristes contrairement aux autres zones touristiques en France :

Les établissements et les brasseries dans les zones touristiques ont fait une magnifique saison. Comme tout le monde est [...] resté en vacances en France, ils ont eu un afflux de touristes monstrueux. Il y a des régions touristiques de France qui n'ont jamais vu autant de monde débarquer chez eux. Donc y en a qui ont fait des mois de juin, juillet, août vraiment géniaux, et ça leur a permis de se refaire une santé.

Entretien téléphonique avec Thomas, gérant de bar, le 20 novembre 2020.

A l'inverse, une serveuse, Sophie, tantôt employée au cœur de Paris dans un bar à cocktails avec terrasse, tantôt extra non déclarée jusqu'au début de l'automne dans un hôtel-restaurant du Gers, constate que ces deux lieux où elle a travaillé ont « explosé » (au sens où la fréquentation était très forte), alors qu'elle sait par des camarades serveurs que d'autres établissements ont vu leur chiffre d'affaires « plonger » à Paris. Ces extraits servent à nuancer l'idée, volontiers propagée par certaines instances de représentation du secteur, selon laquelle les établissements seraient tous logés à la même enseigne, bien que l'Ile-de-France et Paris en son cœur soient à l'épicentre de la déflagration économique.

On remarque du reste que les travailleurs qui le peuvent essayent de gagner le mieux possible leur vie l'été, selon différentes logiques. Une serveuse, qui élève seules ses deux filles de 18 et 14 ans, logée pour 1 200 € près du restaurant où elle est salariée dans un arrondissement de l'ouest parisien, dans un appartement familial, et pour qui le chômage partiel représente près de 1 000 € de « trou » dans son budget, ne relie pas uniquement le fait d'avoir pu travailler l'été avec un gain économique salvateur. Zélie insiste sur la satisfaction qu'elle a ressentie, l'impression de revivre, trouvant incroyable de vouloir à ce point travailler. Même constat pour un gérant de discothèque dans un département rural du sud de la France (établissement d'ordinaire fermé l'été), qui a cependant dû mettre fin avec frustration à une opportunité professionnelle dans un supermarché. A

⁸³ Juliette Delage, « Comment va se passer la réouverture des bars et des restaurants à Paris ? », *Libération*, 15 juin 2020.

⁸⁴ Données exposées dans Cindy Duc, Catherine Souquet, *op.cit.*

l'été 2020, il n'avait pas le droit de toucher les aides du fonds de solidarité pour la discothèque (mandataire de la société à responsabilité limitée) et d'être salarié dans un supermarché en parallèle.

A la rentrée, beaucoup reprennent espoir. Dans l'hôtellerie-restauration événementielle, quelques mariages et réceptions se sont tenus, des travailleurs ont eu le sentiment de remonter la pente. C'est le cas d'une serveuse que l'on suit au long cours et qui a déménagé de son studio de Seine-Saint-Denis à la maison d'un ami dans la région Centre en septembre. Agnès* était optimiste à l'idée de travailler pour un traiteur local, et a pris le risque d'ouvrir un cabinet de soins dans sa nouvelle ville de résidence. Or, le premier couperet tombe le 23 septembre, le ministre de la Santé baisse à nouveau la jauge de 5 000 à 1 000 personnes pour les rassemblements, interdit les « *grands événements* », annonce la fermeture prochaine des bars à 22 heures notamment en Ile-de-France, et ferme complètement les bars-restaurants de zones en alerte (Aix-Marseille) puisque la Covid-19 s'y propage rapidement. Thomas résume bien la situation « *On se dit, tiens ça commence à avancer un petit peu, et puis très rapidement ça s'est dégradé.* » Ces ajustements de politique en fonction des territoires suscitent des inégalités et des protestations.

1.4. Le temps long de l'incertitude (30 octobre 2020 – mai 2021)

Les mesures se durcissent ensuite : le 6 octobre, les bars sont fermés en Île-de-France et dans d'autres grandes villes, les clients des restaurants sont « *tracés* », leur nom et contact étant répertoriés dans des carnets, et les tables sont limitées à 6 convives. Le 14 octobre, un couvre-feu à partir de 21 heures est annoncé. Les seuls établissements qui échappent à la fermeture anticipée sont les hôtels et les restaurants faisant de la vente à emporter ou en livraison. Les hôtels restent ouverts, mais pas les hébergements touristiques collectifs ou de plein air (fermés le 19 octobre, jusqu'au 15 décembre, sauf s'ils hébergent des résidents réguliers, ce qui est le cas de l'auberge où nous enquêtons, ou des personnes en quarantaine). Le gouvernement annonce plusieurs mesures : renforcement du fonds de solidarité jusqu'à 10 000 € mensuels pour les entreprises fermées du secteur HR et les discothèques, ou les entreprises présentant une certaine perte de chiffre d'affaires comme les traiteurs et les hôtels (le seuil annoncé est d'abord de 70 % puis plus de 50 % de baisse de chiffre d'affaires) ; exonération de charges ; allongement de la durée d'accès aux prêts garantis par l'État (dits PGE). Cela n'épuise cependant pas les interrogations des représentants du secteur, qui se focalisent sur la question des loyers, du paiement des congés payés et des refus des assureurs de jouer leur rôle dans la situation. Notre enquête commence alors. Pour les entrepreneurs concernés, le montant auquel ils auront droit reste obscur. Thomas déclare le 20 novembre :

A partir [de demain], on va pouvoir faire les demandes d'aides de 10 000 € [...], on ne sait pas à combien on aura le droit sur les 10 000, c'est très obscur tout ça. Et ils ont annoncé les aides il y a déjà trois semaines sauf que le site n'est pas encore mis en

ligne, il sera mis en ligne que le 21. Donc je ferai la demande la semaine prochaine. Et là on saura à combien on a le droit, [...] Cet argent servira en premier lieu à payer les charges fixes que sont le loyer, internet et compagnie. Et ce qui restera servira à payer créance auprès des ouvriers. *[en l'occurrence, pour des coûts de travaux effectués à l'hiver 2019-20].*

Entretien téléphonique avec Thomas, gérant de bar, le 20 novembre 2020.

Thomas ajoute à propos des PGE :

J'ai du mal à comprendre quelle est la logique. [...] On est autorisé à emprunter jusqu'à 25 % de notre chiffre d'affaires annuel, et ça doit être remboursé en cinq ans. Même si les taux d'intérêt sont bas, et encore on ne sait même pas [...] à quelle sauce on sera mangés parce [...] qu'ils seront négociés avec les banques en 2022 je crois. C'était en 2021, ça a été retardé à 2022. Donc on ne sait même [...] pas exactement combien on va devoir rembourser. Et en plus de ça, 25 % de votre chiffre d'affaires annuel en cinq ans, ça fait 5 % par mois. C'est-à-dire que [...] faudrait faire 5 % de bénéfices nets par mois pour pouvoir rembourser cette somme. Moi je connais pas beaucoup d'établissements qui font 5 % de bénéfices nets par mois, c'est quand même une rentabilité excellente. Nous l'année dernière on a fait 0,23 % de rentabilité par exemple. [...] Donc en fait c'est pas possible à rembourser. [...] Je ne sais pas ce qui va se passer, ce qui pourra être décidé. Je pense qu'ils vont l'offrir puisque c'est pas possible autrement. D'autant plus qu'ils sont caution, [...] 90 % de la somme est garantie par l'État. Donc dans deux ans s'ils viennent me dire : « Bon voilà faut rembourser la somme » et que je peux pas la rembourser, je leur dis « Y a deux solutions : soit vous me l'offrez, vous avez perdu cet argent-là, mais la boîte survit. Soit je me mets en liquidation, je licencie seize salariés, ma boîte est en faillite, coule, et en même temps cet argent comme vous êtes caution à 90 % ...»

Entretien téléphonique avec Thomas, gérant de bar, le 20 novembre 2020.

Rapidement, le taux d'intérêt sera fixé à 0,7 % pour cet enquêté, et son remboursement, débutant en janvier 2022, échelonné sur quatre ans. Reste que pour les gérants d'établissement, le rapport à ces aides de l'État est une source d'inquiétude, voire d'angoisse, jusqu'à ce qu'elles soient reçues. Le gérant de discothèque évoqué plus tôt pour sa mésaventure estivale (il avait été contraint de s'arrêter de travailler pour ne pas perdre l'accès aux aides du fonds de solidarité, ne pouvant donc se dégager un salaire comme il le voulait) a ainsi peiné à obtenir ces aides. L'endettement progressif de la société (loyers, EDF, comptable, etc.) lui a fait peur au point que Fadi se réveille quelques matins avec l'idée de tout arrêter. Après le règlement d'une taxe pour TVA non versée pour mars 2020 et une difficulté de constitution du dossier réglée (du fait d'un lien numérique obsolète pour l'accès aux aides), lui et son associé ont fini par toucher 27 000 € en novembre pour juin-juillet-août et 24 000 € en janvier pour les mois de septembre à novembre. Là, Fadi a enfin pu se libérer de ses inquiétudes. Le seul auto-entrepreneur de l'hôtellerie rencontré (facturant ses services de réceptionniste mais aussi de « conseiller », formateur en logiciel spécialisé pour ce commerce) est moins serein : Lahcen ne perçoit plus les aides du fonds de solidarité depuis novembre 2020. L'administration lui oppose des demandes répétées de justificatifs complémentaires, puisque son entreprise n'est pas clairement étiquetée comme dans l'hôtellerie. Dépendre de l'État pour garder son entreprise à flot ne semble pas toujours réduire la lourde charge financière et mentale qui pèse sur les entrepreneurs en ce temps de crise. Nous verrons plus

loin la place des emprunts aux proches et à la famille, notamment pour soi, afin de ne pas endetter davantage l'entreprise.

Enfin, le 30 octobre 2020, alors que le second confinement est annoncé, les débits de boissons, les restaurants ne proposant pas de vente à emporter ou en livraison (sauf pour la restauration collective en régie et sous contrat et les routiers) ferment à durée indéterminée. Pour inciter les restaurants à travailler, le chiffre d'affaires issu des ventes n'est pas comptabilisé dans le calcul du fonds de solidarité et un chèque numérique de 500 € (pour proposer une offre en ligne) est accessible⁸⁵. A partir du 16 janvier 2021, la vente à emporter doit se faire dans le cadre horaire du couvre-feu (longtemps maintenu à 18h, puis repoussé à 19h alors que les jours s'allongent au printemps). Au moment de rendre ce rapport, six mois après l'enclenchement de cette deuxième phase de fermeture administrative, les établissements s'appêtent seulement à sortir de ce régime⁸⁶. Les contentieux entre restaurateurs et assureurs sont nombreux à propos de la garantie contre la perte d'exploitation, et les décisions se font au cas par cas, en fonction de la rédaction des contrats d'assurance⁸⁷. Les employeurs de l'hôtellerie-restauration reçoivent toujours 100 % des revenus versés aux salariés au titre du chômage partiel (84 % du salaire net), mais cela ne va plus durer. Au fur et à mesure, les critères d'attribution des aides du fonds de solidarité ont été étendus. Peuvent notamment en bénéficier les gérants ayant un contrat de travail dans une autre entreprise. C'est le cas du gérant de l'auberge qui constitue pour nous une base d'enquête, mais cela arrive trop tard : mi-octobre l'établissement (déjà soumis à un plan de redressement judiciaire) est placé en liquidation judiciaire, six salariés perdent par conséquent leur emploi. Pour les « travailleurs précaires » devenus demandeurs d'emploi, saisonniers et « extras » de l'événementiel dans le secteur HR, une mesure exceptionnelle a été annoncée parmi d'autres aides le 26 novembre (et vaut jusqu'à mai 2021) : leur sont garantis 900 € de revenus par mois s'ils ont travaillé 60 % du temps en 2019 et n'ont pu renouveler des droits à l'allocation chômage en 2020. Pour la serveuse qui a déménagé dans la région Centre, Agnès*, cela équivaut à un supplément de 25,20 € mensuel par rapport à son allocation chômage. Forcément, elle trouve l'aide « *lamentable* ».

Le tableau 3 propose un récapitulatif des aides mises à disposition des travailleurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration au fil des périodes

⁸⁵ « Pour bénéficier de cette aide, les entreprises éligibles devront justifier - factures à l'appui - d'avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 € minimum, entre le 30 octobre 2020 et le 31 mars 2021. », lisait-on sur le site du ministère de l'Économie et des Finances (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/second-confinement-aide-500-€-tpe-numerisation>).

⁸⁶ Les terrasses des lieux de restauration sont ouvertes depuis le 19 mai, le couvre-feu repoussé à 21h. Le 9 juin, le couvre-feu sera repoussé à 23h, les salons reprendront, les lieux de restauration pourront fonctionner dans le respect de mesures sanitaires (jauge, etc.). A la fin du mois, le couvre-feu ne devrait pas être maintenu.

⁸⁷ Voir à ce sujet l'article de Véronique Chocron, « Pressions, ruses et assignations : un an de conflit entre restaurateurs et assureurs », *Le Monde*, 2 mai 2021.

identifiées de la crise. Il permet de visualiser la surreprésentation des aides disponibles pour la survie des entreprises. A l'inverse, les aides proposées aux travailleurs du secteur et en particulier pour les plus précaires, le personnel en contrat court se retrouvant sans emploi, sont bien plus modestes et interviennent plus tardivement, surtout pendant la seconde phase de fermeture administrative longue durée. Il nous faut noter qu'une grande partie des aides reportées ici n'ont pas été mentionnées par les travailleurs rencontrés. Du reste, l'étude de l'Insee sur l'impact de la crise sur les sociétés nous apprend que le chômage partiel, le report des échéances sociales et le prêt garanti par l'État sont les mesures les plus sollicitées par les sociétés et en particulier par les secteurs de la restauration et de l'hébergement.⁸⁸

⁸⁸ Cindy Duc, Catherine Souquet, *op. cit.*

Tableau n°3 – Les aides mises à disposition dans le contexte de la crise de la covid-19 selon les statuts socioprofessionnels des enqu

**Les sources utilisées afin de constituer ce tableau sont présentées en annexe n°3*

		Face au chômage (Chômeurs, minima sociaux, extras, saisonniers sous CDDU)	Étudiants	Salariés hors CDDU	Entrepreneurs
Première phase de fermeture administrative	Mars 2020			Tous les salariés reçoivent un chômage partiel à hauteur de 70 % de leur salaire brut, soit 84 % de leur salaire net, sur une base de 35 h / semaine.	L'Etat finance la période es Fonds de so indépendant interdites po 5000 € d'aic
	Avril 2020			Rémunération au chômage partiel sur la base de 39 h pour le secteur, à 70 % du salaire brut (84 % du salaire net) Possibilité de recourir à l'activité partielle après la reprise de l'activité pour ces secteurs.	Exonération période de f Report de l entreprises c demandent c Possibilité d paiement de
Tentative de rattrapage de l'été	Juin 2020	Pour les salariés ou ex-salariés d'une entreprise du secteur privé : aide de 150 € / mois d'action logement pendant 2 mois ou 6 mois si en cours de perte d'emploi		Pour les salariés ou ex-salariés d'une entreprise du secteur privé : aide de 150 € / mois d'action logement pendant 2 mois ou 6 mois si en cours de perte d'emploi Le taux horaire de couverture de l'allocation d'activité partielle est de 70 % de la rémunération horaire brut par dérogation pour certains commerces dont les bars-hôtels-restaurants.	Exonération entreprises c Sous condit au 15 mai, c l'indemnité septembre (c Entre le 10 j associées. Le plafond par jour dan Réduction cotisations c
	août 2020		Plan 1 jeune 1 solution encourage entreprise à engager des jeunes.		Assouplisse de l'hôteller meilleurs m

Rentré e 2020, revirements et durcissements	Octobre 2020				<p>Exonération couvre-feu p entreprises n patronales d salariale pou</p> <p>Chèque nu juin 2021, a applications</p> <p>La SACEM couvre-feu</p>
Secon de phase de fermeture administrative longue durée	Novembre 2020	<p>Garantie de 900 € de revenus mensuels pour les travailleurs sous CDDU. Il faut avoir travaillé 60 % du temps en 2019 sans avoir pu renouveler les droits d'allocation chômage en 2020, pour une durée de 4 mois, reconduit jusqu'à mai 2021.</p> <p>Aide exceptionnelle de solidarité covid pour les personnes percevant le RSA ou l'ASS : 150 € + 100 € par enfant à charge. Un seul versement</p>	<p>Création de 20000 jobs étudiants et doublement en nombre de la garantie jeune</p> <p>Aide exceptionnelle de solidarité covid pour les étudiants apprentis ou salariés : 150 € + 100 € / enfant à charge. Un seul versement.</p> <p>Aide financière jusqu'à 500 € pour les jeunes diplômés en recherche d'emploi.</p>		<p>Fonds de S : aide jusqu' connaissant</p> <p>La prise en entreprises d</p>
	Décembre 2020	Versement du RSA renouvelé automatiquement pour 6 mois			
	Janvier 2021		2 repas / jour à 1 € dans les restaurants du CROUS, auparavant disponibles pour les étudiants boursiers, élargi à tous les étudiants.		Etat prend d'1 million c
	Février 2021	Allocation de retour à l'emploi (ARE) et Allocation de solidarité spécifique (ASS) prolongées jusqu'au 31 mai (auparavant prolongées lors du 1er et 2d confinement).	« Santé Psy Étudiants » , financement de 3 séances de consultation renouvelable 1 fois		Prêt partici dispositif de
	Mars 2021	Démission légitime permettant une indemnisation au titre de l'ARE : pour les personnes ayant démissionné entre le 1er juin et le 29 octobre 2020, dans le but de reprendre un nouvel emploi et qui s'est soit concrétisé par une embauche effective à laquelle l'employeur met fin ou bien sans embauche effective mais en justifiant que le salarié était titulaire d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail.			
Aides dégressives pour les entreprises	Juin 2021				<p>Toutes les e aides du fon</p> <p>L'exonérati août 2021.</p> <p>Diminution charge de 15 25 % en août</p>

2. LES STRATEGIES DE SURVIE DES ENTREPRISES (ET DES ENTREPRENEURS)

Les aides apportées par l'État sont donc conséquentes. Mais elles ne répondent pas toujours aux difficultés traversées par les entreprises. Leur description n'épuise donc pas celle des conduites adoptées par les employeurs pour faire face à la crise. Des établissements misent évidemment sur les aides d'État et le dispositif exceptionnel de chômage partiel en premier lieu, tirant durablement le rideau à moindre frais. D'autres tentent de diversifier leurs services sans gros investissement supplémentaire, certains dans une stratégie de survie, en substituant des activités subsidiaires à une activité principale. D'une manière ou d'une autre, les employeurs cherchent logiquement à réduire leurs charges, au premier rang desquelles la masse salariale. Ces changements organisationnels sont mis en place selon des modalités variées, qui couvrent un large spectre d'agissements patronaux, allant de licenciements abusifs à des formes de patronage tout aussi discrètes mais protectrices.

2.1. *Fermer boutique, attendre la reprise*

Parmi les six gérants que l'on rencontre, certains tiennent des établissements qui sont tenus de fermer très longtemps, sans aucune possibilité de contournement : les « *purs* » bars (pour reprendre le terme d'une enquêtée) de Thomas, la discothèque de Fadi. S'ils sont nombreux, nous n'avons cependant pas interrogés de gérants qui ont délibérément calculé qu'ils avaient moins à gagner à rester ouverts qu'à fermer : c'est le cas d'hôtels et de restaurants qui ne proposent pas d'offre à emporter ou en livraison. Cela est possible parce que les établissements bénéficient de conséquents subsides publics pour faire face. En moyenne, du fait de la crise, les entreprises du secteur de l'hébergement ont fermé pendant 95 jours, soit 20 % plus longtemps que dans le secteur de la restauration (78 jours). Il semble que les hôteliers font davantage le choix de la fermeture estimant que cela leur coûte plus cher de tourner à vide plutôt que de fermer et d'avoir massivement recours au chômage partiel⁸⁹.

Du reste, l'ouverture en tant de crise sanitaire a un coût. Les investissements directs que sont les achats de masques et de gel hydro alcoolique sont estimés à 5 % du chiffre d'affaires par les sociétés de l'hébergement-restauration. L'application des gestes barrières, le respect des mesures sanitaires telle que la distanciation physique, réduisant considérablement la jauge maximale d'accueil de ces structures, impacte également leur économie. Au total, le coût d'une ouverture en temps de crise représenterait 20 % du chiffre d'affaires dans la restauration.

⁸⁹ *Ibid.*

Thomas, 31 ans, salarié de son entreprise de distribution de bières artisanales, est également associé avec deux amis dans un bar vers la Vilette, et gérant d'un autre bar qui a officiellement ouvert trois jours avant le premier confinement et n'a jamais pu fonctionner. Les trois commerces sont liés financièrement. Considérablement endetté – à compte d'entreprise et non à compte personnel – pour le dernier bar, l'investisseur croit longtemps devoir le revendre, n'ayant pas engrangé les recettes sur lesquelles il comptait pour rembourser ses crédits. Finalement, avec les aides et un PGE, il n'a pas à prendre cette décision. La crise fournit une plus grande flexibilité salariale et horaire. L'été 2020, lui et ses associés opèrent des licenciements et suppriment le service du midi dans le bar situé près de la Vilette, qui s'en sort pourtant très bien en début d'été (voir *infra*). L'enseigne ferme en août, faute de touristes, et de nouveau en octobre quand le gouvernement l'oblige. Les salariés sont au chômage partiel. Une fois Thomas rassuré sur le sort de sa société de distribution de bières – où il touche 3 200 € par mois comme salarié –, et quand l'endettement et le montant des aides pour les divers établissements sont clairs, il ne tient plus un discours anxieux : sa vie d'entrepreneur n'est pas mise en péril.

A la recherche de personnes dont la situation socioéconomique s'est dégradée à compte personnel, et non pas seulement impactées à compte d'entreprise, nous n'avons logiquement pas eu trop à faire aux gérants. Plus généralement, nous n'avons pas interrogé de gérant prospère et sans histoire (sans redressement, sans problème financier quelconque) en 2019 qui aurait coulé en 2020. Certaines faillites sont-elles entièrement imputables aux fermetures imposées face à l'épidémie ?⁹⁰ Bien que les gérants aient cherché à se faire entendre au cours de l'année 2020, il semblerait que leur mal-être soit alors davantage d'ordre moral que financier⁹¹, contrairement à leurs employés dont les difficultés liées aux effets de la crise seront développées dans la partie suivante. Cependant, dans un sondage du Groupement national des indépendants (GNI), organisation professionnelle de l'hôtellerie-restauration, 30 % déclarent qu'ils pourraient déposer le bilan en 2021⁹². Gardons donc à l'esprit cet indice de la difficulté de tenir bon face à la crise, qui concerne les entreprises bien au-delà du secteur de l'hôtellerie-restauration.

Encadré n°1. Un monde économique grippé

A des degrés variables, la crise grippe des relations sur lesquelles repose l'économie de l'hôtellerie et de la restauration. Quand nous interrogeons (le 23 octobre) un agent immobilier spécialisé dans les ventes et cessions de fonds

⁹⁰ Une demande d'entretien à ce sujet auprès d'une organisation patronale à ce sujet est restée lettre morte.

⁹¹ C'est ce que suggère un interviewé dans l'émission de Tiphaine de Rocquigny, « Les bars et restaurants pourront-ils payer l'addition ? », émission radiophonique « Entendez-vous l'Eco ? » *France Culture*, 15 janvier 2021.

⁹² Anonyme, « On a le sentiment d'avoir été sacrifiés » : des professionnels de l'hôtellerie-restauration demandent la réouverture de leurs établissements, *Le Monde*, 14 décembre 2020.

de commerce de restauration en Île-de-France, c'est avec l'objectif d'être mis en relation avec des clients en difficulté. Mais il se trouve lui-même en difficulté. La même situation se produit avec une responsable d'agence d'intérim spécialisée dans le placement de travailleurs de l'hôtellerie-restauration interrogée quelques jours plus tard. Le chiffre d'affaires de l'agence, dont deux des trois bureaux ont fermé, a chuté de 85 %. La responsable s'occupait de 600 intérimaires, elle n'en retient plus qu'une trentaine⁹³. Une bonne partie de ses collègues ont été licenciés. Quant à l'agent immobilier, sa société aurait perdu 60 % de son chiffre d'affaires. Ses deux commerciaux, des auto-entrepreneurs payés au résultat, se retrouvent dans une situation précaire. Pourtant 2020 « *commençait bien* », après deux années compliquées par les mouvements sociaux. Il y avait eu ensuite une « *reprise* » à partir du premier déconfinement jusqu'à mi-septembre, correspondant au « *renouveau* » estival 2020. Désormais, le marché est au point mort. L'agent reçoit de temps à autre des appels d'acquéreurs alors qu'il en recevait une quinzaine par jour début 2020. Il y a pourtant une baisse du prix de vente. Selon une note de l'Insee de décembre 2020, le premier confinement s'est soldé par un gel des relations de partenariat, avec seulement 7% de nouveaux partenariats sur la période⁹⁴.

Les banques se seraient en effet montrées très frileuses vis-à-vis de nouveaux projets dans le secteur. Trois futurs patrons associés d'un restaurant-bar dans le 20^{ème} arrondissement de Paris (l'un fut interrogé le 6 novembre) avaient trouvé un lieu adéquat après le premier déconfinement pour fonder un bar sur le modèle d'une coopérative. Mais ils ne sont pas parvenus à convaincre une banque de les suivre malgré un apport personnel et une demande de prêt limitée à 10 000 €. Ils ont essuyé maints refus. Ils ont tout juste obtenu une évaluation de leur dossier dans une commission régionale de leur banque, dont l'organisation a été reportée (et qui n'a toujours pas eu lieu au moment de la rédaction de ces lignes). Rémi, un des associés, commente :

Pour moi le point essentiel, ce sont que les banques ne jouent pas le jeu, elles bottent en touche. Elles préservent leur intérêt et nous mettent dans la merde. C'est cynique. Mais en soi, il n'y a pas meilleure période pour elles, car quand on [en] sera sorti, il y aura moins de concurrence, donc les projets vont d'autant plus marcher. C'est maintenant qu'elles devraient nous soutenir. Mais non, elles nous

⁹³ Au premier trimestre 2020, 103 000 emplois salariés sont détruits en Ile-de-France (-1,7 % par rapport aux trois mois précédents). L'intérim représente 40 % de cette perte d'emplois (Deheeger Samuel, Chevrot Joseph, Debosque Michèle *et al.*, « La crise sanitaire fait vaciller l'économie francilienne dès la fin du premier trimestre 2020 », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°30, juillet 2020.). En revanche, au dernier trimestre 2020, celui du deuxième confinement, le nombre d'emplois créés en intérim progresse de 17,2 % par rapport au trimestre précédent (Samuel Deheeger, Sylvie Druelle, Cécile Le Filiâtre, *et al.*, « Le second confinement interrompt la reprise économique en Ile-de-France », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°33, avril 2021.) La note de conjoncture ne dit pas si ces créations d'emplois se font dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, qui continue d'en perdre plus que tout autre, mais on peut donc en douter.

⁹⁴ Cindy Duc, Catherine Souquet, *op.cit.*

disent qu'on devrait attendre pour voir comment ça va se passer... Il y a une incohérence et un paradoxe dans le discours des banques. C'est du sabotage.

Entretien avec Rémi, le 6 novembre 2020 en visioconférence.

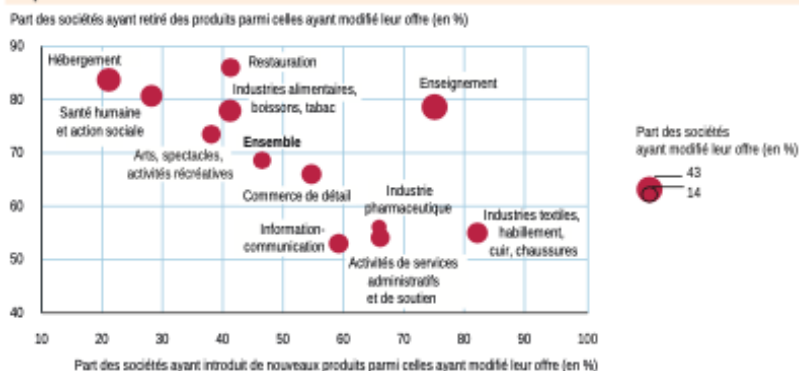
Les commerces fermant le rideau, l'horizon d'une reprise d'activité étant pour le moins incertain, les possibilités d'emprunt bancaire sont moindres. Des mobilisations de professionnels font apparaître d'autres relations ébranlées par la crise, qui rendaient tout simplement l'activité économique possible. Ainsi, lorsque nous allons à la manifestation du 14 décembre à l'appel des principales organisations professionnelles du secteur hôtellerie-restauration, nous constatons la présence de nombreux négociants en vin, grossistes, et autres producteurs alimentaires, fragilisés par l'absence de commandes des restaurateurs. C'est donc tout un tissu économique constitué de relations d'interdépendance – liant le serveur à l'agent immobilier – qui se trouve ébranlé.

2.2. Des activités de substitution

Plutôt que de baisser le rideau, des entreprises modifient leur production. C'est le cas d'une société sur cinq en 2020, de 23 % des restaurants, mais de 36 % des entreprises d'hébergement (hôtels inclus)⁹⁵. Dans l'hôtellerie et la restauration, cela se traduit par un appauvrissement de l'offre nettement plus important que dans l'ensemble des secteurs pris en compte, et une diversification de l'offre moindre (le retrait et l'introduction de produits ne sont pas exclusifs.) (document 4)

⁹⁵ D'après le jeu de données fourni en annexe de : Cindy Duc, Catherine Souquet, *op. cit.* Les sociétés prises en compte ont 10 salariés au moins.

5 Modification de l'offre, retrait ou introduction de nouveaux produits ou services pendant le premier confinement



Lecture : dans l'industrie pharmaceutique, 14 % des sociétés ont modifié leur offre pendant le premier confinement. Parmi celles-ci, 66 % ont proposé de nouveaux produits ou services, 56 % en ont délaissé.
 Champ : sociétés de 10 salariés ou plus, sauf pour le commerce de détail (sociétés de 5 salariés ou plus).
 Source : Insee, enquête Impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés, 2020.

Document n° 4 - Figure extraite de Cindy Duc, Catherine Souquet, « L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés », Insee Première, n°1830, décembre 2020, d'après les données de l'enquête Impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés, menée par l'Insee en 2020.

Du côté de la restauration, où le service est interdit en salle hors parenthèse estivale, cela se traduit par le développement de la vente à emporter. Pour la restauration à table, qui s'appuyait très peu sur ce type de service avant le confinement, 1 % des commandes était livré. Entre mars et octobre 2020 ce chiffre serait passé à 8 %⁹⁶. Celles et ceux qui servent des plats à emporter ou à livrer n'y trouvent pas forcément leur compte. Rafael, qui a ouvert son restaurant le 15 mars, n'a pas poursuivi longtemps l'expérience *Deliveroo*. La plateforme de livraison prélevait trop au passage : environ 30 % de l'encaissement, la TVA restant à régler sur les 100 % de la commande. Le restaurateur ne souhaitait pas trop augmenter ses prix pour ne pas se mettre à dos ses premiers clients. Il a préféré distribuer des prospectus pour se faire connaître par le voisinage comme un restaurant où venir chercher des plats copieux à manger chez soi, pouvant à l'occasion offrir des services de traiteur. D'autres gérants, eux aussi propriétaires de leurs fonds, préfèrent garder leur enseigne ouverte au moment du deuxième confinement, sans y avoir nécessairement intérêt sur le plan pécuniaire. Les deux associés d'un restaurant bistronomique à Paris, « *reposés* » après une longue période de fermeture durant le premier confinement, désormais seuls en boutique – commis et serveurs étant au chômage partiel – préparent une carte à emporter.

⁹⁶ D'après NDP Group, cabinet d'études de marché, et un communiqué publié le 15 décembre : « Le secteur de la RHD s'adapte et amortit le choc », 15 décembre 2020.

L'un d'eux explique qu'il tient justement à servir les gens du quartier, une clientèle de riverains fidèles. A ses voisins, le commerce propose aussi désormais les produits d'une épicerie fine, sélectionnés avec soin au cours de pérégrinations estivales de producteurs en producteurs. « *Ce n'est pas pour ce [qu'il] gagne* » qu'il lève le rideau tous les matins. Dans son cas, l'affaire tient grâce aux « *aides de l'État* » (dont il ne donne pas le détail). Dans ce quartier où sont installés de nombreuses enseignes et restaurateurs emblématiques de la nouvelle cuisine parisienne, le patron du restaurant « *ne voit personne qui a fermé* ». Mais ce ne sont certainement pas tous les établissements qui peuvent soit fermer, soit se contenter des revenus subsidiaires de ventes à emporter. Certains retardent une faillite attendue en faisant feu de tout bois. Ainsi le gérant d'un autre restaurant de quartier reste ouvert pendant le premier confinement en profitant de son statut de caviste. Clément change son offre culinaire de manière à pouvoir proposer de la nourriture à emporter (sans guère de succès) et s'improvise dépôt de pains.

La diversification des activités est également exploitée par les hôtels qui se tournent vers l'accueil d'un public sans-abri⁹⁷. La signature d'un accord entre les préfets et l'UMIH le 23 mars 2020 concrétise cette conversion temporaire pour les établissements volontaires, et facilite, pour les services de l'Etat et les associations, la réservation de chambres à des fins d'hébergement d'urgence⁹⁸. Sur les 20 000 nouvelles places d'accueil d'urgence mises à disposition lors du premier confinement, la moitié, 10 600, sont ainsi ouvertes en hôtel⁹⁹. Au-delà de rester ouvert et d'assurer une activité économique pour le gérant, lui garantissant la réservation fixe de chambres à un prix vu à la baisse, un peu moins de 20 € en moyenne, cela permet également aux salariés de l'établissement de conserver leur emploi : un étudiant réceptionniste rencontré a pu continuer à travailler jusqu'en octobre 2020, quand l'hôtel a cessé d'accueillir ce public.

Rester ouvert peut aussi permettre aux gérants et associés de s'assurer de menues liquidités (observons au passage, pour mémoire, que là encore les comptes de la société sont intimement liés à ceux de l'individu). Une façon de faire face pour un hôtelier en déroute a été d'autoriser des clients à devenir résidents réguliers longue durée, occasionnant là un chiffre d'affaires minimal, voire quelques recettes non déclarées (surtout après liquidation), quoique Hakim fasse aussi cadeau de nuitées. Le restaurateur mauricien évoqué plus haut qui venait d'ouvrir un restaurant dans un quartier chic de Paris, Rafael, obtient également des recettes invisibles (non déclarées, en espèces) et fait cadeau de repas aux plus démunis parmi ses clients (notamment des sans-papiers bengali, des chauffeurs-livreurs). « *C'est les voisins qui m'ont sauvé* ». Dans son business plan de base, il comptait sur le service du midi et la clientèle des bureaux alentour,

⁹⁷ Nous n'avons pas encore accès aux données de Delta (la centrale de réservation hôtelière régionale du Samusocial) concernant l'évolution du parc hôtelier depuis mars 2020.

⁹⁸ Cours des comptes, « L'hébergement et le logement des personnes sans domicile pendant la crise sanitaire du printemps 2020 », *Rapport public annuel 2021*, Tome 1, 2021, p.116

⁹⁹ Nicolas Duvoux et Michel Lelièvre (dir.), *La pauvreté démultipliée...*, op. cit. p.57.

pour partie en télétravail. Il a pu en fait fidéliser une clientèle résidente (notamment un riche homme d'affaires)¹⁰⁰.

2.3. Baisser ses charges et la qualité de service

Enfin, l'outil majeur employé par les gérants a été de limiter les charges. Pour le restaurateur mauricien, cela s'est d'abord traduit par une réduction de la carte et un appauvrissement culinaire¹⁰¹. Malheureusement, Rafael jette tout de même des invendus¹⁰². Il paye assidûment ses charges en eau et électricité (contrairement au loyer), mais allume le minimum de lumières (ce qui est sans doute lié aussi à l'installation de clients en toute clandestinité dans le restaurant), et le chauffage au minimum. Pour les ressources humaines, il a gardé un seul commis bengali quelques heures (sans doute une partie des heures seulement sont-elles officiellement déclarées), un autre est parti volontairement, un troisième qui était à mi-temps est en arrêt maladie, et sa femme, salariée du restaurant, touche le chômage partiel (stratégie qui permet d'avoir des ressources pour le foyer).

Se départir de son personnel quelle que soit la façon dont on s'y prend (plutôt que de recourir au dispositif de chômage partiel) a pu être une solution adoptée par des gérants, au détriment des travailleurs que nous avons rencontrés. Fadi, le gérant de discothèque, a procédé à ce qu'il appelle des « ruptures conventionnées » – « conventionnelles » donc, des ruptures de contrat donnant droit au chômage – pour ses onze salariés (dont deux seulement à plein temps, le DJ et la femme de ménage, sa tante). Toutes et tous travaillaient ailleurs et ce salaire constituait pour l'essentiel d'entre eux un complément de revenu. Thomas, évoqué plus haut, décide avec ses associés de licencier deux salariés d'un bar, la manager jour¹⁰³, un chef en cuisine :

Parce qu'on n'a pas réussi à retrouver un niveau d'activité nous permettant de garder toute l'équipe. [...] Les gens en télétravail, ils mangent chez eux, il n'y a plus de repas d'affaires [...], on n'a jamais pu rouvrir le jour cet été. On a rouvert que le soir.

¹⁰⁰ Cet homme est l'ami d'un client pour lequel le gérant a été longtemps serveur. Attaché au type de cuisine proposé par son établissement, il passait des commandes formidables toutes les semaines (en moyenne 300 € par semaine), sauf durant les congés d'été, période qui s'est par conséquent avérée difficile. Pour se figurer les écarts auxquels cela correspond, notons que le chiffre d'affaires catastrophique pour août 2020 était de 3000 €, alors qu'il avait atteint 5500 € par semaine en septembre.

¹⁰¹ Par exemple, plus de poisson, de la poitrine fumée achetée chez le grossiste alimentaire des professionnels, Métro, plutôt que de la palette boucanée par un boucher voisin. Clément, le gérant d'un restaurant-caviste improvisé dépôt de pains, pourtant très attaché à la défense des producteurs vertueux, a aussi changé de fournisseur de viande.

¹⁰² Le restaurant est fermé du samedi soir au mardi au moment de l'entretien du 16 décembre 2020 et fait face à une panne d'un des deux congélateurs qui lui fait perdre de la marchandise (d'autant qu'il congèle plus pour ne rien perdre...).

¹⁰³ Par la lecture de Sylvie Monchatre (*Êtes-vous..., op. cit.*), nous savons que cette fonction est davantage effectuée par des femmes à qui l'on attribue des compétences « naturelles » pour ce rôle qui inclut des tâches de nettoyage, de préparation, de fidélisation de la clientèle. L'explication de ce gérant conduit donc à penser que les serveuses ont pu être pénalisées par ces stratégies managériales.

Entretien téléphonique avec Thomas, gérant de bar, le 20 novembre 2020.

Cet employeur fait néanmoins en sorte de verser des primes aux salariés qu'il a gardés pour compenser les pertes de revenus liés au chômage partiel qu'ils ont endurées pendant la période de fermeture administrative. Il combine ainsi deux conduites pouvant paraître contradictoires, fragilisant d'un côté certains de ses salariés, par des licenciements tout en faisant preuve d'un certain patronage pour l'équipe restante par un apport financier essentiel après une longue période de chômage partiel.

Il faudrait certainement étudier de façon plus détaillée les ruptures de contrats effectuées au motif de la crise. La précarité contractuelle fréquente dans le secteur joue certainement, à ce moment-là, contre les salariés : des serveurs interrogés en connaissent d'autres qui ont eu la malchance de ne pas avoir terminé leur période d'essai avant le premier confinement et ont été remerciés ; d'autres se sont retrouvés au chômage parce que leur employeur a pris le parti de ne pas renouveler leur CDD ; et comme nous l'avons dit, les intérimaires du secteur sont restés sur le carreau. D'un autre côté, l'enquête fait apparaître des formes d'arrangement jugées équitables par les salariés. Laura, la cheffe de cuisine, cadre en CDI, qui recevait ses salaires en différé, partie avec une prime de licenciement conséquente, témoigne à propos de sa relation avec Clément :

Je l'ai accompagné vers le fait de me licencier. Ce n'était plus possible de ne pas être payée à temps, il doit de l'argent à sa sœur, n'a plus de trésorerie. Soit tu coules ton entreprise, soit tu essayes de t'en sortir avec moins de charges.

Conversation téléphonique avec Laura, cheffe cuisinière, le 14 octobre 2020.

Il faut cependant, comme Laura, ne pas craindre trop pour son budget domestique pour adopter une telle position en tant que salariée.

Dernière logique pour bénéficier de ressources humaines avec le moins de charges possibles, outre la minoration des heures travaillées déclarées : la contractualisation dissimulée, qui a peut-être connu un regain hors Île-de-France du fait de la crise (de l'avis général des enquêtés, vu les contrôles, cette pratique serait en temps normal devenue rare). C'est arrivé à un couple de serveurs parisiens partis s'installer dans le sud de la France (Sophie & Demian ont fait des « *extras* » au noir pour un hôtel-restaurant) et à une serveuse dans l'événementiel, Iris, elle aussi dans une ville du Sud :

Les employeurs étant dans la difficulté aussi, il y a des heures qu'on ne nous a pas déclarées cette année, pour éviter qu'ils aient trop de charges à payer. Donc on a fait des heures au black. Le problème c'est que moi, sur ces heures au black, j'ai récupéré que 400 € pour l'instant, et je suis en attente de 1 500 €.

Entretien avec Iris, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

Insister ainsi sur les pratiques les moins protectrices des employeurs vis-à-vis des travailleurs est un moyen pour nous d'indiquer les logiques qui ont pu fragiliser ces derniers. Mais, on l'aura compris, les employeurs ne se sont pas systématiquement comportés ainsi, loin s'en faut. On l'a déjà indiqué en évoquant dans la partie introductive les salariés de l'hôtellerie-restauration de

chaîne, qui ont massivement été placés au chômage partiel ou bien avec le cas de Thomas qui fait en sorte de verser des primes à ses salariés afin de compenser le manque à gagner induit par le chômage partiel. Nous avons rencontré un autre exemple de politique salariale investie, « *au top* » (d'après Gabi, un serveur de bar à cocktail, d'une chaîne de trois établissements plus une société de cocktails événementielle). Les associés-employeurs, deux jeunes hommes assez médiatisés, ont limité au maximum la casse des équipiers. Ils ont gardé tous leurs salariés. Les partants (volontaires) ont été renouvelés. L'enquêté qui évoque cette situation a été promu d'assistant manager à manager, avec une hausse de salaire au passage (et de charges pour ses patrons) :

Ils ne se posent pas la question de leur santé financière. [Une serveuse] a été recrutée [dans un bar de la chaîne] pendant les grèves de décembre - janvier [2020] même si à ce moment-là ça ne marchait pas du tout. En mars, à la veille du confinement [2020], on était 130 dans le bar. Cet été, il y a eu un retour assez rapide de la clientèle. [Dans un autre bar de la chaîne], ils ont recruté quelqu'un juste avant l'annonce du couvre-feu.

Conversation téléphonique avec Gabi, serveur, le 7 novembre 2020.

Malgré cette logique protectrice, Gabi a tout de même souffert lors du premier confinement, au chômage partiel, avec un loyer très élevé à payer de sa poche. Une certaine détresse apparaît même dans le meilleur des cas.

3. LES ENTREPRISES INEGALEMENT VULNERABLES FACE A LA CRISE

Les réponses des employeurs face à la crise ne sont donc pas uniformes. Mais il faut également souligner que les entreprises sont elles-mêmes diversement apprêtées au devant de la crise et des restrictions sanitaires : la date d'ouverture des commerces, des choix financiers ou managériaux, des stratégies commerciales empruntées pèsent aussi sur les conduites.

3.1. *Les entrepreneurs interrogés ont ouvert au mauvais moment*

A une exception près (Fadi), tous les gérants avec qui nous avons été en contact venaient de se lancer dans une affaire au moment du premier confinement (Rémi était en passe de le faire, Clément tenait son restaurant depuis déjà un semestre). Lors du premier échange, ils présentent la situation comme perdue d'avance. Du point de vue du futur patron de bar-restaurant coopératif concerné par des difficultés d'accès à un prêt bancaire, Rémi, le « *problème c'est que nous avons engagé beaucoup d'argent* ». A l'heure de l'entretien (le 6 novembre), ses deux associés et lui sont endettés de 1 000 € chacun pour les frais d'un avocat (qui travaille « *gratuitement* » pour eux depuis un an), vis-à-vis d'ouvriers et d'un assureur. « *Et là on va sortir de nos délais pour rembourser.* » Ils ont réussi à maintenir la promesse de vente et négocié trois mois de délai auprès du vendeur du lieu qu'ils destinaient à leur projet. Une banque a alors accepté de les suivre, sans qu'ils aient de retour officiel au moment où nous interrogeons l'associé.

Sans accès à un prêt, ils seraient obligés de renoncer et perdraient l'argent investi jusque-là. De façon plus dramatique financièrement, l'ex-gérant d'auberge que nous suivons au long cours, Hakim*, avait lui aussi entrepris d'ouvrir un second commerce. Il s'agissait d'un bar à salades ou « *poke bowl* ». L'acquisition du fonds datait d'octobre 2019, les travaux avaient été faits de façon autonome, en réquérant l'appui d'un beau-frère et d'un travailleur sans-papiers connu au préalable, en achetant le mobilier nécessaire sur LeBoncoin. Vu le contexte de grèves hivernales, l'entrepreneur ne se presse pas pour ouvrir lorsque le confinement est annoncé. Pendant un mois, il se contente de vendre des salades via des plateformes de livraison et se résigne. Anticipant que la crise va durer longtemps, il revend le fonds de commerce. Dans l'opération, il perd près de 30 000 €¹⁰⁴.

3.2. Des choix financiers discutables, après coup

Des choix financiers ou managériaux – notamment des investissements ou arbitrages qui semblent inconsidérés rétrospectivement – ont pu peser lourdement sur des établissements, surtout sans trésorerie, et les rendre plus vulnérables face à la crise. Cela s'accompagne également de charges salariales importantes pour correspondre au modèle choisi. Laura, la cheffe de cuisine du restaurant-caviste ouvert en octobre 2019 définitivement fermé en fin d'automne suivant, interrogée peu avant son licenciement décrit ainsi les choix de son employeur :

En termes de personnel, c'était cher, il voulait ouvrir en continu. Cela veut dire qu'il faut toujours quelqu'un en cuisine. Moi à temps plein, je ne travaillais plus que le midi, donc il fallait en plus quelqu'un le soir. Je crois qu'il ne réfléchissait plus trop à la marge qu'il devait faire. Entre le modèle qu'il voulait tenir, les enjeux de trésorerie, et la nécessité d'être réactif dans cette période dure, ça ne passait plus.

Conversation téléphonique avec Laura, cheffe cuisinière, le 14 octobre 2020.

De l'avis de la cuisinière, l'enseigne récemment ouverte a notamment dû ses difficultés à des investissements trop importants du gérant, des investissements qu'elle estime pas « *forcément urgents ou pas liés au fonctionnement du resto* ». Elle évoque le mur végétal payé 1 000 €, un gros stock de jus de durée de conservation limitée, jeté du fait d'une date limite de consommation dépassée¹⁰⁵, l'achat tout récent d'une chambre froide pour 3 000 ou 3 500 € (la

¹⁰⁴ Le gérant nous a expliqué avoir acquis le fonds pour une dizaine de milliers d'euros et l'avoir revendu 25 000 €, cela se traduisant par 8 000 € d'impôt sur la plus-value. Les travaux et l'acquisition de mobilier ont coûté entre 5 000 et 10 000 €. Le loyer représentait une charge de 1 200 € et cela pendant 6 ou 7 mois. Cela correspond à une perte de 30 000 €, sans compter le temps investi, les autres charges (assurance, électricité, etc.), et sans pouvoir décompter les recettes liées aux ventes alimentaires (qui ne doivent pas être mirobolantes en un mois pour un commerce tout neuf – autrement l'entrepreneur aurait poursuivi le projet...). Le sujet est douloureux pour lui, il le balaie d'un revers de manche quand l'enquêtrice tente d'en reparler, et il nous a donc été impossible d'établir plus précisément la perte monétaire.

¹⁰⁵ Cela rappelle le cas d'une boulangère interrogée dans l'émission *Sept à Huit* qui avait fait des stocks de farine conséquents juste avant l'annonce de la fermeture des stations de ski, se retrouvant avec l'essentiel du stock périmé à jeter. Voir : « "J'ai 30 000 € de dettes" : ces

première n'ayant pas assez de capacité de stockage), l'achat d'un piano de cuisine pendant le confinement (« *Il en avait envie, besoin* », justifie-t-elle). Elle considère aussi que la conversion vers la vente à emporter n'a pas fonctionné. Ainsi les choix financiers de Clément ont selon elle participé à fragiliser sa situation. Par contraste, on a décrit plus haut le « *système D* » du restaurateur mauricien, Rafael, (extinction des lumières, du chauffage, suppression de postes, etc.) qui lui permet de tenir à moindre frais.

3.3. *Endettement et loyer*

Les établissements disposaient du reste de marges différentes selon leurs ancrages (et relations) économiques antérieures au premier confinement. Clément, le patron de Laura, a pris la peine d'assurer le prêt de 130 000 € contracté à la Banque publique d'investissement pour démarrer son activité. Cela lui avait coûté 7 000 € mais par conséquent il ne s'endette pas au-delà de 13 000 € en cas de faillite. Pendant la crise, il peut compter sur son épargne et celle de sa famille. En 2020 il injecte 20 000 € dans l'affaire, sa mère 19 000 € et il se repose, pour les dépenses quotidiennes, sur le salaire confortable de son mari, cadre dirigeant dans une chaîne de télévision nationale. Il doit toutefois mettre le fonds en vente en mars 2021, après liquidation, sans certitude de récupérer l'épargne investie (cela dépend du prix de vente du fonds au prorata des dettes, avec l'obligation de rembourser les 34 000 € reçus dans le cadre du PGE et la caution bancaire évoquée plus haut).

Au moins ne se retrouve-t-il pas désargenté et endetté comme Hakim*. Par contraste, l'hôtelier est caution solidaire à hauteur de 60 000 € pour le prêt souscrit pour rénover le bâtiment de l'auberge de jeunesse. Maintenant qu'il a fait faillite, la banque lui réclame ce montant à titre personnel. La vente du commerce ne suffira pas à éponger ces dettes. Pour rappel, il a aussi perdu son bar à salade. En 2021, Hakim* parvient à vivre avec un poste de concierge technique dans une compagnie aérienne (qu'il occupait au préalable à mi-temps). Il est au chômage partiel pour cet emploi, gagne 1 400 € par mois, au lieu de 2 600 € avant la crise (quand il avait son salaire de gérant d'auberge plus celui à mi-temps dans la compagnie aérienne). Il loge ses parents pour 700 € et réside pour sa part dans l'auberge de jeunesse dont il était le gérant jusqu'à ce que le nouveau propriétaire reprenne le lieu. Son rapport au propriétaire des murs l'a désavantagé. Ce dernier lui faisait payer 7 000 € de loyer, ce qui a été jugé trop élevé par un expert du tribunal, qui a rendu un avis à ce sujet bien avant la pandémie. Le propriétaire, dans ses droits (sans qu'on ne puisse nullement lui opposer l'avis juridique de l'expert), n'a cependant pas cédé. Il a même attaqué le gérant pour deux mois d'impayés de loyer à l'automne 2019¹⁰⁶. Autant dire que face aux mesures de

travailleurs ruinés par la crise du Covid», émission, *LCI*, 1 mars 2021. URL: <https://www.lci.fr/societe/video-replay-tf1-7-a-8-coronavirus-j-ai-30-000-€-de-dettes-ces-travailleurs-ruinés-par-la-crise-du-covid-2179376.html>. Vidéo visionnée le 8 mars 2021.

¹⁰⁶ Arrangement qu'ils avaient contracté oralement pour que le gérant utilise l'argent ainsi dégagé pour des réaménagements liés à des punaises de lit. La pression de propriétaires pour obtenir

lutte anti-Covid, il n'a fait aucun cadeau de loyer, ni aucune suspension. L'endettement pour ce poste budgétaire a lourdement participé à couler le commerce.

Pour le gérant de discothèque, les loyers de 5 000 € restaient dûs et l'endettement envers le propriétaire des murs, un homme influent localement, générait beaucoup d'angoisse chez Fadi par effet de réputation. Reste que le propriétaire, pourtant un « *maquignon* », un genre d'homme peu réputé pour leur générosité, les a gelés à partir de mars jusqu'à ce que le gérant touche les aides de l'État¹⁰⁷. Avoir tissé une relation de confiance avec le propriétaire des murs a ainsi garanti au gérant une forme de protection pendant neuf mois. Plus généralement, Fadi a fait des pieds et des mains pour être soutenu dans sa négociation avec sa banque (elles se montrent semble-t-il très frileuses avec les boîtes de nuit). Il s'est plaint du manque de soutien de la mairie envers son commerce dans un journal local, puis il a obtenu la médiation d'un député de secteur envers un établissement bancaire. Négocier son endettement lui permet aujourd'hui de se rémunérer sur le compte de l'entreprise, après avoir dû emprunter de l'argent à son frère et à son meilleur ami en guise de revenu personnel en 2020. L'aubergiste qui n'a pas reçu (ni recherché) ce genre d'appuis, a quant à lui le sentiment que le mandataire judiciaire l'a mis en liquidation de façon pressante (il allait selon lui toucher des aides de l'État sous peu). S'il peut compter sur le soutien moral de résidents réguliers, cela n'arrange pas la situation financière de l'entrepreneur. Les deux hommes emploient la même expression qui dit la même peur : devoir quitter son affaire « *une main devant, une main derrière* ». Cela arrive à l'un (qui ne possède aucun élément mobilier présent dans l'auberge à titre personnel et doit tout y laisser, ce qui ne se fait pas sans pincement au cœur), quand l'autre peut dormir à nouveau tranquille (en pouvant compter sur le fait que presque tout le mobilier de la boîte de nuit est sa propriété ou celle de son associé, donc qu'il pourrait vider les lieux comme il l'entend s'il

des loyers auprès de locataires dont le commerce est de toute évidence en berne semblerait – l'hypothèse serait compliquée à tester à large échelle, il faudrait au moins énumérer des cas pour l'étayer – plutôt le fait de professionnels de l'immobilier, qui en font fortune. C'est le cas du propriétaire des murs de l'auberge ou du restaurant de Rafael. Dès le printemps – alors que l'enseigne tout juste ouverte vivote – le propriétaire exige tous les mois 4 500 € de loyer (un montant jugé raisonnable par le restaurateur, hors temps de crise). Le propriétaire rend visite au locataire, le presse de payer un loyer dont le règlement assècherait toute trésorerie et interdirait tout simplement le fonctionnement du restaurant. Sûr de son droit, il devient menaçant par courrier, avant d'intimider le gérant en direct, et de lui soutirer douze chèques d'avance avec loyer majoré de 160 €. Cela se traduit au premier encaissement par un placement de la société en interdit bancaire. Le gérant, conseillé gratuitement par le comptable d'un riche client et puissant homme d'affaires, ne paye plus un centime de loyer de la fin de l'été 2020, et engage des poursuites contre le propriétaire en se référant à des points du contrat de location. Sans l'aide décisive et brutale de l'entrepreneur qui le prend sous son aile, l'ancien serveur passé à son compte « *[aurait] coulé, c'est sûr.* »

¹⁰⁷ Une autre remise sur loyers, cette fois-ci une annulation en bonne et due forme, nous a été directement rapporté par l'employé d'un bar-à-vin. La propriétaire du local, qui habite dans le même immeuble son un autre logement qui lui appartient, a tout simplement annulé les loyers durant la fermeture de l'établissement pendant le premier confinement. Selon le salarié, cette aide a été tout simplement permis de ne pas tirer le rideau. Point commun (vraisemblable mais à confirmer) entre cette propriétaire et le maquignon : aucun ne se dirait professionnel de l'immobilier, ni ne tirer ses revenus d'activité principaux d'investissements immobiliers.

devait vendre). Néanmoins, comme vu précédemment, le sauvetage de son établissement s'est également soldé de moult ruptures de contrats salariés.

3.4. *Avoir ou ne pas avoir une terrasse ?*

En fonction d'éléments de leur « *business plan* », en particulier l'emplacement, mais aussi de la clientèle cible et l'offre de base, les établissements ne partaient pas tous avec les mêmes cartes en main pour s'en sortir. Cette vulnérabilité structurelle peut avoir des répercussions directes sur les travailleurs. Prenons l'exemple d'un bar à Montmartre, avec une grande terrasse mais pas au soleil, une offre de restauration rudimentaire, un modèle économique où l'on compte beaucoup sur la « *limo* » (le service des boissons matin et après-midi), la présence des touristes et des étudiants d'une école à proximité, avec peu de clientèle du quartier. Tout est réuni pour que l'établissement soit vide : pas le meilleur emplacement, une offre culinaire qui ne correspond pas aux attentes des Parisiens pour un service à emporter, une clientèle qui fait défaut (plus de touristes étrangers, plus d'étudiants de niveau universitaire qui suivent leur cours à distance). La serveuse qui nous a donné cet exemple, Sophie, a entendu dire que, pour ne pas couler, l'établissement a vraisemblablement réduit drastiquement ses charges salariales, se séparant de son « *staff* » d'étudiants étrangers bon marché. Ainsi le premier secteur d'économie limitant la casse pour les gérants semble être ici celui de la charge salariale la plus précaire et la moins qualifiée. L'emplacement vers la Villette d'un des bars dont Thomas est le gérant associé, ainsi que, comme vu plus haut, le licenciement de deux salariés, lui permettent de remonter un peu la pente au cours de l'été 2020. Malgré la suppression du service du midi et l'absence de touristes, il admet pourtant avoir « *cartonné* » grâce à ce paramètre essentiel dans ce contexte qu'est l'emplacement et l'espace en extérieur :

Cet été, juin juillet c'était génial, [...] on a fait quasiment les chiffres normaux, surtout qu'on avait une très grande terrasse et qu'il faisait beau. En août, on a dû faire moins 20 % [...] On s'est pas mal débrouillés. [...] Mais on a de la chance, c'est un bar au bord du canal, donc c'est vraiment un spot très apprécié.

Entretien téléphonique avec Thomas, gérant de bar, le 20 novembre 2020.

A ce sujet, Sophie établit du reste une comparaison entre le bar de Montmartre et les établissements de bistronomie qui « *se sont fait de la thune, cocktail à emporter, prémix, clientèle fidèle, terrasses...* ». Sophie ajoute qu'il valait mieux ne pas être un établissement qui mise sur un grand nombre de couverts pendant les périodes d'ouverture, les mesures sanitaires les désavantageaient. Il apparaît également que les restaurants gastronomiques, étoilés, avec une masse salariale considérable, n'étaient pas les mieux à même de faire face.

On sait dorénavant que, confrontés aux mesures de lutte contre la Covid-19, les pourvoyeurs d'emplois de l'hôtellerie-restauration ne se sont pas retrouvés face aux mêmes défis, avec les mêmes cartes en main. Comment leurs décisions se reportent-elles sur les travailleurs mis hors service, en inactivité plus ou moins

prolongée ? Comment ces derniers composent-ils avec le contexte que l'on vient de décrire ?

Deuxième partie.

Répercussions du chômage inégales, quels accès et recherche de ressources compensatoires pour les travailleurs ?

L'impact de la crise sanitaire sur les vies des travailleurs de l'hôtellerie-restauration est très variable¹⁰⁸. On retrouve, déclinées au niveau individuel, les chronologies différentes de la crise que l'on a décrites au niveau des établissements. Sur le plan professionnel, l'intensité avec laquelle les travailleurs sont touchés, le crescendo des pertes monétaires, dépend de leur rapport à l'emploi. Le statut du poste occupé, quoiqu'il ne soit pas le seul facteur explicatif de l'intensité de la crise vécue pour les travailleurs, atténue plus ou moins la baisse de revenu liée à la fermeture des établissements, selon que l'on peut ou non compter, de façon plus ou moins conséquente, durablement ou pas, sur un revenu compensatoire (1). L'impact de cette situation dépend également d'une série de conditions extra-professionnelles – économie du ménage, présence ou absence d'épargne, accès ou non à des soutiens extérieurs, notamment de l'aide sociale –, qui compensent ou au contraire aggravent la perte de revenu et d'activité dans les ménages de taille variable de ces travailleurs (2). Sans attendre une réouverture de leurs lieux de travail, en fonction de leurs parcours professionnels avant la crise et de leur rapport au travail (dans l'hôtellerie-restauration et en général), certains, en particulier les plus touchés, vont chercher à se dégager de nouvelles ressources financières par toutes sortes d'activités de substitution (3).

¹⁰⁸ De manière générale les analyses de conjoncture de l'Insee ou l'enquête EpICoV montrent que les ménages sont inégalement touchés par la crise. Les catégories socio-professionnelles, le niveau de revenu, de diplôme, le statut d'emploi, d'occupation de logement ou encore le statut administratif influent largement la vulnérabilité des individus face à la crise, qui touche d'autant plus les personnes les plus précaires, cumulant les inégalités sociales. Voir : Nathalie Bajos, Josiane Warszawski, Ariane Pailhé *et al.*, « Les inégalités sociales au temps du COVID-19 », *Questions de santé publique*, n°40 (numéro spécial), octobre 2020, 12 p. ; Pauline Givord, Julien Silhol *et al.*, « Confinement : des inégalités économiques inégales selon les ménages », *Insee Première*, n°1822, 14 octobre 2020.

1. LA CRISE, REVELATRICE D'ENGAGEMENTS ET DE STATUTS PROFESSIONNELS VARIABLEMENT PROTECTEURS

Si la fermeture des restaurants et le tarissement des flux touristiques se traduisent par une mise en inactivité forcée d'une très grande part des travailleurs du secteur, celle-ci se décline de façon très diverse selon les formes d'emploi, qui donnent inégalement accès à des revenus compensatoires, à des niveaux et des durées différentes selon les individus.

1.1. Les salariés qui peuvent compter sur des revenus de travail compensatoires durables, mais pas forcément suffisants

1.1.1 Au chômage partiel, des pertes de revenus inégales

Pour les salariés qui ont pu en bénéficier, en contrat à durée indéterminée ou déterminée, le dispositif de chômage partiel a largement atténué les effets de la crise sur les revenus d'activité. Certains n'ont pas accusé de perte de salaire. Bilal, 48 ans, hébergé dans un CHU parisien depuis janvier 2020 après avoir dû quitter le foyer familial à la suite d'un divorce et ayant besoin de soutien dans ses démarches quotidiennes, manutentionnaire en CDI à temps plein depuis l'âge de 19 ans dans la même pizzeria du 8^{ème} arrondissement, est au chômage partiel depuis le premier confinement. Son salaire est resté identique à celui qu'il touchait lorsqu'il était en activité, avant l'accident du travail qui l'a immobilisé entre décembre 2019 et février 2020¹⁰⁹. Même les avantages en nature, correspondant aux repas pris sur le lieu de travail, lui sont reversés en salaire. En tant que manutentionnaire il ne recevait pas de pourboire, il n'a donc aucunement accusé de perte de revenu de travail. Comme Bilal, certains salariés peuvent compter sur un revenu constant, y compris lorsqu'ils n'ont pas accumulé une ancienneté aussi longue chez le même employeur. Mahesh, originaire du Bangladesh, travaille depuis deux ans dans un restaurant situé dans le Marais, d'abord en CDD puis en CDI depuis novembre 2019. Il garde lui aussi un revenu fixe de 1 300 € pendant l'année 2020.

Parmi les travailleurs au chômage partiel rencontrés au cours de l'enquête, beaucoup ont toutefois connu une baisse de revenu, plus ou moins importante selon les cas. Pour Gabi, assistant manager dans un bar parisien, le salaire passe de 1 750 à 1 223 € pendant le premier confinement ; de 1 300 à 1 230 € pour Mamadou, 42 ans, plongeur en CDI dans un restaurant italien de la banlieue ouest parisienne ; de 1 580 à 1 250 € pour Pierre, 40 ans, réfugié bengali, plongeur dans un restaurant du quartier de la Bastille ; de 2 200 à 1 540 € pour Gwilhem, 32 ans, en CDI dans un hôtel étoilé du 9^{ème} arrondissement¹¹⁰. Quels que soient le type

¹⁰⁹ Cette stabilité a été constatée sur les fiches de paie présentées par l'enquêté.

¹¹⁰ Ces revenus sont ceux déclarés par les enquêtés en entretien, sans examen des fiches de paie, à laquelle nous procédons autant que possible dans les suivis ethnocomptables (voir introduction)

d'établissements et de contrats, le chômage partiel est souvent synonyme de perte de salaire, dont l'ampleur est donc différente selon les individus, atteignant jusqu'à 30 % du revenu dans le cas de Gwilhem. Ces écarts s'expliquent d'abord par les modalités d'application du chômage partiel. Pour rappel, celui-ci est fixé à 84 % du salaire initial net. Mais il ne peut être inférieur au SMIC pour un temps complet. Les travailleurs rémunérés au SMIC continuent de percevoir leur salaire à 100 %. Pour celles et ceux qui touchent un salaire légèrement supérieur au SMIC, la perte de salaire ne peut s'appliquer en-deçà du montant du salaire minimum. Proportionnellement, les travailleurs pauvres enregistrent donc une perte de revenu moindre que les plus fortunés. Par ailleurs, le chômage partiel étant calculé sur la base de 39 heures de travail hebdomadaire pour le secteur hôtellerie-restauration (après renégociation par rapport au modèle général basé sur 35 heures), les travailleurs effectuant usuellement des heures supplémentaires se trouvent fortement pénalisés. Gabi se retrouve ainsi à toucher l'équivalent du SMIC pendant le premier confinement, son salaire de 1 750 € en moyenne, correspondant à 44 heures de travail hebdomadaire, n'étant pris que partiellement en compte pour le calcul du chômage partiel.

La différence de revenu peut être encore plus importante lorsqu'un arrangement entre employeur et employé, en lien avec la gestion de la crise sanitaire, a réduit l'assiette de calcul du chômage partiel. Dans certains cas, l'arrangement a eu lieu à l'annonce de la fermeture administrative des restaurants, pendant le premier ou le deuxième confinement, pour sauver l'établissement et maintenir les emplois. C'est ainsi que Valentin, 26 ans, a accepté le poste à mi-temps proposé par un nouvel employeur à la rentrée 2020 à la place de l'emploi à plein temps qu'il occupait. Les 900 € de chômage partiel qu'il touche correspondent à 100 % du salaire qu'il toucherait quoiqu'il en soit pour ce mi-temps, mais ce salaire est divisé par deux par rapport à celui qu'il recevait comme assistant manager dans le bar parisien qu'il a quitté. Cet arrangement a été consenti en connaissance de cause par le salarié, volontaire pour changer d'établissement afin de gagner des galons dans ce bar à cocktails. Il n'en est pas moins lié au contexte, Valentin aurait décroché un plein-temps sans la crise. Dans d'autres cas, l'arrangement est antérieur à la crise et semble relever d'un fonctionnement habituel du marché de l'emploi dans le secteur, notamment le fait de ne déclarer qu'une partie du salaire de l'employé. Les montants concernés sont par nature difficiles à chiffrer, car hors de toute comptabilité officielle. En outre, certains des travailleurs parmi ceux avec lesquels nous n'avons échangé qu'une fois, sont restés évasifs sur le sujet, craignant sans doute d'ébruiter l'arrangement. Rencontré au cours d'une distribution alimentaire, Kinan, pizzaiolo dans une pizzeria de banlieue parisienne, célibataire sans enfant, vivant dans un logement social parisien, explique que le passage au chômage partiel lui a fait perdre beaucoup d'argent. Il parvient tout juste à équilibrer son budget grâce au recours à la distribution alimentaire. Interrogé sur le montant de son salaire avant la crise, il semble

générale, point 2.3).

toutefois très gêné d'en parler : « *Disons que je gagnais pas mal d'argent...* », suggère-t-il. Fructueux à court terme pour les deux parties (salarié et employeur), l'évitement des cotisations salariales augmente leur revenu net. Mais cette fraude, qui suppose que l'employé renonce à la part de protection sociale correspondant aux cotisations impayées, se révèle particulièrement dommageable pour ce dernier en cas de crise. Cuisinier depuis huit ans pour une société qui gère plusieurs restaurants parisiens situés dans des zones touristiques, François*, 57 ans, voit ainsi son équilibre budgétaire totalement chamboulé par le passage au chômage partiel :

Avant le confinement je gagnais 2 000 € nets par mois, plus, bon par contre je fais... [*beaucoup d'heures, devine-t-on*]. Je suis un fou du boulot, c'est vraiment ma passion. Je rentre du boulot, je cuisine encore chez moi. Et donc je gagnais 2 000 nets, et j'avais 1 000 € d'enveloppe pour toutes les heures que je faisais, parce qu'en restauration on fait beaucoup de black. Donc j'ai 3 000 balles, j'ai un loyer de 1 000 balles, tout allait bien. Confinement, ben voilà, chômage partiel. [...] Je travaillais six jours sur sept, voilà. Parce qu'en fait rue Mouffetard c'est très touristique, on travaille énormément l'été et l'hiver.

Entretien avec François, cuisinier dans la restauration traditionnelle, le 18 décembre 2020.

A partir d'avril 2020, le revenu de François est réduit de moitié, passant de 3 000 à 1 500 € mensuels. En octobre, le gérant met fin à son contrat, plus avantageux pour lui que de l'inscrire au chômage partiel. Cela ne fait qu'aggraver la situation financière du cuisinier, dont le chômage partiel est passé de 1 500 € en début de crise à 1 300 € pendant l'été. Le montant de son ARE s'élève à 867 €, soit moins d'un tiers de ce qu'il touchait avant la crise, et moins que le montant de son loyer (1 500, puis 1 100 € après déménagement dans un appartement plus petit).

1.1.2 Du chômage partiel au chômage plein

En ce qui concerne le chômage partiel, notons donc qu'il constitue parfois une étape préliminaire à un licenciement. C'est aussi le cas pour Laura, cheffe cuisinière, qui l'appelle de ses vœux car elle sait pouvoir compter sur une prime de licenciement conséquente, un revenu stable et important de sa conjointe. Au chômage partiel, elle est confrontée à des retards de paiement parce que le commerce de son employeur va mal¹¹¹. C'est ainsi qu'elle éprouve un certain soulagement lors de son licenciement (voir partie 1, point 2.3). Une partie des enquêtés passe de ce fait de la rubrique du chômage partiel à celle du chômage plein, ce qui souligne l'importance de prendre en compte les chronologies individuelles de crise.

¹¹¹ Plus généralement, surtout au début de la crise, le chômage partiel a pu placer des salariés dans une situation difficile en s'accompagnant d'un bouleversement du calendrier de paiements. L'enquête sur les nouveaux publics de l'assistance, réalisée pendant le premier confinement, avait déjà mis en évidence qu'une partie des usagers de l'aide alimentaire s'y trouvait poussée par les retards de paiement du chômage partiel par des employeurs attendant le versement de l'État.

Parmi les enquêtés qui se trouvent au chômage plein lorsque nous les rencontrons - au sens où ils sont inscrits comme demandeurs d'emploi et se voient verser une allocation de retour à l'emploi -, la plupart n'ont pas connu l'étape du chômage partiel : soit ils étaient en CDD et leur contrat n'a pas été renouvelé, soit ils étaient déjà sans emploi au début de la crise en mars 2020. Dans un secteur où les taux d'emploi à temps partiel et en CDD sont très supérieurs à la moyenne, il n'est pas surprenant que beaucoup de salariés se soient trouvés privés de mission. Qu'ils soient en intérim ou en contrat depuis plusieurs années dans la même enseigne, à temps partiel ou à temps complet, les salariés du secteur de l'hôtellerie-restauration connaissent, à des dates diverses en fonction de l'échéance de leur contrat, des arrêts brutaux d'activité. Même des professions élevées dans la hiérarchie des emplois et des salaires, comme celle de garçon de café, sont touchées. Kamel se trouve ainsi, avec une expérience de 16 ans dans la restauration, sans contrat, indemnisé à hauteur de 1 250 €, après avoir exercé comme garçon de café dans un établissement réputé parisien, pour un salaire annoncé de 4 000 €. Le non-renouvellement de contrat frappe des salariés diplômés, comme Souleïmane, 25 ans, cuisinier de formation, venu du Sénégal en 2015 et préparateur de plateaux repas, privé de mission d'intérim du jour au lendemain depuis le 17 mars 2020. Touchant un salaire variable selon les missions, pouvant parfois atteindre 2 900 €, il reçoit l'allocation de retour à l'emploi. Mais l'allocation est coupée à cause de pièces manquantes dans son dossier entre juillet et septembre 2020, période au cours de laquelle il dépense l'épargne de 4 500 € qu'il avait accumulée. Le montant de l'allocation, 890 €, ne lui permet pas de reconstituer cette épargne.

1.2. Celles et ceux dont les engagements professionnels ne se traduisent pas par l'accès à des revenus compensatoires de travail durables

Le fait d'alterner périodes d'emploi et périodes sans emploi est courant dans le secteur. Cela tient d'abord aux activités saisonnières et événementielles.

1.2.1. Pour les saisonniers et les extras, la fin de droits au chômage comme épée de Damoclès

Avec des rythmes différents, saisonniers et extras appréhendent l'irrégularité de leur activité comme une condition normale de leur emploi, et le chômage comme faisant partie de cette normalité, non pas pour faire face à une perte d'emploi inopinée, mais pour garantir un revenu minimum face à une interruption d'emploi programmée. Pour eux, la période de crise s'est déclinée comme un passage à durée indéterminée d'un chômage d'ordinaire bien circonscrit dans le temps.

Peu présents à Paris, les saisonniers, répartis sur plusieurs sites touristiques du territoire national, ont été particulièrement touchés par la crise, du fait d'une

organisation de leur activité qui s'appuie sur le recours au chômage hors saison. Élise, Adeline et Sabine travaillaient toutes les trois dans des hôtels de Lourdes depuis des années, enchaînant le travail à l'hôtel pendant la saison, de mars à octobre, et le chômage de novembre à février. Respectivement cheffe de réception, veilleuse de nuit et assistante de salle, elles étaient habituées à un écart de revenus entre les deux périodes et économisaient pendant les mois de travail pour compléter leurs revenus pendant les quatre mois de chômage. Élise passait ainsi de 2 000 € nets à 1 300 €, Adeline de 1 500 € à 1 060 € et Sabine de 1 600 € à 1 100 €. L'écart de revenus est encore plus important si l'on considère les pourboires pendant la saison, compris entre 100 € et 200 € tous les mois aux dires des saisonnières. Là encore, la chronologie de la crise est importante. Si dans un premier temps l'inactivité se traduit par un maintien plus long que prévu en inactivité, donc à un niveau réduit de revenu, il apparaît rapidement que la saison ne pourra se faire. Dans ces conditions, la période d'inactivité doit s'anticiper comme durant au minimum un an, ce qui se traduit pour certains par une baisse du taux d'allocation chômage mensuelle – l'ARE d'Adeline est réduite de 200 € en octobre 2020 –, voire par une fin de droits (ainsi Adeline avait pris une année sabbatique en 2018, ses droits au chômage sont de plus courte durée que si elle avait travaillé l'année précédente, et ses droits sont quasiment épuisés quand nous l'interrogeons). Dans le même temps, les employeurs s'organisent pour minimiser les risques pour une éventuelle saison 2021, qui n'aura finalement pas lieu. L'hôtel dans lequel travaille Elise envisage ainsi de la passer à 35 heures pour la saison prochaine au lieu des 42 heures habituelles, ce qui équivaldrait – nous parlons au conditionnel même si la saison en question n'a pas eu lieu car cela s'appliquera peut-être pour la saison 2021 – à une perte de salaire de 15 à 20 %.

La perte durable du revenu d'activité est ce qui inquiète également les extras (dont les Franciliens) dont le cycle emploi-chômage est plus irrégulier. Œuvrant dans le domaine de l'événementiel, ils sont embauchés en contrats courts, le plus souvent inférieurs à une journée, le temps d'un service de repas, généralement une demi-journée. L'annulation des événements collectifs a des conséquences d'autant plus rapides sur leurs revenus que leurs contrats sont courts. Du jour au lendemain, leur activité cesse. Pour certains, c'est le début du compte à rebours avant la fin de droits :

Sur le premier confinement, du jour au lendemain, on a été mis à l'arrêt. Donc il n'y avait plus d'événements, les événements sportifs, enfin tout ce qui était rassemblement, a été supprimé, donc pas de travail en ce qui nous concerne. [...] Je touchais mes indemnités de Pôle Emploi, après on va dire que je ne suis pas le plus à plaindre, puisqu'aujourd'hui il me reste 300 et quelques jours, mais bon, qui continuent à être décomptés. Sur novembre, si le confinement dure plus longtemps, je n'aurai pas travaillé, toutes mes vacances ont été annulées. En octobre j'ai un petit peu travaillé mais au fur et à mesure les prestations se sont annulées. Il n'y a qu'en septembre où j'ai sorti mon épingle du jeu, et j'ai pu travailler correctement et faire un salaire décent, et ne pas avoir besoin du complément de Pôle Emploi. En novembre, si je travaille pas, ce sera un complément entier sur le mois de novembre, donc 30 jours décomptés.

Entretien avec Louis, serveur en extra dans l'événementiel en région lyonnaise, le 11 novembre 2020 en visioconférence.

Tous les extras sans exception évoquent la fin de droits comme une épée de Damoclès, qui les laissera sans revenus ou réduits au seul RSA. « *Là on est sur une cocotte-minute* », déclare Amir, maître d'hôtel en extra qui défend la cause des "intermittents du travail", passé de 2 500 à 1 500 € de revenus mensuels. En plus de la perte de revenu – Louis touche au moment de l'entretien 1 300 € contre 1 900 € lorsqu'il travaillait – le raccourcissement jour après jour des droits et les recalculs de droits à la baisse sont une grande source d'inquiétude. L'échéance de la fin de droits est donc d'autant plus redoutée qu'elle s'accompagne d'une baisse par paliers du montant de ces droits. Au moment où nous les rencontrons, certains ont déjà connu deux baisses de revenu.

Agnès*, 43 ans, maîtresse d'hôtel dans l'événementiel en région parisienne, est ainsi passée de 2 000 € de revenus mensuels moyens lorsqu'elle travaillait à plein temps en 2018, à 1 360 € en moyenne en 2019 en commençant à recevoir des compléments de revenus Pôle Emploi en août. Son allocation journalière est alors de 40,67 € net, mais tombe à 29,16 € (soit 884 € par mois maximum) à partir de novembre 2020, rechargée pour 289 jours. Exerçant le même métier dans une station balnéaire de Camargue pour une fourchette de revenus mensuels similaire, Philippe a reçu de Pôle Emploi une allocation de 1 200 € par mois jusqu'au 15 novembre, puis l'allocation spéciale de solidarité de 600 € par mois après cette date.

La situation est encore plus périlleuse pour les extras qui n'avaient pas rechargé leurs droits à l'allocation chômage. C'est le cas de Fahima, 42 ans, mère célibataire d'un adolescent, qui n'a travaillé que 565 heures sur les 910 nécessaires pour ouvrir des droits. Elle trouve heureusement un emploi dans le restaurant d'une amie entre mi-juillet et mi-août, mais ne touche plus aucun revenu jusqu'au moment où nous la rencontrons en novembre.

Divers épisodes biographiques, plus ou moins subis, expliquent que les extras puissent se trouver sans ouverture de droits au moment où la crise les saisit. A l'échelle de la carrière, on relève des parcours de vie heurtés, comme pour Marc, qui a connu deux échecs professionnels dans la restauration traditionnelle avant de se lancer dans le statut d'extra. Le premier confinement intervient alors qu'il se trouvait dans une phase ascendante, développant son réseau professionnel et accumulant les contrats à un rythme de plus en plus soutenu, mais pas assez pour avoir déjà réalisé les 910 heures annuelles de rigueur. Inès, l'une des quelques personnes de notre corpus vivant en couple avec un enfant, maître d'hôtel extra, a été intégrée dans le métier quelques années auparavant par son mari qui l'exerçait déjà. Mais contrairement à son époux, elle n'a pas suffisamment travaillé pour toucher une allocation durable lorsque la crise survient.

Certaines, comme Victorine, mariée, quatre enfants, ont utilisé la souplesse permise par le statut d'extra pour réduire leur activité à certaines périodes et donner la priorité à d'autres dimensions de leur vie :

Ce qui m'a plu, pourquoi j'y suis resté, c'est parce que je pouvais m'organiser, nous avons quatre enfants donc je pouvais m'organiser, avoir l'ensemble de mes vacances scolaires, travailler 120 heures si je le souhaitais comme 200. J'ai travaillé effectivement de nombreuses années dans cette branche, que j'ai quittée en août puisque mon époux a trouvé un emploi assez intéressant avec de belles perspectives d'évolution d'ici la fin de l'année mais donc nous avons quitté Angers en août 2019 et moi j'ai décidé de me poser parce que vraiment j'étais fatiguée, l'événementiel c'est fatigant.

Entretien avec Victorine, assistante maître d'hôtel, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Si Inès et Victorine sont l'une et l'autre dans des situations financières différentes en termes de droits à l'allocation chômage, leurs situations sont intéressantes dans la mesure où la crise survient dans leur vie comme un révélateur des inégalités d'intégration professionnelle dans le couple. En plus des conséquences sur le revenu, la crise remet en cause des organisations familiales, qui reposent dans le cas de Victorine sur une répartition traditionnelle des rôles dans le couple. La forme d'emploi extra lui permettait de s'y conformer plus facilement en modulant son volume de travail en fonction de l'agenda annuel de ses quatre enfants. L'arrêt d'activité du secteur remet douloureusement en question les choix professionnels et les équilibres domestiques qui ont conduit ces travailleurs vers le statut d'extra.

D'autres, qui ne sont pas engagés dans ces trajectoires marquées par la saisonnalité, sont tout de même mis en difficulté.

1.2.2. Des travailleurs laissés sur le carreau par leurs employeurs

Des arrangements avec des employeurs en temps de crise relèvent pour certains salariés d'un marché de dupes. Par exemple, Gwilhem, 32 ans, en CDI pour 2 200 € mensuels dans un hôtel 4 étoiles parisien, touche 70 % de son salaire pendant le premier confinement au chômage partiel. Mais au moment de la fermeture des établissements fin octobre, il croit signer une rupture conventionnelle de contrat à l'initiative de l'employeur, le temps pour ce dernier de faire face à la crise. Il se retrouve en fait démissionnaire, sans ouverture possible de droits au chômage. Il en est réduit à faire une demande de RSA, accusant ainsi une perte de 1 700 € par rapport à son salaire initial.

Pour les nouveaux diplômés de la restauration, l'entrée dans la profession est retardée par l'arrêt des embauches. Malgré des profils différents, Angèle*, 27 ans, arrivée de Côte d'Ivoire en 2015 et vivant en hôtel d'urgence avec ses deux garçons, et Luca*, 52 ans, originaire de Roumanie, à la rue quand nous le rencontrons, ensuite hébergé en halte nuit puis en CHU, ont tous les deux misé sur l'obtention d'un diplôme (CAP cuisine) pour stabiliser leur ancrage professionnel dans leur pays de migration. Au moment où le premier confinement est déclaré, ils sont porteurs de promesses d'embauche, l'une dans un complexe hôtelier du 16^{ème} arrondissement, l'autre chez un traiteur et restaurateur d'insertion. Celles-ci ne pouvant être tenues, les deux diplômés se trouvent privés

d'emploi. Pour Angèle, qui a continué à toucher ses allocations chômage pendant sa formation, le gel des embauches de l'établissement qu'elle comptait rejoindre, et dans lequel elle avait fait son apprentissage, remet en question son calcul initial d'utiliser ses droits pour faire une formation et d'être recrutée avant leur fin. En novembre 2020, elle ne reçoit plus aucune aide financière, et les quelques missions d'intérim qu'elle parvient à trouver ne suffisent pas à combler les besoins de la famille. Renonçant en partie à son rêve d'intégrer une place de cuisinière dans un restaurant traditionnel, elle parvient à s'en sortir en février 2021 en obtenant un poste de cuisinière dans la restauration scolaire (voir 3.1).

Avec des effets de mauvais *timing*, quand le salarié se trouve en attente de (ou entre deux) contrats au moment de la crise, comme Yann, barman licencié deux jours avant le premier confinement pour prise d'alcool sur son lieu de travail, qui ne peut plus comme il l'a fait pendant 20 ans, déposer son CV en parcourant les rues avec l'assurance de retrouver une place, la crise met en échec les anticipations des personnes en transition professionnelle.

1.2.3 Des jeunes (étudiants) étrangers qui travaillaient facilement, parfois en cumulant emploi et formation, se retrouvent sans allocation

En créant une rupture dans le cours ordinaire des choses, la crise sanitaire et sa gestion font prendre un tour fatal à des séquences d'actions qui auraient pu avoir une issue heureuse mais se trouvent endommagées par la survenue de risques difficilement anticipables. Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, ce phénomène prend une ampleur d'autant plus grande que, caractérisé par un turnover important et une large offre d'emplois¹¹², la prise de risque est mesurée et de ce fait largement répandue. Des employés peuvent ainsi sans risque majeur envisager des pauses dans leur activité. En emploi depuis l'âge de 19 ans, Yaacov, 23 ans, décide de démissionner juste avant la crise de son CDI d'assistant manager dans un restaurant, qui lui assurait un revenu mensuel compris entre 1 500 et 2 200 € net, pour se consacrer à la recherche d'un poste offrant de plus importantes responsabilités. Sans droit à l'allocation de retour à l'emploi, car démissionnaire, il se retrouve privé de tout revenu et prend ses repas dans une distribution alimentaire Aurore. Mateis, 25 ans, brésilien, a quitté en novembre 2019 l'emploi qu'il occupait depuis un an et demi dans un bar du 9^{ème} arrondissement. Étudiant en sciences sociales, il avait prévu de vivre sur l'argent accumulé pendant sa période d'activité avant de reprendre un emploi dans un autre bar.

Les étudiants que l'on interroge, trouvant dans le secteur la possibilité de travailler à des horaires décalés des cours et occupant fréquemment des CDD à temps partiel compatibles avec leurs études, sont pour la plupart concernés par les mises à l'arrêt de travail sans compensation financière, car sans ouverture de

¹¹² Michèle Forté, Sylvie Monchatre, « Recruter dans l'hôtellerie-restauration. Quelle sélectivité sur un marché du travail en tension ? », *La Revue de l'IRES*, n° 76, 2013, p. 127-150.

droit au chômage. Raja*, 29 ans, rencontré à la distribution alimentaire Linkee réservée aux étudiants, en France avec un “visa étudiant”, ne peut du fait de ce statut d’étudiant étranger prétendre au chômage. Idem pour Mariana, 26 ans, rencontrée au même endroit, étudiante colombienne, en master à l’université de Lyon, vivant jusqu’au second confinement à Lyon mais maintenant hébergée en banlieue parisienne chez son copain. Elle n’a pu renouveler son contrat chez Flunch, une chaîne de restaurant, en mars 2020, où elle occupait un poste de serveuse 20 heures par semaine depuis décembre 2019. Là encore, la chronologie n’est pas la même pour tous, et outre la date d’échéance du contrat, la politique d’embauche des établissements entre en ligne de compte. Malgré le contexte sanitaire, Sahar, 24 ans, étudiant, réfugié du Bangladesh, parvient à signer un CDD de 20 heures par semaine l’été dans un tiers lieu parisien. Son contrat prend fin (il n’est pas renouvelé) à l’annonce de la fermeture administrative des restaurants en octobre 2020.

1.2.4. Des travailleurs sans-papiers moins protégés

Une autre catégorie de travailleurs fait également l’expérience de l’absence de revenu compensatoire : celles et ceux qui sont employés sans être déclarés, ou qui sont déclarés mais « *en cours de régularisation* », selon la formule consacrée pour désigner des personnes en situation administrative irrégulière. Si la survenue de la crise peut se traduire par une allocation de chômage partiel ou de retour à l’emploi minorée jusqu’à une absence d’allocation pour ceux qui n’ont pas cumulé suffisamment d’heures déclarées, la situation des travailleurs clandestins les laisse à coup sûr sans revenu compensatoire. Alors qu’elle travaille depuis son arrivée en France en 2004, Jeanne-Marie, 40 ans, n’a jamais pu bénéficier d’indemnité chômage. Longtemps femme de ménage avec une identité d’emprunt, elle quitte ce travail lorsque la femme dont elle emprunte le nom se met à cesser de lui reverser l’argent du salaire. Elle trouve alors, en 2016, un emploi de serveuse dans un restaurant africain du 18^{ème} arrondissement. Pour trois soirées de travail par semaine, le gérant lui donne entre 75 et 90 €, à sa guise, en fonction de l’affluence. Il se sépare d’elle et des autres serveuses lorsque la crise sanitaire l’oblige à fermer son restaurant.

Femme de ménage dans un hôtel parisien depuis mai 2020 et hébergée dans le même centre d’hébergement d’urgence que Jeanne-Marie, Keyah, 44 ans perd elle aussi son emploi au début du deuxième confinement, et une rémunération de 200 à 300 € mensuels. Pour elles deux, et sans doute pour beaucoup d’autres, y compris des travailleurs déclarés mais non régularisés, comme Jibril, 30 ans, serveur dans un restaurant de Seine-et-Marne, la crise se traduit par un tarissement complet d’un revenu qui était déjà modeste et irrégulier, soumis au bon vouloir des employeurs.

1.3. Un niveau de vulnérabilité professionnelle (et d'anxiété) face à la crise qui ne dépend pas seulement des statuts d'emploi

Il ressort de cet examen des situations de mise en inactivité professionnelle que, de manière générale, les bénéficiaires du chômage partiel sont mieux lotis, bénéficiant d'un revenu garanti et d'un maintien dans leur emploi, même suspendu. Ils sont sans conteste mieux protégés que ceux qui doivent compter sur les droits au chômage qu'ils ont en réserve, et bien sûr que ceux qui n'ont pas de droits, qu'ils n'aient pas effectué assez d'heures ou que ces heures ne soient pas déclarées. Mais en examinant les traversées de crise des travailleurs de l'hôtellerie-restauration de plus près, force est de constater que les situations individuelles ne remplissent pas toujours les conditions pour que les protections associées à chacun des statuts s'appliquent de façon linéaire. Ainsi les effets de la crise sur le revenu ne se laissent-ils pas déduire uniquement des statuts d'emploi annoncés. De nombreux paramètres entrent en ligne de compte et limitent l'impact des mesures de protection des travailleurs, comme par exemple le parcours professionnel : si l'année précédant la perte d'activité n'est pas marquée par du travail à plein temps, le revenu de remplacement peut être inférieur, voire nul. En outre, les arrangements officieux avec l'employeur rendent tout ou partie du travail invisible. L'intensité des pertes de revenu ne dépend donc pas seulement des statuts d'emploi. À même revenu initial, la perte de revenu peut être plus ou moins forte, et son évolution peut être contrastée selon les situations individuelles.

Si l'on envisage les revenus des moins bien lotis, hors de la société salariale – sans-papiers non déclarés, jeunes en errance sans domicile fixe, chômeurs de longue durée –, il apparaît que ce ne sont pas nécessairement les plus impactés en termes de perte d'argent. Dans plusieurs cas, pour les personnes interrogées, les pertes monétaires sont limitées voire nulles. Quelques personnes ne s'opposent pas à aller dans une direction *a priori* moins favorable financièrement pour eux à long terme (acceptant volontiers un licenciement, choisissant de quitter leur poste pour vivre du chômage). Il faut entrer dans le détail des parcours pour envisager les conséquences de ces événements (voir partie 3). Le maintien d'un certain *statu quo* financier ne signifie pas qu'il n'y ait pas des projets suspendus et des budgets reserrés. Des individus doivent renoncer à des recettes (création d'établissement suspendue, associé-gérant ne se payant pas ou plus). Ceux qui sont limités dans leurs gains, qu'ils touchent le SMIC ou moins (comme les étudiants étrangers, plafonnés dans leur temps de travail annuel et sans droit au chômage) n'accusent pas de perte de revenus étant données les règles de rémunération au chômage partiel tant qu'ils conservent leur emploi¹¹³. Ceux qui

¹¹³ C'est le cas de deux étudiantes étrangères, équipières polyvalentes chez McDonald's, qui sont plutôt ravies quand leur lieu de travail est inaccessible car situé dans un centre commercial fermé pour respecter la réglementation. Elles peuvent se concentrer sur leurs études sans perdre de recettes en argent, avec cependant un surcoût alimentaire lié à l'impossibilité de se nourrir au fast-food lors de leurs deux ou trois demi-journées de travail hebdomadaires (contrat de 18 heures par semaine). L'une traverse cependant une passe difficile quand son titre de séjour

sont au chômage partiel ou reçoivent des aides conséquentes de l'État ont généralement tendance à relativiser leurs pertes monétaires par rapport à des situations plus alarmantes.

Reste que l'expression d'une rage d'être en quelque sorte « coincé » en inactivité est souvent palpable, et d'autant plus forte quand on touche d'ordinaire des revenus qui sont en grande partie non pris en charge par le dispositif. Le salaire s'accompagne en effet fréquemment de revenus en argent ou d'avantages en nature : des repas, des pourboires, des heures supplémentaires, des heures travaillées non déclarées, qui sont coupés et non comptabilisés par l'État dans le calcul du chômage partiel. Pour les ménages concernés, il s'agit de « trous » dans le budget. Incidemment – insidieusement diraient les organisations professionnelles – ce sont des modes de vie qui sont ébranlés.

Quelques personnes décrivent ainsi une chute angoissante lors du premier confinement, *a fortiori* quand elles avaient une promesse d'embauche non tenue, se devant de trouver en urgence des solutions alternatives. Ces solutions ne sont pas accessibles à tout le monde. La situation est particulièrement inquiétante pour des personnes coincées au chômage à durée indéterminée, sans perspective définie en dehors du monde de l'hôtellerie-restauration. Ces dernières craignent d'avoir des difficultés de réinsertion professionnelle. De nombreux saisonniers ou extras qui ont fait carrière dans le monde de l'hôtellerie-restauration sont concernés. Quoique leurs revenus soient pour la quasi-totalité encore assurés par le système d'allocation de retour à l'emploi (ARE) quand nous les interrogeons à l'automne 2020, la situation s'aggrave quand on est seul dans le foyer ou que les deux membres du couple sont concernés. Elle est éprouvée violemment pour ceux qui n'ont pas travaillé de façon suffisante les mois précédents la crise et se dirigent vers le RSA ou vers une forme de dépendance conjugale quand les revenus de leur conjoint.e ne leur permettent pas de prétendre à cette aide du fait d'un dépassement du plafond de ressources du ménage. Enfin, des individus sont tenus de renoncer à leur marge d'autonomie (entrepreneuriale) pour redevenir salariés à plein temps, ou se retrouvent sans emploi et sans chômage quand ils étaient à leur compte non déclarés, accusant les formes les plus brutales de pertes de revenus immédiates.

Classer les situations les unes par rapport aux autres pour établir une pyramide des pertes monétaires à partir des revenus professionnels ne suffit cependant pas à décrire la réalité des situations individuelles. Pour comprendre comment la mise en inactivité, dans la diversité des formes qu'elle prend, affecte les vies de ceux qui la subissent, il importe de comprendre, en plus du revenu, quelles sont les ressources matérielles, sociales et professionnelles que les travailleurs peuvent mobiliser pour y faire face, et dans quelle mesure celles-ci amoindrissent ou au contraire renforcent l'impact de la crise dans le quotidien des foyers.

estudiantin expire à la rentrée 2020. Elle manque de peu d'être licenciée. Soulignons qu'elle n'est pas la seule à avoir expérimenté une telle situation administrative. L'engorgement des préfectures, chargées de l'examen des titres de séjour, semble s'être aggravé en temps de crise sanitaire.

2. CONDITIONS DE COMPENSATION OU D'AGGRAVATION DE LA CRISE HORS DU TRAVAIL

L'écart entre les revenus d'activité dans l'hôtellerie et la restauration avant la crise et pendant celle-ci, qui croît le plus souvent à mesure que la durée d'inactivité se prolonge, ne suffit pas seul à rendre compte de la détérioration des conditions de vie qu'elle laisse présager. Elle est à resituer dans l'économie des ménages (1) et les opportunités de recours à des soutiens extérieurs (2).

2.1. Une perte de revenu de travail à mettre en perspective avec l'économie générale du ménage

L'existence d'une épargne et d'un autre salaire dans le ménage est déterminante pour adoucir les effets de la crise¹¹⁴.

2.1.1. Des revenus individuels aux ressources du ménage

Louis et Amir ont chacun perdu entre 30 et 40 % de leur salaire en touchant l'ARE, mais ils sont tous deux en couple et leur conjoint.e n'a pas vu son salaire affecté. Cela permet de faire face aux dépenses essentielles, bien que cela soit loin de garantir un niveau de vie suffisant pour ne pas avoir à contracter les dépenses, notamment en présence d'éléments qui grèvent mensuellement le budget, comme le crédit immobilier d'Amir, la location avec option d'achat (LOA) de la voiture de Louis, ou encore le crédit à la consommation d'Axel, maître d'hôtel dans l'événementiel, également en couple.

Bien qu'insuffisantes, les ressources d'une autre personne du ménage placent les travailleurs en inactivité forcée dans une situation plus enviable que celles et ceux qui vivent seuls, notamment les femmes seules avec enfants, ou que les couples travaillant tous deux dans le secteur. Ces catégories de personnes sont nombreuses à contacter le CPHRE, dont fait partie Amir, qui dénombre quantité de « *dramas familiaux* » chez des gens qui se retrouvent « *au-delà de la précarité* », « *dans la pauvreté au sens propre du terme* ».

Étant donnée la situation familiale des enquêtés, qui reflète la proportion importante dans le secteur de célibataires et de couples exerçant tous deux dans l'hôtellerie-restauration (voir introduction, partie 3.2., à l'appui des travaux de Sylvie Monchatre¹¹⁵), beaucoup ne bénéficient pas d'un revenu complémentaire dans le ménage et ne peuvent compter que sur eux. C'est ainsi qu'Angèle*ne doit

¹¹⁴ Voir à ce propos l'enquête de l'IRES qui met en avant le lien entre la baisse plus importante des revenus d'activité pour les ménages aux plus bas revenus, contrairement à d'autres catégories socioprofessionnelles, leur statut de locataire et la quasi absence d'épargne dont disposent ces ménages. L'addition de ces facteurs en font des ménages particulièrement « à risque » face à la crise. Certains de nos enquêtés subissent la conjonction de ces différents facteurs. Pierre Concialdi, « Confinement, récession et baisse des revenus... », *op cit*.

¹¹⁵ Sylvie Monchatre, *Êtes-vous...*, *op. cit.*

son hébergement qu'au fait d'être hébergée en hôtel social. Ayant consommé ses droits au chômage pour préparer et obtenir son CAP cuisine, elle ne touche aucune allocation à partir d'octobre 2020 et doit se contenter des salaires occasionnels qu'elle reçoit grâce aux missions d'intérim qu'elle réalise.

Aussi, quand il n'est plus possible de compter sur les ressources de son partenaire, cela fragilise considérablement l'équilibre de vie des personnes. Valentin, 26 ans, serveur dans un bar de la rive droite, en fait l'expérience lorsqu'en septembre 2020 il se sépare de sa compagne et doit retourner vivre chez sa mère, ne pouvant plus trouver d'appartement à louer avec ses 900 € d'allocation de chômage partiel. Dépourvu d'épargne – « *l'argent me brûle les doigts* » – il est contraint de recourir à cette solution sans délai.

2.1.2. Le rôle primordial de l'épargne, si elle existe

En ce qui concerne l'épargne, le cas de Valentin n'est pas isolé, et l'absence d'épargne constitue le pendant d'un mode de vie, surtout chez les extras, qui facilite peu une gestion de budget à long terme¹¹⁶. Dans l'événementiel, les services sont répartis inégalement sur le mois, voire l'année, ils sont aussi physiquement éprouvants, et il n'est pas toujours possible de faire des « *doublettes* », voire des « *triplettes* », c'est-à-dire enchaîner deux ou trois services, sans mettre sa santé en jeu. Pour Louis, 45 ans, dans la restauration depuis son apprentissage à 18 ans, la constitution d'une épargne s'est faite sur de longues années, en maintenant une moyenne de 200 heures de travail mensuel, lui assurant un salaire de 2 000 € par mois. Suffisamment pour se constituer une épargne, mais en veillant à se ménager tout en ménageant les employeurs :

Quand il y a du travail on y va, quand on nous propose 3 vacations dans la même journée, 18 heures, on les fait, on est complètement mort à la fin mais on y va. Quand vous finissez à 4h du matin et qu'on vous demande de venir à 8h, c'est short ! Des fois on est un peu fatigué, c'est sûr, mais après c'est un choix, oui et non parce qu'on peut pas dire trop non aux employeurs. Si vous leur dites non plusieurs fois, il va dire "Ouais, toi, tu m'as dit non là, tu m'as dit non là, allez on passe au suivant !", même si on est récurrent, c'est pas parce que ça fait 20 ans qu'on travaille pour la même entreprise qu'on nous considère, les personnes qui font les horaires n'ont pas de considération pour nous.

Entretien avec Louis, maître d'hôtel extra en région lyonnaise, le 11 novembre 2020 en visioconférence.

Les conditions de travail sont telles que certains préfèrent, ou ont besoin de dépenser l'argent au fur et à mesure et de décompresser par des sorties. Ce mode de vie est plus fréquent chez les travailleurs en début de carrière comme Valentin et il est favorisé par la certitude d'une sécurité de l'emploi, non pas sous la forme

¹¹⁶ Plus largement et au-delà du mode de vie, l'enquête de l'IRES du mois d'avril 2020 relie la faible possibilité d'épargne des ménages à leur statut de locataires les rendant plus vulnérable face à la crise sanitaire et sociale dans un contexte où ils connaissent des baisses de revenus d'activité. Voir : Pierre Concialdi, « Confinement, récession et baisse des revenus... », *op cit.*, p.8.

d'un contrat stable mais de la quantité et variété des emplois disponibles, même de courtes durées. Outre la pénibilité du métier et le mode de vie, l'absence d'épargne peut être liée à une carrière professionnelle accidentée ou chaotique dans la période précédant le premier confinement, ce qui n'est pas exceptionnel dans un milieu à l'activité irrégulière et assumée majoritairement par des petites entreprises, moins résistantes aux changements de conjoncture.

Serveur dans un restaurant en Seine-et-Marne pendant quatre ans, Jibril, 30 ans, occupe un poste depuis deux jours chez un nouvel employeur lorsque le premier confinement est annoncé. Il semblerait alors qu'il soit remercié. Marocain installé en France depuis 2014, en attente de régularisation, il explique se retrouver sans ressource, sans chômage partiel et sans épargne, celle-ci ayant été intégralement dépensée au cours des six mois précédents, alors que le restaurant où il travaille était en liquidation judiciaire et qu'il ne touchait plus de salaire, entre septembre 2019 et février 2020. « *Je suis vraiment perdu mais je garde toujours espoir* », confesse-t-il. A perte de revenu égale, on peut donc se trouver dans des situations totalement différentes selon que l'on dispose ou non de liquidités permettant de tenir au moins quelques semaines en attendant une reprise d'activité ou une nouvelle orientation.

Pour ceux qui comme Jibril n'ont aucune épargne au premier confinement, les effets de la crise se font immédiatement sentir. Jean-Francis et Marc sont tous les deux non seulement sans épargne mais déjà endettés en mars 2020. A 50 ans, l'annonce du premier confinement est pour Jean-Francis, garçon de café en recherche d'emploi depuis décembre 2019, comme un coup de grâce. Remboursant 100 € par mois depuis 18 ans après passage en commission de surendettement, il doit rapidement suspendre ce versement et a l'impression qu'il ne pourra jamais sortir du gouffre financier dans lequel il est plongé. Quant à Marc, maître d'hôtel en extra au RSA dès mai 2020, la durée d'inactivité forcée est pour lui synonyme d'aggravation de son endettement. Il paie des indemnités de retard sur le crédit à la consommation, dont les mensualités de 350 € par mois lui sont devenues impossibles à payer, mais aussi sur son loyer, et voit le montant des amendes de stationnement qu'il a contractées augmenter mois après mois, sans parvenir non plus à les payer.

Le fait d'avoir de l'épargne, s'il constitue assurément un amortisseur à court terme des effets de la crise, ne résiste pas toujours à la durée de celle-ci, et met en péril des projets individuels, risquant à terme de précariser des catégories de personnes pour lesquelles l'épargne est cruciale. Dépositaire d'une épargne de 15 000 € en février 2020, accumulée au cours de ses dix années de travail en France depuis son arrivée du Sri Lanka en 2011, Kasum, qui a obtenu le statut de réfugié en 2017, a dû puiser à deux reprises dans cette somme pour payer son loyer. Il est certes loin de l'avoir entièrement dépensée, et elle permet de l'éloigner de la pénurie alimentaire et du risque d'expulsion, mais entamer son épargne vient rompre une dynamique d'ascension sociale à travers la migration en France, et de sécurisation contre les risques. Loin des siens et des possibilités de soutien familial, Kasum avait fait en sorte d'accumuler assez d'argent pour se

mettre hors de danger en cas de longue maladie, et pour couvrir les frais d'un mariage au Sri Lanka, événement qui constitue un tournant dans son existence. Dans le cas de Kasum, la situation n'est pas encore problématique, mais elle est révélatrice de pratiques d'épargne pour sécuriser sa situation pour une série de travailleurs moins protégés par le système de protection national.

Plusieurs travailleurs venus du Bangladesh ou du Sri Lanka ont un parcours similaire, caractérisé par un recours aux emplois dans les cuisines des restaurants, un hébergement en colocation au sein de leurs communautés, à plusieurs hommes dans le même appartement, souscrit au nom de l'un d'entre eux, pour une somme de 200 € environ. Pierre, réfugié du Bangladesh en France depuis 2011, également, plongeur dans un restaurant de la Bastille, doit quitter le jour même de l'entretien l'appartement qu'il partage avec un autre Bengalais dans le Val-de-Marne, pour 200 € par mois, et n'a pas de solution de remplacement. Auparavant il logeait dans le 93 pour la même somme, avec sept compatriotes. Même si sa perte de salaire liée au chômage partiel, de 300 €, ne l'empêche pas de survivre au quotidien, elle l'empêche d'épargner mensuellement pour faire face aux risques. Lorsque la précarité professionnelle s'ajoute à la précarité résidentielle, le péril sur l'épargne augmente et les efforts produits pendant des années peuvent se retrouver réduits à néant.

Arrivé du Bangladesh en 2015, Faysal* a vécu dans un centre pour demandeurs d'asile, puis dans un campement de Stalingrad, avant de rejoindre une colocation bengali en Seine-Saint-Denis. Professionnellement, il a dû batailler avec le gérant de la pizzeria qui l'emploie pour obtenir un contrat de travail et une augmentation, mais il continue à travailler plus de douze heures par jour et à ne toucher qu'une petite partie de son salaire, l'employeur versant irrégulièrement des sommes bien inférieures au salaire prévu.

Lorsque, comme Kasum ou Faysal*, ces travailleurs ne parviennent plus à épargner et doivent entamer mois après mois la somme qu'ils ont accumulée au fil des années, c'est tout un mode de protection individuel qui est mis à mal, pourtant central pour les travailleurs migrants pour compenser des conditions de travail et de logement incertaines financièrement, éprouvantes physiquement et leur offrant peu de garanties : ils peuvent devoir partir de leur logement du jour au lendemain, n'ont pas souvent accès à une mutuelle professionnelle, etc. Certains d'entre eux n'avaient cependant pas accumulé une épargne aussi importante que Kasum, Pierre ou Faysal*, au moment où la crise les prive d'activité. Ils se retrouvent alors dans une situation très délicate, comme Souleimane, ce Sénégalais évoqué plus haut (1.1.) dont l'épargne lentement accumulée a fondu.

La durée de la crise est déterminante quant à la capacité des épargnants à résister à la perte de revenu générée par la crise. Mais pour bien comprendre dans quelle mesure l'épargne protège les travailleurs forcés à l'inactivité, il importe de préciser quelle place occupe l'argent prélevé de l'épargne dans les stratégies de survie à la crise. Gaetano*, 68 ans, cuisinier italien en France depuis 1987 avait

déjà dépensé en novembre 2020 l'ensemble de son épargne, qui représentait une somme de 800 €. Victorine, assistante maître d'hôtel extra, commençait à la même date à puiser dans son épargne, une somme de 8000 € issue de la vente de son ancienne maison, pour pouvoir assurer les dépenses courantes de son foyer. Grâce à cet argent, Gaetano a prolongé son hébergement à l'auberge de jeunesse bien après l'arrêt de ses contrats en extra dans divers restaurants. Cette réserve tarie, il doit quitter l'auberge et se retrouve à la rue. Victorine elle, peut grâce à son épargne continuer à payer les frais de scolarité de ses trois enfants, inscrits dans des établissements privés, et honorer les remboursements de dettes contractées au moment de la faillite d'une entreprise montée par son mari et elle. Le changement d'école des enfants et un rééchelonnement de la dette sont des perspectives qui devraient lui permettre, en dernier recours, d'échapper à une détérioration de ses conditions de vie.

Le rôle protecteur de l'épargne est lié bien sûr à son montant (en proportion de la perte de revenus), qui détermine la durée pendant laquelle elle peut servir à augmenter le revenu mensuel, mais aussi à la place que celle-ci vient occuper dans l'équilibre du ménage. Selon qu'elle servait à prévenir des risques économiques ou sanitaires pour des personnes peu protégées ou qu'elle préparait un achat de biens ou constituait une caisse pour des loisirs, son amenuisement en temps de crise n'a pas les mêmes conséquences.

2.1.2. Le niveau des dépenses dans le budget pré-crise, des engagements financiers pesants

Une même logique existe concernant les dépenses : l'ampleur de la perte de salaire doit être envisagée au regard de ce qu'elle permettait de financer. Ainsi une baisse de salaire de proportion égale est souvent plus dommageable pour des bas salaires, dont l'essentiel du budget est consacré à satisfaire des besoins vitaux, alors qu'elle est moins grave pour des revenus plus élevés, qui peuvent compenser le manque à gagner en réduisant les dépenses autrefois rendues possibles par un revenu confortable, notamment les dépenses de loisirs ou les vacances de l'été 2020.

Toutefois pour les ménages habitués à un certain niveau de revenus, des dépenses fixes, les engageant à moyen terme, ne sont pas aisément réductibles. Les 1 200 € d'allocation reçus par Kamel, 30 ans, garçon de café, pourraient sembler, combinés aux 800 € touchés par sa femme, suffisants pour tenir au moins un temps. Mais habitué à un salaire proche des 4000 € par mois, Kamel est aussi pris dans un niveau de dépenses en conséquence. Il a récemment dû payer une traite de 1 600 € d'impôts, ceux-ci étant calculés sur les années précédentes, et il paie 2 000 € par mois de charges fixes, comprenant le loyer, les téléphones du couple, le remboursement d'un crédit à la consommation et le montant de la cantine pour ses deux filles, calculé lui aussi sur le niveau de revenu de l'année précédente. Lorsque nous le rencontrons en novembre, il est d'autant plus inquiet que ses droits à l'allocation chômage prennent fin en janvier 2021 et que le

propriétaire de son appartement le presse de déménager, voulant récupérer le bien pour le vendre : « *Là pour l'instant je n'ai pas eu besoin d'aide et d'avoir recours à de l'assistance mais qui sait, dans six mois je serai peut-être amené à vous appeler.* »

Le revenu du ménage d'Inès, désormais composé de l'allocation de son mari (1 900 €), des allocations familiales (177 €) et de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH, 133 €) est équivalent à celui de Kamel. Dans ce cas, ce qui pèse le plus est la pension de l'internat de son fils handicapé, pour laquelle elle a deux mois d'impayés au moment de l'entretien. Sans droit au chômage, et après le rejet de toutes les aides sollicitées, en raison des revenus déclarés l'année passée, le recours à l'aide alimentaire devient une option envisageable, même si elle ne pense pas qu'il y en ait dans son secteur de banlieue parisienne :

J'ai pas peur. S'il faut que je sois plus bas pour le faire et pour tenir un peu le coup question nourriture je l'aurais fait. J'ai peut-être une fierté mais là c'est... J'aurais pas dit non. Toutes propositions d'aides, je dirais pas non.

Entretien avec Inès, maîtresse d'hôtel extra, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Ainsi l'aide sociale se profile-t-elle dans l'horizon des possibles de celles et ceux qui s'en sont toujours tenus éloignés et en ignoraient jusqu'à présent les mécanismes voire l'existence. Un recul temporel plus important sera nécessaire pour constater si l'éventualité de l'urgence sociale est devenue réalité pour ceux qui se sentaient au milieu du gué au moment des entretiens.

2.2. Les soutiens extérieurs possibles

Pour atténuer les effets négatifs de la perte de revenus, les travailleurs de l'hôtellerie-restauration peuvent, comme l'ensemble des travailleurs affectés par la crise, recourir à des soutiens de diverses natures, soit en sollicitant ou acceptant l'aide proposée par la famille ou l'entourage, soit en bénéficiant d'aides plus institutionnelles, qui peuvent être des aides financières exceptionnelles, des allocations mensuelles, ou encore des dons alimentaires ou de vêtements. Dans tous les cas, le recours à ces soutiens dépend bien sûr de la disponibilité des aides dans l'environnement des enquêtés, mais aussi de la capacité à les mobiliser, au regard des coûts sociaux (stigmatisation), relationnels (dette envers autrui) et moraux (sentiment d'échec) engagés.

2.2.1. Famille et entourages

L'aide apportée par la famille ou l'entourage proche peut atténuer les effets des baisses de revenu, mais elle est inégalement accessible, fragile, et peut avoir un coût (relationnel, affectif, moral).

Les exemples de soutien de la part de l'entourage sont rares parmi les personnes enquêtées, ou alors ils sont ponctuels. Ils concernent plus souvent les jeunes travailleurs, en début de carrière, pour lesquels le retour chez les parents semble plus acceptable, dans le prolongement de leur cohabitation. Mais même pour eux,

cette solution peut se révéler de courte durée et source de tensions. Ainsi Yaacov, 24 ans, ex-assistant manager dans un restaurant, qui s'était replié en banlieue parisienne chez sa mère, passe-t-il ses nuits à errer dans les rues quand il ne dort pas chez des amis ou dans les gares parisiennes, solutions qui lui paraissent préférables pour éviter les tensions avec un parent qui ne l'accueille pas de bonne grâce. Pour les étudiants, qui sont tous ressortissants de pays extra-communautaires, cette solution n'est pas envisageable, leurs parents habitant dans des pays éloignés.

Pour celles et ceux qui ont dépassé les premières années de carrière, le retour chez les parents est encore plus difficile. Certains trouvent via la famille des solutions leur permettant de contourner le face-à-face avec les parents, comme Floris, 35 ans, ancien directeur de service dans un hôtel de luxe, qui tient trois mois avec un loyer de 1 600 € avant de partir vivre chez sa sœur en banlieue, ou comme Sophie et Demian, couple de trentenaires travaillant tous deux dans le secteur de la restauration, qui se replient dans le Gers dans la maison de famille inoccupée de Demian. Pourtant au bout de quelques mois, la confrontation avec les usagers occasionnels de la maison et le repli dans une pièce mettent en échec les tentatives de transformation du mode de vie du couple, contraint de rentrer à Paris (chez son père pour Demian) après une expérience qui endommage fortement leur relation.

Hormis ces cas d'hébergement chez des parents ou des proches, qui peuvent durer plusieurs mois, mais qui sont précaires car coûteux en termes relationnels, les dons d'argent sont très peu mentionnés, et pour des occasions ponctuelles. Les bénéficiaires ne semblent y avoir recours qu'une fois les autres solutions épuisées :

Ils peuvent pas retirer la totalité des impôts que je dois donc... Donc tous les mois ils me font un échéancier [...] ils m'ont retiré 200 € ce mois-ci pour le chômage. [...] Je paye déjà pour un crédit, j'ai dû demander un crédit pour faire réparer ma voiture pour aller travailler, donc là je me charge en plus de 100 € par mois pour faire réparer la voiture [...] Je me servais du découvert autorisé, et là avec le crédit qui m'a été accordé il y a une semaine, j'ai même plus le droit au découvert autorisé donc... là c'est serrage de ceinture à fond. Faut que je fasse des économies sur tout, que je calcule tout parce que si je suis en dessous du niveau de zéro ils vont me... J'ai le droit à des agios, ils vont me demander de payer le crédit en totalité donc... [...] Je respirais un peu mieux, mais là ça devient un peu plus... surtout en ce moment là ça devient de plus en plus compliqué..

Entretien avec Adeline, veilleuse de nuit saisonnière, le 10 novembre 2020 en visioconférence.

Malgré une chute de revenu de 50 %, ne comptant plus que sur les 860 € d'allocation de retour à l'emploi, Adeline, qui doit payer mensuellement un reste à charge de loyer de 387 € et rembourser son crédit automobile, trouve sa situation trop prospère pour justifier une aide financière de ses parents. Ce n'est qu'après avoir sollicité des aides institutionnelles et avoir négocié en vain avec sa propriétaire pour un gel de son loyer qu'Adeline se résout à accepter la proposition de ses parents. Significativement, lorsque son allocation baisse de

200 €, en octobre, c'est à travers l'achat de denrées alimentaires que ses parents lui apportent un soutien, donc un transfert d'argent moins direct que le versement d'une somme à leur fille, qui par ailleurs espère les rembourser plus tard : « *Les courses j'essaye de m'arranger avec mes parents, c'est eux qui me les payent pour l'instant et on s'arrangera plus tard.* »

Pour Adeline comme pour beaucoup de travailleurs, avoir rapidement quitté le foyer familial pour mener sa propre vie et s'assumer financièrement rend difficile l'acceptation d'un soutien des parents, interprété comme un retour en arrière et un échec personnel :

Si ma demande de RSA est acceptée [après la fin de droits à l'allocation chômage en décembre 2020], bah je fais mes valises, je vais essayer de vendre tous mes meubles, je retourne chez les parents. Pas le choix. Le montant du RSA c'est mon montant du loyer donc euh... c'est voilà. Si j'ai mon RSA je vis plus, je vis pas, je retourne chez les parents, à 46 ans ça la fout mal. J'ai pas envie d'y retourner et eux ils veulent pas me voir donc c'est compliqué. Ça va être compliqué mais je vais pas avoir le choix.

Entretien avec Adeline, veilleuse de nuit saisonnière, le 10 novembre 2020 en visioconférence.

La difficulté à demander de l'aide à ses parents ou retourner vivre chez eux est partagée par de nombreux travailleurs en difficulté. Celles et ceux qui n'ont pas pu éviter de le faire expriment « *la rage de demander* » (Valérie, 53 ans, événementiel), celles et ceux qui résistent mettent en avant la dignité : « *Je suis partie de chez mes parents, j'avais même pas 18 ans, j'ai pas maintenant à 50 ans envie de leur demander quelque chose. J'ai pas envie qu'ils s'inquiètent, voilà ! C'est un peu question de dignité aussi.* » (Iris, 50 ans, maîtresse d'hôtel événementiel). La difficulté est d'autant plus grande que les relations familiales ne sont pas au beau fixe : « *La famille c'est un petit peu tendu en ce moment, je ne sais pas, c'est bizarre. Ce n'est pas sur eux que je compte, malheureusement* », précise Agnès*, 43 ans, maîtresse d'hôtel dans l'événementiel, qui préfère lancer un « *message de détresse* » dans son cercle d'amis plutôt qu'auprès de sa famille.

Ce n'est alors que pour des occasions précises que la demande d'aide parvient à se formuler, par exemple pour payer une tranche d'impôts chez Philippe, 54 ans, maître d'hôtel et serveur en extra, ou pour effacer une lourde dette au CROUS et financer ses frais de scolarité pour Khedidja, 30 ans, employée en restauration rapide et étudiante en master dans une école privée, qui sollicite son père et son oncle, chacun pour une des dépenses.

Mais on ne se sent pas toujours fondé à demander de l'aide lorsque l'on estime, à raison ou non, que son entourage n'est pas mieux loti que soi. Sans connaître nécessairement leur budget, certaines personnes interrogées évaluent la situation de leur entourage comme moins bonne que la leur, ce qui rend toute demande illégitime. Gwilhem évoque ainsi le remariage de son père, qui doit subvenir aux besoins de ses jeunes enfants. Khadija pour sa part considère que ses parents ne pourraient lui venir en aide dans la mesure où ils versent déjà mensuellement 700 € à son frère, étudiant parisien, et ont un crédit immobilier à rembourser. La

réticence s'appuie parfois sur des données précises, comme le montant de la retraite, 600 €, de la mère de Sabine, saisonnière à Lourdes et le fait que c'est d'ordinaire elle qui lui venait en aide. Les travailleurs immigrés n'ont pas la possibilité de solliciter leurs familles, qui se trouvent dans des situations économiques plus difficiles qu'eux, et auxquelles ils envoient généralement de l'argent tous les mois – ce n'est pas le cas pour les étudiants étrangers – et ont parfois été amenés à réduire le montant envoyé pour faire face à des rentrées d'argent plus faibles. Faysal*, 31 ans, cuisinier dans une pizzeria parisienne, envoie ainsi 150 € par mois au Bangladesh, à la femme qui s'occupe de ses deux enfants, 5 et 10 ans, depuis que son épouse est décédée en juillet 2020. De la même manière, Kasum, 36 ans, un Sri-Lankais en France depuis 2011, envoie 300 € à ses parents tous les mois. Pour limiter la perte de salaire liée au chômage partiel, il exécute des travaux d'entretien en soirée. Pour eux, aucun soutien familial n'est possible, et il apparaît difficilement envisageable d'interrompre les envois d'argent pour pallier les baisses de revenu.

A la place ou en complément des aides familiales, certains sollicitent leurs amis pour se maintenir à flot le temps d'une crise que l'on espère passagère. A plus ou moins grande échelle, c'est une situation courante parmi les travailleurs immigrés qui, à l'image d'Faysal* et Kasum, ne peuvent compter sur des subsides familiaux pour s'en sortir, mais disposent de réseaux d'amis, originaires pour la plupart du même pays, et dans laquelle la solidarité est de mise, le parcours migratoire exposant chacun à son lot de situations problématiques. Angèle*, 27 ans, vit, rappelons-le, avec ses deux fils en hôtel social. Déjà habituée à s'appuyer sur ses amis pour améliorer sa situation – elle va notamment cuisiner chez des amis pour éviter d'utiliser les parties communes de l'hôtel dans lequel elle est hébergée, à cause des parasites et des problèmes qu'elle rencontre avec le gérant – Angèle les sollicite au moment du premier confinement, et « *se réfugie* » chez un couple d'amis avec ses deux enfants pendant toute sa durée. Elle sait qu'elle peut toujours compter sur ses amis : « *J'ai mes amis qui voilà, qui savent que en ce moment j'ai des gros soucis. Donc ils achètent pour eux, puisque moi aussi je suis gentille avec eux quand je vais chez eux, ils m'offrent des choses.* » Lorsqu'elle a un peu d'argent, il lui arrive de le prêter à d'autres amis dans le besoin, et inversement comme en 2020 lorsque la non-réalisation de sa promesse d'embauche la laisse sans revenu, en fin de droits après sa formation : « *C'est une chaîne, en fait !* ».

L'aide qu'elle obtient d'amis pendant toute la durée de la crise, jusqu'à ce qu'elle trouve un emploi stable début 2021, et qu'elle rembourse ses dettes, n'apparaît pas comme exceptionnelle dans un réseau où les prêts d'argent et les coups de main sont fréquents et où l'on est tour à tour pourvoyeur et bénéficiaire. On trouve une entraide de même nature chez plusieurs travailleurs immigrés, dans le prolongement de l'entraide communautaire qui avait déjà cours avant la crise face aux nombreuses difficultés rencontrées, que ce soit pour faciliter l'accès à un emploi, à un toit ou pour faire face aux coups durs. Mais cette solidarité entre proches peut exister également en dehors des réseaux de migrants.

Agnès*, qui a pu s'alléger de la charge de son loyer en déménageant chez un ami dans le Loiret, sait qu'elle peut compter « *sur la tribu* » pendant cette période difficile. Là aussi, l'aide des amis est une ressource effective lorsque le réseau fonctionnait déjà sur un principe d'entraide.

A l'opposé, certains ne comptent pas sur leurs amis, qui représentent pour eux une source de dépenses plus qu'un soutien :

- J'ai coupé les ponts avec tout moi.
- Parce que c'était des amis du milieu ?
- Euh ouais entre autres puis même, mais même voilà je reste à l'écart de tout le monde, c'est dommage de dire ça mais je reste à l'écart de tout le monde quoi !
- C'est pour des raisons économiques ?
- Ça et puis ... et puis parce que je sais que si... même si ça peut faire du bien, ça va me redonner envie sur autre chose et puis moi sortir un peu plus, aller manger un peu plus au resto et puis voilà donc je préfère rester... me faire plaisir une fois de temps en temps, avec le petit et puis voilà. »

Entretien avec Jean-Francis, garçon de café au chômage, le 12 janvier 2021 dans le 92.

Selon que les personnes disposent ou non avant la crise d'un solide réseau d'amis, fondé sur l'entraide et la confiance, ils peuvent ou non s'appuyer sur celui-ci pour éviter les conséquences les plus rudes de leur arrêt d'activité, en sollicitant ou acceptant un hébergement chez eux, des dons alimentaires, des prêts ou dons d'argent, et un soutien moral.

2.2.2. Pour ceux qui en bénéficient, le rôle capital de l'aide à l'hébergement et aux ressources associées à l'hébergement

La proximité de l'aide sociale dans l'économie des ménages est un des aspects importants dans la résistance des budgets domestiques à la crise. Envisagée comme un dernier recours et comme un signe que l'on a touché le fond – « *s'il faut que je sois plus bas* » –, elle contribue à amortir les effets de la crise dans la vie quotidienne de ceux qui bénéficient déjà de ses subsides, et de ceux qui par leur parcours biographique sont parvenus rapidement à la solliciter pendant la crise.

Jeanne-Marie et Keyah, hébergées dans le même centre d'hébergement d'urgence parisien, ont toutes deux perdues leur emploi en raison de la fermeture des restaurants pour l'une, de la chute d'affluence dans son hôtel pour l'autre. N'étant pas déclarées, elles ne bénéficient pas du chômage partiel et leurs revenus d'activité se trouvent réduits à néant. Si leurs situations leur laissent très peu de marge de manœuvre, l'hébergement d'urgence, gratuit et à durée indéterminée, dont le séjour n'est pas remis en cause pendant la crise sanitaire, leur permet une stabilité résidentielle et alimentaire, en leur assurant le logis et la délivrance de 33 tickets services par mois, d'une valeur unitaire de 7 €. Le premier confinement a même accéléré l'accès à un hébergement pour Keyah qui depuis plusieurs années, sans papier et sans travail régulier, naviguait entre nuits dans le métro et

nuits chez des tiers, accumulant les appels non concluants au 115¹¹⁷. En effet, elle s'est vue proposer un hébergement dès qu'elle a renouvelé ses appels le 17 mars, après que la femme qui l'hébergeait contre la garde de son enfant lui ait demandé de partir, le télétravail nouvellement imposé lui permettant de se passer des services de Keyah.

La sécurité apportée par l'hébergement d'urgence n'est pourtant pas la même selon les contextes, et les inégalités de traitement rendent la protection plus ou moins opérante. Si au centre d'hébergement d'urgence, la distribution de 33 tickets semble la norme, elle ne l'est pas en hôtel social, où les tickets sont en quantité variable, souvent bien inférieure, et ne sont délivrés qu'en mains propres au bénéficiaire, ce qui suppose que celui-ci soit présent dans sa chambre au moment de la distribution. Le jour de distribution n'étant pas toujours connu, ou les hébergés n'ayant pas toujours la possibilité d'être présents à l'heure prévue, la perte d'emploi, rarement compensée par une allocation chômage (six adultes hébergés à l'hôtel sur dix étant en situation irrégulière ou demandeurs d'asile¹¹⁸), ne peut être compensée par cette aide en tickets, difficilement accessible de fait.

Chaque fin de mois, des tickets service sont distribués à l'hôtel social, à raison de deux tickets par personne, d'une valeur de 7 € l'unité. C'est loin d'être suffisant pour Angèle*, qui reçoit ainsi l'équivalent de 42 € par mois pour elle et ses deux garçons et précise : « *Donc je colmate, je pars au Secours Populaire* ». Cet accès à l'aide alimentaire est encore plus réduit lorsqu'elle parvient à décrocher des missions d'intérim à la journée ou à la semaine. Dans ce cas, elle ne peut ni être présente en journée chez elle pour recevoir les tickets service, ni se rendre au Secours Populaire, où la récupération d'un panier repas ne se fait qu'après plusieurs heures d'attente. Les dispositifs d'aide sont parfois incompatibles avec les autres moyens que trouve la personne pour s'en sortir, comme les missions d'intérim d'Angèle, ce qui rend difficile le cumul des ressources alors même que chacune d'elles est trop réduite pour se suffire à elle seule.

Bien qu'inégales, les ressources de l'urgence sociale assurent à ceux qui en bénéficient déjà au début de la crise un minimum de stabilité, et une expérience d'une autre nature que pour ceux qui accumulent les impayés de loyer et sont menacés d'expulsion. Pour ceux qui ne bénéficiaient pas de l'aide sociale avant la crise, et ne cherchaient pas comme Keyah à en bénéficier, mais s'en sortaient

¹¹⁷ Rappelons que l'hébergement d'urgence, en hôtel en l'occurrence, se traduit par de multiples déménagements – trois à quatre au cours de la première année d'après l'enquête ENFAMS (Emmanuelle Guyavarch, Erwan Le Méner, Stéphanie Vandentorren (dir.), *Enfants et familles sans logement en Île-de-France. Premiers résultats de l'enquête quantitative*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris 2014). Certes, leur fréquence diminue avec le temps, mais l'instabilité résidentielle caractéristique de la vie en hôtel peut bouleverser des organisations et économies domestiques gérées au cordeau (voir, pour une enquête récente, Odile Macchi et Nicolas Oppenheim, *Adolescents sans logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris pour le Défenseur des Droits, 2017).

¹¹⁸ D'après l'enquête ENFAMS, qui date de 2013. Voir Emmanuelle Guyavarch, Erwan Le Méner, Stéphanie Vandentorren (dir.), *Enfants et familles...*, *op. cit.*

jusqu'alors sans aide, l'accès à cette aide peut amortir des effets de l'inactivité. Mais à la différence des personnes déjà accompagnées, le recours à l'aide constitue pour eux une étape à franchir, signe d'une forte dégradation de leur situation. Dans ces conditions, l'accès à l'aide peut être facilité ou au contraire freiné par leur parcours biographique et leur capacité à envisager l'aide sociale dans le champ de leurs possibles.

Yann, 47 ans, licencié deux jours avant le premier confinement (voir *supra*), se retrouve à la rue dès lors qu'il ne parvient plus à payer sa chambre d'hôtel. Ayant quasiment toujours vécu en meublé depuis son arrivée à Paris à 20 ans et un bref hébergement chez sa tante, il lui est déjà arrivé de dormir dehors, entre deux contrats de barman, dans des périodes où il n'avait pas envie de retrouver tout de suite un emploi, avec la certitude de pouvoir en retrouver un du jour au lendemain. Une fois à la rue, il trouve un renforcement d'entrée d'immeuble abrité pour dormir, et passe ses journées face à une sortie du métro, « *un endroit où passent les maraudes et où je peux rencontrer des employés de la mairie* ».

L'habitude d'alterner périodes de forte activité et périodes de creux, partagée par nombre de travailleurs de l'hôtellerie restauration (voir *supra*), a forgé chez certains d'entre eux une expérience de la précarité, qui prend des formes différentes selon les personnes mais peut, comme pour Yann, les aider en temps de crise à activer efficacement des stratégies de survie et les rapprocher plus rapidement de l'aide sociale. Grâce au Recueil social, maraude de la RATP qui, comme il l'escomptait, le repère à la sortie du métro, il obtient une place dans un centre d'hébergement d'urgence du quartier, puis une place en CHRS, grâce aux employés du CASVP de l'arrondissement, avec lesquels il discutait lorsqu'ils prenaient leur pause devant la mairie. Empêché par la fermeture des bars de retrouver un emploi, il peut néanmoins en accédant à l'aide sociale, mettre à profit cette période pour « *remettre de l'ordre* » dans sa vie, que ses horaires à rallonge de barman l'avait fait négliger, notamment sa santé (voir partie 3.3).

2.2.3. Recourir à l'aide sociale : une protection à plusieurs niveaux

Celles et ceux qui, sans avoir été habitués aux dispositifs d'assistance par des expériences passées, sollicitent l'aide sociale, parviennent à limiter les dégâts causés à leur budget domestique par l'inactivité et la perte de revenu. Pour y parvenir, ils ont eu à surmonter l'impression que le monde de l'assistance ne s'adressait pas à eux. Lors du premier confinement, Raja*, 29 ans, s'est fait accompagner par un voisin de résidence universitaire dans une distribution alimentaire pour la première fois. A l'automne, il a touché 500 € "d'aide exceptionnelle" aux étudiants par une université de l'est parisien, Covid-19 oblige. Il y était alors inscrit en français langue étrangère pour le premier semestre 2020-2021 (notons que la somme correspond à la moitié de ses frais d'inscription de 1 100 €...). Certains locataires plus âgés ont découvert des dispositifs insoupçonnés:

Dès que j'ai eu des problèmes de payer mon loyer, là j'ai dit : « Faut que je fasse une demande d'allocations ». Et en plus j'étais frustré parce que je me dis : « Y'a des gens qui ont trois enfants, qui ont plus de boulot, qu'est-ce que tu veux que j'aie pleurer, moi je suis grand, soixante balais, j'arrive toujours à me débrouiller. » Et donc j'ai un peu de scrupules. Et en fait non y a pas de honte à avoir, vous avez le droit.

Entretien avec François*, cuisinier dans la restauration traditionnelle, le 18 décembre 2020.

Les services sociaux municipaux, souvent présents dans les mairies d'arrondissement, ont joué le rôle de point d'entrée pour ces nouveaux demandeurs, peu aguerris aux démarches leur permettant d'accéder aux droits auxquels ils peuvent prétendre. « *Je ne savais pas qu'on pouvait obtenir autant grâce aux aides* », confie Gwilhem, 32 ans, responsable de salle en CDI dans un hôtel étoilé du 9^{ème} arrondissement, ayant démissionné à son insu en septembre 2020 et s'étant retrouvé sans allocation chômage. Il a d'emblée fait une demande de RSA et d'APL.

Je n'avais jamais eu besoin d'aide auparavant. [...] Je me suis rendu compte que je n'allais pas pouvoir tenir au mois de novembre. Au mois d'octobre ça allait encore car j'avais ma paie, mais au mois de novembre je ne savais pas comment j'allais faire, je n'avais jamais même été au chômage. Donc j'ai parlé avec une assistante sociale qui m'a aidé pour avoir des aides. Je suis allé à la mairie et ils m'ont mis en contact avec elle. Elle a été vraiment d'une grande aide, c'était quelqu'un de très serviable, très compétente. Autrement je n'aurais même pas pu manger.

Entretien avec Gwilhem, responsable de salle, le 7 novembre 2020 en visioconférence.

L'accompagnement dont bénéficient ces deux anciens travailleurs de l'hôtellerie-restauration éloigne la menace de l'expulsion locative et leur assure un minimum pour vivre : aide au logement de la CAF et de la mairie de Paris, rééchelonnement de la dette et accès à une distribution alimentaire de quartier pour l'un ; aide financière exceptionnelle, aide au logement de la CAF, demande d'allégement des charges locatives et EDF pour l'autre. Tous deux sont célibataires et assument seuls un loyer important, respectivement de 1 100 et 1 200 €. Les travailleurs sociaux les ont aidés à déjouer les pièges des dossiers d'aide, notamment l'obligation d'être à jour dans le paiement de son loyer pour bénéficier de l'aide au logement, condition impossible à remplir et ne pouvant être contournée qu'en s'assurant la complicité de propriétaires compréhensifs.

Certains ont obtenu des aides en faisant des démarches par eux-mêmes. Elise, saisonnière à Lourdes, une des seules personnes accédantes à la propriété que l'on ait interrogée, est dans ce cas.

Mes parents m'ont dit que si j'avais besoin ils me donneraient des sous. Aujourd'hui j'ai quand même un bon chômage j'ai pas besoin. Je m'en sors. Par contre ce que j'avais fait, c'est que cet été j'ai demandé... il y a eu des aides exceptionnelles « Action logement » qui proposaient sur deux mois deux fois 150 € pour aider aux prêts immobiliers alors j'ai demandé à tout hasard je pensais pas y avoir droit. J'ai demandé, j'ai eu, donc ça m'a fait 300 € et... y a eu un truc aussi avec... la mutuelle santé qu'on avait en hôtel c'était aussi une prime exceptionnelle Covid-19, j'ai demandé j'ai monté tout le dossier, c'était une aide qui pouvait aller de 100 à 1 500 € et j'ai eu le droit à 500 €.

Entretien avec Elise, cheffe de réception saisonnière, le 10 novembre 2020 en visioconférence.

Si l'aide sociale a pu amortir les effets de la crise pour ces travailleurs mis au chômage, la capacité de ceux-ci à négocier des arrangements est tout aussi déterminante. Même lorsqu'ils parviennent à mobiliser des dispositifs de soutien pour le paiement de leur loyer, les locataires sont dans une situation plus difficile que les quelques propriétaires et les personnes hébergées dans des dispositifs institutionnels que l'on a rencontrés. La durée de la crise est souvent synonyme pour eux d'accumulation d'impayés de loyer, là où la situation des hébergés reste stable. La fin de la trêve hivernale, initialement prévue au 31 mars et repoussée au mois de juin, est un sujet d'inquiétude pour celles et ceux qui sont en retard de paiement. La crise déséquilibre les relations entre propriétaires et locataires, ceux-ci devant justifier leur incapacité à payer et faire patienter leurs créanciers, et étant parfois poussés vers la sortie, comme Kamel et sa famille, par des propriétaires qui veulent vendre leur bien, alors que leur situation actuelle les prive de tout accès à un nouveau logement. A ce titre, solliciter l'aide sociale joue comme gage de bonne foi pour les créanciers, signe de la prise d'initiative du débiteur, notamment pour sortir de son endettement. Même s'il n'a plus payé son loyer depuis sept mois en mars et est donc débiteur d'environ 7 000 €, François* maintient le contact avec sa propriétaire, lui téléphone à chaque nouvelle démarche effectuée, et lui verse 200 € chaque mois lorsqu'il reçoit son allocation chômage. Le délai avant la mise en place d'accompagnements adaptés et l'écart entre le soutien apporté par l'aide et les besoins réels, rendent nécessaire l'exercice d'habiletés sociales pour préserver un *statu quo* et éviter les complications judiciaires.

Se déclarer en crise ne fonctionne cependant pas toujours. Geoffrey, maître d'hôtel extra depuis 2002, n'est pas parvenu à obtenir d'aides à l'exception de 26,8 € de bons alimentaires. Il touche l'ARE et dit perdre 700 € de revenus mensuels en 2020.

Je suis célibataire sans enfants ,nationalité française ,homosexuels et inconnu du service juridique habitant le 93 .

Je n'ai droit a aucune aide sociale

J'ai contacté
service sociale de ma commune 14 mails et 1 rdv négatif
Service départemental reponse négatifs
Ma députée reponse négatifs

Je suis iligible aucune aide smu ,transport gratuite , cheque électricité apl etc

Le maire a m a obtenue 4 x6.70 de tickets alimentaires en juillet après 40 mails .

Je survie avec mes jours de cotise au pole emploi dont 123 jours restants a ce jours .

Extrait d'un mail reçu par un enquêteur, 7 novembre 2020 : quand se déclarer en crise ne fonctionne pas,

Il y a aussi des subsides que l'on sera tenu de rembourser. Victorine, l'extra mère de quatre enfants qui a déménagé d'Angers vers la campagne de Rennes en août 2019 quand son mari a été recruté dans une entreprise agroalimentaire, a pu bénéficier de paiements de loyer par l'employeur de ce dernier. Avant la crise, quatre mois de loyers sont couverts par la politique de l'entreprise « *dans le cadre d'un transfert* » (recrutement avec changement de région). Le ménage met son ancienne maison en vente. A partir de novembre 2019, il faut payer à la fois le crédit de la maison et le nouveau loyer. Quand la crise sanitaire survient, la maison n'est pas encore vendue et :

Tout s'est arrêté, il n'y a plus eu de visite après en mars 2020, (...) On a continué à tout financer et on ne pouvait plus. Donc l'employeur de mon époux nous a aidé à payer une partie des loyers, mais cet argent on devra le rendre à la vente de la maison. [...] Ils nous accompagnent parce qu'ils ont bien compris que si notre situation ...

Entretien téléphonique avec Victorine, assistante maître d'hôtel extra, le 9 novembre 2020.

A mesure que les mois passent, certains ménages s'enlisent dans les dettes sans que les aides ponctuelles auxquelles ils ont accès ne soient en mesure de les tirer d'affaire.

2.2.4. Les conditions du recours à l'aide alimentaire

En plus de l'aide apportée par les services sociaux, l'aide alimentaire joue un rôle important pour certaines catégories de travailleurs de l'hôtellerie-restauration, en complément d'autres aides. L'éventail des bénéficiaires de cette aide semble s'être élargi à la faveur des collectes des paniers qui apparaissent moins stigmatisantes à celles et ceux qui sont peu habitués à solliciter des dons en nature, et qui ouvrent à d'autres usages de l'aide alimentaire que ceux qui sont traditionnellement visés¹¹⁹.

L'aide à laquelle recourent les chômeurs de la Covid-19 prend des formes diverses. En plus des demandes d'aides financières, l'aide alimentaire permet à certains d'assurer le minimum vital ou d'économiser sur le budget alimentation pour pouvoir faire face à d'autres dépenses. A Lourdes, les saisonniers de l'hôtellerie-restauration, qui d'ordinaire travaillent en continu de mars à novembre pour accueillir les pèlerins, ont mis en place une association d'entraide entre saisonniers, notamment pour proposer de l'aide alimentaire aux travailleurs ne bénéficiant ni de chômage partiel ni de RSA car présents en France depuis trop peu de temps.

Devant l'afflux des dons et la mobilisation des travailleurs saisonniers, le recours à la banque alimentaire se généralise pour celles et ceux qui ont vu leur budget grignoté par l'annulation de la saison. Il est facilité par le climat d'interconnaissance :

Là, comme on est entre saisonniers et qu'on se connaît quasiment tous, on est tous dans la même merde, donc je pense ça passe mieux de demander aux copains « J'peux

¹¹⁹ Lorraine Guénéé, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets...*, *op. cit.*

prendre un kilo de pâtes, j'ai plus rien à bouffer », ben voilà point quoi. Y'a pas le regard... Même si les autres associations n'ont pas ce regard, mais c'est vrai que les gens... Lourdes c'est petit, y'a que 13 000 habitants, donc... Tout se sait vite aussi, donc voilà, vous allez à la Croix Rouge, c'est sur la place du marché, ben c'est bon, tout le monde va vous voir rentrer dedans.

Entretien avec Sabine, saisonnière à Lourdes, le 9 novembre 2020, en visioconférence.

L'organisation de l'aide, lorsqu'elle émane du secteur lui-même, a ainsi favorisé la généralisation du recours à l'aide alimentaire, jugé moins stigmatisant que le recours à un dispositif classique d'urgence sociale, et l'amélioration du quotidien des bénéficiaires.

Pour les étudiants également, la récupération de denrées aux distributions alimentaires s'est progressivement inscrite dans le quotidien depuis le premier confinement. Bénéficiant de distributions dédiées, ils s'y rendent sans crainte du regard des autres, souvent en groupe et dans une démarche très pragmatique, avec mise en place d'un roulement, les uns récupérant des paniers pour les autres, comme Mateis, logé en résidence universitaire et rencontré à la distribution Linkee en compagnie d'autres étudiants, qui emporte un panier pour lui et un autre pour l'un de ses amis. Ils peuvent être usagers de plusieurs distributions et, comme Khadija, étudiante en master à l'université Sorbonne Paris Nord, rencontrée à la distribution étudiante des Restos du Cœur, faire la tournée des distributions avec ses amis pour faire des stocks et ne pas avoir à y retourner trop souvent.

Le recours à l'aide sociale n'est pas forcément corrélé à l'intensité des difficultés à se nourrir. Comme l'ensemble des prestations sociales, il est limité par un certain nombre de freins, dont les plus importants sont la méconnaissance du public des dispositifs existants, le coût et la complexité d'accès à ces aides et l'effet stigmatisant du recours aux aides¹²⁰. Les étudiants parisiens et les saisonniers lourdaïens rencontrés bénéficient d'un recours facilité aux distributions, les freins étant en partie levés : l'effet stigmatisant est atténué par l'entre-soi qui caractérise l'organisation par et pour les travailleurs lourdaïens mis en inactivité, et par la mise en place de distributions réservées aux étudiants. Le coût et la complexité de l'accès, tout comme le manque d'information, sont réduits en temps de Covid-19 pour tous les potentiels bénéficiaires du fait d'une intense campagne de communication et d'une approche plus inconditionnelle de l'aide depuis le premier confinement¹²¹. L'organisation collective de la collecte des paniers chez les étudiants diminue encore les coûts en temps et énergie du recours aux distributions.

¹²⁰ Lucie Gonzalez, Emmanuelle Nauze-Fichet (dir.), « Le non-recours aux prestations sociales », *Les Dossiers de la DREES*, n°57, juin 2020.

¹²¹ Lorraine Guénéé, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets...*, *op. cit.*

Mais si à Paris la liste des points de distribution alimentaire a été abondamment diffusée et relayée par les acteurs sociaux, il semble plus difficile d'accéder à l'information lorsque l'on est éloigné des grands centres urbains. Ainsi Inès, qui ne verrait pas d'inconvénient à se rendre à une banque alimentaire, pense que son secteur géographique en est dépourvu.

Déjà les banques alimentaires je n'ai aucune adresse, surtout là où j'habite. C'est beaucoup à Paris où y a beaucoup d'aide alimentaire mais dans le 78 il y en a beaucoup moins [...] Je me dis que si c'était près de chez moi j'aurais été directement demander...

Entretien avec Inès, maîtresse d'hôtel extra, le 9 novembre 2020, en visioconférence.

Privée de soutien alimentaire comme de prestations sociales, toutes ses demandes d'allocation ayant été rejetées du fait d'un dépassement du plafond du revenu de référence, Inès se retrouve sans solution face à la chute des revenus de son ménage, et nourrit, comme bon nombre de salariés du secteur, surtout les extras, un sentiment de délaissement de la part de l'Etat.

Malgré un accès facilité dans certains contextes, des freins subsistent pour certaines catégories de personnes, que ce soit pour les distributions alimentaires ou pour l'aide sociale en général. Outre ceux qui en sont écartés parce qu'ils ne remplissent pas tous les critères – notamment à cause du calcul des aides sur les revenus de l'année précédente (voir *supra*)¹²² –, les potentiels bénéficiaires ne recourent pas nécessairement à l'aide, familiale ou institutionnelle, qui leur est destinée.

¹²² Ces aides, calculées sur revenu N-1, ne sont pas accessibles à tous. Le revenu de son couple étant supérieur à 4000 € avant la crise, Kamel ne tente même pas de solliciter des aides dont il sait qu'il excède le plafond, l'année de calcul étant l'année N-1 voire N-2.

3. REORIENTER SES ACTIVITES (EXTRA) PROFESSIONNELLES POUR DEGAGER DE NOUVELLES RECETTES

Jusque-là, nous avons décrit comment les politiques de lutte anti-Covid 19 affectent diversement les vies des travailleurs de l'hôtellerie-restauration, selon leur statut professionnel et selon qu'ils peuvent compter ou non sur des amortisseurs extra-professionnels face à la crise. Nous étudierons maintenant les moyens mis en œuvre pour faire face activement à ces pertes de revenus – en comptant sur soi plutôt que sur des soutiens extérieurs et subsides, même quand il s'agit d'en obtenir –, pour se dégager de nouvelles recettes.

A l'initiative de ces stratégies de gain économique identifiées dans l'enquête, on trouve de façon prépondérante les personnes aux revenus les plus modestes, qui comme le montrent les analyses de l'Insee sont aussi celles qui connaissent une dégradation de leur situation financière dès le premier confinement¹²³. Confrontés aux pertes monétaires que l'on a décrites plus tôt, certains travailleurs de l'hôtellerie-restauration hors service vont réorienter leurs activités productives de manière à rééquilibrer leur situation économique. Cela peut se faire par renouvellement de son offre d'hôtellerie-restauration, sans changer de secteur d'activité (3.1.) Cela peut aussi se traduire par des réorientations hors secteur (3.2.) ou par la recherche d'activités de substitution permettant de gagner de l'argent tout en restant chez soi (3.3).

3.1. Activités de substitution dans le secteur de l'hôtellerie-restauration

Face à une réduction ou une suppression de l'activité de leurs établissements de rattachement, des travailleurs que l'on a interrogés trouvent tout de même à s'embaucher dans l'hôtellerie-restauration.

D'aucuns conservent une activité uniquement durant la période estivale 2020. Ainsi, Sophie et Demian, le couple de serveurs parisiens partis dans le Gers en cours d'été parviennent à être embauchés comme extras non déclarés dans un hôtel-restaurant quelques semaines. Élise, une saisonnière de Lourdes – qui a dix ans d'ancienneté dans son hôtel, ce qui fait la différence avec des « nouveaux » qui n'arrivent pas forcément à occuper ces missions ponctuelles – a eu la « chance de travailler » du 24 juillet au 31 août.

Quelques autres « chanceux » (pour reprendre le terme d'Élise) sont recrutés plus durablement. L'emploi peut se cumuler avec leur poste de base, comme pour le gérant d'une cantine d'entreprise de la société de restauration collective Compass, qui fonctionne en régime réduit. Hachem fait des extras comme cuisinier dans une maison de retraite afin de compenser la perte de salaire liée à

¹²³ Valérie Albouy, Stéphane Legleye, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus*, n°197, juin 2020.

l'activité partielle. Souleïmane, un intérimaire qui préparait des plateaux repas pour une compagnie aérienne avant la crise, devenu chômeur, note que les travailleurs de grands groupes comme Hachem « *passent avant* » lui pour ce type de recrutements.

Les options que l'on trouve en temps de crise ne sont évidemment pas toujours d'emblée optimales. Gaetano*, 68 ans, cuisinier sans-domicile à la retraite qui faisait des extras avant la crise a trouvé ce qu'il appelle un « *contrat bénévole* » en janvier 2021 par le biais d'un paroissien engagé. Il s'offusque de ne pas recevoir quelques compensations de principe pour ce travail dans un restaurant du 13^{ème} arrondissement qui propose de la vente à emporter. Son passage dans cet établissement pendant un mois conduirait selon lui à une multiplication du chiffre d'affaires (l'établissement ne vendait plus rien avant son arrivée). Il finit par obtenir un peu d'argent (50 € selon lui, 110 € selon le paroissien), puis ne met plus les pieds au restaurant alors que ses problèmes de santé se font pressants.

Angèle*, mère de 27 ans également hébergée en hôtel d'urgence, était en alternance dans un complexe hôtelier-restaurant-traiteur quand la crise a frappé. Elle obtient son CAP cuisine en juin 2020 (une formation qu'elle a pu suivre grâce à un soutien associatif), mais l'établissement, à l'arrêt, n'honore pas sa promesse d'embauche à durée indéterminée. La cuisinière reste en contact avec l'équipe quoique la situation soit trop incertaine pour qu'elle mise uniquement sur cet éventuel contrat. Au moment où nous la rencontrons, en décembre 2020, elle n'a plus droit au chômage depuis deux mois, et travaille pour une mission de quinze jours comme intérimaire dans la cuisine d'une crèche, pour 500 € de salaire net. Un mois plus tard, elle obtient un contrat à temps plein de cuisinière dans un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) par la mairie de Paris ; elle s'attend à un enchaînement de contrats courts avant une éventuelle titularisation. L'idée de devenir un jour fonctionnaire tente Angèle, mais la cuisinière se retrouve malgré les termes de son contrat à faire seulement la plonge, avec des rapports très tendus avec ses collègues : « *Je suis très fatiguée, explique-t-elle, parce que je me retrouve à faire des choses que je ne suis pas habituée à faire. [...] Si ça continue ça va pas pouvoir le faire* ». Elle est d'autant plus tiraillée que l'agence d'intérim l'appelle à plusieurs reprises pour des missions mieux payées mais irrégulières, notamment pour la crèche où elle travaillait en décembre 2020. Étant donnée la situation de fermeture des restaurants, elle s'attache à tenir bon dans son emploi à la maison de retraite, car ce contrat d'un mois devrait donner lieu à d'autres contrats, de plus en plus longs. Ces engagements salariaux de courtes durées risquent cependant de retarder sa sortie d'hébergement. C'est pourquoi lorsqu'elle reçoit une proposition pour devenir cantinière dans les lycées, elle l'accepte sans hésiter. En travaillant pour la Région Île-de-France, elle signe d'emblée un contrat de six mois, à partir du 1^{er} mars 2021. Après un mois de travail à l'Ehpad, le jour de sa fin de contrat (11 février), elle ne sait pas encore combien elle touchera exactement – on lui a parlé de 1 400 €, elle escompte en plus 85 € de supplément familial puisqu'elle est mère de deux enfants et 150 € de prime de précarité. Le versement n'aura lieu

qu'à la fin du mois, pour un total de 1400 €, il lui faut attendre trois semaines. Or, Angèle* n'a plus à ce moment-là que 3 € sur son compte, et 20 € en poche. Elle est obligée de solliciter son réseau d'amies en vue de ces quelques semaines sans trésorerie. Elle navigue désormais dans la restauration collective, une filière de l'hôtellerie-restauration particulièrement prisée par les travailleurs-parents pour ses horaires plus adaptés à la vie familiale¹²⁴.

Certains travaillent à leur compte, et renouvellent leur offre face à la crise. Lahcen, jeune travailleur algérien déjà auto-entrepreneur avant la crise, perd toutes ses missions à Paris et petite couronne comme réceptionniste dans un hôtel et « *conseiller* » en gestion hôtelière (il assure parfois des formations aux salariés pour qu'ils maîtrisent davantage les logiciels de gestion hôtelière). Quand en octobre 2020 un ancien de l'auberge où il a travaillé lui propose de le rejoindre à Arras pour l'ouverture d'un « *snack* » (un établissement franchisé de restauration rapide), il n'hésite pas. Il forme une colocation dans le Nord avec d'autres travailleurs maghrébins. Pendant quelques semaines, il s'acquitte des deux loyers à la fois, avant de parvenir à sous-louer son studio de petite couronne parisienne (en générant peut-être quelques bénéfices dans l'opération). Malheureusement, le lancement du commerce en plein confinement n'est pas évident, Lahcen n'est pas payé suffisamment, et son engagement ne dure pas. Début 2021, il est de retour en Île-de-France.

Petit Fab, un jeune saisonnier français, qui a quitté la Bourgogne où il a grandi pour s'embaucher là où le travail abonde davantage, et ce quelques années avant la crise, est rentré de Suisse deux mois avant le premier confinement. Il y travaillait l'hiver comme commis dans des restaurants de montagne, allant l'été sur la Côte-d'Azur française faire le même travail. Venu à Paris au printemps 2020 parce qu'il sait qu'il y trouvera plus facilement à gagner de l'argent que dans le Nord, où le logent alors deux de ses sœurs, il se lance dans une activité non déclarée de vente de boissons sur les quais parisiens. Avec son Rocketpacks, sac à dos spécialisé pour la vente ambulante, il parcourt la ville à la recherche de clients pour sa sangria et son punch. En fin de saison, quand Paris se refroidit, il se rend sur la Côte d'Azur pour s'adonner à la même activité. L'activité est lucrative, les bonnes ventes, non déclarées, ne sont pas imposées.

A l'automne, François*, 57 ans, se retrouve sans emploi. Cuisinier, il se lance dans une activité de vente de menus composés à domicile et livrés dans son quartier. Il récupère pour cela des invendus dans une distribution alimentaire associative (confectionnant des soupes en contrepartie) et complète ses menus par des achats auprès des primeurs du quartier. Énumérant les coûts monétaires, énergétiques et physiques de son activité, il constate : « *Si je fais le calcul, je ne gagne rien* ». En effet, avec un menu journalier vendu à 11,5 € à un nombre de clients réguliers limité, il est loin de pouvoir rembourser ses dix mois de loyers impayés. Néanmoins, ce commerce lui permet de combler le temps libre imposé

¹²⁴ Sylvie Monchatre, *Êtes-vous...*, *op. cit.*

par les fermetures exceptionnelles des restaurants et de continuer d'exercer son métier.

Notons que ceux que nous avons choisis pour cibles prioritaires d'enquête sont tous concernés par ces activités de substitution. Si ce n'est dans l'hôtellerie-restauration (comme c'est le cas pour Hakim*, Gaetano*, Angèle*, François*, et Faysal* le pizzaiolo bengali que l'on n'a pas évoqué ici et qui se bat pour que son patron lui verse son chômage partiel comme il le devrait), ce peut être aussi par des réorientations professionnelles, signe que la situation est particulièrement rude pour eux comme pour d'autres professionnels du secteur (voir encadré 2). Si ce n'est de l'argent (Hakim*, Gaetano* et François* posent d'emblée le constat que leur opération n'est pas « rentable »), ils cherchent à obtenir au moins une saine occupation, de corps et d'esprit. Par contraste, certains chômeurs dont les ressources familiales les protègent de la crise, préparent leur avenir dans le secteur sans chercher à se dégager des recettes immédiates. Laura, ex-chef de cuisine, profite d'avoir été mise au chômage après un licenciement économique pour concevoir une formation de niveau CAP à la cuisine végétale. Diplômée de Sciences-Po Paris, ancienne responsable dans une association, cette nouvelle venue dans le secteur compte ouvrir un centre de formation. Tom, jeune hébergé chez ses grands-parents (avec sa copine), se paye quant à lui une formation de *bartender* dont il rêvait depuis longtemps.

Encadré n°2 – Une crise vécue plus intensément pour les professionnels du secteur que pour les travailleurs en transition dans l'hôtellerie-restauration.

Sur le temps long des carrières, bien qu'il y ait des crises professionnelles et une propension à démissionner en cas de problèmes dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, il semblerait que cela n'affecte pas forcément les individus en termes de bifurcation. La lecture de Sylvie Monchatre rend compte de l'écart entre les professionnels du secteur et ceux qui y sont « en transition ». Face à la crise, nécessairement, ceux-ci ne réagissent pas de la même manière.

Les serveurs en transition, même s'ils font face à des problèmes budgétaires, notamment les étudiants étrangers diplômés du supérieur, considèrent leur emploi comme un petit boulot, « sur le registre du provisoire »¹²⁵. Les difficultés sont relativisées à l'aune d'expériences passées ou futures. A propos de ses contrats comme *runner* dans un restaurant parisien et diverses embauches comme travailleur subalterne (serveur ou manutentionnaire) Raja*, étudiant indien déjà titulaire de deux masters en économie, sait ainsi ce qu'est exercer un « *blue-collar*

¹²⁵ Sylvie Monchatre (*Êtes-vous...*, *op. cit.*) établit une distinction entre ceux pour qui l'emploi est une « activité alimentaire » afin de financer un projet qui élargira l'horizon et ceux pour qui c'est une activité principale sans autre issue (p. 61).

job », une expérience qu'il n'aurait pas faite s'il avait pu, comme escompté, démarrer un doctorat financé, à l'issue de son master en économie.

En revanche, ceux pour qui l'engagement professionnel dans l'hôtellerie-restauration constituait un pilier majeur de l'existence sont face à une tout autre perspective. Alors que le monde des cafés-restaurants est mis à l'arrêt pendant de longs mois, ils sont sommés de se demander vers quels emplois tiers se diriger. Sabine, 35 ans, saisonnière à Lourdes depuis 2008, exprime cette interrogation :

Je sais pas ce que je veux faire, fin c'est le néant, je lui ai dit [à la conseillère Pôle Emploi] ça m'a pris au dépourvu, donc j'ai pas forcément réfléchi sur ce que l'avenir nous réserve, donc du coup elle m'a inscrite à un truc là... Pour en fait mettre en avant ses compétences, ses diplômes, ses savoir-faire et tout ça, démêler un peu tout ça, et justement voir si je peux pas m'orienter sur un autre métier, ou si nécessaire faire une formation, donc ça je le commence le 2 décembre.

Entretien avec Sabine, assistante de salle saisonnière, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Cette volonté est une réponse aux problèmes économiques présents et futurs mais pas seulement, Sabine souffre également de son inactivité :

Parce que comme je lui ai dit [à la conseillère], faut que je fasse quelque chose aussi parce que je vais devenir folle, c'est pas possible. Là, depuis le mois d'octobre 2019 à rien faire c'est juste pas possible quoi.

Entretien avec Sabine, assistante de salle saisonnière, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Pour éviter de « devenir folle », certains s'activent autant qu'ils le peuvent. « *Je suis au piano* », répète François* jour après jour à l'enquêtrice au téléphone, là où en guise de piano, le cuisinier en est réduit à utiliser à domicile une plaque électrique individuelle, tant sollicitée qu'il doit en changer tous les deux mois. Au moins parvient-il à poursuivre quotidiennement son activité, même s'il a été mis au chômage par le restaurant qui l'employait en septembre 2020. L'implication très forte dans le métier renforce le désarroi de se retrouver sans emploi de soi, et la difficulté à envisager de se tourner vers une autre activité professionnelle. Chez les quinquagénaires comme Fabian ou Philippe, tous deux maîtres d'hôtel dans l'événementiel, se résoudre à envisager des métiers ne nécessitant aucune qualification et payés au SMIC après avoir travaillé plus de 30 ans dans la restauration est un effort considérable, ceci d'autant plus que tous deux soulignent que leur âge est un obstacle majeur à l'embauche.

La mobilisation des « intermittents du travail » est la preuve que des travailleurs hors-service n'entendent pas quitter de leur plein gré le monde de l'hôtellerie-restauration. Plusieurs enquêtés parmi ces travailleurs précaires de l'hôtellerie-restauration événementielle

s'engagent ainsi dans une lutte militante pour faire valoir leurs droits à être protégés plus généreusement par l'État en l'absence de possibilité de travailler¹²⁶.

Il faut bien souligner que certains professionnels de l'hôtellerie-restauration cultivent une ascèse qui les conduit à vivre peu en dehors de leur sphère professionnelle. Entre les horaires décalés, l'expérience de la vie nocturne, l'activité souvent vécue comme une passion, l'exaltation liée à la préparation d'événements, l'emploi sature l'horizon, et l'on fait de son métier un style de vie¹²⁷. Pour ceux qui exercent en horaires coupés (service du midi puis du soir), le temps libéré peut être transformé en temps capté, d'autant plus si l'on se lève tard et fait la sieste entre deux services¹²⁸. Il est plus facile de vivre entouré de noctambules quand on l'est soi-même, les amitiés peuvent être difficiles à entretenir hors du milieu¹²⁹. On peut engager autant de temps dans le métier à condition que l'on reste célibataire, à moins de trouver quelqu'un qui travaille dans le secteur et a les mêmes horaires décalés. En ce sens, il est peu surprenant que la proportion de personnes célibataires parmi les enquêtés soit très importante, mais la solitude est un élément aggravant dans une phase de chômage.

3.2. Utiliser des compétences en dehors du secteur de l'hôtellerie-restauration

Qu'en est-il de celles et ceux qui acceptent, bon gré, mal gré, de bifurquer professionnellement ¹³⁰ ? Nous distinguerons trois façons de se réorienter hors secteur. D'abord, des individus font en quelque sorte un pas en arrière, vers des

¹²⁶ Le syndicalisme est peu implanté dans l'hôtellerie-restauration, caractérisé par l'existence d'une multitude de petits établissements. Les collectifs ne durent pas. Qu'advient-il des récents CPHRE et OPRE, groupes par le biais desquels nous avons rencontré bon nombre d'enquêtés de l'hôtellerie-restauration événementielle ?

¹²⁷ « L'hôtellerie-restauration peut ainsi produire des existences en apesanteur, aspirées par des rythmes et des cadences de travail qui ne laissent aucune place aux autres temps sociaux. » Sylvie Monchatre, *Êtes-vous...*, op. cit., p 133. Il faut souligner que cette ascèse n'est pas forcément celle des fourmis, des gens qui travaillent beaucoup pour se protéger de l'indigence. Elle est aussi partagée par des personnes sensibles au prestige des établissements qu'elles servent, « du type flambeur sans attache, pris au jeu d'un métier vécu comme une drogue ». Nous utilisons cette distinction cigale/fourmi pour qualifier les enquêtés et avons pu constater que d'autres observateurs du secteur, en l'occurrence la sociologue Sylvie Monchatre, faisaient de même.

¹²⁸ Cela est suggéré par Angélique Fellay, « Des heures sans valeur : le travail des serveuses en horaire de jour », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. n°48, n°2, 2009, p. 80-92.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Sylvie Monchatre (*Êtes-vous ...*, op. cit.) indique que des passerelles existent pour les serveurs vers la vente et le commerce. Pour les moins qualifiés, à lire les parcours des enquêtés présentés dans ses travaux, on peut s'attendre à ce que certains s'embauchent comme chauffeur-livreur, comme manutentionnaire, opèrent un revirement vers le paramédical pour les femmes, ou mobilisent les réseaux professionnels de leurs parents.

expériences professionnelles passées. D'autres vivent au jour le jour, au sens où ils acceptent les contrats qu'ils trouvent (sans forcément mettre beaucoup de cœur à l'ouvrage, d'autant que les formes d'emploi adoptées sont souvent précaires) ou qu'ils ont d'autres cordes à leur arc. Ceux-là peuvent se composer une vie dans une économie invisible, effectuant des missions d'ordre (quasi) professionnel sans aucune contractualisation, pour obtenir des ressources pécuniaires ou en nature. Enfin, certains s'engagent avec plus ou moins d'aplomb dans de nouvelles directions, notamment commerciales.

3.2.1. Se replier sur des activités professionnelles que l'on croyait avoir laissées derrière soi

Revenir en arrière peut prendre la forme d'un retour vers un emploi que l'on a quitté. Le fait d'avoir eu d'autres expériences professionnelles avant la restauration facilite les changements d'orientation, et rend moins aigu le désœuvrement. Mais de telles reconversions sont tout de même envisagées comme des échecs et des retours en arrière, au moins dans un premier temps. Rémi, qui était parvenu à réaliser son rêve en montant avec des amis un projet de bar, sous forme de coopérative ouvrière, qu'il qualifiait de « *modèle social* », se voit contraint de reprendre son métier initial de couvreur zingueur. En octobre il anticipait ce revirement comme un échec :

Socialement il y a beaucoup beaucoup de gens qui nous suivent et soutiennent notre projet. Et puis, moralement ce serait très dur aussi. Ce n'est pas une histoire que j'ai envie de raconter. Je suis parti dans le BTP pour lancer mon projet dans la restauration puis je retourne dans le BTP, non ce serait un échec, un déni...

Entretien avec Rémi, le 6 novembre 2020 en visioconférence

La crise s'installant dans la durée, l'idée fait tout de même son chemin. En avril il décrit ainsi son cheminement :

Je m'y suis un peu préparé psychologiquement, j'ai commencé à en parler à ma copine au mois de décembre : « Ah, fait chier ! », en janvier : « Je vais bientôt... », en février : « Je sens que je vais... », et puis un beau jour j'ai fait : « Ça y est, je bosse demain ! », donc moi ça m'a relancé parce que je m'occupe d'autres choses, et puis c'est un peu mon moteur depuis que je bosse, je m'investis pas mal là-dedans, donc je suis à donf sur mon boulot, et puis c'est rémunérateur, donc c'est grisant aussi [...], donc voilà, ça me sort la tête de ça.

Entretien avec Rémi, le 2 avril 2021 en visioconférence.

En février 2021, Rémi a épuisé l'épargne qu'il avait accumulée avant sa rupture conventionnelle en septembre 2019. Son allocation chômage mensuelle égale à 1000 € ne suffit pas à couvrir son train de vie – il en est à 600 € de découvert. Il a donc « *cherché du travail un beau matin, une heure plus tard [il] travaillait* » pour un camarade avec qui il a appris le métier il y a vingt ans. Il sait que ses articulations sont fragilisées par l'exercice de cette activité. « *[Son] corps grince un peu* » mais l'entrepreneur sur le carreau « *renfloue son compte* ». Il a fixé son salaire et son type de contrat (« *En gros je suis un peu une princesse à ce niveau-*

là ») : il est le chef de l'équipe qui restaure le siège social d'une entreprise de parfumerie de prestige. Par contraste, Axel, qui compte parmi les militants de la restauration événementielle rencontrés, a été travailleur du bâtiment mais se refuse à revenir à ce métier physiquement éprouvant : les chantiers ne lui « *parlent plus* », il préférerait être livreur s'il devait reprendre le travail. Lorsqu'ils ont d'autres compétences valorisables, les travailleurs de l'hôtellerie-restauration parviennent parfois à reconsidérer leurs anticipations et modifier leur parcours professionnel pour faire face à une crise qui se prolonge. Dans la chronologie de la crise, les perspectives se modifient, et ce qui était inenvisageable dans les premiers mois, et dans la perspective d'une crise de courte durée, entre dans le champ des possibles et amène les individus à modifier leurs projets en profondeur, ce qui peut les soutenir dans le temps long de la mise à l'arrêt de leur secteur de prédilection.

Victorine, assistante maîtresse d'hôtel jusqu'à la crise sanitaire, cherche quant à elle activement un emploi en dehors du secteur de l'hôtellerie-restauration sans parvenir à se faire embaucher malgré ses très nombreuses candidatures. Dans son cas, les réalités de la crise sanitaire rencontrent les obligations propres à une vie de famille : elle ne peut pas accepter des postes avec des horaires décalés car elle doit s'occuper de ses quatre enfants. Lorsqu'elle était assistante maîtresse d'hôtel, ce sont ses parents, habitant près de chez elle, qui assuraient la garde des enfants. Du fait d'un déménagement récent, cette possibilité s'évanouit. Le secteur de la restauration événementielle n'est plus une option pour elle. C'est pourquoi elle envisage de retourner dans l'industrie agro-alimentaire, où elle a travaillé pendant cinq ans, comme contrôleuse qualité puis manager qualité. Si les conditions sanitaires et familiales le permettent, elle souhaite suivre une formation dans ce domaine à partir de septembre 2021. Si Victorine se sentait déjà « *fatiguée* » de travailler dans la restauration événementielle avant la crise sanitaire, cette dernière amène à une reconversion forcée, qui consiste pour elle à réinvestir des compétences professionnelles anciennes.

Pour souligner que ces retours en arrière ne se font pas forcément de gaieté de cœur, on a aussi évoqué le cas de Hakim*, l'aubergiste qui repasse à plein temps comme chargé de clientèle auprès d'une compagnie aérienne, une fois son commerce liquidé, et qui ne cesse d'être en arrêt maladie.

En prise avec des pertes monétaires qui déséquilibrent leurs budgets, des personnes font feu de tout bois, travaillant quelques heures de-ci de-là. Valérie, une extra de l'hôtellerie-restauration événementielle parisienne (accédante à la propriété) n'attend pas que ses droits au chômage soient épuisés pour se remettre sur le marché des cours de dessin (elle a été styliste pendant quinze ans) et proposer ses services de *babysitting* sur une plateforme de petites annonces (elle cherche à ce que son allocation de retour à l'emploi soit prolongée le plus longtemps possible). Même si elle « *fait attention* » à son budget, elle peut ainsi continuer de faire des « apéros Skype » au champagne avec ses copines. Zélie, mère célibataire et serveuse au chômage partiel pour qui cela constitue un « *trou de mille balles* » dans son budget fait à l'occasion le ménage chez des praticiens

de santé. Kasum, commis de cuisine sri lankais au chômage partiel, complète son revenu de la même façon. Il demande un ajustement de ses horaires de travail en activité partielle à son employeur principal et travaille comme agent d'entretien le soir trois fois par semaine pour deux entreprises sur les grands boulevards du 9^{ème} arrondissement et pour une autre dans le 16^{ème}, soit une vingtaine d'heures hebdomadaires payées 9 € l'unité. Ces activités complémentaires sont effectuées durant un mois, jusqu'à ce que le salarié retrouve un volume horaire suffisant au restaurant qui l'emploie principalement. Agnès*, hébergée chez un tiers avec 900 € de revenu mensuel, fait aussi partie des travailleurs qui sont tenus de composer faute de mieux avec des contrats peu avantageux mais pour lesquels ils peuvent se prévaloir d'une expérience passée. Elle a été caissière une décennie durant pour LIDL et finit par trouver une mission d'intérimaire à la caisse d'un magasin de bricolage d'une ville moyenne des franges franciliennes. Cela ne dure cependant pas plus de trois semaines.

3.2.2. *Le travail au noir comme une planche de salut*

Dans le monde du dessous, des enquêtés s'adonnent également à des activités que l'on peut qualifier de professionnelles – qui requièrent des savoir-faire éprouvés, des contacts et des appuis dans un univers structuré d'activités et de métiers – mais sans aucune trace de contractualisation. Ces pratiques relèvent de compétences, propres à des trajectoires de vie et des expériences spécifiques. Fadi, le gérant de boîte de nuit, a été dix ans salarié pour une entreprise de vente de carburant. Il possède tous les certificats d'aptitude à la conduite d'engins et propose donc ses services pour participer à des chantiers au noir ; à l'occasion, il perçoit aussi une commission pour avoir organisé la vente d'une voiture. Il s'adonne d'autant plus à ces menus travaux que les 1500 € qu'il se vire tous les mois lui semblent insuffisants pour vivre sans compter. Comme Rémi, redevenu couvreur-zingueur, Fadi refuse d'être confronté à une diminution de ses ressources le contraignant à revoir son train de vie. Petit Fab, évoqué pour son activité estivale de vente ambulante de boissons sur les quais parisiens trouve lui aussi une autre façon de remplir ses poches quand le temps se rafraîchit. Il s'occupe de vendre un lot d'objets divers (composé notamment d'enceintes connectées) obtenu d'une façon mystérieuse. De la restauration, il se tourne donc plutôt vers le monde de la livraison. Cela dit, début mai 2021, il attend l'assouplissement des mesures sanitaires pour redémarrer la « saison » comme vendeur ambulant indépendant – les bifurcations peuvent être temporaires, réversibles ou combinables à d'autres activités dans un monde de prédilection.

Luca*, le migrant roumain qui a dormi dans la rue et vit désormais en foyer d'urgence, a vu ses promesses d'embauche (l'une comme commis de cuisine) mises à mal par la crise sanitaire. Sans possibilité de revenu, il exploite des compétences permettant d'acquérir de l'argent ou des biens en nature, en dehors de tout cadre contractuel. Passionné et pratiquant de musique depuis l'enfance, il continue de jouer de l'accordéon dans des lieux publics touristiques pour gagner

de l'argent, comme il le fait depuis son arrivée en France (et plus fréquemment dans ses périodes de chômage). En deux mois, de février à mars 2021, il parvient ainsi à gagner 402,02 € en jouant de manière non régulière dans les rues et sur les ponts de Paris, pour un gain horaire moyen constaté de 13,80 €¹³¹. Luca* considère cette activité comme un véritable travail, bien qu'il ne s'y emploie pas avec régularité. Il combine ses prestations musicales avec d'autres activités économiques, la manche mais surtout la récupération dans les poubelles abondantes des supermarchés des beaux quartiers. Parallèlement à ses compétences musicales, il tire de son expérience personnelle, marquée par une succession de lieux de vie et de rencontres au carrefour de mondes de migrants et de sous-prolétaires, des connaissances spécifiques sur les possibilités de gains qu'offre une ville de grande taille en dehors de l'emploi officiel et de l'assistance. Récupérer des denrées dans les poubelles des supermarchés est ainsi un moyen pour Luca* d'acquérir des quantités importantes de nourriture. Toujours durant les deux mois de février et mars 2021, il se rend ainsi à vingt reprises faire des récupérations dans les poubelles de plusieurs supermarchés, dans un quartier parisien. Lors de chaque séance, il récupère des kilos de nourriture de toutes sortes : viandes, laitages, œufs, fruits, légumes, gâteaux, pain, autant de produits périmés ou jugés impropres à la vente par les supermarchés. Si son hébergement dans un CHU lui assure un toit et une sécurité alimentaire, ces pratiques rendent possible une vie au-delà de la simple survie. Jouer de l'accordéon permet d'acquérir de l'argent et donc d'acheter des produits et services non pris en charge par l'assistance institutionnelle. La récupération, elle, permet de se nourrir en dehors des repas fournis par le centre d'hébergement et également de continuer à pratiquer ce qui s'apparente pour Luca* à une passion : la cuisine. En donnant, à des amis ou connaissances, une grande majorité de la nourriture qu'il récupère, il reçoit indirectement en retour un certain nombre de biens, de services ou de prêts d'argent. Le point commun entre ces activités, qu'il s'agisse de jouer de l'accordéon ou de récupérer dans les poubelles, se situe dans leur caractère invisible aux yeux des institutions, et elles évoquent explicitement pour celui qui a grandi sous Ceausescu la « *débrouille sous le Communisme* »¹³². En s'articulant avec les revenus de l'assistance publique, et à l'horizon lointain et vague d'un emploi dans la restauration, cette dernière ne devient qu'un moyen parmi d'autres

¹³¹ Ce calcul de productivité est une moyenne des gains horaires de chaque séance d'accordéon réalisée par Luca. Les gains ainsi que les durées de chaque séance ont été constatés lors d'observations ou bien indiqués par Luca à l'enquêteur durant des appels téléphoniques quotidiens.

¹³² Durant l'enquête, Luca évoque le fait que : « *Avec le communisme, en Roumanie, on a appris la débrouille* ». Il s'agit d'une « *débrouille* » alimentaire vécue durant son enfance et son adolescence. Le régime communiste de Nicolae Ceausescu plonge la Roumanie des années 70-80 dans une pénurie alimentaire globale. Mais Luca se rappelle que si les « *magasins étaient vides* » le frigidaire de sa famille, lui, était plein. L'abondance de nourriture en contexte de pénurie était due à des stratégies alimentaires, reposant sur le troc et l'échange de produits. Cette période de vie est présentée comme formatrice. Luca voit dans ses pratiques économiques actuelles une continuité de cette socialisation particulière à l'alimentation. Pour les questions de stratégies alimentaires en Roumanie communiste, voir Catherina Perianu, « *Précarité alimentaire, austérité* », *Anthropology of food* [En ligne], 6, 2008.

d'acquérir des biens et des services, en « attendant mieux », pour l'une des personnes, de prime abord, les plus démunies face à la crise parmi toutes celles que nous avons interrogées.

3.2.3. Pour une poignée d'enquêtés, des nouvelles orientations professionnelles

Malgré le contexte, certains gardent la possibilité de se projeter dans de nouvelles directions. Les trois exemples de glissement sans transition vers des emplois rémunérateurs, dans des secteurs inconnus avant la déflagration de 2020 sont ceux d'hommes, pas nécessairement très diplômés comme on aurait pu s'y attendre. Il semble qu'il faille pour cela une certaine confiance en soi. Daho, devenu directeur d'hôtel en 2019 après vingt ans de carrière dans l'hôtellerie (sans diplôme à l'entrée, il est progressivement passé de veilleur de nuit à manager) n'a pas peine à se faire recruter comme « *office manager* » dans une compagnie de mutuelle pour six mois, un poste qu'il a trouvé seulement deux mois après sa rupture conventionnelle. Il gagne presque le même salaire brut (3000 € au lieu de 3300 €), mais a le sentiment de faire un « *travail alimentaire* », peu satisfaisant : « *J'ai l'impression d'être un petit rouage dans une grande administration. Mon poste n'existerait pas, je ne manquerais à personne.* » Floris, devenu directeur commercial dans une PME de vente de masques après un passage au RSA quand le palace parisien qui devait l'embaucher ne l'a pas fait, décrit ainsi son parcours :

Je ne suis jamais resté plus de deux ans dans un même travail, j'ai toujours démissionné. Et je ne reste pas très longtemps sans retrouver du travail, je ne veux pas me vanter mais je suis plus habitué à ce que les employeurs me contactent plutôt que l'inverse.

Entretien téléphonique avec Floris, directeur commercial d'une PME et ancien directeur de bar, le 10 novembre 2020.

Clément, gérant dont le restaurant est en liquidation judiciaire en décembre 2020, a déjà constitué une nouvelle société quand nous prenons des nouvelles en mars 2021. Devenu auto-entrepreneur, il explique qu'il avait « *déjà un pied dans le conseil* » par sa sœur (consultante en architecture d'intérieur). Il n'en a pas moins effectué toute sa carrière dans le milieu de l'hôtellerie-restauration jusque-là. L'entrepreneur n'a jamais consacré son temps à des missions telles que celles qu'il se donne aujourd'hui : aider des entreprises à grandir, en proposant des conseils managériaux, explicitement fondés sur sa propre expérience (de déboires) dans l'entreprenariat.

D'autres s'appuient sur leurs études et leur expérience pour mettre en œuvre leur transition. Détenteurs de master, ce qu'il faut voir comme un niveau de formation exceptionnel parmi les travailleurs du milieu, Lahcen (agronomie et commerce) et Sophie (droit) préparent leur avenir. Le premier, seul auto-entrepreneur de l'hôtellerie rencontré, se forme de façon autonome à la méthodologie de projet digital sur *Open Classrooms*. La seconde, qui n'a pas trop de difficulté à joindre les deux bouts et pour qui la vie au chômage est devenue trop lassante, compte candidater dans le milieu des négociants en alcool. Elle a

une expérience en gestion pour un transporteur international en sus du service dans la restauration et d'une tentative de montage de société en savonnerie.

Les autres femmes qui envisagent la possibilité de quitter le monde du service, bien moins diplômées, ne le font pas sans difficultés. Outre le niveau de formation, discriminant dans la possibilité d'envisager une bifurcation hors secteur, il semble qu'un examen par la dimension de genre ne soit pas sans fondement¹³³. Outre Victorine, notons qu'Agnès* (ayant validé un baccalauréat professionnel après avoir arrêté ses études) suit une formation de comptabilité à distance mais doute de ses facultés pour la valider. Elle a choisi cette formation de façon clairement instrumentale, parce qu'elle procure des compétences recherchées sur le marché du travail, mais elle ne pense pas ni ne souhaite devenir assistante comptable. La validation de la formation lui fournirait cependant une roue de secours et peut de toute évidence l'aider pour développer son activité. Elle ouvre en effet un salon comme praticienne de soins de reiki en septembre 2020 (et est déclarée autoentrepreneure depuis plus longtemps pour cela), ce qui indique une volonté de chercher (au moins partiellement) à gagner sa vie à son compte.

3.3. Chercher des ressources depuis chez soi, coûte que coûte

Qu'il s'agisse de saisir des possibilités dans le secteur de l'hôtellerie-restauration ou de s'adonner à des activités tierces, nous avons jusque-là documenté des réorientations professionnelles, pensées comme provisoires ou plus durables, dans le salariat ou en dehors, dans l'économie visible ou invisible. Les activités économiques examinées à présent peuvent plus difficilement être liées à l'idée d'un « travail ». Elles consistent à se créer des possibilités de ressources depuis chez soi, au sein même de son logement et par l'usage des télécommunications. Elles se distinguent des pratiques précédemment évoquées par leur caractère plus incertain et généralement plus ponctuel. Elles comportent toutes un coût personnel non négligeable, en termes affectif, de temps investi, de risque économique ou légal. Ces activités de substitution sont une réponse directe à l'appauvrissement ou au désœuvrement associé au chômage ou à l'inactivité. L'investissement du logement pour des activités économiques

¹³³ Un travail d'investigation dans le monde des guides conférencières par Isabelle Eshraghi (classé dans les Portfolios de *Mediapart*, intitulé « La détresse des guides-conférencières », 28 avril 2021) rend compte des bifurcations d'autres professionnelles mises à l'arrêt. Ce travail offre pour nous bien des prises pour étendre les analyses de ce rapport. On retrouve déclinées les difficultés liées à des statuts professionnels peu protecteurs, les amortisseurs que l'on décrit (autres revenus dans le foyer ou non, et éventuelle dépendance vis-à-vis du salaire du conjoint), les tensions avec Pôle Emploi pour la reconnaissance des heures travaillées en CDDU, la lutte par rapport à l'intermittence de l'emploi. Les guides évoquent aussi les crises antérieures à la pandémie de la Covid-19, moins graves que celle-ci. Il y a un écart intéressant dans ce milieu apparemment très féminin par rapport aux travailleuses/travailleurs hors service de l'hôtellerie-restauration : un niveau de diplôme généralement bien plus élevé, associé à des bifurcations qui ne sont pas du même ordre (enseignement et langue étrangère en tête). Quoiqu'il en soit, il semble que les « *petits boulots* » peu qualifiés aient aussi, en attendant mieux, leur contribution dans les budgets des conférencières à l'arrêt.

invisibles et à compte personnel pourrait assez bien dire, en temps de crise, ce que des ouvriers du 19^{ème} siècle appelaient « *chuter dans le patronat* »¹³⁴.

Parfois, le lieu où logent les individus est investi comme une ressource. De façon officieuse, l'ex-gérant d'auberge en liquidation judiciaire continue à empocher quelques nuitées (sans que ce soit nécessairement de l'argent pour soi, il peut servir comme fond de caisse de l'auberge, où il loge lui-même). Hakim* ne cherche cependant pas à en faire une source de revenu principale, il accepte simplement que des clients réguliers demeurent (parmi des « *squatteurs* », comme l'enquêtrice, qui ne payent rien), ou il accepte qu'une nouvelle cliente arrivée par erreur de réservation dorme là quelques soirs pour 16 € par nuit – le coût de la nuitée avant fermeture. Par contraste, Khedidja cherche à obtenir des revenus par la sous-location de son logement étudiant à la rentrée 2020-21. Cela n'est pas autorisé non plus. Les étudiantes marocaines, logeuses et logées, peinent cependant à s'entendre. Khedidja se sent envahie par la présence de sa colocataire qui ne lui paye pas le loyer convenu (250 €) et se comporte durablement comme une invitée, sans jamais faire de courses. Lorsque le second confinement est déclaré, la colocataire part se loger dans le 92 chez un ami, laissant là des affaires. Khedidja la contraindra à payer une partie de ce qu'elle lui doit contre la restitution de ses biens.

Marc, un maître d'hôtel « extra » qui s'est subitement retrouvé sans aucun revenu autre que le RSA, liquide quant à lui des propriétés mobilières contenues dans son logement. Les revenus de l'aide publique sont loin d'être suffisants pour couvrir l'ensemble de ses dépenses, Marc est notamment redevable de pensions alimentaires pour deux de ses filles. Refusant de quitter la restauration événementielle et n'ayant pas de possibilités alternatives en dehors du salariat, Marc décide de vendre certains de ses biens via un site de vente d'occasion en ligne. Cela lui permet d'obtenir une somme d'argent destinée à améliorer momentanément sa situation économique. Ces possessions, vendues dans l'urgence, sont parfois concédées à des prix bien inférieurs à leur valeur réelle.

On a bradé tout ça hein, la télé du salon ça m'a fait 150 €, la télé de la chambre 40 € euh... la colonne [de son] 40 € aussi, le four je l'ai revendu 30 €, alors les appareils photo c'est des appareils photo de collection donc j'ai revendu ça 220 €. 220 € euh... beh la Gopro 20 € et la Playstation je l'ai vendue 80 €.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020, en visioconférence.

Marc « *brade* » les objets qu'il évalue, après-coup en tout cas, comme « *non-nécessaires* » et parvient de cette manière à gagner au total environ 1 500 €. Cette somme, en liquide, est gardée précieusement, elle constitue une sorte

¹³⁴ Alain Cottureau, « Précarité, pluriactivité et horizons biographiques au XIX^e siècle en France », in Isabelle Billiard, Danièle Debordeaux, Martine Lurol (coord.), *Vivre la précarité. Trajectoires et projets de vie*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2000, p. 11-36. « L'agent des parisiens des métiers a épinglé cette situation [de chômage provisoire qui s'éternise] par une expression d'autodérision : il évoque des *chutes dans le patronat* lorsque, en cas de chômage ou autre empêchement accidentel, une ouvrière ou un ouvrier quitte une position de salarié pour une position à son compte, en régression de revenu et de sécurité, parfois même en semi-clochardisation. » (p.26).

d'épargne d'urgence, permettant de se nourrir lorsque les revenus du RSA sont complètement épuisés.

C'est la réserve d'argent et à chaque fois je tape dedans quand je dois manger ou que... dès qu'il me faut quelque chose d'évident et d'urgent beh je tape dedans.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020, en visioconférence.

En dernier recours, liquider ses propriétés mobilières est un moyen ponctuel d'acquérir des ressources¹³⁵. Cette pratique reste intrinsèquement temporaire et palliative, face à l'urgence. Elle permet d'obtenir rapidement de l'argent, mais elle met à mal un certain niveau de confort, devenu secondaire, « *non-nécessaire* » en regard à des problèmes aussi cruciaux que l'alimentation.

Être découragé et inquiet sur sa situation financière pousse deux hommes que l'on suit au long cours à chercher à se faire de l'argent en ligne. Hakim*, qui a perdu ses commerces, s'adonne à des jeux de hasard et boursicote dans l'idée de « *trouver de l'argent* » pour se relancer dans l'entrepreneuriat. Raja*, l'étudiant qui vit quasiment sans rien dépenser, accepte des combines qui impliquent des transferts bancaires. Parmi la population enquêtée, il pourrait y avoir d'autres phénomènes du genre sans que nous ne l'ayons su. Admettre de telles pratiques, socialement répréhensibles, n'est pas évident. Un soir, un ami de Hakim, contrôleur de gestion, explique à l'enquêtrice qu'il a refusé un contrat juteux avec la Française des Jeux parce que les jeux d'argent sont illicites (*haram*) pour les musulmans. Assis à quelque distance, Hakim s'attend à devoir réagir, il s'adonne en effet à ce type de pratiques depuis longtemps, notamment en vacances. N'y-a-t-il cependant pas un écart entre la mise réjouie au casino lors d'une croisière en Méditerranée et cette recherche d'argent en temps de crise ? Nous disposons d'informations éparpillées sur les mises en ligne de Hakim. Il refuse le plus souvent de « *parler d'argent* ». Concrètement, le 10 décembre, si l'on s'en tient à ses revenus salariés, il dispose de 100 € pour finir le mois – après encaissement de son salaire de 800 et versement du loyer de 700 € de ses parents –, et nous le voyons pourtant pour la première fois parier 256 € pour quinze matches de football. Très jovial ce soir-là, il atteste sur une feuille, avec signature, qu'il cède « *10 % de ses gains à son conseiller* », le grand Fab, un serveur quinquagénaire squattant à l'auberge, lui aussi découragé et habitué des paris sportifs. Grand Fab dit se servir de l'argent qu'il gagne de cette manière pour renflouer le compte de son « *ex* » et pour offrir des cadeaux aux enfants de celle-ci, qu'il considère comme les siens. Le 14 décembre, Hakim dit avoir gagné 400 €. Le 18, il dépose son ticket de pari seul, sans consulter son « *conseiller* ». Il vérifie sans cesse les résultats, agité. Il finit par perdre l'ensemble de sa mise. Le 6 janvier, quand le Capitole est pris d'assaut par des manifestants, il mise à la baisse sur l'indice Wall Street. Bilan : 104 € perdus. Un peu désolé, il signifie qu'il « *mange dix*

¹³⁵ Cette observation évoque la circulation d'équipements domestiques de « modernité » achetés, revendus en situation de chômage intense, d'insolvabilité ou de disette, puis parfois rachetés à l'acheteur, dans la cité de transit étudiée au début des années 1980 par Jean-François Laé et Numa Murard, *L'Argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, Paris, Seuil, 1985.

jours avec cette somme ». Le 26 mars, alors qu'il consulte son compte de parissportifs en ligne, une vue sur l'historique indique qu'il a misé 192 € les douze derniers mois, dont 12 € pendant le premier confinement en 2020¹³⁶. Lui croyait avoir déposé 70 € sur ce compte. Il n'a plus d'argent en ligne et ne compte pas en remettre, reste seulement l'espoir de quelques paris à venir. Dans le détail, il apparaît qu'il mise de petites sommes, 1 à 3 € par match, pour quatre à six matchs par ticket. Hakim* considère cette activité comme un loisir, cela l'occupe, le distrait, et l'attente du résultat procure une sensation agréable de suspens, une certaine jouissance quand on parie sur la bonne équipe envers et contre tous (par exemple : quand il est convaincu que les Ukrainiens, donnés perdants, vont faire match nul contre le onze tricolore – ils jouent à Paris et il fait meilleur ici que dans leur pays, ils ne peuvent pas perdre). Il explique ce même jour (le 26 mars) avoir au total pour 2 900 € d'actions avec 300 € de perte pour le premier trimestre 2021. Il ne trouve pas cela fou de mobiliser ainsi son épargne : pourquoi ne pas considérer que l'on peut gagner de l'argent sans se limiter à l'idée d'un salaire régulier ? Au réveil et le soir, Hakim passe du temps à consulter le cours des actions sur des sites dédiés. Il consulte les sites web des entreprises qui l'intéressent. Il cherche des « penny actions » – des titres dont le cours est faible mais très variable, pouvant ainsi devenir vite rentables. Il achète par exemple pour 100 € d'actions à une société canadienne de traitement de l'eau mi-décembre. Une semaine plus tard, la hausse du cours correspond à un gain éventuel de 35 € s'il revend. L'a-t-il fait ? Un ami d'enfance connecté à la finance vient alors de gagner « beaucoup d'argent » en achetant pour 10 000 € d'actions. Cela correspond à la totalité de l'épargne disponible de Hakim*, à laquelle s'ajoutent les 10 000 € prêtés à un ami, sans délai de remboursement défini, et la possibilité éventuelle de vendre sa voiture (estimée à 3 000 €). Lui ne veut pas investir dans des industries polluantes, seulement dans des projets viables. Les jeux d'argent sont peut-être illicites, mais son sens moral reste engagé dans ses investissements spéculatifs.

Raja* opère différemment, tout en restant dans la même logique : se faire de l'argent dans le monde de la finance. Pseudo étudiant diplômé en économie (il

¹³⁶ Thomas Amadiou et Quentin Duroy, respectivement sociologue et économiste, interrogés par Tiphaine de Rocquigny dans le deuxième épisode de la série « Qui veut gagner des millions ? », de l'émission radio *Entendez-vous l'éco ?* de France Culture, diffusée le 17 mars 2021, se réfèrent aux résultats du baromètre de Santé publique France « Les français et les jeux d'argent et de hasard » (voir : Jean-Michel Costes, Jean-Baptiste Richard, Vincent Eroukmanoff, Olivier Le Nézet, Antoine Philippon, « Les Français et les jeux d'argent et de hasard. Résultats du Baromètre de Santé publique France 2019, *Tendances*, n° 138, juin 2020) qui établit à 400 € la mise moyenne des joueurs français par an. La passion du jeu est transclasse, mais le risque est le plus fort pour les plus précaires, notamment les hommes urbains des classes populaires. Surestimer les gains est un biais cognitif classique. La journaliste demande si « la rationalité est dans le divertissement qu'on en retire ? » Oui, répondent les interviewés. Ces jeux sont peu coûteux d'entrée, et ont un aspect démocratique puisqu'on a la même chance de gagner de l'argent que l'on soit, contrairement au monde du travail. Il ressort des entretiens du sociologue que ceux qui jouent ont souvent un horizon professionnel bouché et cherchent à améliorer les fins de mois. Ils rêvent d'améliorer leurs conditions d'existence, regagnent un contrôle sur leur vie par la prise de risque (voir Thomas Amadiou, « Prise de risques délibérées avec l'argent : les modalités de consommation des jeux de hasard », *Revue française de sociologie*, vol. 56, n°4, 2015, p. 643-672). Les jeux en ligne auraient explosé en 2020 depuis le début de la crise sanitaire (notamment le e-casino à l'international, interdit en France).

n'est plus inscrit nulle part au second semestre 2020-2021 mais dépend toujours du « *visa étudiant* » pour justifier sa présence en France), il ne supporte plus son « *blue-collar job* » d'inventoriste qui lui rapporte peu. Il a remarqué que l'ouverture d'un compte bancaire Boursorama associé au fait de parrainer de nouveaux clients constituait une source de liquidités et était gratuite. Il veut en tirer profit. La banque en ligne lui vire 130 € sur son compte le 16 décembre comme « *prime d'ouverture de compte* », puis 50 € le 29 décembre comme « *prime mobilité bancaire* ». Cela signifie que Raja fait de Boursorama sa banque principale, ne renonçant pas pour autant immédiatement à son ancien compte bancaire (qui lui coûte 8,91 €/mois en 2020 plus 20 € de commissions carte et agios). Pour bénéficier de cette dernière prime, Raja a compris qu'il doit cependant faire un certain volume de transactions chaque mois. Il s'arrange donc avec un voisin de chambre de sa résidence universitaire pour faire des virements réguliers de compte à compte, opération financière sans impact avec pour seule fin de justifier qu'il « *utilise* » à plein son compte Boursorama. Pour le parrainage de deux camarades de la résidence, il touche aussi deux fois 110 € le 26 janvier 2021. En tout, l'opération lui rapporte 400 € sur cette période, de quoi payer un mois de loyer. Dans un contexte où chaque euro dépensé compte, c'est une aubaine.

Tenté de continuer à gagner ainsi de l'argent sans travailler, faute de décrocher un « *vrai travail* », Raja hésite à accepter une proposition plus douteuse. Mi-avril, il rencontre « *un gars* » par le groupe Facebook de sa résidence universitaire qui cherche à emprunter une valise et à qui il prête la sienne. Cet individu propose que Raja envoie de l'argent en Turquie en touchant une commission de 1 %. L'étudiant lui donne comme justification le fait d'avoir atteint le plafond de 6 000 € autorisé pour ce type de transaction, il le rembourserait en liquide. Comme Raja se plaint de manquer d'argent, il lui fait également une autre proposition : transférer à son nom des montants que lui vireraient des européens en Syrie et au Liban par le biais d'un site dédié, avec toujours une commission de 1 %. Raja n'a pas franchi le pas car cela l'inquiète pour les « *impôts et la police* » mais il considère tout de même l'offre avec attention, parce qu'il n'a pas d'argent et qu'il en veut. En mars, il a seulement gagné 160 € en faisant des inventaires, et 200 € en avril. Cela ne suffit pas pour payer le loyer de 464 €, d'autant que ses APL sont coupées depuis qu'il a déclaré ses revenus 2019. Si les choses continuent ainsi, il sera contraint de solliciter son frère pour de l'argent, ce qu'il veut éviter à tout prix.

Plutôt que de chercher à obtenir de l'argent par des voies si incertaines, des individus vont se déclarer en crise pour « *attendrir* » leurs créanciers. Fadi, gérant-associé de discothèque, a dû négocier avec sa banque pour pouvoir continuer de se verser un revenu sans craindre la clôture de son compte bancaire. Frileuse quand il s'agit de boîte de nuit, obtenir l'attention de la banque n'a pas été une mince affaire : un député du département, rural, connu de loin par Fadi sur les bancs de l'école, a servi de médiateur. Son associé et lui touchent 10 000 € par mois au titre du fonds de solidarité pour couvrir les charges de la société, mais

Fadi n'a pas le droit au chômage partiel en tant que gérant de société à responsabilité limitée (SARL) (statut de mandataire social et non contrat de travail). Il génère donc un découvert mensuel, avant intérêts, de 700 € s'il se verse le revenu minimum qu'il a établi : 1500 € (traitement ensuite imposable à l'impôt sur le revenu). La banque a finalement donné son accord pour qu'il retire cette somme, cumulant mois après mois un découvert autorisé sans majoration d'agios. Jusqu'à 2022, après calcul, cela devrait lui coûter 800 €, un montant remboursable très facilement dès que les soirées reprendront. En décembre 2020, lors de notre première rencontre, Fadi est très angoissé, il perd du poids, ses cheveux tombent et blanchissent, le fringant quadragénaire se voit vieillir à toute vitesse. Mi-mars 2021, après négociation avec la banque, il est bien plus détendu alors qu'il vient de perdre son père et qu'il est assigné à résidence étant positif à la Covid-19. C'est dire si les galères financières peuvent peser lourd sur l'état psychique.

Les pratiques évoquées jusqu'ici visent à acquérir des liquidités. Une autre façon de se dégager des ressources est de chercher à échelonner ses dépenses. Une gestion de l'urgence se dessine si l'on examine les agissements de Marc, le maître d'hôtel au RSA évoqué précédemment. La disparition brutale de tous ses revenus a favorisé une situation d'endettement croissant. Marc est aujourd'hui surendetté et dans l'incapacité concrète de payer ses différents créanciers. Face à cette situation, il « *jongle* » en permanence avec ses différentes dettes, il renégocie sa situation mois après mois et développe un art du « faire face », indispensable pour se maintenir à flots :

C'est une vie de précarité, c'est une vie d'improvisation totale hein. On passe son temps à ... à faire comme on peut quoi. A faire au coup par coup. On est au jour le jour, c'est vraiment le terme. Toutes les stratégies sont remises en cause chaque mois. [...] Stratégiquement sur les 450 € c'est de dire beh « tiens je vais plutôt payer ça ce mois-ci plutôt que l'autre » enfin c'est... Voilà l'ordre des priorités change chaque mois. Y'en a un qui s'excite un peu en disant « Ouais mais moi si vous me payez pas moi je vous résilie ou je vous machin », ok très bien le mois d'après pouf on lui donne. Peut-être pas la totalité, je lui donne un petit peu... histoire de.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

Les dépenses mensuelles potentielles, liées à une situation d'endettement, étant largement supérieures à ses revenus, Marc fait preuve d'évaluations qui consistent à ne payer que les créanciers se faisant les plus insistants. Or, pour être pertinentes, ces évaluations se fondent sur une disponibilité constante pour répondre à ses créanciers et jauger l'urgence réelle des demandes qui lui sont faites. Il s'agit d'une pratique, au même titre que les précédentes, par son caractère chronophage et l'implication de compétences spécifiques.

C'est tout le temps, je suis au téléphone en permanence, en permanence en train d'envoyer des mails, en train d'envoyer des messages, SMS, répondre. Surtout répondre au téléphone, surtout dire que je suis là. Parce qu'après c'est les huissiers, c'est des lettres de... après on tombe dans du n'importe quoi donc moi je fais face à chaque fois quand on m'appelle.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020, en visioconférence.

Rester visible pour ne pas risquer de cumuler des problèmes juridiques avec les problèmes économiques existants, prend du temps. Cela suppose un investissement quotidien. Si cette pratique ne permet pas d'acquérir de l'argent, elle échelonne les dépenses et contribue donc de fait à une moindre dégradation des conditions de vie.

La mise en place du chômage partiel permet à ses bénéficiaires de limiter les pertes de revenu. Mais selon qu'ils faisaient ou non des heures supplémentaires, que l'ensemble de leurs revenus était déclaré ou non et selon les parcours professionnels, ces pertes peuvent être nulles comme très importantes en proportion du salaire initial. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui n'ont pas droit au chômage partiel, notamment les extras, les saisonniers et ceux qui sont licenciés par leurs employeurs ou déjà au chômage quand survient la crise (pour faire une formation, préparer une reconversion ou en transition). Pour eux, la perte de revenu est également variable, et l'échéance de la fin de droits fait peser au quotidien la menace d'une chute à venir. Enfin, les personnes les plus précaires, dont le revenu était si minime qu'elles dépendaient déjà de l'aide sociale avant la crise, doivent à la stabilité ou au renforcement des protections de ces dispositifs de ne pas voir leur situation se dégrader plus encore. Toutefois, lorsque celles-ci sont défailtantes (comme en hôtel d'urgence en général), les économies domestiques peuvent être gravement touchées.

Si la précarisation ne se laisse donc pas déduire du seul statut d'emploi, du fait de bénéficier ou non du chômage partiel, elle ne dépend pas non plus uniquement des revenus compensatoires à la perte d'emploi reçus. Le fait d'être en couple permet à certains de mutualiser les dépenses et d'accuser une perte de revenus moins brutale en proportion. Notre échantillon comporte toutefois beaucoup de personnes célibataires, vivant seules ou avec des enfants, qui ne bénéficient pas de l'effet d'amortisseur du revenu d'un.e conjoint.e. Le soutien de la famille ou des proches peut venir pallier les difficultés budgétaires rencontrées, mais cela peut être souvent coûteux pour des travailleurs habitués à s'assumer seuls, qui vivent comme une régression le recours à l'aide des proches, quand l'état des relations avec l'entourage ou de l'économie de celui-ci ne les empêche pas tout bonnement d'y avoir recours. La mobilisation de l'épargne peut venir combler des recettes manquantes, mais c'est un pari contre la montre qui a ses limites et qui obère les projets auxquels cette épargne était destinée.

La capacité à trouver des emplois de substitution malgré le coup de frein mis à l'activité des restaurants et des hôtels permet à certains de tenir bon, mais les contrats sont souvent de courte durée et ne peuvent que limiter la casse. Également ponctuelle et aux gains limités, la mobilisation des ressources locales, soit de tout ce dont on dispose, pour dégager des recettes, figure parmi les solutions ponctuelles : vendre ses meubles, sous-louer tout ou partie de son appartement, se lancer dans la récupération de denrées, faire des échanges, etc. Plus durables, des contrats trouvés dans d'autres secteurs d'activité, qui supposent d'avoir des compétences professionnelles autres à mobiliser, peuvent

constituer non seulement des bouées de secours, mais des solutions durables, qui expliquent sans doute en partie la difficulté de recrutement que connaissent les entreprises du secteur à la réouverture des établissements en mai 2021.

Troisième partie.

L'effet de la crise, au prisme des dépenses des ménages

Face à des pertes de revenu et des anticipations de pertes à venir, les ménages s'organisent, opèrent des modifications dans leurs habitudes de vie pour tenir bon le temps d'une crise dont on ignore la durée. En examinant l'évolution des dépenses, notamment celles consacrées au logement, à l'alimentation et à la santé, l'enquête a mis à jour les efforts consentis, les restrictions endurées et les transformations opérées dans les vies quotidiennes. Parmi les arbitrages, la préservation du logement, pour celles et ceux qui en disposent, au détriment de l'alimentation et des dépenses de soins, est récurrente. Certains renoncent ainsi à des soins ou les retardent pour assurer le panier alimentaire quotidien, à moins de pathologies exigeant des soins urgents, ou d'une couverture sociale totale.

En plus de ces arbitrages entre postes de dépenses, chaque domaine - l'alimentation, la santé, le logement - fait l'objet de transformations plus ou moins importantes qui peuvent remettre en question l'équilibre des ménages et des individus.

1. QUAND LA CRISE FRAPPE A LA PORTE DU LOGEMENT

Face à la baisse des revenus d'activité et le recours au chômage partiel et allocations chômage, les tensions budgétaires liées aux dépenses fixes se font d'autant plus ressentir par les ménages. La « dépense contrainte » qu'est en particulier le loyer rend les travailleurs locataires aux revenus modestes d'autant plus vulnérables face à la crise¹³⁷. Le logement, par les dépenses qu'il suscite apparaît ainsi comme un espace essentiel dans l'analyse des manifestations de la crise¹³⁸. Les conséquences de la crise sanitaire sur l'habitat des travailleurs de l'hôtellerie-restauration peuvent prendre la forme d'une fragilisation de la capacité à se maintenir chez soi mais aussi d'une altération de l'habitat. Ces formes de précarisation résidentielle touchent une population qui est déjà, nous l'avons vu (voir partie 1, point 3.3), marquée par des conditions d'habitat

¹³⁷ D'après l'enquête « Budget de famille » de 2017, les dépenses de logement sont celles qui « différencient le plus les ménages selon leur niveau de vie » (voir Elvire Demoly, Camille Schweitzer, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, n°203, 2020).

¹³⁸ Voir Pierre Concialdi, « Confinement, récession et baisse des revenus... », *op cit*.

précaires pour certains, qui sont hébergés chez des tiers, en colocation, ou sans domicile, dormant sur leur lieu de travail ou en hébergement institutionnel. Rappelons également qu'en dépit de pertes de revenu importantes, certains sont plus à l'abri que d'autres de ces formes de précarisation : celles et ceux qui ont un loyer modéré ou minoré par le partage des frais avec un cohabitant, si ce n'est un hébergement à titre gratuit, une épargne plus importante (voir partie 2, point 2.1.2), ou la capacité à dégager des recettes en utilisant le logement lui-même (voir point 1.2.). Si elle ne se traduit donc pas toujours par un changement massif des conditions de vie dans l'habitation, la crise a contribué à fragiliser des situations résidentielles qui pour certains tiennent encore, mais que la durée d'inactivité et l'accumulation des pertes de revenu minent. Ceci est le cas y compris pour ceux qui ont pu bénéficier de soutiens – patience de propriétaires non payés, entourage proposant un hébergement gratuit, conjoint qui finance – la dépendance vis-à-vis de l'entourage pouvant à terme dégrader les relations et partant, la situation générale dans le logement. Les bouleversements résidentiels les plus importants sont liés à l'obligation de quitter son domicile, donc de se faire héberger par ailleurs, dans la famille, chez des amis ou en hébergement d'urgence, voire de se retrouver à la rue.

1.1. Peu de personnes « tombées » à la rue

L'impression que des personnes aient pu se retrouver du jour au lendemain à la rue, qui a pu être favorisée par l'arrivée aux guichets de l'assistance d'un public inhabituel pour les professionnels de l'urgence sociale¹³⁹, ne résiste pas à l'examen minutieux des situations individuelles. Sur les huit personnes qui au moment du premier entretien se trouvaient à la rue ou hébergées dans un dispositif d'urgence sociale, cinq l'étaient déjà avant la crise sanitaire. Les trois qui se retrouvent effectivement à la rue, et pour lesquelles la crise a eu un effet immédiat d'altération de leur situation résidentielle, n'occupaient pas de logement personnel avant la crise : Yann, barman licencié deux jours avant la crise, vivait depuis son arrivée à Paris près de 30 ans plus tôt d'hôtel en hôtel au gré de ses différents postes, les choisissant proches de ses lieux de travail, et avait déjà connu quelques épisodes de rue, dans des périodes d'inactivité entre deux contrats¹⁴⁰. Luca se trouvait avant la crise et jusqu'à deux semaines avant l'entretien hébergé chez un tiers. Quant à Yaacov, serveur de 24 ans, il n'avait pas encore un logement autonome et vivait toujours chez sa mère, résidant en banlieue avec son conjoint d'une deuxième union et leurs enfants. Les confinements ont aggravé les tensions familiales et précipité Yaacov hors du

¹³⁹ Lorraine Guénée, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets de l'assistance : les "nouveaux publics" du confinement ?*, *op. cit.*

¹⁴⁰ Sur les hôtels meublés comme logements de passage, devenant pour certains – notamment des hommes sans famille à charge sur place, parmi lesquels des travailleurs immigrés et des célibataires – un logement tout court, on renvoie aux travaux de Claire Levy-Vroelant, dont (avec Alain Faure), *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007 ; (avec Céline Barrère), *Hôtels meublés à Paris. Enquête sur une mémoire de l'immigration*, Paris, Créaphis, 2012.

domicile, alternant entre nuits d'errance dans les rues, refuges dans les bus de nuit et retours houleux au foyer. Dans les trois cas, il s'agit d'expériences de rue chez des personnes dont le statut résidentiel était déjà fragile. Pour autant, leur situation révèle à quel point pour celles et ceux qui ne peuvent pas compter sur un soutien solide de l'entourage et qui n'ont que leur force de travail pour assurer la survie quotidienne, les effets de la crise se font immédiatement sentir et les laissent sans protection. Si leur perte d'emploi sans droit à l'allocation chômage juste avant la crise – un licenciement pour faute grave pour l'un, une démission pour changer de statut pour un autre, et une promesse d'embauche non tenue pour le dernier – n'avait sans doute pas constitué un événement dramatique dans un contexte de fluidité des embauches dans le secteur, la présente impossibilité de trouver à se rebaucher ne leur laisse aucune marge de manoeuvre pour se reloger par leurs propres moyens, même à court terme.

1.2. Déménager ou rester chez soi à tout prix : deux options coûteuses pour celles et ceux qui ne parviennent plus à payer leur loyer

Pour les autres enquêtés de notre corpus, la survenue de difficultés résidentielles est moins brutale et moins massive, mais elle se traduit tout de même par des transformations du cadre de vie qui peuvent être importantes et qui surviennent d'autant plus vite que les personnes ont peu de filets de protection. Ceux dont la situation résidentielle s'est le plus dégradée connaissent une perte de revenu conséquente et assument seuls le montant d'un loyer – hormis les cas de loyers très faibles ou d'épargne importante constituée avant la crise. Face à l'impossibilité d'honorer les mensualités locatives, plusieurs personnes, toutes célibataires et vivant seules, ont ainsi décidé de renoncer, au moins temporairement, à leur logement personnel pour recourir à un hébergement moins coûteux.

Dès le premier confinement, Hakim*, 34 ans, gérant du Train Hostel¹⁴¹, et Floris, 35 ans, alors en cours de recrutement dans un palace parisien, se libèrent des dépenses locatives. Le premier élit domicile sur son lieu de travail. Le second va vivre chez sa sœur en banlieue. Cette décision leur sauve la mise. Six mois après avoir rendu les clés de son studio, Hakim* ne peut plus dégager un revenu via l'auberge ; ses ressources principales proviennent d'un mi-temps dans une compagnie aérienne qui lui permet de loger ses parents. Floris ne peut plus payer un loyer de 1 600 €, qu'il assumait avec sa compagne avant leur séparation de décembre 2019 et qu'il pensait financer seul avec le salaire confortable qui l'attendait dans son nouvel emploi. Mais cette sécurité s'obtient au prix de retours

¹⁴¹ Pour l'anonymat, emprunt du nom d'une auberge de jeunesse belge qui pour éviter la faillite face à la crise s'est transformée en logement d'urgence pour femmes et enfants sans-abri. Voir Gr.I avec Th.D, « Schaerbeek : le Train Hostel va se transformer en centre d'accueil pour l'Armée du Salut », *Bxl*, 1 décembre 2020. URL: <https://bx1.be/communes/schaerbeek/schaerbeek-le-train-hostel-va-se-transformer-en-centre-daccueil-pour-larmee-du-salut/>

en arrière – Hakim* avait déjà été contraint de vivre à l'auberge dans le passé et était soulagé d'avoir un lieu où dormir seul ; Valentin, 24 ans, serveur, doit retourner chez sa mère après avoir vécu en couple à Paris. Cette transition résidentielle signifie aussi le freinage d'ascensions sociales : « *Voilà, vous partez en Islande pour vos vacances, vous dépensez beaucoup, puis trois mois après vous vous retrouvez à vivre en banlieue... On n'a rien pu prévoir.* », précise Floris, passé d'un salaire de 2 500 € à 500 € de RSA, avant de décrocher son nouvel emploi.

Par ailleurs, ces solutions de repli sont vouées à être temporaires. Ainsi avec la mise en faillite de l'auberge et son rachat, Hakim* s'attend à devoir quitter les lieux du jour au lendemain lorsque le nouvel acquéreur l'exigera. Pendant des mois, il ne sait quand cela adviendra précisément. Pour ceux qui sont hébergés par des proches, les relations entre cohabitants tendent à se détériorer à mesure que les semaines passent¹⁴². Ainsi Agnès*, qui avait quitté à regret son appartement en Seine-Saint-Denis après avoir vendu ses meubles pour trouver refuge chez un ami de longue date dans le Loiret, espérant faire sur place des extras pour des traiteurs qui l'avaient contactée, a-t-elle dû partir du jour au lendemain après plus d'un semestre de cohabitation, à la suite de violences exercées sur elle par un membre de la famille. Elle retrouve un emploi d'hôtesse dans un camping dès la réouverture du 17 mai 2021. Elle loge dès lors dans le bungalow qui lui est mis à disposition dans cet hébergement du Sud-Est de la France. Loin de la capitale dans laquelle elle avait un logement et un réseau professionnel qui lui assurait un travail régulier, la maîtresse d'hôtel de 43 ans tente de prendre un nouveau départ. Même pour ceux de notre corpus qui avaient pu quitter leur logement dans de bonnes conditions, en le louant dans l'intervalle et en élisant domicile dans une maison de famille, l'espoir de changer de vie, celui de Sophie et Demian notamment, trentenaires exilés dans le sud avec un projet de savonnerie et d'autoproduction maraîchère à fin d'autoconsommation, fait long feu et le retour à Paris nourrit bien des désillusions et inquiétudes.

Dans la même situation de loyer assumé seuls malgré une forte chute de revenu et l'absence de filets de sécurité, certains restent pourtant dans leur logement. C'est le cas de nombreux célibataires parisiens de notre corpus qui, même s'ils sont actuellement en inactivité, ne peuvent s'imaginer vivre loin de leur zone de travail ni renoncer à leur quartier d'implantation, d'autant plus que le prix des loyers et les conditions d'obtention d'un logement sont tels que rien ne garantit qu'ils pourront s'installer à nouveau à Paris après la crise.

J'habite dans le centre dans un 28m², 900 € toutes taxes comprises. L'appartement que j'ai je l'ai pris en couple, je me suis retrouvé seul au bout d'un an et demi. Je ne trouverai pas si bien situé au même prix. Entre guillemets, je paye mon confort [...] J'ai préféré rester chez moi avec mes habitudes, t'as ton confort quotidien. En

¹⁴² Juliette Baronnet, Sarah Faucheux-Leroy, Didier Vanoni, « Les conditions d'émergence et de reconnaissance sociale d'une catégorie particulière de mal-logés: les personnes hébergées dans le logement d'un tiers », *Recherche sociale, L'hébergement dans le logement d'un tiers : les solidarités privées à l'épreuve dans un contexte de crise du logement*, 212/3, p. 243.

travaillant la nuit, mon appartement est un endroit pour dormir. J'ai fait la déco, l'ameublement. Enfin, disons plutôt que j'ai bougé les meubles.

Conversation téléphonique avec Gabi, serveur, le 7 novembre 2020.

Gabi, 31 ans, serveur dans un bar parisien, a privilégié la préservation de son espace de vie, quitte à se mettre en difficulté de paiement du loyer. Si son salaire au chômage partiel est particulièrement faible à cause des heures supplémentaires non prises en compte, le fait qu'il soit promu au rang de manager pendant le second confinement lui a permis, avec une augmentation de salaire, de tenir bon durant la période.

Pour les autres célibataires parisiens, qui sont restés durablement avec un revenu trop faible pour payer les traites, il a fallu compter sur la compréhension des bailleurs, à mesure que les impayés de loyers s'accumulaient. Gwilhem, 32 ans, serveur, et François*, 57 ans, cuisinier, logeant tous deux dans le 9^{ème} arrondissement de Paris pour des loyers de 1 200 et 1 100 €, se sont maintenus dans leur appartement au prix de négociations avec leur propriétaire. Ils ont pu pour cela s'appuyer sur les bonnes relations qu'ils avaient nouées avec eux. Fin janvier, François donne 400 € à sa propriétaire, « pour montrer [sa] bonne foi », après sept mois sans lui avoir rien versé. S'il a pu tenir ainsi jusqu'à retrouver un emploi de cuisinier dans un restaurant dans les Hauts-de-Seine en mai 2021, la période d'endettement s'est traduite par une focalisation sur les problèmes financiers, des démarches quotidiennes pour obtenir des aides, pour François comme pour Gwilhem. De surcroît, l'importance des dettes contractées – plus de 7 000 € cumulés à la date de nouvelle embauche du cuisinier – va peser sur le budget domestique pendant des mois, voire des années.

Les dettes locatives touchent également les étudiants. Logée dans une résidence universitaire, Khedidja, à cause de retards administratifs pour son titre de séjour, phénomène qui est l'une des conséquences de la gestion de la crise sanitaire¹⁴³, a perdu emploi et allocation logement, et ne peut plus payer les 446 € de loyer. La solution qu'elle trouve, en accueillant chez elle une autre étudiante contre le versement de la moitié du loyer, ne fait qu'empirer sa situation. La cohabitation se passe mal, et Khedidja, qui reçoit en novembre 2020 une sommation à payer sous peine de devoir quitter le studio, risque d'autant plus l'expulsion que l'hébergement d'un tiers est interdit par le règlement.

Touchés un peu moins brutalement, d'autres travailleurs de l'hôtellerie-restauration parviennent encore à payer leur loyer, mais au prix d'une dégradation des conditions de vie et d'un freinage des projets d'émancipation résidentielle ou de sortie du mal-logement.

¹⁴³ Sur le confinement comme facteur de rupture dans l'accès aux droits et l'accompagnement social, on peut se reporter au *26^e rapport sur l'état du mal-logement en France*, Fondation Abbé Pierre, 2021.

1.3. Maintien dans la dépendance ou la précarité résidentielle

Lorsque le loyer est plus faible proportionnellement aux revenus du ménage pour ces travailleurs parisiens, le paiement reste bon an mal an possible, aux prix d'arrangements qui ne sont pas sans conséquence sur la vie des personnes touchées par la crise¹⁴⁴. Mais le plus souvent, les arrangements qui permettent de faire face à la crise finissent par peser lourd dans les équilibres quotidiens.

D'une part, les jeunes, qui éprouvent moins de difficultés à retourner vivre dans le foyer familial ou à y rester plus longtemps que prévu que celles et ceux qui ont pris leur indépendance (vivant comme un échec et un retour en arrière le recours à l'aide familiale), voient leurs projets d'émancipation résidentielle freinés. Plus nombreux à devoir compter sur l'aide de leur famille, ils sont contraints de retarder leur prise d'indépendance, fragilisés par une déstabilisation de leur entrée dans le monde professionnel dont les effets seront peut-être durables¹⁴⁵. Ainsi Tom, 25 ans, serveur dont le revenu a été divisé par deux depuis sa mise au chômage partiel par un hôtel de chaîne, a stoppé ses démarches bancaires pour obtenir un prêt immobilier et quitter le domicile de ses grands-parents, qui l'hébergent dans leur appartement en petite couronne. Pour Valentin, 26 ans, la contraction du budget se traduit même par un retour à la case départ, après être sorti une première fois du foyer familial. Serveur dans un bar parisien, le cinquième qui l'emploie depuis son début de carrière il y a six ans, il retourne vivre chez sa mère dans le 13^{ème} arrondissement, ne pouvant assumer seul un loyer parisien (il partageait avant les frais avec sa compagne, également serveuse, avec qui il est séparé). Avant de recourir à cette solution, il a tenté de trouver un appartement à loyer plus faible, pour y vivre seul. Il en a été dissuadé par sa sœur, travaillant dans l'immobilier, qui l'a assuré qu'il trouverait très difficilement en raison du métier qu'il exerçait : « *Un garçon entre 20 et 30 ans, barman ça grince un peu. C'est un métier vu comme marginal, avec les excès. [...] C'est un choix de vie.* »

Pour les jeunes travailleurs de l'hôtellerie-restauration, la fragilisation du parcours résidentiel est d'autant plus dommageable qu'ils sont déjà pénalisés en termes d'image par leur âge et leur profession pour obtenir une location, voire un prêt immobilier. Certains jeunes tentent cependant de conserver leur autonomie résidentielle à tout prix. En mars 2020, Petit Fab, 23 ans, est rapatrié du jour au lendemain de Suisse, où il exerçait le métier de serveur dans un établissement de standing dans une station thermale où il était nourri et logé. Après quelque temps chez ses parents en Bourgogne, où il a grandi, il « *monte sur Paris, là où [il était] plus susceptible de trouver du travail* ». Il se dit désireux d'éviter un retour en

¹⁴⁴ Prism'Emploi, « Les jeunes et l'emploi. Post première vague COVID », Baromètre 2020, Communiqué de presse, 16 novembre 2020.

¹⁴⁵ Le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement évoque le risque, constaté lors de précédentes crises, d'un « effet-cicatrice » de plusieurs années consécutif à une entrée ratée dans le monde du travail. Voir Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France, Rapport annuel*, n°26, mars 2021.

arrière dans le giron familial. Il passe plusieurs mois à l'auberge tenue par Hakim* entre avril et octobre 2020, et s'improvise vendeur de boissons ambulant sur les quais parisiens pendant l'été. Quand l'auberge est liquidée, il prend un mois une colocation avec un autre hébergé, en grande banlieue. L'expérience se termine mal. Il trouve des moyens de repli : franciliens - d'autres auberges, chez des tiers -, puis dans le Nord, où il est hébergé par ses deux sœurs. Il revient à Paris en avril 2021, jongle de lits d'auberges en appartements loués pour quelques nuits. Là où il se plaît, comme dans une auberge du nord parisien, il ne peut pas toujours rester : la résidence est limitée à sept jours par les gérants, qui veulent éviter une stabilisation de clients dans un lieu pensé comme un hébergement touristique de courte durée. L'offre de places bon marché en dortoirs est très limitée, la plupart des hôteliers préférant rester fermé. Ce n'est pas sans incidence sur Fabien qui commente : « *J'ai hâte que les autres grands hostels parisiens rouvrent ! On est vachement limité en termes de choix, du coup certains [gérants] se prennent vraiment pour des stars.* »

Cette immobilisation ou régression dans le parcours résidentiel a des conséquences également pour les travailleurs, jeunes ou moins jeunes, chez qui le besoin de changement était urgent, notamment pour des questions de suroccupation ou d'insalubrité. A 54 ans, Philippe, maître d'hôtel extra, qui occupe avec son épouse un studio de 26m² en Camargue, a dû suspendre son projet d'emménager dans un appartement plus spacieux. Quant à Fahima, maîtresse d'hôtel dans l'événementiel de 42 ans, qui après une séparation et un surendettement, a été logée avec son fils dans un appartement du parc social au bord du périphérique parisien, et supporte difficilement l'inconfort de ce logement bruyant et froid, mal isolé, elle sait qu'elle devra attendre encore avant de déménager. Sa demande de relogement, ancienne de deux ans, a peu de chance d'être traitée prochainement et avec son statut d'extra, enchaînant les CDD, elle ne peut espérer gagner la confiance d'un bailleur privé. Si le fait d'occuper un logement social a eu un rôle protecteur pour les ménages qui, comme Fahima, n'ont pu payer leur loyer pendant quelques mois, du fait du bas niveau du reste à charge et de l'accompagnement dont ils ont bénéficié¹⁴⁶, la crise contribue à pérenniser des épisodes résidentiels dans des conditions dégradées, acceptées tant qu'on les pensait temporaires mais auxquelles on se résout plus difficilement lorsque l'horizon des possibles se bouche.

D'autre part, des cohabitations prolongées créent des situations de suroccupation difficilement tenables au long cours. Les immigrés sont particulièrement touchés par ce blocage dans leur parcours résidentiel, notamment ceux qui recourent à la solidarité communautaire pour trouver un toit le temps d'obtenir un statut administratif et professionnel compatible avec la recherche d'un logement¹⁴⁷. Mamadou, sans-papiers, avait obtenu d'un

¹⁴⁶ Fondation Abbé Pierre, *26è rapport sur l'état du mal-logement en France*, 2021, p. 28.

¹⁴⁷ Cette solution leur permet d'éviter les longues périodes d'attente pour l'accès à l'hébergement d'urgence, saturé et dans lequel les femmes et enfants sont prioritaires. Pascale Dietrich Ragon, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de

compatriote sénégalais de partager sa chambre dans un foyer de travailleurs migrants dans les Yvelines, contre 120 € par mois. Bénéficiant d'un salaire au chômage partiel à peu près équivalent à celui qu'il touchait en activité, il n'éprouve pas de difficulté à verser cette somme, mais la coprésence des deux hommes sur la durée, et à temps complet en temps de confinement, devient problématique : « *Même si c'est un ami* », l'hébergeur demande à Mamadou de partir au plus vite. Arrivé du Sénégal en 2017, un temps à la rue puis hébergé dans une halte nuit, donc sans possibilité d'y rester la journée, Mamadou a peu de ressources sociales pour trouver une solution, et se voit bloqué dans un parcours résidentiel qui, grâce à l'obtention d'un CDI de plongeur juste avant le confinement, devrait lui permettre d'améliorer peu à peu ses conditions de logement.

Encadré n°3 -Les immigrés dans des situations de logements surpeuplés¹⁴⁸

Faysal*, pizzaiolo de 31 ans, Pierre, plongeur de 40 ans, tous deux immigrés du Bangladesh, en 2015 et 2011, et Kasum, commis de cuisine de 36 ans, arrivé du Sri Lanka en 2011, décrivent tous les trois des parcours résidentiels chaotiques avant la crise à travers la banlieue parisienne, le plus souvent en Seine-Saint-Denis, de studio en studio abritant entre deux et huit personnes.

Pierre a d'abord habité avec six compatriotes dans un appartement à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), puis après une période où il avait une chambre seule, il a partagé un autre appartement à Vincennes (Val-de-Marne), et s'apprête, le propriétaire récupérant son appartement, à rejoindre une colocation de huit personnes à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis). Pour tous ces logements, le montant du loyer était toujours fixé à 200 € par mois, pour chaque occupant.

l'immigration », *Population*, 2017, vol. 72, n°1, p. 7-38.

¹⁴⁸ « Mais le surpeuplement concerne au plus haut point les immigrés d'origine non européenne. [...] Parmi eux, la proportion de logements surpeuplés s'élève à 41 % pour la première génération ; elle recule pour les enfants nés en France d'immigrés d'origine non européenne mais reste encore élevée : 30 %. Une situation confirmée par de nombreux travaux et qui résulte de leurs positions défavorables en matière d'emploi et de revenu, ainsi que des discriminations dans l'accès au logement. » in Nathalie Bajos, Josiane Warszawski *et al.*, « Les inégalités sociales au temps du COVID-19 », *op. cit.* p. 2.

Faysal*, après un passage dans un centre pour demandeurs d'asile puis dans un campement à Stalingrad, rejoint lui aussi un appartement partagé par d'autres Bengalis à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), pour 120 € par mois. Il occupe aujourd'hui avec deux autres personnes un studio de 16m² dans le 10^{ème} arrondissement, avec toilettes à l'extérieur, pour 200 € mensuels.

Kasum partage un appartement de 20m² à Bondy (Seine-Saint-Denis) avec quatre autres personnes pour un loyer de 200 €. Occupants et propriétaire sont srilankais. Depuis son arrivée en France il y a dix ans, il n'a connu que ce type d'hébergement non déclaré, « *toujours pareil, toujours pareil !* » : à Bondy (Seine-Saint-Denis), Drancy (Seine-Saint-Denis), Argenteuil (Hauts-de-Seine), Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) et Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Il est même passé plusieurs fois dans les mêmes appartements.

Pour eux, le logement est la dernière étape d'un parcours d'ascension sociale en France, après l'obtention d'un emploi, non déclaré puis déclaré, et la régularisation administrative. Dès le début de l'entretien, Pierre répète: « *I have no problem in my situation, still one problem is : a room !* ». Tous ont des projets qui se trouvent bloqués par l'impossibilité de trouver un logement stable et plus sain que les hébergements communautaires suroccupés et souvent décrits comme insalubres. Kasum n'attend plus que l'accès à un appartement individuel pour réaliser son projet matrimonial : « *Les papiers c'est bon, le travail c'est bon, la formation c'est bon, reste le logement !* ». Après une longue traversée d'obstacles depuis l'arrivée en France, ces travailleurs en CDI restent dans des conditions de logement précaires. Si la crise sanitaire n'est pas responsable de cet état de fait, elle participe à faire durer cette épreuve.

Ce type de parcours professionnel ascendant, freiné en terme de logement, se trouve également chez des personnes hébergées dans des dispositifs d'urgence sociale. Les hôtels sociaux, qui depuis les années 1990 se sont imposés comme mode principal d'hébergement des familles sans domicile, principalement des familles immigrées¹⁴⁹, abritent ainsi des ménages avec enfants qui, comme les travailleurs du sous-continent indien évoqués plus haut, ont accompli durant les dernières années les principales étapes indispensables pour sortir de la survie.

Arrivée en France en 2015 après avoir quitté la Côte d'Ivoire avec son fils, Angèle*, 27 ans, est rapidement hébergée dans un hôtel du 18^{ème} arrondissement puis dans un autre hôtel de l'arrondissement, avant d'être à nouveau déplacée en janvier 2020 dans un hôtel du 10^{ème} arrondissement. Au cours de ces cinq ans en

¹⁴⁹ Erwan Le Méner, « L'hôtellerie sociale : un nouveau marché de la misère ? Le cas de l'Île-de-France », *Politiques sociales et familiales*, n°114, 2013, p. 7-18.

France, elle a occupé plusieurs emplois, femme de chambre, agente de régulation RATP, et diverses missions de chantier d'insertion. Elle a également eu un deuxième enfant en 2017 et a mené une longue bataille administrative pour obtenir sa régularisation et faire invalider l'Obligation de quitter le territoire français (OQTF) reçue l'année suivante. En juin 2020, son CAP cuisine en poche, elle ne peut occuper le poste promis dans un restaurant du 16^{ème} arrondissement, fermeture des restaurants oblige, et se retrouve sans un sou. Entre juillet et décembre, elle enchaîne démarches administratives et missions d'intérim avant d'obtenir un titre de séjour et un CDD de cuisinière dans une cantine de lycée. Pendant toute la période où Angèle se retrouve sans revenu et se prive de manger pour nourrir ses enfants, elle bénéficie de la sécurité de sa place à l'hôtel, non soumise au versement d'un loyer. Mais elle s'y trouve aussi bloquée, dans un contexte où aucun emploi stable ne lui est accessible pendant plusieurs mois. Une fois l'emploi en poche, elle se heurte, comme tous les demandeurs de logement social, aux lenteurs d'un dispositif engorgé par un fonctionnement ralenti ou à l'arrêt des services sociaux et commissions d'attribution. Ce dispositif connaît une reprise à moyens constants, incapable de résorber un flux de demandes supérieur aux années d'avant-crise, ni de pallier la baisse du taux de rotation des logements. Ainsi la crise sanitaire a-t-elle aggravé la situation résidentielle de travailleurs de l'hôtellerie-restauration qui étaient déjà dans la précarité avant sa survenue, mais qui avec la crise ont perdu des perspectives d'en sortir. Pour certains mal logés toutefois, la crise sanitaire n'a pas eu d'effet préjudiciable sur leur situation résidentielle, ou a pu même l'améliorer.

1.4. L'effet protecteur de l'hébergement d'urgence

Pour les plus précaires des travailleurs de l'hôtellerie-restauration, qui se trouvaient avant la crise à la rue ou en hébergement d'urgence, et ne réunissaient pas les conditions pour accéder à un logement individuel, la crise n'a rien altéré.

Jeanne-Marie, 40 ans, hébergée dans un CHU depuis trois ans, ne gagnait que 450 € environ par mois avec son emploi non déclaré de serveuse dans un restaurant du 18^{ème} arrondissement. Arrivée en France en 2004, elle n'est pas encore régularisée et son assistante sociale estime qu'il faudra encore quelques mois afin de réunir les pièces nécessaires pour soumettre une nouvelle fois son dossier à la préfecture, un délai d'attente imposé à Jeanne-Marie :

C'est Madame E. (travailleuse sociale), avec les juristes du social, ils sont en train de m'aider. Si Dieu le veut, ils me répondent, je vais chercher à faire une formation, quand je fais la formation je vais chercher un boulot aussi [...] par rapport à ma situation de régularisation j'attends, il faut attendre.¹⁵⁰

Entretien avec Jeanne-Marie, serveuse, le jeudi 12 novembre 2020, au CHU Championnet.

¹⁵⁰ Sur l'attente administrative comme source de découragement affectant les différentes sphères de l'existence d'exilés, Carolina Kobelinsky, *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Paris, Éditions du Cygne, 2010.

Depuis son divorce en 2018, Bilal, manutentionnaire en CDI dans une pizzeria depuis 25 ans, est à la rue. Après avoir quitté l'appartement familial dans le Val d'Oise, il a passé une année à dormir dans le métro ou dans le dortoir de La Boulangerie, avant d'être accompagné par le Recueil social de la RATP dans un CHU situé dans les Hauts-de-Seine. Ne parvenant pas à s'acquitter seul de ses obligations administratives, notamment pour le renouvellement de son titre de séjour, et souffrant d'une addiction à l'alcool, il n'est pas en mesure d'occuper un logement autonome.

Pour des raisons diverses, situation administrative, professionnelle, addiction, incapacité à effectuer seul des démarches, celles et ceux qui n'étaient pas candidats à un logement individuel avant la crise ont ainsi pu se maintenir dans leur hébergement actuel. Leur accompagnement social a pu être un temps ralenti par la baisse des effectifs de travailleurs sociaux dans les centres¹⁵¹, mais n'a pas été interrompu et inaccessible comme cela a pu être le cas pour les personnes logées hors des dispositifs d'hébergement.

Le prolongement des séjours dans les centres d'hébergement d'urgence a même pu stabiliser l'hébergement de celles et ceux qui enchaînaient séjours en foyers d'urgence et nuits à la rue¹⁵². Ainsi Keyah, femme de chambre non déclarée dans un hôtel parisien touchant un salaire de 400 € mensuels pour un plein temps, obtient-elle une place en CHU le premier jour du confinement, après des années d'appels infructueux au 115 et de nuits dans le métro ou chez des amis¹⁵³. De même, le séjour au CHU La Mie de pain de Gaetano*, cuisinier en extra non déclaré, après des semaines à dormir dans les bus de nuit ou dans une cabane de chantier, est-il, à la faveur du confinement et du couvre-feu, prolongé de semaine en semaine de décembre 2020 à avril 2021, date à laquelle il rejoint le CHU où il loge actuellement, établissement aux durées d'hébergement plus longues, alors qu'en temps normal le séjour à la Mie de pain est limité à sept jours. Loin d'être enviables au demeurant, les conditions résidentielles des plus précaires de l'hôtellerie restauration, non déclarés et gagnant des salaires de misère le plus souvent, se sont stabilisées dès lors qu'ils bénéficiaient déjà ou sont entrés dans le giron des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Les conséquences de la crise sanitaire sur la situation résidentielle des travailleurs de l'hôtellerie-restauration sont diverses en intensité et en nature¹⁵⁴.

¹⁵¹ Pendant le premier confinement national, les effectifs totaux des centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale auraient diminué de 30 à 40 % (*Ibid.*, p. 66).

¹⁵² Notamment par le prolongement de la trêve hivernale au 31 mai puis 10 juillet et par l'augmentation des capacités d'accueil en hôtels ; Cour des comptes, « L'hébergement et le logement des personnes sans domicile pendant la crise sanitaire du printemps 2020 », *Rapport public annuel 2021*, Tome 1, 2021, p. 114.

¹⁵³ Sur le problème public des familles à la rue à la veille du confinement à Paris, et l'expérience sans abri des premiers concernés, Odile Macchi, *A la recherche des familles sans abri. L'extension du domaine de la survie (Paris, hiver 2019-2020)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 2020.

¹⁵⁴ Pour un dénombrement de la « population à risque » vis-à-vis des charges de logements (loyer ou remboursement d'emprunt), et ayant connu une baisse de revenus au temps du premier confinement, voir Pierre Concialdi, « Confinement, récession et baisse des revenus... », *op cit*. La synthèse se base sur deux sources : l'enquête logement de l'Insee et une enquête par

Dans les cas les plus tendus (économiquement), d'aucuns abandonnent leur logement personnel ou s'endettent pour payer le loyer. Pour ceux qui se sont maintenus chez eux sans trop mettre en péril à court terme leur économie domestique, la durée de la crise i) a occasionné un rétrécissement de leurs marges de manoeuvre – un amenuisement de la capacité à payer, qui génère une inquiétude grandissante, notamment à l'approche de la fin de droits à l'allocation chômage – ii) a pérennisé des cohabitations qui étaient appelées à prendre fin, pour les jeunes vivant dans le foyer familial ou ceux qui cohabitaient avant de pouvoir accéder à un logement autonome, et iii) prolongé des situations de logement en habitat insalubre ou surpeuplé. Seuls les bénéficiaires de l'urgence sociale ont vu la précarité de leur situation résidentielle en partie amortie par la stabilisation de leur hébergement et la continuité de leur accompagnement social.

Pour tous ceux qui se sont maintenus dans leur logement, qu'ils aient été très ou peu en difficulté de paiement du loyer, les dépenses locatives ont augmenté. Plus souvent chez eux en raison des confinements, du couvre-feu et de leur mise en inactivité, ils ont vu leurs factures d'électricité et de gaz augmenter. Certains, comme Geoffrey, se sont contraints à n'allumer le chauffage que le soir malgré leur présence au domicile en journée, craignant de ne pouvoir faire face aux frais de chauffage. Mais ces frais difficilement compressibles ont diminué d'autant la capacité à financer les autres postes de dépenses, comme l'alimentation ou les dépenses de santé.

échantillonnage de la fondation Jean Jaurès (associée à l'Institut français d'opinion publique, IFOP), *Les actifs et le travail à l'heure du confinement*, mars 2020.

2. L'ALIMENTATION. CHANGEMENTS ET DIVERSIFICATION DES PRATIQUES ALIMENTAIRES DES TRAVAILLEURS DE LA RESTAURATION

Les dépenses alimentaires forment un des trois principaux postes de dépense des Françaises et des Français, avec le logement et le transport. Au sein des foyers les plus modestes, la part relative de l'alimentation dans le budget arrive en seconde position, juste après le logement, tandis que les personnes plus aisées dépensent davantage en transports¹⁵⁵. Lorsque les revenus s'amointrissent, l'alimentation est un des premiers postes de dépense affectés, du moins en bas de la distribution des revenus. Il peut être possible de rogner sur les courses, plus que sur le loyer ou d'autres frais fixes. De fait, on sait qu'en situation de pauvreté, la consommation alimentaire est très sensible aux variations de revenu (ou de prix)¹⁵⁶.

Hormis les plus aisés de notre échantillon, et ceux des plus précaires dont l'alimentation est fournie par l'établissement d'hébergement et des dons réguliers de nourriture, les foyers qui voient leur revenu se tarir ont en effet tendance à réduire les dépenses alimentaires, en rognant tant sur la qualité que sur la quantité des produits, tout en préservant, dans les familles, l'équilibre alimentaire des enfants. Ce resserrement du ravitaillement marchand peut être compensé par deux ressources majeures. D'une part, le recours à l'aide alimentaire contribue à renforcer le ravitaillement, partant à stabiliser et sécuriser la consommation : il se heurte à des réticences en raison de la stigmatisation qu'il fait craindre, mais les contextes particuliers que sont les distributions étudiantes ou celles qui sont organisées par les salariés de l'hôtellerie restauration eux-mêmes facilitent la levée des freins. D'autre part, surtout chez celles et ceux qui exerçaient comme cuisiniers, la mise en œuvre de techniques culinaires pour tirer profit de chaque ingrédient sans rien gaspiller et techniques d'approvisionnement pour se procurer plus avec moins, permet de produire des repas de qualité malgré un budget réduit, au profit d'un investissement important en temps et en énergie.

¹⁵⁵ Elvire Demoly, Camille Scwheitzer, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, n°203, Septembre 2020. Voir aussi : France Cavaillet, Cédric Lecogne, Véronique Nichèle, « La consommation alimentaire : des inégalités persistantes mais qui se réduisent », in *Cinquante ans de consommation en France*, 2009, p. 49-62.

¹⁵⁶ France Caillavet, Nicole Darmon, « Contraintes budgétaires et choix alimentaires : pauvreté des ménages, pauvreté de l'alimentation ? », *INRA Sciences Sociales. Recherches en économie et sociologie rurales*, 20^{ème} année, n°3-4, 2005.

2.1. L'organisation domestique de la restriction alimentaire

L'enquête montre que les individus et leurs foyers modulent de différentes manières leur rapport à l'alimentation selon l'impact de la crise sur leur budget. Les privations ne concernent pas les plus aisés, et pas nécessairement les moins aisés, mais plutôt des locataires appauvris, souvent de l'hôtellerie-restauration événementielle. Si la crise a un effet déstabilisant pour l'ensemble des travailleurs, son impact sur l'accès à de la nourriture a été, comme on pouvait s'y attendre, moins fort au sein des foyers les plus aisés.

Encadré n°4 - Des travailleurs aisés rebutés par la cuisine sommés de s'intéresser à leur alimentation, faute de pouvoir manger au restaurant tous les jours

Parmi celles et ceux qui gagnent les plus hauts revenus, Thomas, gérant-associé de bars et d'une entreprise de redistribution de bière artisanale, confie ne pas avoir été contraint sur l'alimentation mais constate en revanche une augmentation de son taux de cholestérol qu'il associe au fait de ne plus manger aussi diversifié et équilibré que lorsqu'il mangeait au restaurant. Idem pour Fadi, gérant de discothèque habitué à manger quasi exclusivement à l'extérieur – il prend même son petit déjeuner en boulangerie – qui commente : « *Avant je mangeais à des heures régulières, là non. 1,5 litres de coca par jour. Je mangeais sainement au resto quand même.* » Aucun indice de privation alimentaire dans son cas, mais le constat que le confinement chez soi s'associe à un laisser-aller pour ce célibataire qui n'apprécie pas de faire la cuisine seul.

Rebutée par cette tâche, Zélie, mère célibataire de deux filles de 18 et 14 ans, serveuse très bien rémunérée au chômage partiel (2 500 €), perd également la possibilité de ne pas se poser la question du menu. Elle estime dépenser 500 € de plus par mois pour des courses. Elle précise qu'habiter un « *quartier de riches* » [le 17^{ème} arrondissement parisien] n'est pas pour rien dans le coût élevé des courses, quoique elle n'en faisait jamais « *à part pour du PQ* ». Avant la crise, elle prenait en effet deux repas par jour au restaurant, six jours sur sept (« *Je prenais un seul jour off, faut que je bosse.* »). Serveuse, elle « *déteste cuisiner* ». Comment nourrissait-elle ses filles? « *Je leur donnais du fric, à coup de McDo, etc.* » Elle explique qu'elle doit réapprendre le fait de manger assis, « *et même de mâcher!* »

Pour des travailleurs habitués à ce que la prise de repas s'associe à un mode de vie très tourné vers l'extérieur, fait de sorties, ou se nourrissant en grande partie sur leurs lieux de travail (ce que l'on évoquera à nouveau

plus loin), la crise est un choc alimentaire plutôt parce qu'elle oblige à se poser la question de son alimentation, chez soi.

Les réaménagements budgétaires les plus francs concernant l'alimentation ne sont pas non plus observés chez les personnes les plus démunies, du moins depuis notre lorgnette du Samusocial, c'est-à-dire les sans-domicile et les plus mal-logés. Bénéficiaires, à un titre ou à un autre, de l'aide sociale, ils connaissent des tuyaux et des services afin de se nourrir si ce n'est correctement, gratuitement ou de façon très bon marché. Ce sont celles et ceux qui doivent composer avec une perte de revenu d'activité flagrante et s'acquitter d'un loyer qui expliquent être contraints de reconfigurer leurs pratiques alimentaires. Cela passe par des formes de restriction drastique des dépenses, mais aussi des achats réfléchis, révélant une comptabilité au jour le jour inédite pour beaucoup. Certains peuvent compter sur des aides familiales pour se nourrir, mais peu passent le pas de l'aide alimentaire.

2.1.1. *Se serrer la ceinture pour joindre les deux bouts*

Hormis la crainte furtive d'une pénurie alimentaire à l'annonce du premier confinement engendrant un stockage massif pour certains¹⁵⁷, la modification des pratiques alimentaires semble avoir pris corps plutôt au cours des mois suivants pour les travailleurs de l'hôtellerie-restauration interrogés. Le lecteur sait déjà que leur situation diffère selon leurs statuts combinés aux temporalités de la crise, et que parmi les plus vite et lourdement touchés se trouvent les extras de l'événementiel.

La perspective d'une possibilité de réembauche se dissipe pour celles et ceux qui ne participent guère à la reprise partielle des activités estivales 2020. La crainte d'un amenuisement concret des droits de chômage, conjuguée à l'absence d'opportunité parallèle de revenu, déstabilisent les modes de vie et les pratiques de consommation. En première ligne, les extras se retrouvent donc confrontés à la pérennisation d'un déséquilibre budgétaire. Habités à de fortes fluctuations d'activité et de revenus, c'est la cristallisation de la situation de crise qui va perturber leurs habitudes quotidiennes de vie. Pour ceux qui doivent compter chaque dépense, une prise de conscience intervient à propos du coût de l'alimentation, comme pour Iris, vivant seule avec son fils majeur : « *Quand on fait les courses en général, je me suis rendue compte que maintenant, pour moins de 100 € on n'a pas grand-chose.* ».

Face à ce constat, une routine installée afin de limiter les coûts et se remplir l'estomac peut apparaître. Marc, célibataire, 55 ans, locataire (450 €/mois), au RSA depuis mai 2020, maître d'hôtel dans l'événementiel au chômage, mange ainsi des soupes tous les soirs, en y ajoutant quelquefois des petits lardons ou

¹⁵⁷ Rapportée en particulier par des travailleurs sociaux de CASVP. Lorraine Guénée, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets de l'assistance : les « nouveaux publics » du confinement ?*, op. cit.

aromates qui viennent la parfumer, et modifie son rythme journalier en essayant de se lever le plus tard possible pour sauter les autres repas :

Moi je mange quoi, des... je mange des pâtes, des biscottes... Enfin je me lève, je fais en sorte de prendre un petit déjeuner à midi [*rires*], à midi ça me permet de... je mange des biscottes, du beurre, des machins, des trucs, voilà tranquille [...] Par contre j'achète beaucoup de lait. Ça me permet de tenir jusqu'à à peu près euh... 16h-17h. À 16h bah j'ai des trucs de cornflakes que je prends comme ça en croquant, puis le soir j'achète des petits berlingots de soupe.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

Lorsque l'on doit s'acquitter d'un loyer entre autres charges incontournables et que l'on gagne bien moins d'argent, c'est littéralement en serrant la ceinture que l'on peut parvenir à un certain équilibre. L'alimentation fonctionne alors comme une variable d'ajustement pour équilibrer d'autres postes budgétaires, que l'on juge incompressibles. Fahima, mère célibataire avec un enfant à charge, 42 ans, extra dans l'événementiel, n'a pas droit au chômage au moment où nous l'interrogeons (elle n'a pas déclaré assez d'heures l'année passée). Elle dit ne pas avoir entamé les démarches pour accéder au revenu de solidarité active, auquel elle devrait pourtant pouvoir prétendre. Pour le moment, elle pioche dans son épargne, constituée de façon mystérieuse (travail au noir ?), 400 à 500 € mensuels :

Vivre avec les 400 €, c'est tous les jours, le strict minimum. Si j'achète, j'achète le strict minimum, voilà c'est... J'essaie de ne pas dépenser, voilà ! De les garder plutôt pour les factures qui vont arriver.

Entretien avec Fahima, maîtresse d'hôtel extra, le 26 novembre en visioconférence

Au regard d'autres dépenses jugées plus décisives, l'alimentation permet donc certaines économies. Fahima, par exemple, ne mange plus qu'une seule fois par jour contrairement à ses habitudes – elle mangeait deux repas dont un sur son lieu de travail, en plus d'un petit-déjeuner très succinct. Elle s'assure, en revanche, que son fils de 13 ans mange davantage. Assurer le repas de ses enfants au détriment de sa propre alimentation et se priver lorsque ceux-ci vivent à domicile et ne sont pas en mesure de s'autofinancer concerne une autre famille monoparentale étudiée, une travailleuse étrangère, Angèle*, mère ivoirienne de deux enfants, hébergée en CHU. Elle grignote sur le pouce ce qu'elle prépare en tant que cuisinière sur son lieu de travail, ou entre le retour du travail et le départ pour la sortie d'école. Il n'est pas exclu qu'elle mange par exemple un mélange de sucre et de crème en fin d'après-midi, et laisse les plats sains et consistants à ses enfants pour qu'ils mangent le soir venu (pour comprendre pourquoi elle ne recoure guère à l'aide alimentaire, voir point 2.1.3 et pour les effets déclarés sur sa santé, voir point 3.3).

De telles restrictions alimentaires n'expriment cependant pas uniquement l'impécuniosité des travailleurs laissés pour compte. La gestion du budget est aussi une gestion de l'incertitude, où l'on peut continuer à exercer une certaine autonomie. Le graphique 2 ci-après souligne la prépondérance des charges locatives, des pensions alimentaires et des frais bancaires dans le budget total de

Marc, (le budget a été établi à partir de deux entretiens approfondis, sur base déclarative). Endetté à hauteur de 18 816,37 €, officiellement surendetté, il doit assurer le paiement des agios, intérêts et remboursements d'emprunt chaque mois. Il doit aussi verser des pensions alimentaires à des anciennes épouses pour ses trois filles. Ses entrées d'argent sont bien inférieures à ce qu'il doit tous les mois. Comme évoqué plus haut dans ce rapport (voir partie 2, point 3.3), à défaut de pouvoir s'embaucher, le maître d'hôtel jongle entre ses créanciers et parviendra ainsi à effacer une partie de sa dette. Mais il s'emploie aussi à réduire ses dépenses alimentaires, qui ne représentent pourtant que 8 % de l'ensemble de ses charges mensuelles, alors qu'elles correspondent en moyenne à 14,6 % pour les adultes, se logeant seuls, en France, en 2017¹⁵⁸. Malgré les difficultés exprimées, Marc ne manque cependant pas de souligner, non sans ironie, les vertus de ce qu'il faut bien appeler un changement d'alimentation : « *Non mais c'est bien j'ai perdu 4 kilos donc... je suis content.* » Mais celui-ci fait aussi partie, dans le cas de Marc, d'une lutte acharnée contre son sort, traduisant une volonté farouche de s'en sortir et de pouvoir parer à d'autres coups du sort (il pense sans doute à de graves problèmes de santé, voir point 3.2.2). Il refuse ainsi de générer un nouveau crédit :

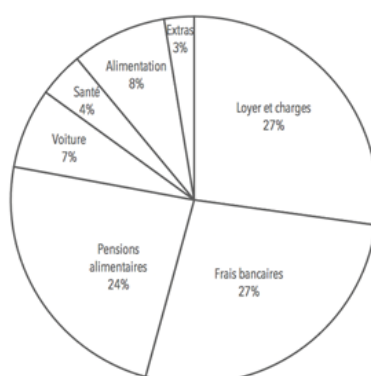
J'ai une carte [Fnac], je sais que j'ai 5 000 €, je pourrais l'utiliser aujourd'hui ça m'éviterait de manger des pâtes tous les jours [petits rires] mais je ne le fais pas, je la mets de côté elle est dans mon placard là. Je le ferme, je touche pas.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020, en visioconférence.

Et s'il veut varier les plaisirs (ou ceux de ses enfants de passage), il préfère encore brader son mobilier (voir partie 2, point 3.3)

Graphique n°2 – Part des charges budgétaires mensuelles

¹⁵⁸ Elvire Demoly, Camille Schweitzer, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, n° 203, 15 septembre 2020.



Toutefois, l'ajustement budgétaire s'éprouve aussi, pour les travailleurs de l'événementiel de façon emblématique, à l'aune d'un rapport à l'alimentation formé hors temps de crise. Marc, qui a connu une période de vie dans la rue, sait par exemple se contenter du minimum et sa situation actuelle entre en résonance avec cet épisode de vie.

Vous savez quand, moi quand je suis sorti de la DDASS, j'ai vécu huit mois dans la rue hein. Donc je dormais sur les cartons, je dormais un peu partout, ça m'a rappelé des souvenirs... quand j'ai pas de lait je me reprends des chocolats à l'eau [petit rire étouffé], ça faisait longtemps que j'avais pas bu ça. Des chocolats à l'eau, juste de l'eau chaude plutôt que de mettre des sachets de thé, je mets du chocolat en poudre Poulain, que j'achète... comme je peux. Donc non non ça m'a rappelé des souvenirs ouais, voilà.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

Fort de ces expériences, auxquelles il fait plusieurs fois référence en entretien, Marc parvient à se contenter d'une alimentation plus allégée et relative à des stratégies alimentaires particulières.

Plus généralement, les restrictions alimentaires s'ancrent dans des habitudes professionnelles qui reposent sur des temps d'alimentation réduits pour les professionnels de la restauration, affectés à la préparation ou au service des repas. « Le temps de la "coupure", écrit Laporte (2013) que nous avons qualifié de temps "sans limite", a une caractéristique tout à fait particulière. Il se renégocie quotidiennement en fonction des variations d'activités. L'horaire de début bouge car il dépend de la bonne volonté des clients et de leurs horaires de fin de repas »¹⁵⁹. L'irrégularité des temps octroyés à la consommation alimentaire sur le lieu de travail semble également impacter la quantité des apports nutritifs journaliers¹⁶⁰. Cette minimisation des moments consacrés à l'alimentation sur le

¹⁵⁹ Cyrille Laporte, « Les temporalités sociales des cuisiniers de la restauration », *Temporalités* [En ligne], 17, 2013, p. 15, mis en ligne le 25 juillet 2013, consulté le 04 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/temporalites/2477>

¹⁶⁰ L'impossibilité de consommer effectivement le nombre de repas supposé nécessaire engendre une contraction des apports nutritifs journaliers sur quelques moments de la journée, occasionnant un déficit de la balance nutritionnelle journalière qui s'accorde peu avec l'effort physique requis par ce type d'activité.

lieu de travail est cependant une nécessité faite habitude, comme l'explique Jean-Francis, garçon de café puis responsable dans le même établissement :

Ah oui, oui, pour le repas ? Ah oui, oui, moi je mangeais sur place là-bas. Donc les repas c'est juste une demi-heure par repas, de pause. [...] Quand j'étais garçon [*nda. de café*] j'embauchais à 11 h mais quand j'étais responsable j'embauchais à 16 h donc de 16 h à 16h30 je mangeais et après je prenais mon poste à 16h30. Et le soir, il n'y avait personne pour me remplacer pour que j'aie manger donc je ne mangeais pas le soir. Mais par contre on m'enlevait toujours mes deux repas [*rires*].

Entretien avec Jean-Francis, garçon de café au chômage, le 18 novembre 2021 en visioconférence.

En outre, ces modalités de consommation quotidienne semblent faire norme au-delà de l'environnement de travail et façonner les habitudes alimentaires pratiquées chez soi, hors moments en société. La plupart des travailleurs interrogés ne prennent pas plus de deux repas par jour (ils délaissent généralement le petit-déjeuner ou le dîner) et cela se perpétue au cours des périodes de chômage – hors saison, ou hors service, durant les confinements et les temps à domicile entre mars 2020 et mars 2021). Ces extraits d'entretien avec deux travailleurs de l'hôtellerie-restauration événementielle à qui est posée la même question, « Mangez-vous trois repas par jour ? », illustrent ce propos :

Iris : Ah non. Deux, pas plus. Mais j'ai jamais fait avant non-plus, j'ai jamais fait plus que ça. J'ai jamais déjeuné par exemple, ça change pas.

Entretien avec Iris, extra dans l'événementiel, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

Philippe : Moi le matin je prends un café sans sucre, avec des fois une biscotte avec un peu de miel dessus, c'est tout. Ça c'est pas... mais après non non, moi je fais deux repas. [...] Moi j'ai jamais fait, oui oui, de toute façon.

Entretien avec Philippe, maître d'hôtel extra, le 23 novembre 2020 en visioconférence.

Les restrictions alimentaires en temps de crise se mettent ainsi en place d'autant moins difficilement que les personnes étaient autrement habituées à n'accorder que peu d'importance aux repas.

2.1.2. Réorganisation de l'approvisionnement (non) marchand, un panier réduit à l'essentiel ?

La réduction du montant du panier de courses, qui pousse plus loin encore cette mise au second plan de l'alimentation, implique une modification de l'organisation matérielle de l'approvisionnement.

Certains reconnaissent avoir plus fréquemment recours à des enseignes de *hard discount*, comme Louis, 45 ans, extra dans la région lyonnaise qui, avec son compagnon, s'y rend toutes les semaines et ne va plus qu'occasionnellement chez Auchan, inversant ainsi son usage des deux types de lieux d'achat. Mais sauf exception les lieux d'approvisionnement marchand ne changent pas (excepté la

suppression des achats faits sur le marché lorsqu'il n'y a pas d'arrangement avec les marchands), c'est le rapport entre eux qui est modulé. Pour celles et ceux que nous avons interrogés, faire ses courses dans des supermarchés moins chers tels que LIDL ou ALDI est usuel. Ces commerces bon marché sont dorénavant d'autant plus sollicités : « *Heureusement qu'il y a ALDI [rires] !* », s'exclame Fahima.

Si la fréquence des courses augmente, il ne s'agit que de petites courses qui viendront agrémenter les courses principales faites en début de mois et réalimenter constamment le stock conservé chez soi. Ainsi, on vide les placards, on stocke un maximum et on réapprovisionne au compte-goutte pour éviter une somme trop importante sur le ticket de caisse :

— Enquêtrice : Vous y allez combien de fois par mois [faire les courses] ?

— Fahima : Par mois franchement [souffle], on va dire trois quatre fois.

— Trois quatre fois par mois. Quand vous n'avez vraiment plus rien ?

— Oui, j'attends que... vraiment quand il y'a vraiment besoin, sincèrement, oui. Quand il y'a vraiment rien, oui j'y vais. Mais sinon, je me dis « tant que je peux ne pas y aller, ben on n'y va pas. [...]

— Et avant, comment ça se passait avant ? En mars, avant le confinement, vous alliez plus souvent faire les courses ?

— J'allais pas très souvent, mais quand j'y allais c'était pour faire les courses, voilà pour deux semaines quinze jours quoi. On va dire, on regardait pas la dépense [rires]. Donc l'argent il rentrait tant que je travaillais, bon voilà quoi. Y'a pas de souci quoi. Mais oui, là actuellement, voilà, depuis le confinement c'est pas la même histoire, non. Ça n'est pas pareil.

Entretien avec Fahima, maîtresse d'hôtel extra, le 26 novembre 2020 en visioconférence.

Les petits volumes sont privilégiés par Fahima pour limiter le montant final, au détriment des grands volumes (dont le coût revient généralement moins cher sur le long terme). La recherche de diminution des dépenses a introduit une nouvelle pratique, notamment pour les extras de l'événementiel, celle de la comptabilisation quotidienne de son budget. Comme Fahima le mentionne précédemment, elle ne « regardait pas la dépense » et achetait régulièrement les mêmes produits tout en ayant un budget approximatif à ne pas dépasser. Pour optimiser au mieux les sorties d'argent, la facture est devenue un élément central dans l'organisation des temps d'achat. La connaissance pointue des prix par Marc le laisse transparent et Iris, également extra et mère célibataire d'une quarantaine d'années, le confirme :

Alors [...] je suis pas, enfin j'ai jamais comptabilisé en disant : t'as tant de dépenses, voilà ça roulait quoi. Ça roulait, j'avais pas de découvert à la banque, voilà. Bon maintenant forcément je calcule quoi.

Entretien avec Iris, extra dans l'événementiel, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

En sus de la réduction du nombre de produits achetés sur le mois, d'un montant des courses réduit par l'achat de marques moins chères, les achats se concentrent

sur ce que les individus jugent essentiels pour eux et leur foyer. Voici comment Marc décrit ses courses hebdomadaires :

Je prends des choses essentielles comme le lait, je vous l'ai dit les biscottes sont pas chères, c'est 1,20 € je crois et j'ai un truc de biscottes comme ça donc euh... on est à l'affût donc du coup maintenant je vais chez Leader Price hein maintenant, beh c'est des litres de lait à 0,38 € voilà on a on a ... en fait toute ma vie maintenant elle est sur... à trouver le moins cher possible.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

Ce bénéficiaire du RSA continue à acheter de la viande très occasionnellement mais n'achète que des escalopes de dinde « *parce que c'est encore bon marché, ils font des grosses barquettes* »¹⁶¹. La qualité des produits constitue l'élément compressible majeur pour alléger la facture. Ce qui est essentiel, ce peut donc être d'avoir le ventre rempli, de ressentir un état de satiété, plutôt que de manger des produits de qualité en moindre quantité, le tout en ne pouvant compter que sur de minces liquidités (40 € par semaine pour Marc, 70 à 100 € pour Fahima et son fils de 13 ans). De fait, les aliments les plus chers passent à la trappe, du panier à l'assiette. Les quantités de viandes, de poissons et autres accompagnements au coût unitaire élevé sont divisées, voire totalement évincées. La préparation des repas repose également sur une substitution des aliments, parfois pour tromper la faim (supra), et une diminution des quantités utilisées. À défaut de lait, l'eau vient composer le chocolat chaud de l'après-midi pour Marc. Et, pour assurer le goût, la réutilisation des sauces des conserves utilisées pour le plat de la veille permet de compenser l'absence de viande ou d'élément accompagnateur – mais augmente en parallèle le taux de gras saturés, regrette Jean-Francis :

J'achète une boîte de confit de canard admettons, pour mettre en salade ben je vais garder la graisse pour me la mettre dans la soupe ou faire cuire des pommes de terre ou des haricots verts pour me donner un peu plus de goût. Mais bon voilà, l'AVC ça vient de ça aussi quoi... parce que la nourriture est trop riche aussi.

Entretien avec Jean-Francis, garçon de café au chômage, le 12 janvier 2021 dans le 92.

Certaines dépenses restent néanmoins primordiales dans la liste de courses et seront achetées quoiqu'il arrive. Les achats « de réconfort » tels le chocolat et le café sont notamment conservés et intégrés au sac de courses sans faire l'objet d'une diminution drastique.

— Enquêtrice : Vous avez d'autres consommations comme ça sur lesquelles vous reposez ? [...] le sucre, le chocolat, le café ?

— Fahima : [Rires] Le café surtout, c'est le café surtout. Parce que le chocolat, ben je peux plus manger. Malheureusement ça me fait des problèmes tout de suite dès que j'en mange, bien que j'adore ça [Rires] [...] Mais quand je prends, pendant le confinement et tout ça, quand je prenais une tablette, dans l'heure elle est passée, c'est clair. Elle est passée dans l'heure [Rires]. [...] je mange trop de chocolat. Dès que je

¹⁶¹ Pour ceux qui en possèdent un, le congélateur est apparemment fort utilisé pour ne rien perdre des repas préparés, et faire des réserves avec du surgelé.

mange trop de chocolat, ça fait tout de suite des problèmes. Donc là j'ai arrêté le chocolat. Donc on s'est mis sur le café.

Entretien avec Fahima, maîtresse d'hôtel extra, le 26 novembre 2020 en visioconférence.

La fonction réconfortante de certaines dépenses, ici alimentaires est explicitée par Inès, une maîtresse d'hôtel extra mère d'un enfant souffrant de handicap et en voie d'endettement durant l'enquête. Malgré un découvert de plus de 1000 € chaque mois, un beau jour, Inès décide de ne plus s'en soucier l'espace d'une soirée et d'offrir à sa petite famille un repas au restaurant pour redonner le sourire à son fils.

On s'est permis une fois même en étant en dessous des comptes, c'est pour faire plaisir à mon fils de 15 ans, entre deux confinements c'est d'aller dans un japonais à volonté. Avant on pouvait faire ça une ou deux fois par semaine. Et comme on voyait que mon gamin moralement ça allait pas quand il venait le week-end, on lui a dit qu'on allait là il était content. Même si on savait financièrement qu'on pouvait pas se permettre on veut pas non plus...

Entretien avec Inès, maîtresse d'hôtel extra, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Utiliser la formule « on s'est permis » pour une chose aussi banale que de manger au restaurant révèle la détresse économique dans laquelle est plongé le foyer d'Inès. S'alimenter, ici dans un restaurant, avec des produits que l'on choisit et que l'on aime reste un réconfort que l'on peut s'octroyer malgré un déficit budgétaire alarmant. Que son « gamin » soit « content » semble pour Inès un motif suffisant pour dépenser plus qu'il ne faudrait. C'est un mécanisme que l'on retrouve d'ailleurs chez Jean-François, ce garçon de café au chômage qui ne parvient à joindre les deux bouts que par des économies extrêmes, notamment sur l'alimentation. Si son fils réclame un hamburger ou autre nourriture de fast-food, Jean-François prendra grand soin à confectionner ces plats chez lui, évitant ainsi de dépenser plus d'argent en passant par un restaurant tout en faisant plaisir à son fils, quitte à élargir quelque peu le budget alimentaire du mois. Malgré tout, dans certaines situations, Jean-François accepte d'acheter de la nourriture dans les fast-food, « pour lui faire plaisir ». Le plaisir des enfants semble être, pour plusieurs de nos enquêtés, un pôle de dépense que l'on ne peut se permettre de réduire à néant.

La consommation d'eau en bouteilles constitue également une des dépenses jugées incompressibles et ce, notamment par les enquêtés dont la situation est la plus précaire et/ou qui n'ont pas grandi en France. Cette persistance semble relever d'une évaluation négative de la qualité de l'eau distribuée au robinet, ce que l'on juge au goût¹⁶². L'eau en bouteille est appréhendée par ses

¹⁶² En effet, l'enquête annuelle Eau de Paris souligne que parmi les 86 % de la population parisienne consommant de l'eau du robinet, 50 % pratiquent une consommation mixte avec de l'eau en bouteille en raison du goût chloré et du taux de calcaire dans l'eau. Voir anonyme, « Enquête 2020, une satisfaction en hausse », site web [eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr), 30 septembre 2020. URL : <http://www.eaudeparis.fr/nc/lespace-culture/actualites/actualite/news/enquete-2020-une-satisfaction-en-hausse/> Le goût apparaît comme principal facteur dépréciateur de l'eau courante car il renvoie aux propriétés qualitatives de l'eau consommée. Armelle Bernard-Sylvestre, Agathe Euzen. « Témoignage : L'eau à Paris : quelles perceptions en ont les usagers

consommateurs comme étant meilleure pour la santé¹⁶³. Se trouvant en fin de droits au chômage et se privant de nourriture pour assurer des repas consistants à ses enfants, Angèle*, Ivoirienne, continue ainsi à acheter de l'eau minérale en bouteilles au supermarché et à en transporter des packs à travers les trois étages pour rejoindre sa chambre d'hôtel social. Jeanne-Marie, également hébergée en CHU, récemment arrivée du Cameroun, refuse elle aussi catégoriquement de boire de l'eau du robinet. Hakim*, qui a grandi à saint-Germain-en-Laye puis passé son adolescence en Tunisie, n'en boit pas lui non plus. Fahima, habituée dès son enfance à boire de l'eau en bouteille en Algérie, se résout difficilement à renoncer à cette pratique :

— Enquêtrice : Vous buvez beaucoup d'eau ?

— Fahima : Oui l'eau oui. L'eau oui.

— L'eau du robinet ?

— Très sincèrement non. L'eau du robinet... Quoi que si là dernièrement j'ai acheté la, avant le confinement j'avais acheté les carafes Brita là. Donc oui, sachant qu'elle est filtrée, oui je peux la boire. Les seuls trucs que je bois beaucoup c'est : beaucoup de café, beaucoup d'eau.

— Là vous n'achetez plus de bouteilles d'eau ?

— Un petit peu. Si j'en achète quand même un peu. Parce que, j'alterne entre les deux parce que j'ai du mal au bout d'un moment. J'ai toujours été habituée aux bouteilles d'eau, bien que là il va falloir arrêter. On n'en achètera plus. Peut-être bon le Brita il est bien, mais bon 20 € le filtre c'est un peu cher quoi.

Entretien avec Fahima, maîtresse d'hôtel extra, le 26 novembre 2020 en visioconférence.

Quand on a peu en poche et que l'on se met à examiner ce que l'on achète ligne par ligne, le prix des choses apparaît plus crûment. C'est le cas pour les fruits et légumes. On peut escompter qu'ils soient moins présents dans l'alimentation de certaines personnes, mais celles et ceux qui ont développé des accointances avec des vendeurs ou producteurs sur le marché, réussissent à les obtenir à moindre coût, ce qui permet par ricochet de réduire considérablement leur budget alimentaire. C'est notamment le cas des travailleurs interrogés près de Montpellier, dont le réseau social comprend des producteurs et pêcheurs de la région auprès desquels ils peuvent se ravitailler à moindre coût, et de Marc, qui récupère les invendus d'un petit producteur des Yvelines pour préparer sa soupe quotidienne du soir et remplacer les briques industrielles :

J'ai un petit producteur en fait qui a investi un terrain de football, et il fait des fruits et légumes de saison... dans son jardin donc tous les mercredis soir, je vais le voir et il me donne, dans des cagettes il me donne des fruits, des légumes, des machins, donc je fais une espèce de petite soupe. [...] J'en achète quelques-uns quand même mais il connaît ma situation, on se connaît déjà depuis un petit moment donc il me donne parfois voilà des trucs, je passe et puis il me donne des trucs. [...] Ça me permet surtout de manger des légumes parce que le problème quand on n'a pas d'argent c'est

? », *Sciences Eaux & Territoires*, 10, no. 1, 2013, p. 36-41.

¹⁶³ Du fait des apports en minéraux, de son avantage diététique (recommandé par les régimes minceurs etc.) et du caractère plus « naturel » du produit, dont le marketing a su parfaitement vanter les mérites.

que les légumes sont super chers, c'est ce qui coûte le plus cher. Donc voilà j'essaie quand même de rester le plus longtemps possible en vie, donc euh... c'est important enfin.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

Les comportements alimentaires structurés autour de la limitation des coûts s'appuient donc sur de l'aide extérieure quand il est possible d'éviter de passer par le circuit marchand. Outre ces dons de producteurs, l'entourage (familial) joue un rôle dans ce domaine, en faisant profiter d'aide financière pour faire les courses de façon ponctuelle, - un billet de 50 € de la part des parents de Gabi, serveur trentenaire qui se loge seul à Paris; plusieurs frais de courses couverts pour Adeline, saisonnière à Lourdes, une aide de la part du père du fils de Fahima lors de la fin du premier confinement pour maintenir son alimentation et payer les frais de cantine (frais qu'elle envisageait de supprimer quand nous l'interrogeons en novembre). Cela peut se traduire aussi par des dons de produits alimentaires. Marc, qui dit ne plus accueillir autant ses enfants à manger, s'est arrangé avec la mère de ses filles qui lui donne occasionnellement des produits bientôt périssables qu'elle ne pourra consommer. Jean-François, à qui sa sœur donne de l'argent pour faire les courses et lui préparer des plats, se nourrit aussi de cette façon.

Certains travailleurs, dont la configuration domestique a considérablement changé (et les revenus croulés), ont pourtant vu leur alimentation s'améliorer grâce à ces soutiens extérieurs. C'est le cas d'Agnès*, extra de l'événementiel, qui s'est retrouvée à devoir quitter la location où elle vivait seule et à être hébergée chez un ami, père divorcé vivant avec ses deux enfants. La prise de repas en famille, à charge pour partie de l'hôte et pour partie d'Agnès, a recentré l'alimentation au cœur du quotidien d'Agnès et a permis de l'améliorer malgré son faible budget :

En fait je mange mieux même, parce qu'avant, comme je travaillais tellement, je n'avais pas le temps de manger. Donc là, j'ai même grossi quoi. Plus d'activité, on mange, et puis voilà !

Entretien avec Agnès, maîtresse d'hôtel extra, le 23 novembre 2020 en visioconférence.

Avec 900 € par mois de revenus personnels, Agnès* a ainsi toujours de quoi « mettre dans l'assiette » et n'envisage absolument pas de franchir les portes d'une distribution d'aide alimentaire.

2.1.3. Le rôle prépondérant de l'aide alimentaire pour celles et ceux qui peuvent ou acceptent d'en bénéficier

Des foyers remplissent toutes les conditions de l'aide alimentaire, mais résistent à y aller. « Après personnellement j'espère ne pas arriver à devoir aller dans... oui... ni dans les Restos du Cœur ni quoi que ce soit, très sincèrement... », confie Fahima. De telles réticences sont assez communément exprimées, associées à une volonté d'arriver à faire face à la crise et de s'en sortir « par soi-même ». Grâce à la mobilisation des acteurs de l'urgence sociale et la médiation des

travailleurs sociaux, une partie des travailleurs mis en difficulté par la crise a pu toutefois avoir accès à des dons alimentaires, initiant une démarche inédite et inattendue dans leur trajectoire biographique.

Parmi celles et ceux qui ont surmonté l'appréhension à se rendre à une distribution alimentaire, les étudiants les plus affectés par l'absence de rémunération subsidiaire ont pu profiter de ces services et atténuer les conséquences de la crise sur leur alimentation. L'ouverture par des associations de dispositifs leur étant spécifiquement destinés, telles les distributions de Linkee dans le 13^{ème} arrondissement parisien ou des Restos du Cœur à Porte de Clignancourt, où se rendent les sept étudiants du corpus, ont atténué le stigmate associé à l'aide alimentaire et permis un approvisionnement hebdomadaire – voire tous les trois jours pour certains qui jonglent entre les différents lieux dans Paris – de paniers alimentaires. Composés à la fois de denrées non périssables (féculents, conserves etc.) et de produits frais, les paniers assurent une alimentation variée et complète sur l'ensemble de la semaine. Ces distributions sont majoritairement sollicitées par des étudiants étrangers, en première ligne lors du premier confinement comme l'enquête exploratoire de mars l'a mis en évidence¹⁶⁴.

Contraint de dépasser la gêne et le sentiment de prendre des produits qui auraient pu bénéficier à de plus nécessiteux, François*, 57 ans, cuisinier, se résout également à se rendre trois fois par semaine à une distribution alimentaire de quartier, incité en cela par l'assistante sociale qu'il a rencontrée pour l'aider à faire face à ses impayés de loyer. Le fait de participer à la collecte des denrées et d'en utiliser une partie pour cuisiner une soupe distribuée à tous les bénéficiaires à chaque distribution l'aide à se sentir moins redevable et à accepter l'aide proposée par l'association. En bénéficiant de ces dons, il peut ainsi maintenir une alimentation de qualité, et rejoint en cela ceux qui ont usuellement accès aux dispositifs de l'urgence sociale, qui voient leur situation au regard de l'alimentation inchangée, voire améliorée.

L'accès gratuit aux restaurants solidaires et aux distributions alimentaires permet dès lors de régulariser les temps d'alimentation et de diversifier les apports nutritifs. Luca*, ancien commis de cuisine roumain en passe d'obtenir un contrat avant la crise et hébergé chez un tiers, s'est retrouvé à la rue sans moyen financier suffisant pour retrouver un logement. Il est ainsi entré dans les rouages de l'assistance, dont il a rapidement compris le fonctionnement, et fréquente régulièrement plusieurs restaurants solidaires durant l'enquête. Ces repas s'ajoutent à ceux proposés par le centre d'hébergement où Luca* finira par atterrir, ils permettent de s'alimenter sainement et en quantité. Mais les dispositifs de l'assistance ont également permis de limiter les conséquences sur l'alimentation des travailleurs déjà hébergés avant la crise. Assurée par les centres d'hébergement autant avant que pendant la crise, l'alimentation n'a subi

¹⁶⁴ Lorraine Guénée, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets de l'assistance : les "nouveaux publics" du confinement ?*, op. cit.

aucune variation notable. Les hébergés y disposent d'une aide pour faire leurs courses, sous forme de coupons destinés à l'achat de produits en grandes surfaces, ou d'un accès à la restauration collective fournie au sein des centres. Keyah et Jeanne-Marie, hébergées dans un CHU, ont d'ailleurs profité d'une augmentation du nombre de coupons distribués durant les périodes de confinement. Jeanne-Marie confie être bonne cuisinière et connaît les différents endroits qui acceptent ses tickets-restaurant pour se procurer les différents aliments à moindre coût :

— Où faites-vous les courses pour manger ?

— Super U, et il y a aussi dans le 20^{ème}, la ligne 2, métro Couronnes, il y a un truc africain, ils prennent aussi les tickets là. Dans le quartier, ils ne prennent pas les tickets. Il faut aller jusqu'au métro Couronnes et il y a un truc africain. [...] Ici il y a des boucheries qui prennent les tickets restaurant, moi en fait je n'aime pas trop la viande, je mange surtout du poulet. J'achète du poulet parfois, du poisson, de la patate, du plantain, du riz, des pâtes, des épinards aussi, j'adore les épinards, avec des champignons.

— Les tickets vous suffisent pour acheter tout... ?

— Ouais.

— Vous en avez combien par mois ?

— Trente-trois. On te donne un ticket par jour.

— Vous faites comment ? Vous utilisez tous les tickets d'un coup ou... ?

— Parfois moi j'utilise pas tous mes tickets parce qu'il faut être... parfois tu peux utiliser tous tes tickets et le mois n'est pas encore fini, parfois je fais des économies...

Entretien avec Jeanne-Marie, serveuse, le 12 novembre 2020 au CHU.

Pour certains bénéficiaires de l'urgence sociale, l'accès aux ressources alimentaires n'est pas toujours aussi simple. Alors qu'en CHU les besoins alimentaires sont couverts par l'attribution de tickets quotidiens, lorsqu'il n'y a pas, comme à la Mie de Pain, une cantine qui assure les trois repas du jour, en hôtel social la quantité de tickets attribués est beaucoup plus faible et aléatoire. Si Gaetano*, au CHU La Mie de Pain, peut bénéficier de repas lorsqu'il n'a pas la possibilité de récupérer les plats qu'il cuisine (voir *infra*), Angèle*, dans son hôtel du 10^{ème} arrondissement, n'a droit qu'à une quantité beaucoup plus faible de tickets service. Avec un emploi du temps d'autant plus fluctuant qu'elle court de missions d'intérim en démarches administratives et obligations familiales, elle parvient rarement à être présente au moment des distributions de tickets, qui ne lui sont pas réservés, et n'a pas non plus le temps de faire la queue à l'épicerie sociale du Secours Populaire qu'elle fréquentait avant la crise, lorsque son emploi du temps lui ménageait quelques heures à y consacrer, et lorsque, paradoxalement, elle avait moins de problèmes financiers car encore allocataire.

Chez celles et ceux pour qui l'aide alimentaire pourrait alléger le quotidien s'expriment donc parfois de nettes réticences à se rendre aux guichets de l'aide sociale.

2.2. Une expérience d'(entr)aide alimentaire : le cas de la mobilisation collective des saisonniers de Lourdes

En contrepoint de ces phénomènes de non-recours à l'assistance, on voudrait ici rendre compte d'une expérience locale à laquelle plusieurs enquêtés ont pris part ou se sont référés comme un modèle¹⁶⁵. Il s'agit d'un dispositif de secours alimentaire, organisé par des travailleurs de l'hôtellerie-restauration, en l'occurrence des saisonniers de Lourdes, pour eux-mêmes, à la fois à l'écart de la charité publique mais à l'intérieur d'un tissu de solidarités locales.

Le récit prend place à Lourdes, deuxième destination touristique française. Là-bas, la saison – reposant sur l'afflux de pèlerins – exclut seulement l'hiver. On embauche donc généralement les saisonniers avec un CDD de sept à huit mois. Il suffit d'entendre Daniel, Adeline, Élise et Sabine, respectivement veilleur.se de nuit, cheffe de réception et assistante de salle, quatre travailleurs du corpus qui vivent à Lourdes, pour se figurer la raréfaction du travail pour ces saisonniers en 2020. A la date des entretiens menés avec eux, aux alentours de la mi-novembre, ni Adeline ni Sabine n'avaient travaillé une seule journée depuis le début du premier confinement, devant se contenter des subsides du chômage. Élise, elle, estime « *faire partie des chanceux* » puisqu'elle a réussi à travailler du 24 juillet au 30 octobre aux horaires habituels, cette « *chance* » est notamment due à son ancienneté dans l'établissement hôtelier où elle travaille. David, quant à lui, n'est pas parvenu à se faire embaucher de toute la saison et débutait lors de l'entretien un CDD en tant que standardiste, pour un service client. Ce dernier, tout autant que Sabine et Élise, font partie de ces travailleurs totalement hors-service, privés d'emplois. La plupart des saisonniers de Lourdes rencontrent d'importantes difficultés pécuniaires. Cela va conduire certains d'entre eux à créer une distribution alimentaire collective intra-professionnelle.

2.2.1. Des travailleurs sur le carreau, se défiant de la charité publique, s'associent pour s'entraider

Les saisonniers de Lourdes doivent se serrer la ceinture. Elise, cheffe de réception d'une trentaine d'années, sans enfant, accédante à la propriété particulièrement économe, présente bien les arbitrages auxquels des collègues ont été confrontés :

[Ceux] qui ont une aide au chômage trop peu élevée pour se payer des courses quoi. Je pense que les gens vont comme tout le monde payer d'abord leur loyer, leurs

¹⁶⁵ L'étude des saisonniers, dont certains ont été localement particulièrement touchés par les restrictions sanitaires, échappait au périmètre d'étude francilien. C'est en discutant avec des membres du CPHRE que nous avons été mis en contact avec des saisonniers. Cette partie ne repose cependant que sur quelques entretiens et de la documentation de seconde main. Il nous semblerait utile d'approfondir l'investigation sur ce dispositif : sur son histoire et sa perpétuation au sortir du dernier confinement, sur ses bénéficiaires et ceux qui n'y recourent pas, et sur les articulations entre l'association, les pouvoirs publics locaux et les acteurs caritatifs bien implantés alentour.

factures et après selon ce qu'il leur reste... [...] En saison euh... Je gagnais à peu près comme Adeline sans compter les pourboires, sachant que j'avais pas la nourriture à me payer le midi, je gagnais en tant que cheffe de réception... 2 000 € par mois. Hors saison j'ai quand même un bon chômage je suis au-dessus du SMIC à 1 300 et des poussières donc j'arrive un peu à mettre de côté, pour faire des travaux.

Entretien avec Elise, cheffe de reception saisonnière, le 10 novembre 2020 en visioconférence.

Les périodes de bonnes rémunérations des saisonniers sont limitées au temps de la saison et ouvrent droit à des allocations aux montants considérablement inférieurs à celles-ci en temps de chômage. Même si, parfois, le chômage n'engendre pas une variation trop importante du niveau de vie entre les périodes, pour beaucoup l'inactivité a débuté en octobre 2019 à la fin de la saison précédente et leurs droits de chômage étaient déjà considérablement amorcés en mars 2020. Une « *dégringolade* » s'amorce donc dès le début de la crise sanitaire, les saisonniers prennent très rapidement conscience des difficultés qu'ils vont devoir affronter.

Ils dégringolent de tellement haut, des gens qui étaient chef de cuisine ou des trucs comme ça, qui tournent à 3 ou 4 000 € par mois de salaire, et qui se retrouvent avec plus rien à venir chercher un paquet de pâtes à l'association, c'est sûr ça met une claque quoi. C'est... C'est, disons que là on assiste à des dégringolades de l'échelle sociale, mais spectaculaires ici.

Entretien avec Sabine, assistante de salle saisonnière, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

La plupart d'entre eux attendent beaucoup de la venue à Lourdes de Bruno Le Maire, ministre de l'économie, le 10 août 2020. Alors qu'ils espèrent bénéficier d'une aide d'urgence spécifique aux saisonniers, le ministre n'en fait aucunement mention, comme le note amèrement Adeline, habituellement veilleuse de nuit dans un hôtel de Lourdes.

Le déclencheur ça a été surtout la visite du ministre Bruno Le Maire quand il a dit qu'il y aurait des aides spécifiques pour les hôteliers, commerçants de Lourdes, pas pour les saisonniers. Voilà. Donc nous on s'est sentis complètement ignorés, mis sur le bas côté et là ça a été vraiment le déclencheur donc là depuis on est dans le combat...

Entretien avec Adeline, veilleuse de nuit saisonnière, le 10 novembre 2020 en visioconférence.

Face à ce que les saisonniers interrogés ressentent comme une invisibilisation politique, deux d'entre eux décident, en août 2020, de monter un collectif pour se faire entendre. L'un d'eux, Daniel, veilleur de nuit et père de trois enfants se définit lui-même comme un « *smicard* » qui, même avant la crise sanitaire, « *ne roulait pas sur l'or* ». Il décide ainsi avec un collègue saisonnier de créer un collectif visant à alerter les pouvoirs publics sur la situation des saisonniers lourdaux. Très rapidement rejoints par d'autres saisonniers, ils parviennent à obtenir une réunion avec le préfet et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Le représentant de cette institution leur assure avoir explicitement dit aux employeurs lourdaux qu'ils pouvaient embaucher les saisonniers et bénéficier du chômage partiel. Mais les

discours sont en décalages vis-à-vis des pratiques, et la grande majorité des employeurs se contentent de ne pas embaucher. Ce collectif prend donc naissance dans le but de s'organiser pour obtenir des aides économiques, il permet aux saisonniers, groupe hétérogène et non syndiqué, de s'unir et d'entrer en contact avec les pouvoirs locaux (les porte-paroles du collectif rencontrent également le maire de Lourdes). Au départ donc, il n'est pas question d'aide alimentaire mais de lutte politique dans ses implications. Si le groupe permet de porter la voix des saisonniers, il favorise aussi progressivement une entraide intra-professionnelle. L'entraide alimentaire n'est pas le but premier, elle prend naissance face à la réalité de la situation et au constat de la grande précarité dans laquelle sont plongés certains saisonniers. Sabine, assistante de salle saisonnière, raconte la genèse de l'entraide alimentaire :

Et donc au tout début quand on était encore en collectif, mes amis ont reçu une fille ... qui a des enfants, qui arrive en larmes en leur disant « Ben moi j'ai plus rien à filer à bouffer à mes enfants, on veut pas me donner le RSA », donc tous les deux ils sont partis lui faire un plein de courses au LIDL quoi. En fait c'est parti de là. On s'est rendu compte, on s'est dit « C'est pas possible, on est en 2020 y'a des gens ils ont rien quoi. »

Entretien avec Sabine, assistante de salle saisonnière, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Cette mère de famille « *en larmes* » constitue le brutal élément déclencheur qui va amener le collectif à évoluer, associant à sa lutte une réponse palliative d'urgence aux problèmes économiques. Pourtant, la région lourdaise n'est pas en manque concernant les guichets plus classiques de l'aide alimentaire. Les Restos du Cœur, la Croix-Rouge ainsi que le Secours Populaire y sont implantés localement. Le choix de se tourner plutôt vers ce collectif professionnel procède de différents mécanismes, entre honte sociale et méconnaissances des services d'aide.

Une grande partie des saisonniers de Lourdes sont des étrangers européens venus s'installer à l'année pour profiter des opportunités de travail. Mais ils seraient, selon nos enquêtés qui ne font pas partie de cette catégorie de travailleurs, peu au fait de leurs droits sociaux et se seraient retrouvés particulièrement en difficulté dans la période. Cela rejoint les observations que l'on avait pu faire en cherchant les « nouveaux publics » dans les distributions parisiennes au moment du premier confinement : la main-d'œuvre saisonnière est et sud européenne y faisait partie des profils dont les travailleurs sociaux soulignaient la présence inédite¹⁶⁶. Sabine, maîtresse d'hôtel de 35 ans, également investie dans le collectif, explique :

Quand je dis étranger c'est des Européens quoi, parce que c'est les copains des pays à côté. Il a fallu les guider, les manœuvrer, parce qu'ils étaient complètement paumés quoi. Les aider à faire les papiers pour les aides sociales et tout, parce que... Parce qu'ils osent pas aller parler aux assistantes sociales, ou ils osent pas, ou ils savent pas où aller frapper aux portes. Puis même beaucoup de français qui n'osent pas aller à la

¹⁶⁶ Lorraine Guénée, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets de l'assistance : les "nouveaux publics" du confinement ?*, op. cit.

Croix Rouge demander quelque chose, parce que... [...] Et là, comme on est entre saisonniers et qu'on se connaît quasiment tous, on est tous dans la même merde, donc je pense ça passe mieux de demander aux copains « J'peux prendre un kilo de pâtes, j'ai plus rien à bouffer », ben voilà point quoi. Y'a pas le regard... Même si les autres associations n'ont pas ce regard, mais c'est vrai que les gens... Lourdes c'est petit, y'a que 13 000 habitants, donc... Tout se sait vite aussi, donc voilà, vous allez à la Croix Rouge, c'est sur la place du marché, ben c'est bon, tout le monde va vous voir rentrer dedans.

Entretien avec Sabine, assistante de salle saisonnière, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Être « *entre saisonniers* » permet d'éviter le « *regard* » et le jugement des autres, il permet de passer outre les stigmates associés aux distributions alimentaires institutionnalisées et très chargées symboliquement. De façon plus prosaïque, le regroupement professionnel permet d'offrir une visibilité à l'aide alimentaire, les lieux classiques de distributions n'étant pas connus de tous. Daniel, le veilleur de nuit, remarque :

On est des travailleurs, et c'est très difficile du jour au lendemain de se retrouver dans une situation comme ça, et de devoir aller quémander à manger. C'est catastrophique quoi.

Entretien avec Daniel, veilleur de nuit saisonnier, le 19 novembre 2020 en visioconférence.

Le fait que la distribution alimentaire s'organise entre pairs permet justement de minimiser cette honte et l'impression de « *quémander* ». De l'élément déclencheur, une femme « *en larmes* », jusqu'à la fin de l'année 2020, les distributions alimentaires du collectif s'organisent progressivement. L'approvisionnement s'effectue de différentes façons, entre dons spontanés, démarchage et inscription dans le paysage de l'assistance alimentaire institutionnelle. L'aboutissement de cette organisation progressive étant la mutation du collectif en association loi 1901.

2.2.2. De l'entraide spontanée à une création d'association

Comme esquissé précédemment, le point de départ de l'aide alimentaire intra-professionnelle des saisonniers consiste simplement en l'achat de denrées au LIDL du coin, pour calmer la détresse d'une saisonnière étrangère précarisée. Les participants du collectif ne pouvant se permettre de continuer à payer eux-mêmes la nourriture qu'ils distribuent, des appels aux dons voient le jour, et rencontrent un franc succès. Sabine raconte les premiers appels aux dons tournés vers la grande distribution et les restaurateurs :

Donc on a commencé à lancer des appels sur Facebook : « Venez nous amener des pâtes, des machins », et en fait on a tout Lourdes qui nous fournit, on a un pizzaiolo qui a fourni des pizzas la semaine dernière avant qu'il ferme son établissement, y'a une maraîchère qui a fourni des salades, fin bon, on se débrouille... Le Leclerc de Lourdes au tout début nous a filé mais un stock de nourriture non périssable, mais un truc de fou, donc voilà, on a... Quelques hôteliers ben qui ont donné... Toutes les confitures, les céréales et tout ça, ben qu'ils pouvaient pas garder jusqu'à l'an prochain, bon ils ont été rares je vous rassure, mais bon voilà, en fait on est un peu comme les Restos du coeur quoi, on a des tables entières de bouffe non périssable, et les gens viennent.

Entretien avec Sabine, assistante de salle saisonnière, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Si les dons des « *hôtelières* » sont « *rare*s », les premiers appels aux dons lancés dès août 2020 permettent au collectif d'acquérir un grand nombre de denrées. Daniel, veilleur de nuit à la base du collectif, raconte les activités de démarchages, notamment menées auprès des petits producteurs de la région :

On a été voir les petits producteurs tout ça qui sont prêts, on a des poissonniers qui nous ont donné des fruits et légumes, des choses comme ça, bon le reste c'est beaucoup de personnes qui nous amènent des dons, des individuels aussi, on reçoit tous les jours des dons, quand on n'en a pas assez on fait un appel sur notre groupe Facebook.

Entretien avec Daniel, veilleur de nuit saisonnier, le 19 novembre 2020 en visioconférence.

En effet, la majorité des dons que reçoit le collectif provient de particuliers, soucieux de venir en aide aux plus précaires :

Après c'est des particuliers. Beaucoup de particuliers parce qu'ils sont sensibles à ça. Fin', je veux dire, on touche tout le monde nous. Je veux dire, moi qui suis au chômage j'impacte mes amis, mes familles, mes voisins, les enfants, et c'est pareil pour tout le monde. C'est une grande famille les saisonniers à Lourdes, c'est voilà, pour certains, il y a deux, trois générations de saisonniers, des choses comme ça, donc les gens sont très sensibles à ce qui nous arrive.

Entretien avec Daniel, veilleur de nuit saisonnier, le 19 novembre 2020 en visioconférence.

Les saisonniers ont une fonction très importante au sein de la commune, la solidarité intra-professionnelle qui consiste à aider ses pairs s'accompagne donc d'une solidarité plus globale de la part des habitants de Lourdes. C'est grâce à cette mobilisation spontanée que des institutions commencent à prendre conscience de la difficulté que traversent les saisonniers, comme le note Daniel lors d'un entretien : « *Ça mobilise les gens, et à côté de ça, la région a pris conscience aussi de ça, donc elle nous a promis 200 plateaux repas avec viandes, poissons et tout ça, qu'on devrait avoir prochainement, bon, là, concrètement on ne les a pas hein, et on ne fait sinon que du non périssable.* » Soutenus par la mairie – et en particulier par une secrétaire de mairie décrite comme très aidante –, le collectif organise au départ les temps de distribution le vendredi et le samedi dans une salle mise à disposition par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Lourdes. Y sont entreposés deux réfrigérateurs récupérés auprès de particuliers pour le stockage des aliments. Ne distribuant usuellement que du non périssable, l'arrivée des réfrigérateurs leur a permis de distribuer autre chose que des pâtes ou des boîtes de conserves.

Pour les plus démunis, cette aide alimentaire devient ainsi un élément primordial de leur consommation, Ceux qui « *n'ont vraiment plus rien, ils viennent à l'association, on a des aides alimentaires, ils viennent toutes les semaines faire les courses. Après c'est les... les produits de premières nécessités, on peut pas tout mettre et des fois on met de notre poche pour allonger parce que*

les dons on en a pas beaucoup, les gens ils peuvent pas sortir avec le confinement », note Adeline avec une pointe de dépit.

La demande est telle que les dons ne suffisent parfois pas à nourrir tous les demandeurs, les participants au collectif devant dans ce cas acheter eux-mêmes des denrées. Le malheureux succès de ces distributions trouve sa source, selon Elise, cheffe de réception dans un hôtel, dans le fait qu'elle s'adresse explicitement aux saisonniers et que, contrairement à certaines structures, aucun justificatif n'est demandé :

Quand vous demandez aux Restos du coeur, moi j'ai fait partie des Restos du coeur, il y a des justificatifs à donner, c'est pas comme ça. On peut donner comme ça une aide d'appoint, mais si vous voulez revenir il faut donner les justificatifs. Là on demande rien.

Entretien avec Elise, cheffe de réception saisonnière, le 10 novembre 2020 en visioconférence.

Adeline, collègue voisine et amie d'Elise interrogée en même temps précise tout de même qu'ils demandent « *juste d'être saisonnier c'est tout* ». Mais même cette nécessité préalable n'est pas, dans les faits, réellement appliquée. Daniel fait remarquer que, pour n'importe quel individu, « *s'il demande à manger je lui donne à manger quoi.* » Cette souplesse concernant le public des distributions ainsi que l'entre-soi dans lequel elles s'inscrivent poussent ainsi les demandeurs à préférer les distributions de ce collectif plutôt que celle des structures plus classiques.

Pourtant, les organisateurs ne désirent en rien se substituer à ces organismes, ils voient plutôt le collectif comme un moyen de rediriger les personnes, dans le cadre d'une relation de confiance, vers ces structures. Daniel explique ainsi que le collectif permet seulement un approvisionnement d'« *appoint* » mais qu'il « *invite* » les personnes à se rendre ailleurs, que ce soit pour la nourriture ou pour toutes autres démarches. L'histoire du collectif est ainsi marquée par la nécessité de s'intégrer dans un réseau d'assistance qui lui préexiste. Ce dernier se doit de « *jouer selon les règles* » de l'assistance. Pour le démarchage entrepris en direction des grandes surfaces par exemple, le collectif a dû s'adapter à l'organisation existante en termes de distribution alimentaire. N'ayant pas le statut juridique de « *banque alimentaire* », le collectif doit se plier aux contraintes institutionnelles et signer un contrat avec la Banque Alimentaire de la région des Hautes-Pyrénées. Celle-ci centralise l'ensemble des denrées restantes des supermarchés et d'autres dons alimentaires (européens), et les transfère ensuite aux organismes caritatifs assurant leur redistribution aux indigents. Ils ont ainsi obtenu la possibilité de bénéficier de cette redistribution et en échange lui ont reversé les invendus récupérés auprès des supermarchés démarchés occasionnellement. Il s'agit par-là de ne pas faire de l'ombre aux structures existantes, en tentant plutôt d'entrer en coopération avec elles, comme le note Daniel :

Donc ils [la Banque Alimentaire de la région des Hautes-Pyrénées] se sont rapprochés de nous hier justement, en nous proposant ça quoi, en nous disant « Bon s'il vous plaît, ne nous marchez pas sur les plates-bandes vendredi et samedi puisque c'est nos

journées nationales », mais derrière ils nous ont dit « voilà, on fait un contrat, et nous toutes les semaines on vous fournira en aliments ». Donc bon, voilà, on a dit « nous on le fait toute la semaine, et on vous reversera tous les dons qu'on a », et puis voilà. Il faut aussi collaborer quoi.

Entretien avec Daniel, veilleur de nuit saisonnier, le 19 novembre 2020 en visioconférence.

Cette contractualisation qui survient en novembre 2020 a pu se faire grâce à l'évolution juridique du collectif qui devient quelques mois après sa naissance une association loi 1901. Le malheureux succès que connaissent les distributions alimentaires ainsi que des tentatives de récupérations politiques poussent le collectif à évoluer dans ce sens.

Au début on était un collectif, mais après on a dû se déclarer en association pour pas se faire récupérer par la CGT, tous les mouvements politiques qui commencent à nous tourner autour bien entendu, donc on a été obligés de changer les statuts et de passer en association pour être un peu plus libres de nos mouvements quoi.

Entretien avec Sabine, assistante de salle saisonnière, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Par le désir d'augmenter l'efficacité de la lutte et des distributions alimentaires, l'Association des Saisonniers de Lourdes et de la Vallée (ASLV) voit le jour. Ce statut juridique « *nous permettait d'avoir des dons et des subventions pour justement alimenter cette banque alimentaire* » note Elise. En novembre 2020, lors de nos derniers échanges avec des saisonniers lourdais, l'association était encore en état de construction, en passe de se stabiliser. Elle comptait alors 80 saisonniers sur les 2 433 de Lourdes. Sur le groupe Facebook de l'association, on compte au début du mois de juin 2021, 1 300 membres, preuve de l'importance que prend cette organisation. Toutes les semaines, les administrateurs du groupe publient une photographie pour renseigner la quantité de denrées alimentaires disponibles, en voici un exemple :



Image publiée par un administrateur sur le groupe Facebook « Association des saisonniers de Lourdes et de la Vallée 65 ».

Ce statut juridique offre une assise institutionnelle plus large et étend la visibilité des distributions alimentaires. Des quelques dons spontanés de départ, le collectif devenu association a pu élargir ses contacts. En novembre 2020, celle-ci était en lien avec une dizaine de producteurs dont deux poissonniers, et envisageait de se rapprocher de la Halle des producteurs de Lourdes (les plus petits producteurs de la région). Un arrangement avec ces derniers avait pu se faire pour Noël, afin que chaque adhérent vienne récupérer auprès de ces producteurs de la viande, des légumes ainsi que des livres, à partir de bons d'achat de 15 € distribués directement par l'association. Certains élus (à titre personnel) et notables de la région participent également en apportant leur contribution financière, l'association a notamment reçu un apport de 4 800 € par un donateur particulier, 500 € d'un second à l'approche de Noël et 400 € sur une cagnotte en ligne.

En répondant à une détresse économique croissante et en coopérant avec les structures d'assistance déjà en place, l'association détient désormais une place importante dans la vallée lourdaise et permet à beaucoup de saisonniers d'alléger leurs dépenses alimentaires. Des journaux lui consacrent des articles, comme *La Dépêche*, qui publie le 29 avril 2021 un article intitulé « *Lourdes : des chocolats pour les enfants des saisonniers* »¹⁶⁷. La journaliste note ainsi que « *les petites*

¹⁶⁷ Delphine Peirera, « Lourdes : des chocolats pour les enfants des saisonniers », *La Dépêche*, 29

mains préparent des paniers de chocolats et autres lapins de Pâques pour une quarantaine d'enfants dont les parents ont plongé dans la précarité à la suite de la perte de leur emploi il y a déjà plus d'un an ». L'association, qui vient « au secours de 150 familles dont 70 viennent au comptoir toutes les semaines », est félicitée pour son action. Il est désormais possible de s'y rendre tous « les lundis, mercredi et vendredi de 9 h à 13h. »

Evoluer en association loi 1901 a ainsi permis une légitimation du collectif et une efficience plus grande en termes d'assistance, mais aussi de lutte. En effet, les revendications portées par les saisonniers concernant des mesures d'urgence à leur encontre trouvent dans l'association un médium efficace pour alerter les pouvoirs publics. France 3 note ainsi le 22 novembre 2020 que « *la présidente de l'association des saisonniers de Lourdes entame une grève de la faim* »¹⁶⁸. Le statut procure ici une visibilité en sus d'une légitimité.

Ce tableau général de l'entraide alimentaire des saisonniers de Lourdes permet de voir que l'assistance publique n'est pas nécessairement celle vers laquelle se tournent les plus démunis. Les réseaux professionnels, en ce qu'ils impliquent en termes de confiance et de proximité sociale, peuvent constituer une base à l'entraide et une réponse efficace aux difficultés alimentaires. Pour comprendre pleinement cette efficacité, il convient de s'interroger sur les effets que produit une telle entreprise dans le budget d'un foyer en particulier. Les implications sociales et économiques de ce type d'aide alimentaire pour les bénéficiaires sont précisément ce qui nous intéresse dans le cadre de ce rapport.

2.2.3. L'expérience d'un saisonnier, aidé, et aidant

L'histoire de cette mobilisation des saisonniers peut être aussi contée à l'échelle des foyers, ce qui permet de mieux situer la distribution dans l'ensemble des lieux d'approvisionnement, et de mieux comprendre son importance, au delà même des denrées pourvues, pour celles et ceux qui y participent et en bénéficient.

Rémunéré habituellement au SMIC en tant que veilleur de nuit, Daniel a perçu des droits au chômage durant un an. Ces derniers ont cessé en octobre 2020. Sa demande de RSA a été rejetée puisqu'il peut compter sur le revenu de sa femme, dépassant le plafond pour l'attribution de ce minima social. La famille (composée du couple et de ses trois enfants) vit donc sur les aides au logement et les revenus de madame, femme de chambre avant la crise, devenue remplaçante dans la blanchisserie d'un Ehpad, rémunérée à hauteur de 1 400 € par mois. La diminution des entrées financières mensuelles a contraint le couple à diminuer sa consommation alimentaire et à faire d'autant plus attention aux dépenses. Les parents, marqués par des épisodes de précarité (rupture familiale et période de

avril 2021.

¹⁶⁸ Vincent Albinet, « Covid-19 : la présidente de l'association des saisonniers de Lourdes entame une grève de la faim », *France 3 Occitanie*, 22 novembre 2020.

rue), disposant d'ordinaire de revenus peu élevés, étaient pourtant déjà précautionneux dans leurs achats.

On se contente de peu. Après, je n'ai jamais été aisé, je veux dire, donc on se contente de peu. Mais c'est vrai que de petites sorties de temps en temps, voilà, on va manger un petit bout pas loin de la côte [...] Rares sont les fois où on a pu s'offrir des vacances. Et puis, avec la saison, on savait très bien qu'au mois d'août, nous on travaille, donc pas question de vacances. Après quand on est en vacances, les enfants sont à l'école, donc c'est très difficile pour nous de partir en vacances.¹⁶⁹

Les dépenses du foyer étaient déjà d'ordinaire gérées au cordeau. Avec le chômage et les baisses successives de revenu, l'alimentation et les dépenses de loisirs sont apparues comme des variables d'ajustement. Le montant des courses – déjà peu élevé – a ainsi diminué :

Daniel : Un caddie nous quand on y va [*faire les courses*], c'est toujours aux alentours de 100 €. [...] avant c'était peut-être 130-140 €. Là, toutes les semaines ça va tourner autour de 100 €. Vraiment l'essentiel.

En parallèle, la famille a opté pour les supermarchés les moins chers tel que LIDL et privilégie les marques de l'enseigne. La fréquence des courses n'a pas nécessairement changé mais les achats sur les marchés de producteurs, de légumes et de viandes fraîches, sont devenus de plus en plus occasionnels, Daniel les considère désormais comme des « *petits extras* ». De façon plus générale, le panier de courses s'est allégé de tous les compléments non essentiels :

— Et quand vous y alliez avant la crise, vous y alliez plus souvent faire les courses ?

— Non, pas forcément, mais le caddie était beaucoup plus plein, on s'interdisait moins de choses. Là on fait plus attention à ce que l'on prend. Voilà, on va plus dans les sous-marques, et plus dans l'essentiel. Il y a des petits plaisirs qu'on ne se fait plus. [...] Quand on y va [à la halle des producteurs pour acheter de la viande] ça va être du 15 €-20 € quoi. On y va une fois de temps en temps, c'est vraiment pour se faire plaisir d'avoir un bon bout, sinon pour vous dire, si on le prend, on va à LIDL quoi. C'est insipide, les poulets sont dégueulasses, mais bon, on n'a pas le choix. Ça remplit quand même l'estomac.

Bon cuisinier, Daniel tient à préparer lui-même les repas dont il a appris à gérer les quantités lors d'expériences passées dans la restauration « *Après moi j'ai fait de l'hôtellerie, on sait se débrouiller et faire à manger* ». Le congélateur est également un instrument précieux pour anticiper les repas et éviter de se retrouver démuné en cas de difficultés de paiement - pratique que Daniel réalisait déjà auparavant et qui s'est exacerbée avec la crise :

On a un congélateur, et on a appris à stocker, voilà, moi j'ai grandi dans ce milieu-là où il fallait faire du stock toujours avoir quelque chose, un peu d'avance, donc on a toujours les placards à peu près pleins quand même. Maintenant on fait toujours attention à ça quoi, d'avoir du stock à la maison.

Et, en parallèle, Daniel profite d'une ruche sur son balcon qui lui fournit du miel tous les matins « *on a de la chance d'avoir du miel, ce n'est pas rien !* ». En effet,

¹⁶⁹ Toutes les citations de cette partie 2.2.3 sont issues d'un entretien mené avec Daniel, le 19 novembre en visioconférence.

il semble sensibilisé à un mode de vie centré autour de l'autoproduction communautaire et écologique et de l'économie locale, de plus en plus répandues dans la région des Hautes-Pyrénées, et ayant d'ailleurs possiblement contribuées à l'émergence de l'entraide alimentaire. Le recours à la distribution lui permet ainsi de continuer à faire vivre l'économie locale, Daniel tient à réaliser certains de ses achats auprès de producteurs de la région :

Je m'oblige encore aujourd'hui, malgré la situation, d'aller toujours un peu aux Halles, acheter mon petit bout de viande. Et puis j'ai besoin d'aller rencontrer les commerçants, parce qu'ils nous connaissent maintenant. Voilà, j'ai besoin de les rencontrer, et puis j'aime ça. [...] Je trouve que c'est important, aujourd'hui quand même, de... Je ne peux pas être dans mes idées et tout ça, et à côté faire le contraire. Donc pour moi c'est essentiel de faire ça.

L'accès aux produits de la banque alimentaire permet de menues économies au foyer – qui ne permettent pas de mettre de l'argent de côté, mais de moins dépenser :

Après on n'a plus besoin d'acheter le lait, puisque je le prends à la banque alimentaire, plus besoin d'acheter des boîtes, tout ça, ce qui fait qu'on peut un peu économiser quand même. Économiser non, on n'économise pas, mais on dépense moins.

La distribution alimentaire a ainsi permis d'alléger certaines dépenses d'alimentation et de compléter le panier de courses du foyer de Daniel comme des autres adhérents. Le veilleur de nuit récupère une grande partie des féculents et boîtes de conserves consommées à la distribution pour avoir un budget suffisant pour assurer l'alimentation variée de ses trois enfants :

Oui, en général on fait toujours ça [*les courses*], au moins une fois par semaine. Pour un peu remplir le frigo de l'essentiel, les yaourts, des produits surgelés pour la plupart. Après voilà, moi je fais le complément à la banque alimentaire, boîtes, pâtes, riz, voilà, mais on essaye toujours d'avoir de quoi un petit peu améliorer la gamelle. On peut se faire des petits extras je veux dire, mais ça va être quelques légumes frais, quelques petits bouts de viande. Trois petits, ça consomme du yaourt [*pires*].

Le bénéfice de la distribution est aussi indirect et moral. Daniel et son épouse peuvent compter sur l'association pour que leurs enfants aient « *toujours quelque chose à grignoter* » à la maison. Les frais de cantine restent cependant conséquents, environ 500 € par trimestre pour les trois enfants, deux au collège et un au lycée, tous dans le public. Daniel précise : « *Heureusement qu'ils le font payer en plusieurs fois* », l'échelonnement mensuel permet en effet de ne pas se retrouver redevable de trop grosses sommes d'argent. Quoi qu'il en soit, la cantine est une assurance pour Daniel et sa conjointe de la bonne alimentation de leurs enfants :

— Et eux [*les enfants*], au niveau de l'alimentation, du coup ils ont la cantine, mais comment ça se passe le soir ? Vous arrivez à manger ? Et le matin ils arrivent à avoir un petit déjeuner ?

— [...] Nous on a la banque alimentaire, et moi le premier hein, quand j'en ai besoin, je prends. Donc on est souvent sur les deux : il y a toujours des petits déjeuners, c'est très important pour nous le petit déjeuner, parce qu'on sait très bien que le repas du matin c'est très important, après ils mangent à la cantine donc voilà, et après le soir à

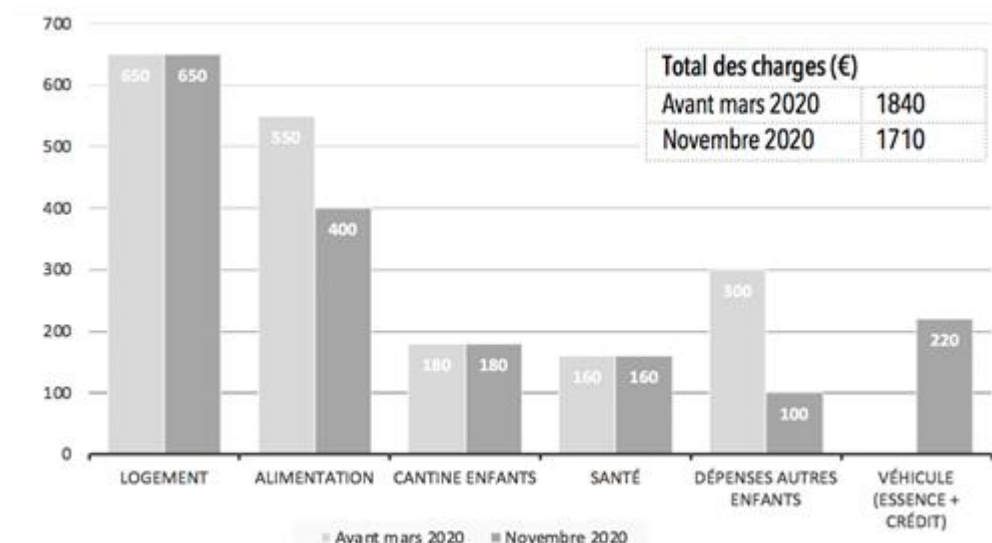
la maison il y a toujours quelque chose à grignoter. [...] On a la chance quand même qu'ils mangent à la cantine, et donc on sait que tous les midis ils font un bon repas normalement. Après le soir, je vous dis, non, on arrive, on arrive à se débrouiller.

L'accès à la distribution alimentaire assure ainsi une alimentation variée et équilibrée malgré la réduction drastique du budget alimentaire mais permet également de maintenir dans le temps cette réduction des dépenses alimentaires afin d'équilibrer le budget total.

Le graphique 4 illustre l'évolution de la répartition des charges budgétaires du foyer de Daniel (d'après des montants déclarés lors d'un seul entretien complet, non vérifiés avec lui ensuite). La figure montre d'une part, l'immuabilité de certains postes budgétaires - dont la santé, on reprendra à ce propos l'exemple de Daniel dans la partie suivante - et d'autre part, les effets libérateurs sur d'autres postes permis par la distribution alimentaire. La réduction considérable des dépenses alimentaires, conjuguée à celle des dépenses de loisirs pour les enfants, a non seulement permis de diminuer l'ensemble du montant des charges mensuelles mais également de couvrir le crédit ainsi que l'essence de la voiture de la femme de Daniel, que celle-ci a dû se procurer pour se rendre sur son nouveau lieu de travail. Un rééquilibrage qui n'aurait pu avoir lieu en l'absence de la distribution sans engendrer davantage de conséquences sur la qualité de l'alimentation ou sans avoir à solliciter les services sociaux, considérés comme un dernier recours :

J'y suis inscrit [aux Restos du Cœur], mais pour vous dire la vérité je n'y suis pas allé. C'est-à-dire que là, on y arrive un petit peu et moi je me dis que voilà, si moi j'y arrive, il y en a qui ont plus besoin [...] J'ai dû déjà y aller par le passé, et ça m'a posé un peu problème on va dire, au début, pour l'orgueil, la fierté, mais on l'a fait quoi. On l'a fait parce qu'il le fallait, et voilà, on a des enfants, donc on n'est pas irresponsables, et on sait très bien que s'il faut vraiment y aller, on ira.

Graphique n°3 – Réduction des charges budgétaires opérées pour le foyer de David (euros)



2.3. Techniques et stratégies culinaires des cuisiniers en temps de crise, prérequis pour conserver une alimentation de qualité

Dans les comptes-rendus de situations de crise qui précèdent, l'étude des pratiques alimentaires a principalement porté sur les extras et saisonniers, rapidement et durablement affectés par de considérables chutes de revenus. Il s'agit pour terminer cette partie de déplacer notre regard vers les (chefs) cuisiniers de notre échantillon¹⁷⁰. Il sera surtout question de Fabian, apte à cuisiner pour une très grande quantité de personnes dans les salons Porte de Versailles ; mais aussi de Luca*, roumain diplômé du CAP cuisine passionné par cette tâche au point d'investir en un tour de main n'importe quelle cuisine. Nous dirons un mot de François*, qui concocte des menus à vendre dans son quartier quand il n'a plus d'emploi surtout pour s'occuper, et d'Angèle*, qui renonce à attendre un poste dans le restaurant d'un hôtel de luxe et accepte d'aller vers la restauration collective, dans des établissements scolaires. Outre ces cuisiniers professionnels, nous évoquerons aussi Jean-Francis, très longtemps serveur dans un restaurant avant une crise professionnelle en 2019; et Philippe, extra; travailleur du service féru de cuisine.

Ceux-ci ont beau accuser des baisses significatives de revenus, ils n'éprouvent pas les mêmes difficultés que d'autres professionnels pour se nourrir avec moins. Ils mettent à profit leur savoir-faire afin de gérer au mieux, selon les cordons de

¹⁷⁰ Ils sont 14, 11 hommes (commis de cuisine : Moussa, Kasun ; pizzaiolo ou travaillant en pizzeria : Kinan, Faysal, Bilal ; cuisinier : Luca ; chef : Rafaël, Hachem, François, Fabian, Gaetano), et seulement 3 femmes (une cheffe : Laura, et deux cuisinières, Alexia et Angèle, fraîchement diplômée). En termes de genre, les cuisines sont encore très majoritairement un monde d'hommes, cela n'est donc pas surprenant.

la bourse, l'approvisionnement, la préparation et le stockage des aliments. Montrer comment les cuisiniers abordent la crise sur le plan de l'alimentation permet ainsi à la fois de parler de ces professionnels en tant que tels, mais aussi, en creux, des compétences que requiert le maintien d'une alimentation saine ou du moins correcte aux yeux des intéressés, lorsque les revenus d'activité s'amenuisent rapidement, sans grandes ressources compensatoires.

2.3.1. *Cuisiner : un travail mais aussi un art de vivre à préserver*

Fabian, 52 ans, en couple sans enfant à charge, cuisinier dans l'événementiel perçoit une ARE mensuelle de 1 400 €, soit 1 000 € de moins que son salaire hors crise. Il affirme avoir diminué d'un tiers son budget alimentaire. Sa femme et lui dépensaient en moyenne 350 € par mois en courses alimentaires (on imagine que son travail lui permettait des repas gratuits, voire de récupérer des denrées ou des plats voués à destruction). Le couple ne s'autorise plus qu'à dépenser entre 150 et 200 €. Philippe, au profil proche (lui aussi quinquagénaire, cuisinier dans l'événementiel, en couple sans enfant) estime quant à lui dépenser en moyenne 300 € par mois pour l'alimentation du ménage. Il perçoit depuis novembre l'ASS à hauteur de 16 €/jour ainsi que l'AAH et une pension d'invalidité, représentant au total une entrée d'argent mensuelle de 1 200 € pour le foyer, sa femme ne travaillant pas :

Ah ben on a bien réduit le budget. On a bien réduit le budget, c'est-à-dire qu'on ne va plus acheter le pavé de saumon par exemple, voilà. Moi j'aime bien, pourtant j'aime la cuisine, ma femme adore la cuisine aussi, on aime bien manger, mais bon voilà, on va plus acheter des produits qui sont très chers. Le panier moyen pour deux pour une semaine c'est dans les, je parle hors... aller sans les produits lessivables, parce qu'après si on commence à prendre le paquet de lessive [...] et tout ça va monter un peu plus, mais c'est dans les 70 € à peu près, 70-75 €, voilà.

Entretien avec Philippe, maître d'hôtel extra, le 23 novembre 2020 en visioconférence.

Bien que diminué, le budget conservé pour les courses apparaît relativement conséquent pour permettre de garantir une bonne alimentation. Au bénéfice de l'alimentation, un ajustement budgétaire peut même s'effectuer au niveau des charges locatives et d'autres frais de la vie quotidienne. Philippe déclarait ainsi en novembre n'avoir pas encore allumé son chauffage, mais son frigo n'est jamais vide. Fabian parle lui de « *jonglage* » entre les dépenses et affirme faire désormais particulièrement attention aux dépenses de gaz et d'électricité, après avoir négocié auprès de son assureur automobile pour n'assurer son véhicule que les jours où il roule :

J'ai deux véhicules qui sont en position, assurés mais qui sont en position garage. Et je préviens mon assureur, j'envoie un mail en disant : telle date à telle date ça sera un véhicule roulant. Et dès que j'ai fini je le remets, de telle façon que je paye beaucoup moins d'assurance. J'ai pas le choix.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Pour ces cuisiniers et incidemment leur maisonnée, cuisiner reste une activité primordiale, souvent évoquée sur le registre de la passion et d'un art de vivre. François*, 57 ans, cuisinier dans la restauration traditionnelle, passe le plus clair de son temps chôme à cuisiner, pour lui mais aussi pour les autres. Il confectionne les soupes pour la distribution alimentaire de quartier, mais aussi des menus quotidiens, qu'il livre à domicile dans le quartier contre 11,5 €. Si cette activité commerciale n'est pas rentable, l'offre restant confidentielle, elle contribue, avec les autres activités culinaires, à assurer une alimentation de qualité à François, qui mange ce qu'il n'a pas vendu, autant qu'un équilibre mental pour ce cuisinier « *boulimique de travail* ».

Luca*, migrant roumain titulaire d'un CAP cuisine, passionné par cette activité, est dans une situation différente mais qui révèle tout autant le besoin de persévérer dans sa vocation malgré une impossibilité d'embauche. En récupérant de la nourriture (voir *supra*) dans les poubelles mais aussi chez un poissonnier qui lui donne des invendus, Luca parvient à acquérir la matière première nécessaire à la confection de repas. Résidant, durant l'enquête dans un centre d'hébergement d'urgence, il ne dispose d'aucun endroit ni d'aucun ustensile pour s'adonner à sa passion. Récupérer de la nourriture et l'offrir à ses amis lui permet de participer à la préparation des repas et de confectionner des plats « *typiques de Roumanie* ». Un des enquêteurs a ainsi pu participer à un « après-midi cuisine », chez des restaurateurs et amis de Luca. Ce dernier avait amené plusieurs kilos de filets de poissons et avait pu ainsi profiter toute la journée d'une vraie cuisine de restaurant pour pratiquer sa passion. Retrouvant pour quelques heures sa position de « chef » de cuisine, il transforme explicitement l'enquêteur en « commis » et semble ravi de lui donner des ordres comme un vrai cuisinier.

A défaut de cuisine, certains parviennent tout de même à produire avec peu de denrées des menus au quotidien : Angèle parvient entre ses missions d'intérim, les démarches administratives, la récupération des enfants à l'école, à confectionner des plats associant des sauces et restes de plats plus élaborés préparés le week-end dans les cuisines de ses amies, et des denrées achetées dans les boutiques du quartier commerçant africain de Château-Rouge ou récupérées dans les cantines où elle travaille.

Afin de privilégier la qualité de leurs repas aux produits transformés, ces travailleurs contractent les autres postes budgétaires et mobilisent une connaissance experte des propriétés de conservation et des possibilités d'utilisation de chaque produit pour faire face à la réduction globale de leur budget.

2.3.2. *Manger bien, avec moins (1) : des professionnels de la transformation sans gaspillage*

Pour parvenir à mieux manger avec moins, Jean-Francis, père célibataire de 55 ans, chômeur depuis plus d'un an à la suite d'un licenciement, dont les allocations sont de 1 160 € par mois, continue de cuisiner avec soin pour son fils

et lui, garantissant une certaine diversité gustative des repas, même si l'argent manque :

— Ah, vous aimez bien cuisiner ?

— Ouais j'adore ça ouais. Donc... c'est pas... Voilà je sais qu'un article que je vais prendre je vais pouvoir le cuisiner en 4 ou 5 façons différentes, donc ... J'achète de tout ouais.

Entretien avec Jean-François, garçon de café au chômage, le 12 janvier 2021 dans le 92.

Pour manger en temps d'impécuniosité, Fabian fait aussi usage de ses compétences professionnelles de « [recyclage] » :

Je mets en pratique ce que l'on a l'habitude de faire nous en cuisine. C'est-à-dire de pouvoir recycler un maximum de produits. [...] C'est devenu un automatisme.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Articulée par la restriction budgétaire, l'alimentation se structure autour d'une diminution globale des quantités, l'objectif principal étant d'optimiser le nombre de repas fait avec une quantité réduite de produits achetés. Les temps consacrés aux repas sont plus réguliers et le nombre de repas pris par jour augmente¹⁷¹, pour compenser la diminution des quantités, comme le dit bien Fabian :

Quand on bosse dans l'événementiel, on n'a pas forcément une alimentation très équilibrée. On mange quand on peut manger. [...] Y'a pas de trucs bien cadrés, on fait comme on peut » [...] [Là] on prend un petit déjeuner moins copieux, on prend un déjeuner moins copieux, et on prend un dîner moins copieux. Et quoiqu'il arrive, il faut qu'on puisse réutiliser les aliments deux fois. Bon sauf quand on fait des œufs, mais voilà quoi.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Une sensibilité pour la consommation de plats sains et équilibrés transparait également à travers l'alimentation des enfants. Jean-François, comme on l'a aperçu, fait très attention à la qualité de ce que son fils de 11 ans mange. Il l'a habitué à préférer les légumes à la « junk food » : « *Il mangeait que des fruits, des légumes, voilà, lui les chips c'est une poche de salade, vous savez les poches de salade, là, c'est ses chips ça* ». Jean-François fait lui-même la sauce béchamel lorsqu'il lui prépare un gratin de légumes et cela vaut également pour les frites occasionnelles qu'il prépare pour lui faire plaisir et qu'il refuse d'acheter surgelées. Il utilise alors de la graisse végétale et choisit spécifiquement le sac de pommes de terre après comparaison minutieuse des inscriptions sur les étiquettes associées :

Je me fais moi les frites à la Végétaline quoi. C'est la graisse végétale, et franchement c'est meilleur qu'avec de l'huile quoi. Moi les sacs de pommes de terre, ce qu'y a marqué « spécial pour frites » je le prends jamais ceux là hein. Je prends toujours autre que ceux qu'il y a marqué « pour frites ». Elles sont pas bonnes. Avec la végétaline

171

Là où on assisterait plutôt, chez des cuisiniers moins chevronnés, à des sauts de repas (voir *supra*, 2.1.1.).

franchement elles sont vraiment pas bonnes. Ça a rien à voir quoi, là c'est de la bonne frite quoi. Par contre c'est vrai que les deux pains de végétaline ça coûte cher, et comme il en faut quatre à chaque fois pour remplir ma friteuse.

Entretien avec Jean-Francis, garçon de café au chômage, le 12 janvier 2021 dans le 92.

Attaché tant au goût qu'à la qualité du produit, cela lui revient un peu plus cher à l'achat. La composition des plats est cependant réajustée et les féculents ou légumes, privilégiés pour assurer la consistance des plats. Cela compense la diminution des quantités de viande ou de poisson. Jean-Francis explique par exemple qu'il divise par deux une tranche d'escalope de poulet et augmente la quantité de petits pois, de carottes et de riz qu'il parfume avec du curry : « *Avec un seul morceau de poulet ça fait un repas à tout le monde hein* ».

La réutilisation constante des restes ou parts non consommées pour la préparation de nouveaux repas est également de mise. Le nombre de repas réalisés avec les mêmes produits n'est pas nécessairement anticipé. Mais cette pratique, intériorisée, est mobilisée lorsque cela est possible, afin de faire perdurer le plus longtemps chaque produit utilisé.

Si je fais une ratatouille ou quoi que ce soit, une ratatouille ou une basquaise en principe ce qu'il reste, je fais une reconversion sur autre chose quoi. Je fais une bolognaise le lendemain, ou un sauté, ou n'importe quoi.

Entretien avec Jean-Francis, garçon de café au chômage, le 12 janvier 2021 dans le 92.

Cette réutilisation permet de répondre au souci prononcé de ne pas manger plusieurs fois la même chose. En effet, les recettes sont très éclectiques, les plats cuisinés – sucrés ou salés – élaborés, reflétant les goûts plutôt raffinés des consommateurs. L'optimisation des quantités permet ainsi notamment de conserver une consommation de viande régulière – bien que raréfiée – au travers de plats spécifiques. Fabian peut ainsi continuer de manger de la viande sans pouvoir se permettre d'en consommer autant que par le passé :

la viande par exemple que je vais utiliser qui va me coûter 10 € (...) qui à la base est là pour un seul repas, je me débrouille pour que ça en fasse deux. Donc je vais mettre un peu moins de viande mais un peu plus de féculents ou un peu plus de légumes, de telle façon que quoi qu'il arrive les 10 € pour la viande au lieu que ça me revienne à 10 € mon repas, ça me reviendra à 5 € mon repas. [...] Quel que soit, quoi qu'il y ait dans le frigo, on va réussir à faire un plat ou deux. Et ces deux plats on pourra les retravailler une fois que, si on n'a pas tout mangé. Donc ce qui veut dire que votre budget... et c'est pour ça qu'on réussit pour l'instant à s'en sortir et à tenir. Je vais vous donner une idée toute bête. Vous faites un sauté de volailles, d'accord, avec des petits légumes etc. Vous ne finissez pas, on ne mange pas tout le sauté de volailles, mais vous n'allez pas remanger une deuxième journée le sauté de volailles. Donc vous allez transformer votre sauté de volailles pour manger autre chose, le manger différemment. Mais du coup si votre sauté de volailles vous a coûté 50 € à la base, c'était 50 € pour faire deux repas. Du fait que vous faites quatre repas, c'est plus 50 € que ça coûte, c'est 50 divisé par quatre, et ainsi de suite. Donc résultat des courses, quand vous dépensez 50 €, vous savez que vous allez pouvoir faire sur la base quatre repas. Moi j'ai réussi à me démerder pour en faire six. Donc je vais économiser 10 €. Je vous le fais schématiquement, mais c'est le principe.

Carnivore lui aussi, Jean-Francis mise également sur l'achat de bas morceaux ou d'abats, hautement goûtés mais plus abordables :

Morceau de paleron ou un morceau de... morceau de jarret de bœuf ça coûte rien et vous faites une boîte de soupe avec et même si vous le mangez pas chaud, vous le mangez en salade et puis voilà ça vous fait trois jours de repas quoi facile. Oh lui [le fils], ça le dérange pas, au contraire, il est content lui. J'achète des gésiers, des gésiers de volaille euh... il mange ça sur la tête d'un pouilleux hein... des pommes de terre des carottes avec...

Entretien avec Jean-Francis, garçon de café au chômage, le 12 janvier 2021 à Montrouge (92).

Même en cas de recours aux produits transformés, les techniques de réutilisation sont tout autant pratiquées. Jean-Francis utilise régulièrement des boîtes de conserve et des produits surgelés, en appoint ou en réserve¹⁷², comme Philippe :

Après j'achète des plats surgelés comme les lasagnes bolognaises, voilà. Donc bon on sait que c'est un plat qui va nous faire deux jours, sur deux repas. Lasagnes, bolognaises, salade...

Entretien avec Philippe, maitre d'hôtel extra, le 23 novembre 2020 en visioconférence.

La réutilisation des restes s'étend jusqu'à la conservation de ce qui serait pour d'autres des déchets alimentaires, réutilisés pour agrémenter des préparations culinaires. Par exemple, Jean-Francis, élevé dans un pays de canards, récupère la graisse présente dans les boîtes de conserve du bipède confit pour faire cuire ses pommes de terre ; Fabian utilise quant à lui les épluchures de pommes des tartes aux pommes pour en faire de nouveaux gâteaux :

Pour faire une tarte aux pommes, donc il faut de la pomme, un peu d'appareil, de la pâte et un peu de sucre. Je schématise. La pâte, une fois qu'on l'a mis dans le moule à tarte on ne peut pas faire plus, sauf si ça déborde où là on peut récupérer. [...] La pomme on va l'éplucher. Les épluchures, les trois-quarts des gens vont les jeter, moi pas. Moi je vais éplucher les pommes, les mettre dans la tarte et les épluchures je vais me les poêler, me les sucrer etc. me les réduire, et je vais m'en faire un cake. Ce qui veut dire que les 5 € de pommes que je vais utiliser, c'est plus 5 € mais 2,50 €. Les carottes, pareil. Les pommes de terre, pareil. Le potimarron vous ne pouvez pas récupérer les épluchures [...] par contre le dessus de l'épluchure vous pouvez le mettre dans une huile avec les pépins. [...] Ça vous fait une huile aromatisée pour une vinaigrette ou autre.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

François* met en œuvre des stratégies similaires, en associant des restes de légumes utilisés pour d'autres préparations aux légumes issus des invendus de la

¹⁷² La congélation vient soutenir la pratique, permettant la conservation des aliments sur le long terme. Fabian possède deux congélateurs qu'il désemplit et alimente au quotidien en fonction de ce qu'il dispose après avoir cuisiné. Jean-Francis mentionne s'être procuré un congélateur peu de temps avant la crise, lorsqu'il s'est retrouvé au chômage, congélateur pour pouvoir stocker davantage les restes des repas ou les produits frais. Depuis la crise, ces cuisiniers chevronnés stockent au congélateur, ou au frigo en les ayant conditionnées au préalable – coupées, conservées dans du citron, vinaigre, assorties de condiments, selon les produits – les courses faites en début de mois ou les denrées récupérées au fil des jours.

Biocoop récupérés à la distribution, qui sont aussi bien de gros légumes qui formeront la base de la soupe, et des feuilles de divers légumes abandonnées dans les fonds de sac des invendus.

Luca*, par son activité de récupération de nourriture dans les poubelles mentionnée plus haut et décrite précisément dans la partie précédente va encore plus loin. Il ne se contente pas de limiter au maximum le gaspillage en utilisant les restes et les déchets, il cuisine justement des produits que d'autres, les supermarchés, considèrent comme des déchets, impropres à la vente. Cette pratique, qui comme nous l'avons vu offre à Luca la possibilité de cuisiner malgré sa situation d'hébergement, amène également à développer toutes sortes de stratégies afin d'accommoder des aliments parfois peu ragoûtants. De passage chez un enquêteur, Luca se met à cuisiner comme il en a l'habitude, et se prépare à faire cuire des cuisses de poulet récupérées dans les poubelles. En découvrant que la date de péremption est passée depuis plusieurs jours et que les cuisses de poulet ont été stockées de longues heures dans une voiture, l'enquêteur émet quelques doutes sur leur fraîcheur et esquisse les potentiels dangers qui pourraient advenir si elles étaient consommées. Ces réflexions irritent quelque peu Luca mais surtout, elles le poussent à dévoiler des stratégies culinaires, nécessaires à la préparation d'aliments qui manquent de fraîcheur. C'est alors une véritable recette de cuisine qu'il livre à l'enquêteur : il convient tout d'abord d'enlever la peau du poulet, pour ne garder que la viande à proprement parler, il faut ensuite plonger le poulet dans de l'eau froide que l'on porte doucement à ébullition tout en enlevant l'écume qui se forme à la surface, enfin, le poulet déjà cuit est frit quelques minutes dans un bain d'huile bouillante afin de le faire griller. Un aliment qui aurait ainsi été jeté par une majorité de personnes se transforme, dans les mains de ce cuisinier momentanément hors-service, en produit tout à fait consommable, si tant est que l'on connaisse quelques « ficelles » du métier.

A la table des cuisiniers appauvris, on ne paie donc guère la facture de la crise. Mais l'ingéniosité déployée pour ne rien perdre, pour tout transformer en de nouvelles préparations goûteuses et soignées est le fruit d'années d'expérience. Ces savoir-faire sont également mis à profit au moment de l'approvisionnement.

2.3.3. Manger bien, avec moins (2) : s'approvisionner en professionnel

Pour ces travailleurs qui mobilisent leurs compétences gastronomiques pour affronter la crise, l'approvisionnement connaît des changements importants et d'une autre nature que ceux identifiés plus généralement pour l'ensemble des enquêtés. Les stratégies d'approvisionnement dessinent des parcours à l'affût des bonnes affaires, entre trajets pour acquérir à bon prix un produit dans un magasin connu et flânerie au milieu des commerces à la découverte des bons plans du moment.

Les stratégies d'achat ne sont cependant pas les mêmes pour toutes et tous. Pour certains, la récupération de denrées destinées à la benne est un exercice de tous les jours, mélange de prévision et de saisie d'opportunité sur le moment. La

récupération des invendus constitue alors un butin non planifiable et qui suppose de l'inventivité dans l'usage des produits ainsi glanés. Elle forme une bonne partie des stocks de François*, qui reconnaît : « *Ce n'est pas que j'ai la folie de l'achat, ni la peur de manquer, mais j'ai déjà tout d'avance* » (12 mars 2021). Pour Luca*, la récupération constitue, avec la consommation dans les restaurants solidaires et les centres d'hébergement, l'unique source d'approvisionnement alimentaire. Encore faut-il savoir comment transformer des légumes abîmés ou de la viande bleuie (voir *supra*). Les quantités de nourriture recueillies dans les poubelles des supermarchés sont telles que la nourriture devient une monnaie d'échange pour obtenir d'autres services qu'il ne pourrait avoir gratuitement sinon (partie 2, point 3.3). D'autres formes de récupération prennent plus pour Luca* l'apparence de dons d'invendus. Il se rend ainsi régulièrement chez un poissonnier qu'il connaît bien et qui lui donne des quantités incroyables de poissons et de fruits de mer. Ces récupérations permettent de consommer des aliments assez luxueux et difficilement accessibles autrement, comme des coquilles St-Jacques ou des filets de saumon.

Demeurant à l'écart de l'aide sociale, de l'alimentaire et de l'univers marginal des récupérateurs des poubelles, les autres cuisiniers rencontrés s'approvisionnent sur le circuit marchand. Pour certains, la fréquence des courses s'est raréfiée. Elles ont lieu une fois par mois afin de concentrer les dépenses et de favoriser des pratiques de réutilisation. Cela permet également d'économiser sur les frais de transport. La durée des courses est rallongée, en raison de la multiplication des lieux d'approvisionnement afin d'acheter au meilleur prix. Fabian et Philippe vont moins à la poissonnerie et sur le marché, pour dépenser moins, ils ont diversifié leurs fournisseurs :

J'ai un primeur qui ne fait pas trop cher les légumes. Ça tourne entre 1 et 2 € j'y vais, même si je n'aime pas trop le primeur ça n'empêche que j'y vais quand même. Des endroits où je n'avais pas trop l'habitude d'aller. Je connaissais parce que voilà, c'est pas très loin de chez moi etc. mais où j'avais pas l'habitude d'aller. Ben là on change. Et on compte. Je compte, il y a pas le choix.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Avant j'aimais bien prendre des petits trucs au petit marché, maintenant j'y vais moins, je vais à LIDL, là où c'est pas cher. [...] Aussi il peut m'arriver [encore] d'aller au marché, et je vais prendre quelques légumes parce que je trouve que les légumes sont pas très beaux des fois à LIDL, donc voilà je vais prendre pour 10 € de légumes.

Entretien avec Philippe, maître d'hôtel extra, le 23 novembre 2020 en visioconférence.

Le cuisinier prévoit son itinéraire marchand en fonction d'une liste de produits prédéfinis : « *On fait la liste de courses : donc ça on va le prendre là, ça on le prend là, ça on le prend là* ». Ce n'est pas un cas isolé. Connaître à l'avance la plupart des produits qui passeront à la caisse permet de respecter le budget préalablement fixé et ainsi d'éviter tout débordement car le budget correspond à

un nombre de repas à réaliser plus élevé que d'habitude, comme l'explique Fabian :

Voilà, je vais droit au but, je trace. Je fais les courses, je sais à combien, et puis y a aussi une chose c'est que quand je vais faire, là maintenant, dans beaucoup de supermarchés, vous avez les petites « scannettes » qui vous disent à combien vous en êtes. [...] vous scannez [...] et au fur et à mesure vous savez ce que vous avez dans votre caddy, vous en avez pour 50 €, 60 €. Et ça permet de savoir, de pouvoir aussi tenir son budget. [...] Là l'avantage c'est que vous savez à combien vous en êtes, donc : « Ah, je suis arrivé au maximum, donc terminé. » Voilà.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

L'itinéraire prévu peut aussi changer pour profiter de prix plus bas ailleurs. Les consommateurs se tiennent ainsi à l'affût des bons plans, quitte à rebrousser chemin pour acheter un produit initialement délaissé :

Ben déjà je vais sur le marché, parce que ça me fait économiser un peu. Et puis après c'est en fonction des promos. Donc LIDL, Carrefour, Leclerc, je m'arrange pour tout savoir. Et puis là où y a des promos qui sont des vraies promos, et y en a d'autres on vous dit que c'est la promo mais quand on regarde réellement de plus près, c'est une arnaque.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Le temps passé en magasin est ainsi majoritairement accaparé par une prise de connaissance et une évaluation des prix. Internet est très peu utilisé pour commander, et sert soit seulement de support de comparaison soit est totalement évincé au profit de l'expérience *in situ*. Fabian insiste sur le fait qu'il « aime bien aller dans les magasins » après s'être renseigné « sur le net », car il considère pouvoir y trouver davantage de bonnes affaires et qu'il doit faire attention car « tout doit pouvoir être utilisé deux fois ». Il affirme même aller regarder dans les rayons lorsqu'il y a des promotions en tête de gondole, pour comparer les prix et parfois remarquer un désavantage pour les produits mis en évidence. Jean-Francis, également, préfère être au contact des produits pour pouvoir les choisir selon ses critères d'optimisation de quantités :

— Ah vous allez là-bas vous faites un repérage et après vous commandez sur internet ?

— Euh non non, je vais au magasin carrément. Mon caddie... Je vais au service livraison et après ils me le livrent deux heures ou trois heures après et puis voilà. Non non, parce que j'ai voulu le faire une fois, j'ai jamais eu ce que je voulais alors... [...] parce que [...] mettons une barquette de porc [...] ce qu'il y a à l'intérieur sera pas la même chose dans la boîte à côté, donc si je vois qu'il y a plus d'échines d'un côté, je préfère moi l'échine que... voilà. Je veux une épaule d'agneau, je préfère prendre une épaule d'agneau qui est un tout petit peu plus grosse mais je sais que je vais pouvoir en tirer deux ou trois rôtis dessus. Voyez je minimise, visuellement je me le minimise dessus quoi.

Entretien avec Jean-Francis, garçon de café au chômage, le 12 janvier 2021 dans le 92.

Peuvent aussi entrer en ligne de compte dans le choix des commerces la possession d'une carte de fidélité, les promotions plus flagrantes sur les marques de l'enseigne et les avantages clients qui sont associés au passage en caisse, en supermarché notamment :

— Jean-Francis : Ça va vite quand vous faites 180 € de courses vous êtes sur au moins de récupérer entre 7 et 8 €. Si vous faites vos achats comme il faut, malin, que vous récupérez euh... pas mal de petits centimes qui vous font monter vite quoi.

— Mais du coup, c'est quoi un achat malin ?

— Euh... Si vous prenez les promotions de chez eux, les promotions de chez eux déjà... la marque Cora... déjà vous gagnez pas mal de points automatiquement.

Entretien avec Jean-Francis, garçon de café au chômage, le 12 janvier 2021 à Montrouge (92).

Ces démarches consciencieuses et précautionneuses d'approvisionnement sont indissociables d'activités de calcul et de comptabilité, qui apparaissent être – là également – une pratique nouvelle, néanmoins facilitée par l'expertise professionnelle et l'habitude de cuisiner. Fabian confie que sa femme note toutes les dépenses dans un petit carnet :

Ah ben oui, on passe plus de temps parce que on est obligé de calculer. C'est un fait, avant je calculais pas. On avait besoin d'aller faire les courses, j'allais faire les courses, point. Je calculais rien du tout. Je faisais attention à mes prix, j'achetais pas non plus sans regarder, je faisais attention aux prix, à des choses qui sont cohérentes.[...] Mais bon j'ai un œil qui est beaucoup plus affûté par rapport à certains autres qui ont pas l'habitude. Moi c'est, je suis dans les chiffres et dans les, quand je travaille.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Les techniques de comptes et de choix des produits relèvent indéniablement des capacités acquises par l'exercice de leur profession, surtout pour les cuisiniers, restaurateurs et logisticiens lors d'événements ou dans de grands établissements. Fabian explique l'aisance avec laquelle il compare et profite des opportunités comme résultantes de son travail quotidien :

C'est notre métier, on achète en permanence, c'est sûr qu'on a un point de vue qui est différent, par rapport au quidam qui va faire ses courses au supermarché [...] comme on dit faut pas me prendre pour un canard sauvage (rires), si vous voyez ce que je veux dire.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Faisant les comptes, les experts privilégient plutôt les grosses quantités, qui abaissent le prix unitaire. Les grosses quantités permettent de faire des économies d'échelle (comparé à l'achat en moindre volume). Fabian se rend chez Cotsco, un supermarché de gros et de demi-gros ainsi qu'à Cora, comme Jean-Francis, hypermarché qui propose des promotions temporaires pour d'importants volumes : « *Si vous prenez des coquillettes c'est 10kg direct de coquillettes ou du papier toilette [...] c'est 36 rouleaux. Y'a pas en dessous* ».

Aussi, la qualité reste une variable incontournable, notamment pour éviter d'avoir à jeter rapidement par délai de péremption dépassé ou simplement altération de l'aliment. Fabian préfère ainsi payer 50 centimes de plus pour un produit qui « *tienne plus d'une semaine ou quinze jours* » et ne pas avoir à consommer rapidement le produit. Fin connaisseur des propriétés des produits, il se détache de la date de péremption et se fie à sa propre expertise :

Et puis celles qui sont réelles, et pas [les dates de péremption] Parce que je sais très bien par exemple que... Je vais donner un exemple : on va dire les yaourts. On est le 26 aujourd'hui je crois. Voilà, on est le 26. Je vais passer dans un magasin, promotion sur les yaourts parce que la date est au 28, je vais sûrement le prendre parce que je sais que si mes yaourts restent au frigo et que j'ai pas trop de changement de température, je vais pouvoir les faire tenir trois quatre jours de plus, voire une semaine de plus. Mais ça je le ferais avec des yaourts, ou avec du beurre, mais je vais pas le faire avec des œufs par exemple. Et encore avec les œufs ça va dépendre si je prends des œufs élevés plein air, ou si c'est des œufs qui ont été élevés en batterie. Et ça c'est marqué dessus.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Pour obtenir des produits à moindre coût et en grande quantité, Fabian mobilise aussi son réseau professionnel. Avec des collègues, ils préparent des commandes collectives et vont s'approvisionner directement à Rungis¹⁷³ :

Rungis ça vaut pas le coup d'y aller juste pour un poulet ou un coulis de carotte ou de betterave ou quoique ce soit. Ça vaut le coup si on achète une grosse quantité, il faut être à plusieurs et puis voilà. Et y'en a un qui fait l'acheteur et qui va acheter. [...] Rungis, c'est à l'opportunité, ça dépend. Ça sert à rien de y aller si c'est pour faire, je vais dire une bêtise, si c'est pour acheter que 5 kg de patates. J'ai plus vite fait d'aller chez l'épicier d'à côté qui vend 5 kg de patates à 4 €...50. C'est moins cher¹⁷⁴.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Avec cette combine, il se retrouve au moment de l'entretien avec de grandes quantités de pommes de terre, d'oignons et divers autres produits frais qui s'abîmeront peu. Autre combine qui souligne l'importance du monde professionnel dans lequel il est inséré : il a été mis en contact via un collègue avec un éleveur normand pour obtenir de la viande non industrielle à moindre coût, qu'il appelle lorsqu'il souhaite se faire livrer :

Là, j'ai eu un plan par ami où je reçois directement la viande de chez l'éleveur, portionnée, qui me coûte beaucoup moins chère. [...] J'ai reçu presque 10 kg de viande portionnée pour 102 € exactement, frais de postes inclus. [...] Alors j'ai pas pris bien entendu des supers morceaux, mais j'ai des steaks, j'ai de la viande hachée,

¹⁷³ Cette logique de consommation guidée par une situation de précarité financière n'est pas sans rappeler les analyses de Denis Colombi qui montre l'importance de l'épargne en nature dans les calculs de gestion budgétaire des personnes les plus pauvres. Il donne l'exemple de l'épargne sous forme de produits alimentaires, où l'achat en gros apparaît comme une astuce économique et où la « logique du congélateur » prévaut, jouant un rôle de stockage essentiel palliant l'apparition d'un manque potentiel. Voir : Denis Colombi, *Où va l'argent des pauvres : Fantômes politiques, réalités sociologiques*, Paris, Payot, 2020, 348p.

¹⁷⁴ Il ne veut d'ailleurs pas acheter les paniers de légumes en ligne que Rungis vendait à destination des particuliers, car les prix étaient eux-mêmes déjà trop élevés par rapport aux tarifs auxquels il est habitué.

j'ai un rôti de bœuf... [...] Pas besoin d'aller chez le boucher et je suis sûr de la qualité de la viande.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisinier en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Pouvoir mobiliser son réseau professionnel allège ainsi une partie des coûts liés à l'alimentation, notamment pour les produits coûteux comme la viande et les légumes. Ainsi, cela explique que le budget de courses de Philippe évoqué précédemment (300 €/mois) soit plus élevé que celui de Fabian (150-200 €/mois) alors que les ressources du foyer sont bien inférieures (1 200 € pour celui de Philippe, 2 500 € pour celui de Fabian). Le maître d'hôtel a beau être un cuisinier chevronné et se tenir à l'affût des bons plans, il n'a pas accès, en tant que maître d'hôtel, à un réseau de fournisseurs alimentaires professionnels comme celui sur lequel certains cuisiniers de métier, comme Fabian, peuvent s'appuyer.

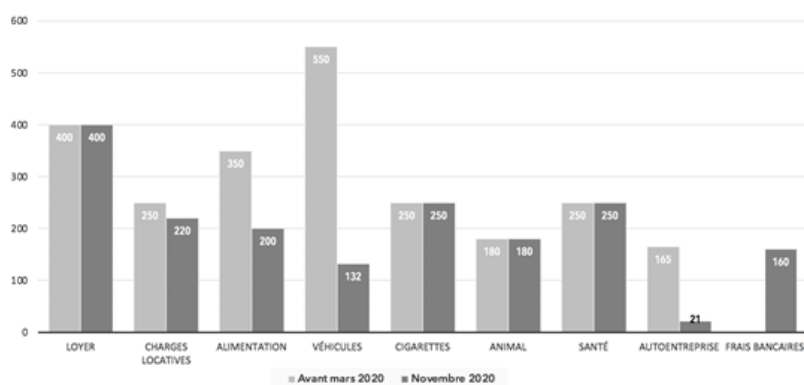
Malgré la réduction du budget accordé à l'alimentation, la qualité de l'alimentation ne paraît ainsi que modérément impactée chez les cuisiniers professionnels ou amateurs aguerris de notre échantillon. Cela résulte dans un premier temps, de la contraction effectuée sur d'autres charges budgétaires et de ces techniques mobilisées pour assurer la diversité des repas, assurées par la conservation d'un budget suffisamment conséquent alloué à l'alimentation. Dans l'ordre des arbitrages budgétaires, on rogne aussi ailleurs que sur l'alimentation, pour continuer de bien manger et de nourrir ainsi ses proches. Fabian diminue fortement ses frais de transports (voir graphique 4), Philippe et sa femme leurs frais d'habitation et « pensions alimentaires »¹⁷⁵ aux enfants (voir graphique 6). Néanmoins, bien que le budget alloué à l'alimentation ait diminué d'au moins 150 € pour les deux couples, la part budgétaire qui y est accordée n'a varié que très faiblement par rapport aux autres charges budgétaires. En effet, les graphiques 5 et 7 montrent, tant pour le foyer de Fabian que celui de Philippe, une stabilité concernant l'alimentation dans l'évolution de la répartition des parts budgétaires, ce qui souligne l'importance qui lui est accordée et préservée au quotidien, motivée par le souci d'une alimentation de qualité.

¹⁷⁵ « Il faut savoir qu'on a aussi des pensions alimentaires à payer pour les enfants. Puisque ma femme a deux enfants en Thaïlande, et moi j'ai trois enfants qui sont grands, mais ma fille fait un master, donc je me dois de l'aider jusqu'à ce qu'elle puisse avoir, là elle va avoir 23 ans, mais bon elle n'a pas trop de travail non-plus en ce moment, donc voilà j'ai des pensions alimentaires, j'ai tout ça. A partir du mois prochain je les ai alertés que voilà, je ferais ce que je pourrais, mais bon voilà. »

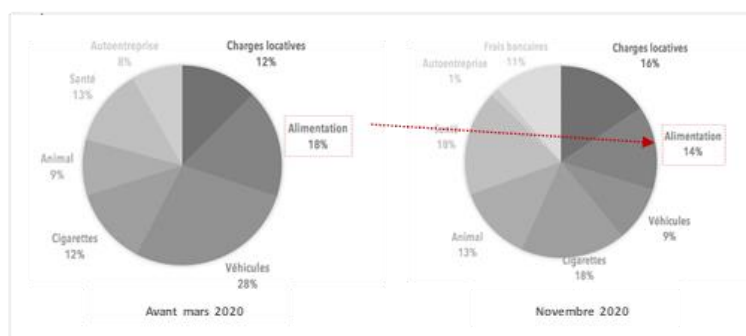
Esquisses d'évolutions budgétaires sur base déclarative :

Graphiques 4 et 5 : Évolution du budget alloué à l'alimentation pour le foyer de Fabian

Graphique n°4 – Réduction des charges opérées pour le foyer de Fabian (euros)

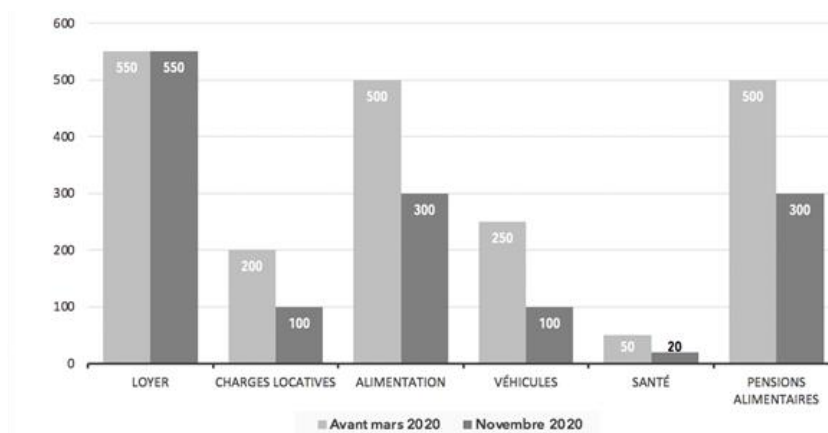


Graphique n°5 – Changement de la répartition des parts budgétaires (hors loyer) de Fabian

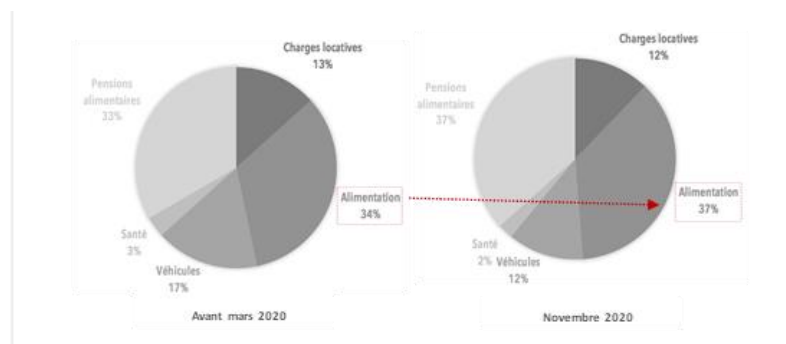


Graphiques 6 et 7 : Evolution du budget alloué à l'alimentation pour le foyer de Philippe

Graphique n°6 – Réduction des charges opérées pour le foyer de Philippe (euros)



Graphique n°7 – Changement de la répartition des parts budgétaires (hors loyer) de Philippe



3. LA GESTION DES PROBLEMES DE SANTE DURANT LA CRISE SANITAIRE

Dans le projet d'enquête, nous faisons l'hypothèse que nous observerions des formes de retard ou de renoncements aux soins par jeux d'arbitrages budgétaires, auprès d'individus et de foyers déjà dans des situations économiques précaires, soumis à des baisses significatives et brutales de revenus et plongés dans une phase d'incertitude économique. Nous pouvons nous attendre à un creusement des inégalités sociales de santé, prédit ou constaté par de nombreux travaux en sciences sociales ou en épidémiologie¹⁷⁶. Mais l'enquête n'aborde pas directement le thème des inégalités sociales de santé. Dans les entretiens, la santé est en effet abordée basiquement comme un poste de dépenses parmi d'autres, dont on étudie la résonance avec un choc initial de revenus lié à la mise au chômage sous une forme ou sous une autre. Nous demandons si les personnes ont des problèmes de santé, des droits ouverts au régime général d'assurance maladie ou non, une complémentaire santé, si elles ont consulté le cas échéant, et tentons d'établir avec elle le montant de leurs dépenses de santé depuis mars 2020.

Dans l'échantillon de plus de 70 travailleurs de l'hôtellerie-restauration interrogés, quels sont donc les problèmes de santé rencontrés ? Est-ce que certaines difficultés ont à voir avec la crise, ont été amplifiées par elle, et de quelle manière ? Comment les dépenses de santé sont-elles gérées étant donnée la baisse des revenus de travail et l'incertitude économique dans laquelle sont plongés les enquêtés ?

Encadré n°5 – La Covid-19, sujet (in)contournable ?

« *C'est vraiment une cassure que de ne pas travailler. On ne peut que subir les aides mais heureusement qu'elles sont là. On n'est pas malade du Covid mais nous aussi on subit la maladie* », estime Gwilhem, sans emploi depuis octobre 2020. Quoique la Covid-19 puisse être tenue pour la cause initiale de bien des maux des travailleurs que l'on a interrogés, force est de constater que nous ne pouvons dire grand chose de la maladie en tant que telle en rapport à la population enquêtée. Certes, des individus ont été atteints du virus SARS-CoV-2. Cinq personnes au moins l'ont contracté. Geoffrey, célibataire logé seul dans un appartement en Seine-Saint-Denis, et Khedidja, logée en résidence universitaire se sont vivement plaints de la gestion médicale de leur maladie. « *Inadmissible* », écrit le premier lors de l'échange initial que nous avons

¹⁷⁶ Voir notamment les articles parus en juillet 2020 dans *Métropolitiques* : Mariette et Pitti, « *Covid-19 en Seine-Saint-Denis...* ». Les auteures soulignent que les inégalités sociales et spatiales de santé « *restent peu appréhendées dans cette crise* ». Elles estiment que les « *classes populaires urbaines racisées* » ont été surexposées au virus.

eu avec lui, la « cellule Covid » l'aurait contacté une semaine après sa demande dans les débuts de l'épidémie. Khedidja a plutôt été « choquée » : contaminée en avril, elle est hospitalisée dans un couloir d'un hôpital parisien la nuit du 7. Mise dehors le lendemain avec une prescription de paracétamol et de vitamines, elle rentre chez elle à pied (2 km), en débardeur sous la pluie, terriblement déboussolée. Elle pense que cela a contribué à empirer son état. Elle serait restée au lit deux mois complets (pendant le confinement, elle n'était pas tenue de travailler), avec des maux de tête infernaux (la « migraine du Covid »), des pertes de connaissance, une profonde fatigue et une atonie, des vomissements. Faysal*, réfugié bengali en colocation à Paris, travaillant de façon discontinue à la pizzeria où il était salarié en 2020, a quant à lui été hospitalisé trois jours et n'a pris que deux jours de repos par la suite. Il n'en dit pas davantage sur cet événement. François*, logé seul à Paris dans le 18^{ème} arrondissement, alors salarié cuisinier en activité partielle, a découvert qu'il avait des problèmes cardiaques lors de son hospitalisation après sa contamination au virus. Enfin, Fadi a attrapé la Covid-19 en mars 2021, à l'enterrement de son père dans un département rural du sud de la France. D'autres se sont inquiétés pour des proches sans être atteints eux-mêmes par la maladie. Fahima fournit peut-être l'exemple d'un « cluster familial ». Son frère et sa sœur ont beaucoup souffert de la maladie, le frère aurait gardé des « séquelles ». On ne recense qu'une seule attitude d'évitement d'un lieu de vie collectif suite à un cas de Covid-19. Luca*, migrant roumain, a su qu'un résident du CHU qui avait la Covid avait été transporté à l'hôpital. Il a préféré ne pas y retourner dormir quelques nuits. Cela peut sembler contradictoire car il a été hébergé dans un gymnase ainsi que d'autres lieux très fréquentés depuis que la pandémie est survenue. Personne ne signale non plus de difficultés à se fournir en masques, ou ne présente ces objets obligatoires à porter dans le cadre des mesures sanitaires comme un surcoût pénible. En somme, le sujet de la Covid-19 en tant que risque infectieux est très peu abordé durant les entretiens : il y a moins de 100 occurrences du terme dans les 1000 pages des journaux de terrain et rarement pour un usage direct. Les travailleurs ne font pas grand cas de la maladie. Qu'apprend-on donc des autres maladies prises en charge pendant une période où le service public de santé est, comme chacun sait, très chamboulé par la nécessité de faire face à ce virus ?

3.1. Inactivité, perte de revenus et désœuvrement

Le lecteur sait déjà à quelles pertes monétaires et de temps d'activité les travailleurs de l'hôtellerie-restauration sont confrontés. Comment cela se traduit-il en termes de santé ?

3.1.1. Les maux de l'inactivité : ennui et angoisse, insomnie et dépression

Quand les travailleurs de l'hôtellerie-restauration se retrouvent hors-service, ils parlent des effets indésirables de cette situation sur leur moral. Bien peu se réjouissent du temps ainsi libéré, ils évoquent plutôt les effets nocifs du désœuvrement sur leur « santé mentale ». « Ça faisait du bien de reprendre [au printemps 2020, après le premier confinement], ne serait-ce que pour la santé mentale », relate Gabi, 32 ans, un serveur célibataire qui se loge à Paris. Raja*, étudiant indien de 29 ans complète : « Beaucoup de choses sont plus grandes que la Covid, la santé mentale... ». Fahima ajoute : « Ça rend dépressif [...]Ça rend très négatif [...]Même si de base on est joyeux, là on a du mal. » L'expérience du chômage comme démoralisante, humiliante voire incapacitante est de longue date et abondamment documentée. De surcroît, dans le contexte de la Covid-19 et des confinements imposés successivement, d'autres enquêtes décrivent cette expérience avec force de détails. Des dispositifs de recherche, en épidémiologie notamment, prennent directement pour objet les effets du confinement sur la santé mentale. Notre analyse n'a donc rien d'original, mais elle se montre particulièrement vigilante aux évaluations des intéressés et aux récits qu'ils font de leurs problèmes et à la part dans ces problèmes – pas toujours entière – qu'ils imputent à la situation actuelle.

Les entretiens font d'abord apparaître que pour les individus qui connaissent un traumatisme particulier avant ou pendant la crise économique, la situation enfonce le clou. Cela n'a sans doute pas tant à voir avec le milieu professionnel des enquêtés qu'avec les formes d'isolement qu'impose ou redouble la crise sanitaire. Ainsi, Faysal*, commis de cuisine bengali, perd sa femme en juillet 2020 ; elle s'est suicidée. Quand on l'interroge sur sa santé, il répète qu'il « n'arrive pas à passer le temps ». En plus de ne pouvoir s'occuper par le travail, il ne peut plus s'adonner à ses routines de communication avec son épouse et ses enfants (placés chez une dame au Bangladesh qui répond peu au téléphone). Il est suivi par un psychologue à la Permanence Social d'Accueil où nous l'avons rencontré à Paris. Jean-François, père isolé de 50 ans qui a été mis à l'épreuve par une démission en janvier 2019 et est en litige aux prud'hommes contre son ancien employeur a déjà connu une année délétère avant mars 2020 : prise de poids, d'alcool, cigarettes, cholestérol. Or, il augmente sa consommation de cigarettes (qui lui revient à 340 € par mois selon ses calculs).

— Et c'est en augmentation, là quand vous dites « quarante cigarettes par jour » c'est parce que vous avez augmenté ?

— Ah bah oui. Beh avec le confinement, vous avez plus le droit de sortir, vous êtes à la fenêtre toute la journée en train de fumer votre clope. Vous pouvez pas descendre, vous pouvez pas marcher, vous pouvez pas... Voilà...

Entretien avec Jean-François, garçon de café au chômage, le 18 novembre 2020 via appel téléphonique.

Il n'est pas le seul chez qui on observe une augmentation de la consommation de cigarettes – la cigarette apparaît alors littéralement comme un passe-temps parmi d'autres dont on ne peut pas se passer¹⁷⁷. (Pour la consommation d'alcool en revanche, personne ne reconnaît directement que l'inactivité se traduise par des excès.) Selon une enquête menée par Santé Publique France qui suit l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de COVID-19, environ un quart des fumeurs ont déclaré avoir augmenté leur consommation de tabac, bien que cette augmentation ne paraisse pas imputable à la situation sanitaire¹⁷⁸. L'évolution des usages d'alcool a semblé moins défavorable. Que ce soit pour le tabac ou pour l'alcool, les principales raisons évoquées pour justifier l'augmentation des consommations sont l'ennui, le manque d'activité, le stress et le plaisir. Cette consommation croissante est également liée à des états d'anxiété et de dépression. Le journal *Le Monde* fait justement mention de l'enquête de Santé Publique France dans un article paru le 26 mai¹⁷⁹. Relayant la parole d'épidémiologistes, le journaliste note qu'entre 2019 et 2020, le tabagisme chez les populations les plus défavorisées est passé de 29,8% à 33,3%. Mais la parole médiatique est nuancée et prend en considération les conclusions de Santé Publique France, qui n'affirme d'aucune façon que la crise sanitaire a eu une influence directe sur l'augmentation du tabagisme. Elle propose de prendre en compte, pour comprendre cette évolution, des événements qui précèdent la crise sanitaire, notamment le mouvement des Gilets Jaunes et plus largement la crise sociale qui affecte la société française. Le même hebdomadaire publie pourtant quelques jours plus tard un article sur le même sujet¹⁸⁰, mais semble cette fois-ci, par le biais de témoignages, affirmer que la crise sanitaire a eu une influence sur l'augmentation de la quantité de tabac consommé, ce qui va dans le sens des paroles de Jean-François. Les témoignages

¹⁷⁷ La cigarette peut ainsi avoir le sens d'un soin que l'on se donne pour atténuer ses angoisses. Dans certains budgets, et pris sous cet angle, il serait donc cohérent d'inscrire le tabac dans les dépenses de santé / soins. Fabian, que nous évoquerons plus loin pour des reports de soin, cherche à l'inverse à réduire sa consommation de tabac dans une logique de limitation générale des dépenses.

¹⁷⁸ Voir le site de Santé Publique France, « CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de COVID-19 », URL : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/coviprev-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie-de-covid-19>. Page consultée le 25 mai 2021. Voir Anne Pasquereau, Raphaël Andler, Romain Guignard, Noémie Soullier, Arnaud Gautier, Jean-Baptiste Richard, Viêt Nguyen-Thanh, « Consommation de tabac parmi les adultes en 2002 : résultats du baromètre de Santé publique France », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 26 mai 2021, p. 131-139.

¹⁷⁹ Julien Lemaignen, « Pour les plus défavorisés, le tabac est perçu comme l'un des rares plaisirs », *Le Monde*, 26 mai 2021.

¹⁸⁰ Brune Mauger, « “Je ne fumais plus quasiment plus quand on m'a interdit de faire du sport. Je suis revenu à plus d'un paquet par jour” », *Le Monde*, 31 mai 2021.

recueillis par le journaliste sont sans appels : le stress dû à l'incertitude, la déprime, l'enfermement, le manque de relations sociales, l'impossibilité de faire du sport ont amené certaines personnes, particulièrement touchées par la crise et les restrictions, à reprendre la cigarette ou bien à augmenter leur consommation. Le tabac est ainsi un des « rares plaisirs » qui subsiste, notamment pour les foyers les plus défavorisés, d'autant plus qu'il joue un rôle supplémentaire : la gestion du stress.

D'autres enquêtés, qui n'évoquent pas de difficultés psychiques particulières avant la survenue de la crise sanitaire font état d'angoisses nouvelles. Toujours selon cette même enquête CoviPrev, les états dépressifs ou anxieux, les problèmes de sommeil et les pensées suicidaires ont fortement augmenté en comparaison aux déclarations hors situation épidémique¹⁸¹. Dans le cas des travailleurs interrogés, cela se traduit en particulier par des insomnies. Inès, 45 ans, dont le compagnon est aussi extra dans l'hôtellerie-restauration événementielle, est aussi concernée par un manque d'appétit, son moral est au plus bas :

Je dors pas beaucoup, je dors pas avant 3h du matin, je fais des crises. [...] Je suis quelqu'un qui moralement qui... est épuisé. De la situation qui est épuisée, qui dors pas beaucoup. Mon compagnon me dit « Ouais tu ne manges pas », ceci cela, je lui dis « Non j'ai pas faim » j'ai une barre dans l'estomac quoi, j'ai un nœud qui est là, il arrive pas à se retirer quoi. Et je fais qu'un repas le soir, je veux pas manger le midi. Là dessus c'est quelqu'un qui... J'étais [allée] voir mon médecin... c'est quand même 24 € et alors on retire ça sur le budget, sur le peu qu'on a, c'est déjà très dur, mais qui m'a dit que moralement beh... il faut que je dorme. Et quand j'expliquais notre situation, il m'a dit « Beh là dessus je peux rien faire. C'est votre moral qui va pas bien. » [...] Je peux pas me forcer à manger si ça va pas moralement. (dit Inès à une copine qui comme elle va mal).

Entretien avec Inès, maître d'hôtel extra, le 9 novembre 2020 en visioconférence.

Comme avec d'autres personnes, l'entretien semble ouvrir un espace d'écoute, de réflexion sur sa propre expérience passant par la recherche et la mise à l'épreuve par répétition de certains mots qui touchent juste (« *très dur moralement* »), qui épousent l'expérience évoquée. D'autres enquêtés sont moins prolixes, et c'est alors la discipline d'enquête budgétaire, – les tentatives d'inventaire de dépenses de santé, qui révèlent des formes de souffrance entre deux lignes de comptes. Les dépenses de médicaments peuvent ainsi indiquer une consultation auprès d'un médecin où il fut question de santé mentale. Angèle*, cuisinière de 27 ans, mère de deux enfants logée en CHU, s'est vue prescrire des somnifères (Hydroxine Sandoz 25 mg). Quand nous la rencontrons

¹⁸¹ Les personnes particulièrement affectées sont les jeunes (18-24 ans, étudiants) et les personnes en situation de précarité. La situation épidémique et les mesures prises pour la contrôler affectent de façon importante la santé mentale de la population. De nombreuses campagnes pour inciter à solliciter un soutien psychologique, en cas de signes d'anxiété ou de dépression, sont apparues au fur et à mesure de la découverte de la dégradation de l'état global de santé mentale de la population. Mais le non-remboursement des consultations psychologiques (des chèques à destination des étudiants ont seulement été proposés en mars 2021 en limitant la prise en charge à trois consultations), la saturation des centres médico-psychologiques et le peu de solutions proposées aux plus précaires participent à limiter l'impact de ces campagnes préventives.

mi-décembre 2020, elle a réussi à se faire embaucher pour des vacances dans la cuisine d'une crèche après un semestre d'inactivité. Début mars, l'enquêtrice l'interroge sur cette prise de somnifères, qui a commencé en amont de la crise sanitaire, mais s'est renforcée à son arrivée. La jeune femme n'a arrêté d'en consommer qu'au moment où elle a retrouvé un emploi stable en janvier 2021, même si elle se réveille encore dans la nuit. « *Je fais des nuits blanches mais c'est pas grave. Je veux plus tout ça* ». Idem pour Hakim*, l'ex-aubergiste fauché de 35 ans, qui passe sa nuit les yeux ouverts à consulter des vidéos sur son portable. Quand il s'endort, il lui arrive de se réveiller brutalement, en proie à des cauchemars. Il s'adonne également, certes temporairement, à des jeux d'argent de façon quasi-quotidienne (sur son rapport aux paris sportifs, voir partie 2, 3.3.), ce genre de pratique n'étant pas sans risque en termes de santé¹⁸². Quant à Philippe, 54 ans, atteint d'une maladie génétique pour laquelle il est reconnu adulte handicapé, il dit être « *tombé un petit peu plus dans (souffle), j'ai fait comme une sorte de dépression voilà. Là je suis sous antidépresseurs, voilà.* »

Pour terminer la gradation des situations de mal-être exprimées, évoquons Marc. Par le passé, il a déjà connu des échecs professionnels relatifs à des réalités dépassant largement le cadre individuel : un attentat (2001), une crise économique (2008). Pour la crise économico-sanitaire actuelle, il précise : « *Et puis beh... v'là le Covid [petit rire] et du coup troisième, troisième épreuve de vie.* » Avant mars, tout semblait bien se profiler pour lui, il bâtissait un très bon réseau professionnel, était reconnu dans son milieu et gagnait un salaire confortable. Cette nouvelle « *épreuve de vie* » se traduit par le fait de se retrouver sans travail et sans allocation de retour à l'emploi, n'ayant pas effectué le nombre d'heures suffisant (il lui manquait alors 300 heures, ce qui signifie – bien qu'il ne le dise pas – qu'il a très peu travaillé les douze mois précédents). Il survit en mars et en avril 2020 grâce à ses revenus de février, puis bénéficie du RSA à partir du mois de mai. Les dettes, que l'on a eu l'occasion de décrire plus tôt dans ce rapport, s'accumulent très vite, puisqu'il ne peut pas payer toutes ses charges (en particulier le loyer, le crédit pour la réparation de sa voiture, les pensions alimentaires, les amendes de stationnement, les frais bancaires correspondant à un dépassement de plafond de découvert autorisé). Alors qu'il évoque le dossier de surendettement en cours de montage (qui consiste à « *acter qu'on est en faillite personnelle* »), il précise :

Mais... mais y'a encore une chose qu'on garde c'est l'orgueil parce que c'est ce qui nous permet de tenir hein l'orgueil, si l'orgueil disparaît euh... là c'est on se laisse aller, je vous cache pas que j'ai eu des pensées obscures, évidemment, évidemment on a des pensées obscures. [...] C'est un vrai combat des... d'être à l'affût du respect et d'avoir l'impression d'exister encore pour quelque chose ou pour quelqu'un, c'est plus la détresse... La détresse elle est financière mais ça engendre la détresse personnelle. C'est vraiment perso en fait tout ça, on le voit sur le long terme mais ce qu'on vit régulièrement, cette solitude en fait, voilà cette solitude extrême. Quand on

¹⁸² Jean-Michel Costes, Jean-Baptiste Richard, Vincent Eroukmanoff, *et al.*, « Les Français et les jeux de hasard. Résultats du Baromètre de Santé publique France 2019 », *Tendances n° 138, OFDT, Juin 2020*.

n'arrive pas à dormir par exemple, que cette nuit on se dit que la nuit va être longue parce que les minutes passent très lentement à ce moment-là, on comprend pas on se dit « Il faudrait que je dorme » pour voilà pour passer ce moment et puis ça gamberge tellement dans la tête qu'on aurait envie de se saouler de se... [...] Et on ferait tout pour ne pas réfléchir pour ne pas penser en fait.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

Il a été précisé dans la partie sur le recrutement des enquêtés que les plus mal en point ne sont sans doute pas les plus disposés à cette enquête, sauf quand le récit embraye sur de la colère et met en mouvement. L'effondrement provoque plutôt un repli, un silence. Hakim*, par exemple, n'accepte pas toujours de répondre à nos questions. Inès, également, ne répondra plus après un premier échange. Après plusieurs entretiens, Marc refusera aussi de continuer à participer à l'enquête¹⁸³.

L'atteinte portée au moral ou à la santé mentale des chômeurs de la Covid-19 est ainsi largement rapportée. Mais ce n'est pas la seule répercussion de la crise sur la santé des individus.

3.1.2. Dépenser moins pour sa santé (1) : adapter son régime alimentaire de façon contrainte

Une autre observation saillante et attendue porte sur les coupes opérées dans certaines dépenses de santé, en raison de l'amoindrissement des ressources. Dans cette perspective, les enquêtés thématisent les effets potentiellement néfastes sur leur santé des changements de régime alimentaire. En évitant d'être trop redondant avec la partie précédente consacrée à l'alimentation, évoquons ces formes d'adaptations contraintes de régimes alimentaires. Angèle* que l'on suit au long cours déclare par exemple :

Je prépare pas tous les jours à manger. Le week-end dernier j'étais chez ma copine, elle a fait à manger et m'a donné la sauce. Les enfants arrivent à manger équilibré mais moi non. Il faut que je calcule pour que ça tombe juste, Je suis tellement habituée à les faire passer en priorité que moi finalement, je ne mange pas comme ça, pas équilibré du tout, c'est en train de jouer sur ma santé même. J'ai des problèmes de fer, c'est en train de me fatiguer. Ça me donne des migraines. Je devrais aller aujourd'hui chez le médecin, mais je vais appeler, c'est sans rendez-vous mais il y a beaucoup de monde, c'est dans le 19^{ème}.

Entretien téléphonique avec Angèle, cuisinière dans la restauration collective et hébergée en hôtel social, le 12 janvier 2021.

Le fait de privilégier l'équilibre alimentaire des enfants quitte à se priver en tant que parent, dans une famille monoparentale, est une forme de sacrifice largement dépeint en sciences sociales dans des contextes de grande pauvreté¹⁸⁴.

¹⁸³ On entendra cependant parler de lui des mois plus tard dans le voisinage d'intermittents du spectacle occupant un théâtre parisien.

¹⁸⁴ Voir Christine César, Etude Abena 2004-2005. *Comportements alimentaires et situations de pauvreté. Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire*, rapport de l'Institut de veille sanitaire, 2007, p. 31 notamment. Remarquons également que pour de nombreux parents en situation précaire, la fermeture des écoles n'a pas

L'impossibilité pour Angèle d'être embauchée dans l'hôtellerie-restauration en 2020 dans un complexe hôtelier où elle avait obtenu une promesse d'embauche et qui ne l'a finalement pas recrutée au printemps, a participé à fragiliser sa situation financière. L'accès à un panier alimentaire dans son quartier, quand son emploi du temps le permet, ne change rien au fait qu'elle se nourrit mal, selon elle. Elle saute des repas, mange debout en travaillant quand elle retrouve un emploi fin 2020, habituée à prélever un peu de ce qu'elle prépare, et fait en sorte d'atteindre la satiété avec des collations sucrées, – son poids s'en ressent.

Khadija, une étudiante marocaine rencontrée dans une distribution alimentaire estudiantine des Restos du Cœur Porte de Clignancourt, célibataire, décrit une autre difficulté : les effets de la crise se font sentir sur l'organisation de son temps, ce qui impacte ses revenus et son régime alimentaire. Son approvisionnement en nourriture a énormément changé depuis qu'elle s'est mise à fréquenter ce lieu d'aide alimentaire. Vivre avec 600 € par mois de salaire est d'ordinaire compliqué. Cela l'est encore plus avec les changements d'emploi du temps académique. L'étudiante voit son emploi du temps universitaire sans cesse chamboulé au premier semestre 2020-2021, au point de ne pas pouvoir facilement réaliser ses 18 heures hebdomadaires de travail au *fast-food* (du moins quand l'établissement situé dans un centre commercial fermé en temps de confinement est encore ouvert). Quand nous la rencontrons, elle perd donc temporairement un peu de ses revenus ordinaires. Dans ces circonstances, l'aide alimentaire est une aubaine. Néanmoins, elle décrit ainsi le panier alimentaire qu'elle reçoit :

C'est un peu de tout mais ce n'est pas équilibré. Là, je ne mange pas comme avant. [...] Avant je ne suivais pas un régime, mais j'essayais de manger sainement.

Entretien avec Khadija, étudiante et employée polyvalente dans la restauration rapide, le 17 novembre durant une distribution alimentaire.

En parlant de son régime de base, elle n'évoque pas du tout le fait de manger à McDonalds lors de ses services (ce qu'elle fait pourtant). Elle décrit quatre repas par jour. Au petit déjeuner, une portion de pain, un oeuf, du lait, un fromage blanc. Au déjeuner, féculents, viande, légumes. Au goûter, presque comme au petit déjeuner, et au dîner presque comme au déjeuner mais sans féculents. Elle précise que ce régime pour elle exemplaire correspond à de grosses dépenses, qu'elle faisait des courses pour 200 € par mois au Auchan le plus proche de chez elle. Maintenant, en restant toute la journée à la maison, elle a le sentiment de ne plus bouger assez. Aussi, comme son emploi du temps change et qu'elle a du mal à s'organiser en conséquence avec « *des cours sans arrêt* », elle ajoute : « *Là je ne respecte plus rien. Je ne cuisine plus. Je mange ce que j'ai devant moi. Ce matin j'ai mangé des pommes de terre et un yaourt, c'est n'importe quoi, c'est pas équilibré, mais c'était prêt* ». Particulièrement attachée à son apparence, Khadija ne voudrait pas que l'inactivité physique se traduise par une

seulement engendré l'inquiétude de l'école à la maison, mais aussi la crainte de ne pas être en mesure de nourrir correctement ses enfants, les cantines étant à moindre coût voire gratuite pour les enfants. Voir par exemple Kim Hullot-Guiot, « Confinement : pour les familles précaires, une "fracture alimentaire" », *Libération*, 7 avril 2020.

prise de poids. Philippe, 54 ans, est lui aussi inquiet pour la même raison. Contrairement à Khadija, il a du diabète et un taux de cholestérol élevé. Les limitations de déplacement l'ont conduit à revoir son régime alimentaire pour ne pas se mettre plus en peine alors que son état de santé est déjà dégradé (heureusement, on a pu voir dans la partie alimentation que sa femme et lui sont férus de cuisine, voir partie 3, 2.3.3). Dans l'obligation de changer leurs habitudes et sources d'approvisionnement, les travailleurs mangent moins (bien) – en quantité ou qualité.

Ces éléments rejoignent les conclusions d'enquêtes sur les conséquences de la crise sanitaire. Dans l'enquête CoviPrev déjà évoquée, les personnes se trouvant en situation financière très difficile ont rapporté grignoter entre les repas plus que d'habitude, trouver moins facilement les aliments souhaités et porter plus d'attention à leur budget alimentaire. Ce sont également ces mêmes personnes qui ont fait plus souvent état d'une prise de poids. Aussi, le rapport 2020 du baromètre Ipsos / Secours populaire de la pauvreté documente les premières conséquences sociales de la pandémie et mesure que les privations alimentaires ont augmenté et sont aussi bien qualitatives (57 % des personnes se trouvant en bas de l'échelle des revenus ont déclaré ne pas pouvoir consommer d'aliments sains à chaque repas en raison du prix) que quantitatives (43 % des personnes de ce même groupe ont déclaré se restreindre « souvent » ou « parfois » sur la quantité des aliments consommés)¹⁸⁵.

3.1.3. Dépenser moins pour sa santé (2) : les reports de soins ophtalmologiques et dentaires

Pour limiter les dépenses de santé, on observe également des pratiques de report, d'échelonnement ou de renoncement aux soins, qui concernent en particulier les soins ophtalmologiques et dentaires¹⁸⁶. Parmi les soixante-trois personnes avec

¹⁸⁵ Voir les résultats du quatorzième baromètre IPSOS / SPF, « Sur la perception de la pauvreté par les Françaises et les Français. Quel impact de la crise sanitaire sur la précarité en France? », paru en septembre 2020. URL : https://www.secourspopulaire.fr/sites/default/files/atoms/files/secours_populaire_baro_pauvrete_sept_2020_v4_version_web_spf.pdf

¹⁸⁶ Pour les soins dentaires, les cabinets étaient fermés pendant le premier confinement. Selon une enquête menée par l'Assurance Maladie en partenariat avec l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) sur l'accès aux soins pendant le confinement, l'épidémie de Covid-19 a amené des personnes à ne pas avoir accès aux soins pourtant nécessaires, ainsi 60 % des personnes interrogées disent ne pas avoir réalisé à leur initiative, pendant le premier confinement, au moins un soin dont elles avaient besoin. Plusieurs raisons sont invoquées quel que soit le type de soins : la fermeture des cabinets et structures de soins, l'appréhension d'être contaminé par le coronavirus en se rendant dans des lieux de soins, la volonté de ne pas surcharger les médecins, l'impression de ne pas être légitimes. Ainsi, 67 % des personnes au chômage ont déclaré n'avoir pas réalisé au moins un soin dont elles avaient besoin pendant la période de confinement. Pour plus de la moitié des personnes dont les revenus ont baissé (55 %) et pour 47 % des personnes considérées comme précaires au regard du score Épices, ne pas avoir consulté de médecin pendant le confinement malgré un besoin aggravé le problème pour lequel elles auraient voulu consulter. La non-réalisation de soins n'a pas été homogène selon le profil des personnes : les femmes et les personnes présentant différents facteurs de précarité (situation de monoparentalité, inactivité, précarité multidimensionnelle) ont été davantage concernées. Ces constats figurent une crise sanitaire et un confinement ayant eu un impact certain sur le recours à des consultations et à des actes médicaux en population générale et une

qui nous avons réalisé des entretiens substantiels, cinq mentionnent clairement des reports de ces soins dans le ménage, du fait de la précarisation de leur conditions de vie en temps de crise. Khedidja (une autre étudiante étrangère que celle évoquée précédemment), 30 ans, a perdu ses lunettes et a renoncé à les changer ; Fabian, 53 ans, explique que sa femme et lui économisent pour que cette dernière puisse se procurer de nouveaux verres. Le couple a atteint leur quota de remboursement optique sur leur mutuelle :

On met de l'argent de côté pour que ça puisse passer. Et on se magne les fesses. Parce qu'une personne sans lunettes, c'est pas bon quoi. [...] A partir du mois de janvier, ça sera le dentaire.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisiner en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Ils sont donc dans une logique d'échelonnement des dépenses de santé, et évitent d'aller chez le médecin, un « *médecin de famille* » connu depuis vingt ans, qui a pourtant des pratiques arrangeantes – il procure d'office une ordonnance pour le « *traitement médicamenteux* » à l'année de madame¹⁸⁷, sans qu'elle ne paie de consultation. Les époux doivent veiller à la dépense pour préserver l'essentiel (payer le loyer de leur logement social à Alfortville¹⁸⁸) et ils sont donc tentés – sans le faire dans leur cas – de reporter certaines consultations. Plutôt sous le registre de la plainte, il précise :

Aller chez le médecin, c'est une dépense de [...] 25 €. Le temps que la sécu veuille bien rembourser une partie, voilà. Mais faut d'abord sortir les 25 €. Et quoi qu'il arrive sur les 25 €, on a 3 € en moins [...] de cotisations sociales et médicamenteuses.

Entretien téléphonique avec Fabian, chef cuisiner en événementiel et auto-entrepreneur, le 25 novembre 2020.

Geoffrey, célibataire de 42 ans qui a perdu 700 € de revenus, Inès, 45 ans qui n'a pas obtenu le RSA parce que son conjoint a encore droit à une allocation chômage consistante et Fahima, mère isolée qui n'a plus que 400 € sur son compte quand nous l'interrogeons – tous extras de l'hôtellerie-restauration événementielle – remettent à plus tard des soins dentaires. Le compagnon d'Inès, qui exerce le même métier, aurait lui aussi besoin de changer de lunettes. L'hypothèse initiale de l'enquête supposant que des individus confrontés à des pertes de revenus procéderaient à des ajustements budgétaires qui impliquent de différer des soins est donc étayée.

aggravation des inégalités sociales de santé. Voir Héléna Revil, Jean-Marie Blanchoz, Christine Olm, Sébastien Bailly, *Renoncer à se soigner pendant le confinement. Premiers résultats de l'enquête Assurance Maladie – Odenore, en partenariat avec le Laboratoire HP2 et la société VizGet*, décembre 2020, 24 p.

¹⁸⁷ Fabian dit en passant que pour limiter la maladie de sa femme, il faudrait que l'ancienne sportive de haut niveau puisse faire du sport. C'est chose impossible en temps de confinement, courir dans un rayon de quelques kilomètres autour de barres d'immeubles lui donne l'impression de tourner en rond.

¹⁸⁸ Voir l'augmentation du taux d'effort, donc de la part du budget accordé au logement dans un budget des ménages, dans Fondation Abbé Pierre, *26ème Rapport sur l'état du mal-logement en France*, 2021, p. 286.

3.1.4. Dépenser moins pour sa santé (3) : moins se couvrir en temps de crise ? Les réflexions et arbitrages des enquêtés sur la complémentaire santé

Reste qu'en parlant de santé avec les travailleurs rencontrés, le sujet du report de soins est moins souvent évoqué que celui de la complémentaire santé. Celles et ceux qui ont une « *très bonne mutuelle* » le soulignent toujours comme s'il s'agissait d'une bénédiction, voire d'un héritage. Il apparaît sans surprise que les profils de ceux qui ne témoignent pas de restrictions de dépenses de santé sont ceux qui activent des amortisseurs de crise tels qu'on les a décrits dans ce rapport (partie 2, point 2). Fadi, gérant de discothèque, accédant à la propriété, est affilié à une « *très bonne mutuelle pro BTP* » qu'il a souscrit étant jeune, en tant que fils de maçon, et qui ne lui coûte que 75 € par trimestre. Louis, un des extras de l'événementiel qui peut compter sur le salaire de son conjoint, fait partie de ceux qui se sentent « *tranquilles* » pour leur santé, bien qu'il ait évoqué des lombalgies liées à l'usure professionnelle : il est couvert par une « *bonne mutuelle* ». Parmi ceux qui disposent de « *filets de sauvetage* », pour reprendre l'expression de Valérie, célibataire de 53 ans, parisienne accédeante à la propriété, en fin de droits au chômage, la mutuelle apparaît comme indispensable : « *J'en ai besoin. A mon âge, en plus, les lunettes, les dents, machin, ça coûte plus cher quoi [...]. Ça je rechigne pas là-dessus, c'est indispensable.* » Elle paye donc 80 € par mois pour sa complémentaire et n'hésite pas à consulter des spécialistes dont les actes ne sont que partiellement ou pas du tout remboursés (par exemple un psychologue et un ostéopathe la semaine précédant l'entretien). Elle ne lésine pas sur les frais dentaires et ophtalmologiques, mais ce n'est pas le cas de tous les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle.

D'autres ont pu constater en tant qu'ayant droit ou comme observateurs des problèmes de leur conjoint(e) qu'une complémentaire santé n'était pas une dépense futile. Philippe, 54 ans, extra de l'événementiel qui bénéficie de l'Allocation adulte handicapé (AAH) et touche l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) n'a plus de mutuelle depuis longtemps (il en a eu une du temps où il travaillait chez Metro, « *puis je ne l'ai pas gardée parce que je trouvais ça cher, 70 € par mois. Et comme j'étais pas souvent malade [...] je me disais que c'était un peu de l'argent qui était un peu jeté par la fenêtre* »). Or, sa femme a eu une entorse qui s'est traduite par la nécessité de consulter plusieurs fois un médecin puis un chiropracteur (non remboursé). Désormais, le couple songe à souscrire une mutuelle. Kamel, l'un de ceux qui avaient les plus hauts revenus mensuels déclarés parmi les enquêtés, garçon de café dans des cafés chics parisiens devenu chômeur, a été remboursé de frais liés à un pneumothorax comme ayant droit de la mutuelle de sa femme.

Ceux qui ont perdu la possibilité d'avoir une mutuelle en tant que salariés sont face à un dilemme : ils doivent faire le choix d'adhérer ou non à une complémentaire alors qu'ils n'ont plus de revenus du travail. C'est notamment le cas des travailleurs saisonniers interrogés qui vivent hors Île-de-France. Tous les résidents de Lourdes s'expriment à ce propos. Daniel, 45 ans, père de trois

enfants, avec « *un petit peu de problèmes de santé* » (il prend du Kardegic pour éviter la formation de caillots sanguins), très engagé dans l'association de soutien aux saisonniers de la ville, nous explique l'enjeu :

Il faut savoir que quand on est saisonnier on a la portabilité de la mutuelle le temps du chômage, [...] mais là, au 31 octobre [2020], tout le monde a perdu la couverture santé ici à Lourdes. Tout le monde. [...] Parce que la portabilité s'arrête. Il y a un petit délai, je crois que c'est six mois, de portabilité, quelque chose comme ça, donc, comme nous on n'a que trois/quatre mois de chômage [en temps ordinaire], on reprend le boulot donc ça se recharge, on va dire. Tandis que là, on a bouffé la portabilité [...] Donc à chacun après de prendre sa propre couverture santé. Il faut se démerder, donc j'en ai une, ma femme en a pris une aussi. [...] Obligé. Parce qu'on a des enfants nous. J'en connais qui n'ont pas repris parce qu'ils n'ont pas d'enfants, mais ils doivent se payer les médicaments quoi.

Entretien avec Daniel, veilleur de nuit saisonnier, le 19 novembre 2020 en visioconférence.

Lui paye 57 € par mois, il ne sait dire précisément pour sa femme, elle aussi saisonnière, qui a les enfants comme ayants-droit (il pense qu'elle verse une centaine d'euros mensuels). Il complète :

Moi j'ai eu une enfance difficile, j'ai eu des dents catastrophiques et tout ça, donc on a tout fait très attention aux soins pour nos enfants, on a toujours pris des mutuelles pour que les frais dentaires soient couverts, aucun n'a échappé aux bagues et tout ça, mais voilà, pour nous, c'est le plus important, c'est la santé, et c'est l'image qu'on se retranscrit dans le miroir hein. Donc on a besoin qu'ils s'aiment quand ils se regardent quoi. C'est très très important l'image. A la fin, c'est ce qu'on payera tout le temps.

Entretien avec Daniel, veilleur de nuit saisonnier, le 19 novembre 2020 en visioconférence.

Sabine, 35 ans, qui nous a fait rencontrer Daniel, avait elle aussi une mutuelle, prise dans son contrat de travail. Elle a dû souscrire à une nouvelle, pour 50 € par mois. La divergence de vue entre Elise et Adeline, elles aussi saisonnières à Lourdes et voisines (que nous interrogeons en même temps le 10 novembre 2020) est illustrative. Toutes deux célibataires, elles subissent un chômage de longue durée. La première, la trentaine, plus jeune que l'autre, s'apparente à la fourmi de la fable : elle a de l'épargne, elle sera propriétaire dans cinq ans et a suffisamment travaillé en 2019 pour que son allocation de retour à l'emploi soit supérieure au montant du SMIC avec une perte de revenus égale à 600 € par mois. Elle déclare à propos de la mutuelle :

— Moi j'y ai pas renoncé, je veux pas de toute façon, j'ai des soins, voilà je suis suivie donc je peux pas ne pas avoir de mutuelle. J'ai la portabilité jusqu'au 31 décembre et à partir de janvier, j'ai calculé, parce que je me payais un petit surcoût par rapport à mes soins de santé, après ça va me coûter 35 € par mois.

— Adeline réagit : Moi 35 € par mois je peux pas les mettre hein.

— Elise réplique : Moi j'ai un traitement à vie donc c'est quand même bien remboursé donc je préfère payer la mutuelle et pas payer le traitement.

Entretien avec Elise et Adeline, cheffe de réception et veilleuse de nuit, le 10 novembre en visioconférence.

Adeline, pareille à la cigale, a peu travaillé l'année précédant la survenue de la pandémie passée « *en année sabbatique* ». A 46 ans, elle se retrouvera bientôt sans droits au chômage et est d'ores et déjà forcée de solliciter l'aide de ses parents (et sera peut-être contrainte à aller s'installer chez eux). Elle compte demander l'ASS et s'imaginer au RSA. Elle commente à propos de sa couverture santé :

Moi j'ai plus de mutuelle depuis [...] mai ou juin [2020] [...]. L'extension garantie s'est terminée. Parce qu'à chaque nouveau contrat la mutuelle elle est reconduite, et cette année, je devais reprendre en avril, ça a pas été le cas, donc au mois de mai juin là où j'étais, la mutuelle, ils ont coupé l'extension de garantie donc... Moi si je vais chez le médecin bah c'est de ma poche hein. Donc... [...] On évite d'être malades oui, on porte le masque tout le temps, on se lave les mains. [...] Et encore je me dis heureusement que l'année dernière je me suis fait soigner les dents, j'ai eu les lunettes l'année dernière, ça aurait été cette année j'aurais été bien emmerdée tiens. [...] Si je prends une mutuelle, j'ai quand même 46 ans donc au bout d'un moment ça augmente les prix... je suis une personne à risque aussi et euh... payer 50 ou 60 € alors que c'était compris dans mon salaire là j'ai pas les moyens.

Entretien avec Adeline, veilleuse de nuit saisonnière, le 10 novembre en visioconférence.

Quand souscrire à une complémentaire santé ne correspond plus à une implication de son contrat de travail, certains sont ainsi tentés de s'en passer. Fahima, qui a un profil proche d'Adeline sur bien des plans (elle a semble-t-il aussi peu travaillé et cotisé en 2019) mais qui a un enfant, a pris une autre décision pour elle et son fils :

Avant j'étais sur les niveaux 3 et 4 puisque j'avais des soins dentaires à faire. Et [...] j'ai dû baisser au niveau 1, juste de quoi pouvoir aller au médecin et être remboursée. Comme la mutuelle et mon assurance habitat ils sont ensemble, ça m'a fait baisser de 50 €. Donc au lieu de payer 150 €, 160 €, je paye 100 € on va dire. Bon... Ça n'arrangera pas le problème (*rires*).

Entretien avec Fahima, maître d'hôtel extra, le 26 novembre 2020 en visioconférence.

Même si cela l'expose au risque d'aggraver ses problèmes de dents existants, Fahima préfère comme sa camarade faire l'économie d'une cinquantaine d'euros par mois. Elle conserve cependant une couverture complémentaire contrairement à Adeline, célibataire. La présence d'enfants apparaît comme facteur déterminant pour ne pas faire le choix de se retrouver sans complémentaire santé.

Les effets sur la santé de la mise en inactivité et de la perte de revenus des travailleurs sont donc divers et complexes. Le désœuvrement et la confrontation à des problèmes économiques se traduisent par des difficultés psychiques, des consommations de tabac, somnifères ou anxiolytiques pour faire face à l'angoisse. En outre, la déstabilisation économique provoque des aménagements budgétaires fréquents quoique d'ampleur variable en matière de santé. Quand les

ménages peinent à joindre les deux bouts, s'observent plus clairement des renoncements, des reports et des échelonnements de certains soins, des ajustements parfois drastiques et potentiellement nocifs en matière d'alimentation ainsi qu'un abaissement du niveau de protection sociale de référence par la non-souscription ou la limitation de garanties de complémentaire santé. Si l'on prend tous les cas abordés dans cette partie, on ne peut manquer de constater que ceux pour qui l'on retrouve ces enjeux sont soit des adultes célibataires (*Gabi, Raja**, *Fahima, Faysal**, *Angèle**, *Hakim**, *Marc, Khedidja et Khadija, Geoffrey, Elise et Adeline*), parfois parents isolés (*Fahima, Jean-François, Angèle**), soit des couples dont les deux membres exercent un métier de service dans l'hôtellerie-restauration événementielle (*Inès, Fabian, Daniel et Sabine deux saisonniers de Lourdes*).

3.2. En temps de crise, un accès aux soins plus favorable aux sans-domicile qu'aux personnes pauvres mais logées ?

Durant l'épidémie, étant donné l'engorgement des services de santé, nous imaginions certains enquêtés moins bien lotis que d'autres, notamment en raison de leur lieu de résidence (voir carte 1). Les entretiens ne nous permettent pourtant pas de constater des inégalités territoriales de santé. En matière d'accès aux soins, une autre ligne de fracture paraît se dessiner, moins attendue. Au devant de soins nécessitant une hospitalisation dans la période indiquée, les personnes sans-domicile, hébergées, ont pu se faire soigner sans rien déboursier, contrairement à d'autres personnes pauvres elles aussi mais logées, qui ont dû, de façon préjudiciable, avancer ou régler des sommes importantes dans des établissements privés. Du côté sans-abri, résidant en hébergement d'urgence ou en centre de réinsertion sociale, Yann 42 ans, Luca* 52 ans, et Gaetano* 68 ans, ont accédé aux soins dont ils avaient besoin, à l'hôpital public le cas échéant. Du côté des gens logés de façon autonome confrontés à de lourdes difficultés financières, Marc 55 ans et François* 48 ans, ont dû passer des examens dans le privé et avoir des soins coûteux qu'ils ont dû « *payer cash* ». L'échantillon est très limité mais les récits portent à formuler quelques hypothèses¹⁸⁹.

3.2.1. Des sans-domicile orientés dans le public

Pour des soins ophtalmologiques et ORL, dont Yann, hébergé en CHRS, a besoin depuis des années (il admet avoir négligé sa santé), il n'aura rien à déboursier grâce aux démarches des travailleurs sociaux qui lui ont obtenu des rendez-vous. Luca* est allé à l'hôpital Lariboisière (10^{ème} arrondissement parisien) faire une otorhinolaryngologie après qu'une assistante sociale lui a pris rendez-vous, à

¹⁸⁹ Pendant le premier confinement, des dispositifs spécifiques pour les personnes à la rue ou en foyers ont été déployés en lien avec l'ARS : cliniques mobiles, équipes médicales de rue, hotline. Même si cela n'est pas évoqué par les huit sans-abri que nous avons interrogés, cela signale la forte attention portée à la santé de cette population durant cette période.

propos de ses ronflements inquiétants. Yann et Luca peuvent compter sur les intervenants des centres où ils vivent pour les orienter efficacement vers tel ou tel service de santé, où ils n'auront rien à déboursier. Parmi ces malades sans logement, Gaetano* semble, au premier abord, faire exception. Dans le cours de l'enquête, il se plaint d'abord très frontalement de sa prise en charge médicale, et de toutes les difficultés rencontrées pour trouver des professionnels de santé compétents à qui parler. Il dénonce une différence de traitement à l'hôpital entre ceux qui ont les moyens et les autres. Il ne supporte pas d'attendre pour une consultation prévue. Quand l'enquêtrice le rencontre pour la première fois le 17 décembre 2020, il sort d'un rendez-vous avec un médecin de la PASS de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière où il a fait une échographie. Il parle beaucoup de ses problèmes de santé – un anévrisme au cœur et un problème d'artère en conséquence, au niveau du mollet. Il affirme qu'il doit se faire opérer rapidement, que cela se conclura par des mois d'alitement. La date annoncée de son opération est sans cesse repoussée et il invoque les lenteurs de l'administration pour couvrir un mensonge qui apparaît de plus en plus manifeste, l'enquête durant : il n'y a pas d'opération prévue. Il a toutefois mis entre les mains de l'enquêtrice une ordonnance qui confirme mi-décembre une « *maladie longue durée* », mais l'opération qu'il annonce comme imminente n'advient pas. On comprend petit à petit et notamment en l'y accompagnant, que Gaetano* parvient à obtenir, sans peine, toute une série de rendez-vous hospitaliers (échographie, échodoppler, etc.), sans frais. Il apparaît entouré de travailleurs sociaux et de soignants prompts à écouter ses difficultés, à lui conseiller des services de santé. La situation de Gaetano qui, bel et bien malade, occupe une bonne partie de son temps à mobiliser autour de son état, des lieux d'hébergement aux cabinets médicaux (dont il ne suit pourtant guère les prescriptions) est sans doute bien singulière. Mais elle vaut dans l'analyse comme un test de l'hospitalité due à une personne particulièrement vulnérable tout au long de la chaîne des acteurs sensibilisés au sort du malade. Entre les sans-domicile rencontrés et les services de santé vers lesquels ils se tournent, des intervenants sociaux et des soignants spécialisés dans l'accueil de populations pauvres (en PASS par exemple) semblent faire office d'intermédiaires professionnels. Mais on ne peut pas non plus exclure que leur impécuniosité, dont semble en tout cas témoigner leur prise en charge en hébergement, leur évite des orientations vers des services de santé payants, contrairement aux personnes dont la pauvreté est moins visible.

3.2.2. Des personnes pauvres orientées dans le privé

Touché par le coronavirus, François*, cuisinier au chômage rencontré par l'intermédiaire d'une assistante sociale et suivi au long cours, atteint par la Covid, a vite été hospitalisé dans le public en 2020. Sur place, les médecins lui ont découvert d'autres problèmes, et l'ont alors orienté pour examen en clinique privée. Voici son récit :

— Premier confinement j'ai attrapé la Covid, j'ai été à l'hôpital, j'ai été hospitalisé. Ils m'ont trouvé des trucs au cœur, j'ai passé trois ou quatre mois à l'hôpital sans arrêt, des scanners, des scanners. En fait, j'avais un petit peu d'argent de côté. Et comme c'était le premier confinement, la Covid, j'ai appelé le Samu. J'étais vraiment pas bien. Bon je fumais beaucoup à l'époque, je fume pratiquement plus. [...] Donc j'appelle le Samu, ils me font des tests par téléphone. Il me dit « Bon vous êtes pas en détresse respiratoire donc on vous envoie un médecin du Samu, on vous envoie pas une ambulance ». Le médecin, il vient, il m'ausculte, il me dit : « Vous avez tous les symptômes de la Covid », et il me dit « Je vous ai trouvé, vous avez des extrasystoles au cœur ». J'ai dit « J'ai jamais eu de problème de cœur, ni de santé, ni rien ». Il m'a dit : « Vous avez un problème au cœur, voilà ». Donc du coup le Samu m'a dit « Dès que vous êtes en détresse respiratoire, vous nous appelez on viendra vous chercher ». C'est ce qu'il s'est passé. Ils sont venus me chercher deux jours après. Je suis resté là-bas, ils m'ont soigné. Après ils m'ont trouvé des trucs au cœur, des nodules au poumon, voilà [*rires*], la totale ! Alors en plus ouais c'est ça que je voulais dire, pendant la Covid, vous faites un scanner thoracique des poumons, dans une clinique privée. Pour libérer la, parce que c'était vraiment le *line up*, dans le couloir [de l'hôpital] y avait que des, pour pas qu'on fasse nos examens là-bas quoi.

— C'est ce qu'on vous a conseillé ?

— Oui c'est ce que j'ai fait. Donc premier scanner, après j'ai fait une fibroscopie bronchiale, alors 380 € l'IRM, 400 balles le scanner. Et puis au bout d'un mois je suis à l'hôpital, je dis : mais moi je peux plus assumer, je serais remboursé par la mutuelle, mais en clinique privée ils prennent pas toutes, voilà. Et du coup je suis tombé sur une bonne cardiologue qui m'a dit : « Je vais vous prendre tous vos rendez-vous, on va tout faire ici ». Bon ça a pris plus de temps mais au moins j'ai été bien suivi. [...]

— Mais là y a eu le remboursement de la mutuelle ou pas ?

— Oui, oui oui j'ai été remboursé après, oui.

— Mais de...

— Pas la totalité.

— Qu'est-ce qui t'es resté à ta charge ?

— Je ne sais plus, parce que j'ai payé, à l'époque je payais en cash, et voilà.

— Tu pourras retrouver ?

— Oui.

— C'est intéressant pour l'Agence régionale de santé de voir les dépenses.

— Donc voilà, j'ai passé quatre cinq mois à l'hôpital, je suis rentré, je suis sorti. Après j'ai pas voulu me mettre, quand on a repris j'ai pas voulu me mettre en arrêt puisque si je me mets en maladie je vais encore toucher moins. Donc j'ai continué à bosser, et puis je faisais douze heures par jour quoi, j'étais vraiment épuisé. Donc le deuxième confinement, le licenciement ça m'a soulagé en fait. Je me suis plus occupé de ma santé.

Entretien avec François, cuisinier dans la restauration traditionnelle, le 18 décembre 2020 au domicile d'une enquêtrice.

D'emblée, quand il évoque son parcours de soins, François précise qu'il « [*avait*] un petit peu d'argent de côté ». Il faudra détailler avec lui ce qui est resté à sa charge en termes de frais de santé une fois que sa complémentaire santé a assuré le remboursement d'une fraction de l'IRM ou du scanner (il emploie les deux termes) et de la fibroscopie bronchique (il a dit « *bronchiale* ») qu'il a dû faire en clinique privée. Il est certain que les examens ne se sont pas faits à l'hôpital du fait de l'engorgement actuel. Il emploie une expression du jargon militaire

anglais, le « *line-up* », pour signifier cet alignement dans les couloirs. Quand il s'est déclaré en difficulté financière, une cardiologue hospitalière s'est cependant arrangée pour lui éviter le recours au privé. Il pense que les soins ont été obtenus avec davantage de délais mais qu'il a alors été « *bien suivi* ». Marc rejoint François dans son analyse, mais convoque d'autres émotions : il est en colère. Le lecteur de ce rapport le connaît déjà bien pour ses liquidations de propriétés mobilières face au surendettement et ses « *pensées obscures* » évoquées plus haut. La longueur de l'extrait ci-dessous se justifie par la volonté de laisser apparaître ce qui se joue pour lui et comment il figure ses problèmes (nous soulignons):

— J'ai gardé ma mutuelle [qui lui coûte 76 € par mois] puisque la CMU ou en tout cas la mutuelle quand on est au RSA [il parle sans doute de la « complémentaire santé solidaire », confondant cela avec une mutuelle] ne suffit pas parce que le problème.. Bon je vais pas vous faire pleurer mais... on m'a détecté pendant le Covid un cancer de l'impôt [incroyable lapsus pour cet homme surendetté !], de la peau et une tumeur à l'oreille. Donc je dois euh, je dois me faire opérer, je dois enlever, ce qu'on appelle c'est un cholestéatome plus précisément. C'est une tumeur qui est dans l'oreille interne, avec d'autres choses qui sont en train d'arriver les unes après les autres donc je pense que je vais avoir besoin de me faire soigner, urgemment euh.. Incessamment sous peu là. Là je crois que ça prend des proportions. Donc ça c'est aussi le vrai problème aujourd'hui, c'est que *tant qu'on a des petites maladies gérées par les mutuelles c'est bon. Mais quand on n'a pas d'argent et qu'on doit aller voir les spécialistes, qu'on doit aller faire de l'IRM ou du scanner d'urgence, euh... là on rentre dans une autre spirale c'est qu'on doit avancer cet argent là, on nous permet pas, y'a pas le ticket, y'a pas la carte vitale qui permet de payer avant.* C'est du coup... moi un spécialiste c'est 80 €, à chaque fois que je vais voir un spécialiste je dois payer 80 €.

— Même en tant que bénéficiaire du RSA ?

— Oui, bien sûr! Bien sûr ! Même en étant au RSA ils s'en foutent en fait ! Eux ils sont conventionnés ou pas, mais quand je vais voir moi un spécialiste un ORL par exemple, beh si je veux voir un bon spécialiste, quelqu'un dont je sais, en qui j'ai confiance, déjà il ne prend pas la carte bleue ce qui est très étrange, il ne prend pas la carte vitale, donc le gars euh... moi faut que le paye, c'est 80 € à chaque fois en avance. *Il me prend pas la carte vitale ce qui veut dire que moi mon remboursement il apparaît trois mois plus tard. C'est-à-dire que tout ce que j'avance je dois attendre trois mois avant d'avoir le remboursement. Moi j'ai eu là ces derniers mois en gros... je peux chiffrer à 1400 € de scanner et de consultations de spécialistes. Pourquoi ? Parce que autant pour les spécialistes ils prennent pas la carte vitale ou même on doit les avancer donc je suis remboursé que trois mois après mais pour un scanner c'est la même chose, pas le scanner pour l'IRM. L'IRM c'est plus rare pour trouver un IRM donc c'est des listes d'attente de ouf, où si on passe par un IRM classique dans un hôpital classique c'est quatre à cinq mois d'attente. C'est juste impossible quand on se fait traiter pour ce que j'ai, on doit avoir une imagerie tout de suite, donc on passe par des cliniques privées. Et ces cliniques privées comme La Porte Verte à Versailles, ou comme autres, eux par contre on arrive au bureau, je leur dis « Désolé moi j'ai... fin vous me demandez 180 € pour faire l'IRM mais moi j'ai pas 180 €. Je fais comment ? » « Beh allez dans un hôpital monsieur, il faut payer avant de faire l'IRM c'est à dire qu'on peut pas vous prendre ». « Oui mais ... moi c'est urgent mon médecin il me demande vous voyez sur l'ordonnance il me faut un IRM d'urgence pour savoir ce qu'il se passe ». « Allez voir un public, allez voir un hôpital ». *Donc, pour se faire soigner convenablement et beh il faut avancer l'argent beh qu'on a pas. Parce que j'ai pas les... Je peux pas avancer moi 600 par mois de frais de... Voilà, je peux pas.**

— Et depuis qu'on vous a diagnostiqué ce problème ça vous a coûté combien du coup, qu'est ce que ça représente mensuellement tous ces coûts liés à ces problèmes de santé ?

— Beh là en ce moment ça représente entre 300 et 400 € par mois.

— Dont une seule partie est remboursée ?

— Beh là en fait comme *j'ai le cancer de l'impôt [encore !?], maintenant mon médecin traitant m'a fait une prise en charge à 100 % pour le coup*. Et là par contre, *essentiellement pour le dermato*, là du coup c'est pris en charge, elle prend ma carte vitale et là j'avance rien. *Mais il faut être reconnu comme ayant un cancer pour pouvoir profiter de ça*, et pour le reste, [...] pour l'autre problème [...] J'ai pas de prise en charge puisque c'est une... [...] J'ai un cholestéatome qui est une tumeur euh... maligne ou pas euh... ça reste qu'une tumeur on est pas encore dans le cancer voilà on est pas, c'est pas un terme qui est utilisé... Donc moi tout ça en plus après j'ai eu d'autres hospitalisations pour autre chose mais ... oui ça m'a coûté bien bien là, vraiment. Donc là les opérations sont terminées en tout cas pendant, voilà pour, même le mois prochain c'est pas prévu par contre là du coup c'est l'oreille qui va prendre à charge et puis le problème c'est que j'ai aussi, j'ai une sinusite d'origine dentaire, donc je dois en plus me refaire aussi bon les dents c'est aussi un truc qui va me coûter un bonbon, et beh je vais attendre, je peux pas le faire, je vais attendre la fin du confinement, je vais attendre plus tard, parce que beh parce que je peux pas, parce que l'ORL en lui même me coûte cher parce que c'est lié, donc l'ORL, le dentiste c'est, j'ai pas l'argent, je peux pas, je peux pas payer tout ça c'est impossible. Donc j'attends, j'attends en espérant avoir du boulot régulièrement le problème c'est que nous on a perdu nos droits [au chômage], donc quand on va reprendre le boulot il va falloir du temps avant de récupérer nos droits pour pouvoir être indemnisés. Donc euh... pfou, je vais encore me retrouver dans cette précarité pendant encore huit à neuf mois quoi. Facile.

Entretien avec Marc, maître d'hôtel extra, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

Marc constate que la gravité d'un problème de santé s'accorde avec gratuité (« *il faut être reconnu comme ayant un cancer pour pouvoir profiter de ça* »). On ne sait pas précisément combien il lui reste à charge parmi les frais de santé qu'il rapporte. Il annonce qu'il va différer des soins dentaires, faute d'argent. Il est agacé d'avoir dû avancer beaucoup d'argent (au moins 1 400 €) pour accéder à des examens. Marc fait partie de ceux qui se sont dérobés après plusieurs entretiens parmi les personnes que l'on a interrogées car très atteint émotionnellement par sa maladie – c'est en tout cas la justification donnée pour ne plus participer à l'enquête. Sa situation, comme celle de François, témoigne d'une position nettement dominée par rapport aux services de santé où l'impécuniosité joue, au moins momentanément, contre soi. Comparés aux hébergés mentionnés plus haut, ces pauvres qui n'en n'ont pas tant l'air sont moins accompagnés dans leurs démarches de santé et leur situation financière n'apparaît sans doute pas aussi alarmante aux services de santé que celles des sans-abri adressés par des travailleurs sociaux.

3.3. Pratiques invisibles et de débrouille pour prévenir ou guérir les maux

Pour obtenir les soins souhaités, certains doivent savoir faire preuve non seulement d'opiniâtreté, mais aussi d'une certaine forme de débrouillardise. En matière de santé, comme pour d'autres postes de dépenses, une partie des enquêtés exposée à des situations d'emploi précaire et des revenus limités alterne et arbitre entre les lieux de soins. Ils sont à la recherche des bons plans et des bonnes adresses et prennent à leur compte une partie de leur soins (soit une forme d'autoproduction pour autoconsommation de soins).

3.3.1. La débrouille de celles et ceux pris dans les méandres de l'administration (sans papiers ou sans carte vitale)

Ces formes de « débrouille » relatives à la santé sont plutôt pratiquées par des travailleurs étrangers dans des situations administratives précaires¹⁹⁰. Jibril, 30 ans, un des serveurs sans-papiers interrogés, attend de « *guérir tout seul* » ; il n'a pas cherché à consulter les quelques fois qu'il s'est trouvé malade (rhume, angine...). Compte tenu des profils socio-économiques et des formes d'embauche des travailleurs du secteur, – ayant recours à la minoration des heures déclarées, au travail à mi-temps, saisonnier, aux CDDU, à de nombreux travailleurs étrangers, on ne s'étonnera pas de la présence de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire du fait de leur précarité, ou de l'Aide médicale d'État (AME) qui permet l'accès aux soins à des personnes en situation irrégulière présentes sur le territoire français depuis plus de trois mois. Jeanne-Marie, 40 ans, logée en CHU dans le 20^{ème} est serveuse non déclarée dans un restaurant camerounais et relève de l'AME. Lorsqu'elle a besoin de soins, elle sait s'y prendre : en février 2020, elle subit une opération chirurgicale pour se faire retirer les trompes. « *Je dois pas me tuer parce que j'ai pas d'enfant, c'est ce que Dieu a voulu, ma santé avant tout, j'ai décidé de l'enlever parce que je me sentais trop mal.* » Quelques mois plus tard, elle souffre d'une dent et se rend là où elle va d'ordinaire pour se faire soigner, au COSEM Miromesnil, un centre de santé associatif favorisant l'accès aux soins pour tous. Mais on ne lui y accorde pas une consultation gratuite. Qu'à cela ne tienne, elle va dans un autre centre dentaire vers Saint-Marc – Notre Dame. Rebelotte. Elle se rend donc dans ce qu'elle décrit comme un « *hôpital du 19^{ème} arrondissement* » dont elle a entendu parler dans son réseau de connaissances, vers le métro Crimée, sans pouvoir indiquer à l'enquêtrice le véritable nom de l'établissement¹⁹¹. Là-bas, elle parvient à se faire soigner gratuitement ; les privations de soins ne la

¹⁹⁰ Quoique certains ressortissants français puissent aussi être concernés. Iris, 50 ans, française, extra de l'événementiel, en fin de droits au chômage, et vivant seule avec son fils, lui a acheté des lunettes pour 1,5 € sur Amazon.

¹⁹¹ Étant donné la cartographie des centres COSEM à Paris et vu ses indications, il se pourrait qu'elle soit simplement allée frapper à la porte de deux autres centres que celui situé à Miromesnil.

concernent donc pas. Faysal*, pourtant en meilleure posture sur le plan administratif, ayant obtenu le statut de réfugié, déclaré, et en théorie couvert par la Protection universelle maladie (Puma) et par une complémentaire santé d'entreprise, va à l'encontre de difficultés qui le conduisent à reporter une ablation de matériel opératoire (une broche dans le bras gauche). Le médecin ne reconnaît pas sa carte mutuelle SwissLife qui, comme ses fiches de paye, ne semble pas être encadrées d'un engagement réel de son employeur, irrespectueux des droits du travail. Faysal*, 35 ans, gagne – sur le papier – trop pour demander la complémentaire santé solidaire (qu'il appelle « *CMU* », comme tous les enquêtés même si elle n'existe plus en ce nom officiellement). Quand il a des maux de tête et de poitrine, il ne consulte pas ni ne se rend en pharmacie, c'est un ami qui lui fournit du Doliprane. L'entraide entre travailleurs migrants s'étend ainsi aux soins et dans certaines zones de l'espace social, le *care* paraît aussi une compétence masculine.

Renoncer à avoir une carte vitale par difficulté ou négligence administrative est une autre façon de devoir compter sur soi en matière de santé¹⁹². Cela concerne au moins deux personnes parmi les travailleurs interrogés. La première est une étudiante étrangère marocaine de 30 ans, affiliée à une mutuelle d'entreprise par son emploi à McDonald's - déjà mentionné pour la perte de ses lunettes, non remplacées. *A priori*, Khedidja a bien des droits ouverts à l'assurance maladie mais son adresse pose problème. Elle est enregistrée à un endroit où elle ne réside pas et où sa carte vitale aurait été livrée. Après plusieurs appels et courriels durant l'hiver 2019-2020, elle a décidé de laisser cette affaire de côté. Pourtant, elle sait se montrer tenace vis-à-vis de l'administration (nous avons pu l'observer avec le CROUS et la CAF) et elle se dit en « *petite santé* », sujette aux coups de froid et à tout ce qui traîne dans l'air. Khedidja a payé de sa poche trois consultations aux urgences hospitalières en 2020, notamment parce qu'elle a été atteinte de la Covid-19 en avril. En novembre, inquiète d'avoir à nouveau des symptômes de la Covid-19, elle n'hésite pas à aller consulter un généraliste. Ses dépenses de santé sont décidées au coup par coup. L'autre personne sans carte vitale est Hakim*, l'ex-gérant d'auberge de jeunesse, franco-tunisien de 35ans. Il aurait demandé une carte vitale il y a longtemps sans jamais la recevoir (son rapport au temps administratif est cependant des plus flous...) Il paye ses consultations et ne prend jamais le soin d'envoyer ses feuilles de soins à l'assurance maladie. Il mange autant que possible bio, ce qu'il considère comme la meilleure façon de rester en bonne santé. Obligé de reprendre à temps-plein un emploi salarié en janvier 2021, en pleine liquidation judiciaire de son commerce, il multiplie cependant les arrêts maladie. D'octobre 2020 à fin avril 2021, il a demandé dix jours d'arrêt pour une rhinopharyngite en février, s'est fait arrêter pour mal de

¹⁹² Selon le dernier rapport annuel de l'Observatoire de l'accès aux droits et aux soins de Médecins du Monde, la complexité des démarches administratives du système français est depuis de nombreuses années un véritable frein à l'accès aux droits et aux soins. Ainsi, parmi les personnes relevant théoriquement de l'AME, 88,7 % n'ont aucune couverture maladie. Observatoire de Médecins du Monde, *20è Rapport de l'accès aux droits et aux soins 2019*, octobre 2020, p. 73.

dos en mars (sans précision sur le nombre de jours), souhaite demander un autre arrêt pour mal de dos le mois suivant (7 avril). Il le fait finalement mi-avril pour dix jours. Cela correspond à trois consultations de 25 € chez son médecin généraliste, conventionné secteur 1, mais aussi à quelques semaines au chaud qui l'aident à digérer la perte de son commerce et à préparer de nouvelles affaires.

Par les exemples évoqués, on voit ainsi apparaître une tendance parmi ces travailleurs confrontés à des difficultés administratives à présenter leurs démarches de santé – y compris le renoncement à certains soins – comme des actes réfléchis et autonomes, impliquant un effort personnel (en temps investi et en argent) permettant d'accéder à des soins payants ou des médicaments délivrés sans ordonnance qui s'apparentent, dans les circonstances de leurs actes, à des « bons plans ».

3.3.2. *Se soigner par soi-même et proposer de soigner les autres*

Une autre façon de gérer sa santé soi-même consiste à prévenir les dégâts par des soins autoadministrés, marqués par des représentations fortes à propos de ce qu'il faut faire pour rester en bonne santé. Cela concerne une poignée d'enquêtés, sans que l'on parvienne à cerner ce que cela doit à l'appartenance au milieu de l'hôtellerie ou de la restauration. Fahima, serveuse de l'événementiel que l'on évoquera plus loin parce qu'elle a subi un accident du travail, s'est « *plus tournée vers les soins, on va dire tout ce qui est les herbes* » (thym pour les maux de tête, gingembre pour les maux de gorge, damiana pour se relaxer...) plutôt que d'aller chez le médecin. Luca*, le cuisinier roumain que nous suivons au long cours, est aussi friand de plantes, minéraux, vitamines pour le système immunitaire, acides aminés, acides gras saturés pour « *réguler son équilibre neurochimique* ». Il dit s'être soigné tout seul presque toute sa vie pour éviter d'aller à l'hôpital. Connaisseur des propriétés curatives des plantes, il les achète en pharmacie. Cette consommation quotidienne a donc un certain coût. Cette passion s'est déclenchée après une dépression en 2016. Il vivait alors dans une cave des Quais de Seine, inondée par la crue du fleuve et a dû rentrer en Roumanie pour se rétablir psychologiquement et a beaucoup lu sur le sujet de la phytothérapie. À plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de le voir s'improviser soignant, par exemple vis-à-vis d'un sans-abri qu'il a manipulé, inspecté, et diagnostiqué, avant de lui conseiller un traitement ainsi qu'un arrêt immédiat du travail. Jusque dans les foyers d'hébergement qu'il fréquente, ses recommandations et ses bons soins sont appréciés, y compris par des intervenants sociaux. Il reste que ses analyses personnelles sont pourtant parfois décalées et quelques peu subversives des indications médicales ordinaires, comme l'indique cet extrait de journal:

L'heure est au gin, Luca dit qu'il ne faut pas le boire pur et s'en va quérir deux canettes d'Oasis tropical dans la cuisine. Il m'explique en même temps que le gin c'est bon pour la santé, notamment parce qu'il y a de la quinine à l'intérieur, une substance qui « a sauvé les Espagnols en 1900 ».

Journal de terrain, le 3 mars 2021

Cela n'est pas dénué de toute réalité, mais il faudrait avoir de l'eau tonique (contenant la quinine) plutôt que du soda¹⁹³... Une autre personne suivie au long cours, Agnès*, 43 ans, a elle aussi un rapport fort au monde du soin tout en étant formée de façon moins officieuse. À côté de son activité dans l'hôtellerie-restauration événementielle, elle a déclaré une auto-entreprise de reiki depuis 2019 et a ouvert un cabinet à son arrivée dans la ville, sous-préfecture de la région Centre, où elle était logée par un ami de septembre 2020 à avril 2021. Elle dit de cette activité qui ne lui rapporte guère (les patients accueillis pendant le temps d'ouverture du cabinet se comptent sur les doigts d'une main), qu'elle lui permet de « *combattre le laisser-aller et de ne pas tomber dans la dérive* » dans sa situation de précarité actuelle. Présentant son activité de façon modeste, sans se considérer comme une professionnelle de santé, elle dit aimer « *faire du bien aux gens* » et conserver une activité qui la passionne alors qu'elle ne peut exercer son métier principal. C'est tout de même bien là l'enjeu principal auquel la population de travailleurs que nous avons rencontrée doit faire face : l'inactivité forcée.

3.4. Des travailleurs physiquement et administrativement éprouvés

Avant de conclure cette partie sur les dépenses de santé, il faut bien remarquer que les analyses présentées tiennent assez peu compte de l'inscription des enquêtés dans des trajectoires professionnelles et des mondes sociaux particuliers. Sans doute parce que l'on a prêté attention à la santé comme à un poste de dépense parmi d'autres et parce que l'on a constaté que ce n'était pas le lieu des arbitrages budgétaires les plus éprouvants en situation de crise, a-t-on pu négliger une caractéristique centrale de l'activité professionnelle des individus interrogés, qui se répercute sur leur santé. Sauf exception, ils exercent des métiers physiquement exigeants. Même quand ils sont amenés à s'embaucher en dehors de l'hôtellerie-restauration, comme c'est le cas depuis que la crise sanitaire se traduit par une mise à l'arrêt de leur monde d'activité professionnel, ils ont tendance à se tourner vers des emplois mettant leur corps à rude épreuve. Au regard de la démographie du recrutement dans l'hôtellerie-restauration (décrite dans l'introduction de ce rapport), on y trouve du reste des salariés dont toutes les heures ne sont pas déclarées, des travailleurs indépendants employés à la petite semaine, sans mutuelle employeur, des étrangers non régularisés, autrement dit des personnes qui ont l'habitude de s'occuper d'elles-mêmes sans nécessairement bénéficier des protections sociales les plus optimales.

3.4.1. Les formes d'usure et les problèmes de santé au travail, évoqués par les intermittents du travail

¹⁹³ En outre, le gin est très populaire en Espagne actuellement, mais ce sont plutôt les Anglais qui l'utilisaient pour lutter contre la malaria dans les colonies.

Aimer son métier n'empêche pas que faire carrière dans le service peut user le corps, comme c'est le cas dans le bâtiment ou le service à la personne, des mondes professionnels qui ne sont pas inconnus de certains enquêtés. Les témoignages à ce propos sont en particulier portés par les serveurs de l'événementiel dans notre échantillon. Louis, 45 ans, extra pour des traiteurs de l'agglomération lyonnaise introduit très bien cela :

Si vous avez des problèmes de santé, c'est pas facile tous les jours, parce que quand vous travaillez avec les traiteurs, vous partez avec un camion qui est plein de matériel et plein de nourriture. Ce matériel là il faut le descendre, faut le mettre en place et il faut le remonter. Quand je dis matériel, c'est les assiettes, les plats, les couverts etc. Ce ne sont pas des petites mains qui mettent en place et nous on arrive, on fait le show et on repart, ça reste très physique, il y a beaucoup de manutention. C'est vrai que j'ai pris de l'âge et mon dos a pris aussi quelques petits coups. Donc voilà, après c'est un souhait de me réorienter, mais je sais pas quoi faire de mes dix doigts, j'aimerais bien quand même trouver quelque chose qui m'intéresse, [plutôt] que d'aller en marche arrière tous les jours pour aller travailler. [...] On porte des charges. Moi je me suis retrouvé assez régulièrement à avoir des lombalgies, à devoir rester dix jours à la maison le temps que ça se remette enfin en place et que je puisse repartir. La dernière fois, c'était fin septembre [2020], je me suis fait une lombalgie, même j'ai travaillé avec ma lombalgie. [...] Quand il m'a vu arriver boiteux [un traiteur] m'a dit « Ouhlala, Louis, ce serait bien que tu ailles te reposer sur ton canapé, tu prends tes petites affaires et tu rentres à la maison. » Je suis rentré [...] mais bon, j'ai perdu 6h de vacances. J'aurais fait mon taf dans la douleur, mais voilà... Les problèmes de vue, ça c'est la vieillesse. Les étiquettes, j'arrive plus à les lire. C'est de la presbytie, ça n'a rien à voir avec le travail.

Entretien avec Louis, maître d'hôtel extra, le 11 novembre 2020 en visioconférence.

Louis fait ainsi la part des choses entre ce qui relève de l'usure par le travail et du vieillissement. Il admet avoir déjà été confronté à un choix entre revenu et repos, sans évoquer l'éventualité d'un arrêt maladie. Il considère, comme d'autres travailleurs proches ou ayant atteint la cinquantaine, qu'il gagnerait à changer de voie pour préserver son corps. Le fait d'avoir à puiser en temps de crise dans une épargne patiemment accumulée au prix d'efforts physiques importants (voir partie 2, point 2.1.2.) est une remise en question amère d'un choix de métier éprouvant physiquement et peu protecteur. Il n'est pas le seul parmi les serveurs à définir le port et la manipulation de charges comme l'élément le plus éreintant du métier. D'autres soulignent aussi la nécessité de rester debout de longues heures durant. Personne ne semble en revanche se plaindre des horaires nocturnes, pourtant considérés comme un facteur de risque professionnel¹⁹⁴.

L'hôtellerie-restauration événementielle est caractérisée par ses travailleurs par la possibilité de ne pas travailler en continu. C'est à double-tranchant : d'un côté, on peut organiser son temps pour se reposer mais de l'autre, on doit par moments travailler beaucoup et intensément. Parmi ces intermittents du travail qui ont pourtant l'air d'être mis à rude épreuve physiquement, se trouve donc un homme

¹⁹⁴ Ceux qui ont à travailler tard le soir et aux premières heures de la journée insistent plutôt sur le fait qu'ils apprécient le monde de la nuit. Contrairement à la manutention manuelle de charges, le travail de nuit entre dans la liste des facteurs de risque pour définir le champ du « compte professionnel de prévention », selon l'ordonnance du 22 septembre 2017.

de 54 ans qui reçoit l'AAH. La maladie génétique de Philippe, transmise à son fils, se traduit par un rendez-vous mensuel à l'hôpital. Après l'injection qu'il reçoit, il ne peut travailler pendant deux à trois jours. Alors il « *prévoit de ne pas être disponible* » :

J'ai l'AAH [...]. C'est pour ça aussi que je ne travaille pas en temps continu. Y a parfois où je ne vais pas faire des missions parce que je ne pourrais pas les assumer, parce que mon état de santé ne sera pas bon quoi.

Entretien avec Philippe, maître d'hôtel extra, le 23 novembre 2020 en visioconférence.

Fahima, à qui il est arrivé d'avoir un accident sur son lieu de travail alors qu'elle était en contrat intérimaire à la journée, présente plutôt cette discontinuité de l'emploi comme une source d'irrespect des droits de santé reconnus aux salariés :

Ça s'est passé [dans un grand hôtel parisien]. C'était via une boîte d'intérim. Et lors de l'accident de travail ils m'ont fait un papier : « Non mais t'inquiète pas, après tu peux aller voir le médecin avec, il n'y aura pas de problème, s'il y a un quelconque problème tu reviens nous voir, on s'en occupe, ça sera pris en charge, ça sera pris en charge ». Mais bon, eux c'était pas leur intérêt parce qu'ils avaient eu plusieurs fois l'inspection du travail, et en fait ils nous faisaient changer dans une petite salle, où [...] un autre accident de travail [avait déjà eu lieu]. Ils avaient intérêt qu'on se change là-dedans. Donc ils n'avaient pas intérêt qu'ils déclarent ça quoi. Donc je me suis fait avoir [...] Eux ils n'ont pas fait les vrais papiers d'accident de travail en fait. Et quand je rappelais [l'hôtel] ils disaient : « Non non ils sont plus là, les gens qui étaient en témoins non ils sont plus là, ils ne travaillent plus ici ».

Entretien avec Fahima, maître d'hôtel extra, le 26 novembre 2020 en visioconférence.

Fahima, 42 ans, s'est ainsi retrouvée sans dents :

Sur toute la partie gauche en bas. [...] Je ne peux pas manger sur ce côté-là, c'est pas possible. [...] On fait avec [rires], on attend. On espère justement. On se dit peut-être qu'en travaillant je pourrais mettre de côté et faire ça moi-même du coup. Il nous a, Macron nous a, arrêté tout le travail !

Entretien avec Fahima, maître d'hôtel extra, le 26 novembre 2020 en visioconférence.

La mère isolée, vivant dans un logement social mal protégé des températures extérieures à Charenton (94), se plaint ainsi autant de la malhonnêteté de son employeur que de ne pas pouvoir régler ses soins dentaires par ses revenus du travail, en économisant. Elle fait partie de ceux qui annulent des rendez-vous pris pour ces soins, elle réduit le niveau de garantie de sa mutuelle et « *évite au maximum d'aller chez le médecin* ». Dans la continuité de sa volonté de se soigner par elle-même à peu de frais dans un logement où son fils et elle souffrent du froid, on a aussi évoqué le fait qu'elle achète des plantes, rejoignant celles et ceux qui se soignent eux-mêmes.

3.4.2. Des parcours professionnels qui exposent à des risques de santé

Plus généralement dans la population enquêtée, l'exposition à des risques de santé par le travail n'est pas présentée comme une chose nouvelle. Cela fait partie

du métier pourrait-on dire, mais devrait-on aussitôt ajouter de tous les métiers ou des postes subalternes, manuels et usants, occupés antérieurement par des individus arrivés dans le milieu en cours de carrière. Fadi, le gérant de discothèque, était par le passé, dix ans durant, livreur de fuel dans son département rural. « *Pas très axé santé* », cela ne l'avait pas empêché de consulter il y a cinq ans, inquiet d'une toux : « *Je m'étais demandé si j'avais pas chopé un truc vu ce qu'on transportait* ». Rémi, trentenaire, a repris depuis février 2021 l'activité de couvreur-zingueur qu'il a exercée lui aussi une décennie et compte poursuivre jusqu'à l'ouverture de son bar ou « *jusqu'à ce qu'au final mon dos et mes mains lâchent* ». Il fait un pari sur sa santé : « *J'ai le canal carpien qui me chatouille un petit peu* ». Rémi voit un kinésithérapeute depuis cinq ans qui a participé à le sensibiliser aux effets de son travail sur sa santé. Il corrobore ce constat en disant que tous les couvreurs de cinquante ans qu'il connaît ont eu recours à de multiples opérations : mains, dos, genoux, épaules. « *C'est érosant...* » (gérondif du verbe attribué à l'érosion, joliment inventé). Quoique la situation financière d'un artisan couvreur francilien soit prospère¹⁹⁵, Rémi avait décidé d'arrêter de travailler dans la construction pour éviter de se retrouver dans cette situation de mal-être physique en fin de carrière. La crise économique le pousse donc à aller contre sa volonté.

Raja*, l'étudiant indien obligé de devenir inventeur après avoir été quelques mois serveur, va également au travail à reculons. Il était déjà très las de ce « *blue-collar job* ». Quand il s'est abîmé le pouce droit en manipulant des charges au début du mois de février 2021, il n'a pas pris soin d'appliquer un antiseptique, – un élément qui n'est pas fourni dans les kits hygiène des distributions alimentaires qu'il fréquente. Intérimaire, il n'allait pas renoncer à travailler (sans droits au chômage ou à des bourses, étudiant étranger de plus de 28 ans oblige). Le doigt s'est infecté. Raja* a alors trouvé un moyen d'aller consulter un médecin sans rien déboursier. Détenteur d'une carte vitale, il aurait pu s'y prendre autrement, mais il a pris le parti de faire un bilan de santé complet gratuit. Un camarade de sa résidence universitaire a en effet reçu une lettre de l'assurance maladie pour l'inciter à prendre rendez-vous. Le courrier adressé à ce tiers, étudiant lui aussi, évoque la continuité des soins dans un temps compliqué par la Covid-19. Cet exemple permet de souligner l'efficacité (indirecte) de ce genre de courrier de prévention. Le 8 mars, Raja* a ainsi passé une matinée complète à faire des examens préventifs de santé dans un centre médical du 14^{ème} arrondissement : « *Beaucoup de choses... Sang, urine, pression artérielle. Etc. Du cœur aussi... Je ne sais pas comment ça s'appelle.* » (Les examens n'auront rien signalé d'inquiétant). Il a profité de l'occasion pour présenter son problème de doigt mais le 31 mars, près de deux mois après la blessure, il devait encore appliquer un antiseptique et une crème (septeal et acide fusidique) pour ce mal mineur mais gênant.

¹⁹⁵ « *Là pour tout te dire, je gagne entre 3 et 4 000 € net. Donc je suis super bien, s'il n'y avait pas ce genre de choses, je serais le dernier des cons en fait de vouloir changer.* »

On pourrait penser que le temps de crise offre une occasion de repos à des travailleurs qui ne se sont pas ménagés physiquement. Cependant, cela ne vaut que s'ils ne sont pas tenus de trouver rapidement à s'embaucher dans d'autres voies où la pénibilité du travail est bien connue comme la construction pour Rémi, la manutention pour Raja*, ou les ménages (voir partie 2, point 3.2). Face à des pertes monétaires, seuls ceux qui ont de forts amortisseurs de crise peuvent se permettre d'éviter ce genre d'emplois subalternes ou réalisés à contrecœur. Nous n'avons trouvé qu'une seule personne dans ce cas. Comme Rémi, Valérie, 53 ans, la seule accédante à la propriété à Paris *intra muros* que l'on ait pu rencontrer, arrive à épuisement de ses droits au chômage en 2021¹⁹⁶. Ex-styliste devenue extra dans des salons, elle précise :

J'étais quand même moins malade, parce qu'en général quand je bosse je me tape au moins une ou deux rhinopharyngites donc c'est médecin, antibiotique et tout. Alors que là [*rires*] [...] Merci confinement !

Entretien avec Valérie, hôtesse technique dans l'événementiel, le 24 novembre 2020 en visioconférence.

¹⁹⁶ Elle ne tisse pas de liens entre ses nouveaux gagne-pain (cours de dessin et babysitting) et des enjeux pour sa santé.

Conclusion générale

Plus de 70 travailleurs hors service de l'hôtellerie et de la restauration ont été interrogés depuis l'automne sur leur expérience de la crise, leurs réaménagements budgétaires et les arbitrages économiques auxquels ils ont dû procéder. Le corpus décrit toute une palette de trajectoires dans la crise, dépendantes en premier lieu des formes composites d'emploi dans le secteur qui font d'importantes différences, même en situation de précarité. Pour celles et ceux touchés par une baisse drastique de revenus, le poste de dépense le plus crucial est le logement. À cet égard, les sans-domicile, hébergés gratuitement, sont mieux lotis. Les travailleurs qui bouclaient difficilement leurs fins de mois et ceux qui n'ont pas ou se retrouvent rapidement sans autre ressource que le chômage, qui lui-même s'amenuise, s'engagent dans une lutte économique acharnée, tout en se tenant à l'écart des services sociaux, des droits et des aides institutionnelles auxquelles ils pourraient prétendre.

DES TRAJECTOIRES DANS LA CRISE REVELANT LA DIVERSITE DES FORMES D'EMPLOI, MEME EN BAS DE L'ECHELLE

Les restrictions imposées aux activités économiques en réponse à l'épidémie de la Covid-19 ont mis tôt ou tard à l'arrêt les travailleurs de l'hôtellerie-restauration. La temporalité de la crise qui frappe de façon désynchronisée les entreprises, produit des écarts importants sur ces travailleurs. Ces écarts témoignent de la diversité des formes d'engagements et d'emplois, même précaires, dans le secteur et par là, de l'inégale protection des individus durablement mis au chômage.

Les « extras » de l'événementiel, hors service depuis février 2020, font certainement partie des victimes les plus directes de la mise à l'arrêt de pans entiers de l'économie. Leurs droits au chômage dépendent du nombre de jours travaillés durant l'année écoulée et s'affaissent rapidement pour une partie d'entre eux, qui avaient toujours pu compter sur leur force de travail et leur employabilité pour faire face à des épisodes de disette. Certains extras, célibataires, plutôt en milieu ou fin de carrière, divorcés, avec des enfants à charge, sans épargne disponible donnent ainsi à voir de façon extrêmement crue les réaménagements budgétaires auxquels peut conduire l'expérience d'un chômage au long cours. Ils sont confrontés à une chute de revenus insoutenable, qui se traduit par de l'endettement, des privations sévères et des combines économiques de survie. Le recours à l'aide sociale, notamment aux secours d'urgence, reste pourtant largement un repoussoir. C'est un pas que peu de travailleurs pauvres, ou plutôt brutalement appauvris, osent franchir. L'expérience de secours mutuel mise en place par et pour des saisonniers de

Lourdes est instructive en ce qu'elle se saisit de ce problème et invite à passer ce seuil, non pas seul mais collectivement, non pas comme un indigent mais comme un travailleur. Ce non-recours à l'aide sociale même en situation d'intense pauvreté ne doit pas être généralisé pour autant. Il semble concerner de façon plus marquée un profil d'individus farouchement indépendants, comptant sur eux-mêmes en cas de coup dur et dont les engagements professionnels (des contrats à durée déterminée d'usage) révèlent moins une précarité de l'emploi subie qu'un pas de côté résolu par rapport au salariat¹⁹⁷. En ce sens, certains extras vivent leur engagement au travail comme des entrepreneurs de soi, ce qui les rapproche des quelques gérants de petites entreprises que nous avons rencontrés et les éloigne de ceux qui occupent les mêmes fonctions de service à compte d'autrui, certains s'appuyant autant que possible sur les protections garanties par le salariat.

Pour autant, les salariés stables sont très inégalement protégés face à la crise. Les serveurs de métiers, cuisiniers, managers ou gérants salariés en CDI, sont évidemment moins vulnérables que les travailleurs subalternes et leurs contrats plus précaires, ou que les salariés qui ont accepté une minoration de leurs heures déclarées¹⁹⁸. Le recours au chômage partiel est très prégnant mais l'examen de situations individuelles voisines du point de vue de l'emploi fait apparaître l'importance des agissements patronaux en temps de crise – allant de ruptures de contrat abusives à des subsides exceptionnels versés sur fonds propres.

Pour leur part, les étudiants étrangers, serveurs ou réceptionnistes salariés entrés depuis une poignée d'années dans le supérieur, vivent leur engagement dans ce milieu comme un job alimentaire. On le quitte sans complexe une fois trouvé mieux et on réduit ses heures travaillées à certaines périodes quand la conciliation avec les études est trop difficile. La crise, réduisant drastiquement les opportunités d'embauche pour ces étudiants, complique leur existence (non renouvellement à temps des visas dont ils dépendent pour effectuer un temps de travail salarié plafonné, perte de possibilité de trouver à gagner environ 600 € par mois si l'on n'a plus de contrat de travail). Cela les oblige à reconsidérer leurs perspectives et les encourage à aller saisir les revenus compensatoires en nature que les associations leur proposent pour tenir bon. Ils se rendent ainsi à l'aide alimentaire pour la première fois.

Des travailleurs subalternes moins diplômés apparaissent cependant les plus durement touchés par des baisses de revenus d'activité, comme en population générale¹⁹⁹. En bout de chaîne, les travailleurs migrants, peu protégés par le statut

¹⁹⁷ D'où l'on peut comprendre que les suppliques s'adressent à l'État plutôt qu'à leurs « employeurs ».

¹⁹⁸ L'hypothèse devra être testée statistiquement, mais il semble en outre que ces salariés stables ont plus de ressources professionnelles pour envisager sans trop d'inquiétude l'avenir dans ce secteur d'activité, et plus de ressources familiales pour faire le dos rond le temps du chômage. Il faut ici rappeler que la majorité des enquêtés travaillent en région parisienne, le premier bassin d'emploi français dans l'hôtellerie-restauration. En outre, pour rendre compte des effets budgétaires différenciés de la crise sur des travailleurs rattachés à des établissements précis, mêmes à conditions d'emploi et sociales égales, il faudrait pouvoir décrire à des niveaux beaucoup plus fins l'emploi dans l'hôtellerie-restauration en temps de crise.

¹⁹⁹ Pour rappel, plusieurs études s'accordent pour affirmer que ce sont les individus les moins

d'emploi, se retrouvent pour certains sur le carreau. Mais la plupart parviennent plutôt à amortir le choc. Ces travailleurs ont en commun de faibles dépenses de logement, en valeur absolue comme relativement à leurs revenus d'activité : ils sont hébergés gratuitement en foyer ou en hôtel, ou partagent, célibataires ou du moins sans femme ou enfants à demeure, des sous-locations surpeuplées (notamment les travailleurs des filières d'immigration du sous-continent indien). Leurs parcours migratoire et professionnel en France leur donne également accès à des connexions utiles pour trouver des activités de substitution dans des secteurs d'activités ouverts aux travailleurs peu qualifiés, corvéables et immédiatement mobilisables (par exemple pour faire des ménages ou des chantiers) ou dans des milieux d'activité économiques invisibles mais prospères, plus ou moins licites (on pense par exemple au monde des récupérateurs des poubelles des beaux quartiers, à celui des mendiants et des musiciens sollicitant les touristes, ou aux bandes organisées de voleurs que fréquente de façon combinée Luca* en quelques mois d'observation, un as en matière de débrouille). Leurs parcours les ont également mis en contact – plus ou moins rapproché – avec des services sociaux, sur lesquels ils peuvent compter en cette période de contraction budgétaire.

Les lignes de failles de la crise ne passent donc pas nécessairement là où on les imaginait. Dans cette période, l'avantage relatif mais sous contraintes des sans-domicile sur ceux qui ne le sont pas, retient ainsi notre attention.

AUX FRONTIÈRES DU SANS-ABRISME

Certains commentateurs pressés, des acteurs de terrain, mais aussi des chercheurs consciencieux, affirment que la crise rend d'autant plus vulnérable qu'on l'était déjà. Sur cette échelle, les sans-domicile sont haut placés et leur dénuement sert couramment à illustrer cette fragilité accrue des plus pauvres²⁰⁰. Présenter les choses de cette manière exprime sans doute assez bien une sensibilité publique bien installée dans les mœurs des démocraties occidentales (i.e. à fort niveau de protection sociale) depuis la fin des années 1970 et du cycle de croissance postérieure à la Seconde Guerre mondiale. En France, avec la récession vient la découverte des « nouveaux pauvres » ou des « exclus » qui va structurer

qualifiés, percevant un faible revenu et au niveau de vie le plus précaire qui sont concernés par la dégradation financière la plus flagrante. Voir notamment Nathalie Bajos, Josiane Warszawski *et al.* « Les inégalités sociales au temps du COVID-19 », *Numéro spécial Santé Public*, n°40, octobre 2020, IReSP, 12 p. ; Pierre Concialdi, « Confinement, récession et baisse des revenus : Quel impact des charges fixes de logement sur les contraintes budgétaires des ménages ? », *ECLAIRAGES*, n°16, avril 2020 ; Pauline Givord, Julien Silhol, « Confinement : des inégalités économiques inégales selon les ménages » *Insee Première*, n°1822, 14 octobre 2020.

²⁰⁰ Voir Cour des comptes, « L'hébergement et le logement des personnes sans domicile pendant la crise sanitaire du printemps 2020 », *Rapport public annuel 2021*, Tome 1, 2021, p. 109-148 ; Nathalie Bajos, Josiane Warszawski *et al.* « Les inégalités sociales au temps du COVID-19 », *Numéro spécial Santé Public*, n°40, octobre 2020, IReSP, 12 p.

l'élargissement du système de protection sociale (le revenu minimum d'insertion est créé en 1988) et conjointement celui des services d'aide aux sans-domicile. Pourtant, le schéma de l'exclusion, porté dans le monde administratif et caritatif par des entrepreneurs de morale comme l'ingénieur Wresinsky ou le docteur Emmanuelli, fondateurs d'ATD Quart Monde et du Samusocial de Paris, ne résiste pas à l'analyse empirique des trajectoires et des situations de pauvreté comme l'ont montré de nombreuses enquêtes. L'effort de recherche colossal dirigé à l'Ined par Maryse Marpsat et Jean-Marie Firdion à la fin des années 1990 montre ainsi l'appartenance des sans-abri aux classes populaires et les circulations, à l'échelle des générations et des vies entre différentes conditions de classe – la vie sans domicile étant une de ces locations²⁰¹. Dans cette veine, la population que l'on peut décrire à un moment donné comme sans domicile forme la pointe visible et extrême d'inégalités sociales (qui se prêtent à différents schémas d'analyse), notamment en matière de logement. On comprend donc bien en l'espèce que l'on tienne les sans-domicile comme les premières victimes de la crise de la Covid-19.

Mais cette appréciation mérite quelques nuances. Il y a de fortes inégalités de conditions entre les sans-abri, en partie resserrées, en partie exacerbées dans le contexte de restrictions sanitaires : des migrants encampés ont été placés pour la période en hôtel, mais les enfants à la rue, non reconnus comme mineurs non accompagnés par le département, y sont restés. Surtout, elle procède d'une inférence douteuse : comme les enquêtes montrent que les adultes ont d'autant plus subi la crise qu'ils sont en situation de pauvreté, les sans-abri, plus démunis que les plus pauvres des individus logés, devraient être les plus mal servis – sauf que les populations d'étude n'incluent que des personnes logées²⁰². Or, peu d'enquêtes de première main visant à décrire les effets de la crise sur les plus démunis et qui pourraient venir à l'appui de ce raisonnement, ont, pour le moment, été portées à la connaissance du public.

Pour ce que nous avons pu observer aux guichets parisiens de l'aide alimentaire lors du premier confinement national ainsi que dans cette enquête auprès des huit sans-domicile de l'échantillon, ceux qui étaient déjà bénéficiaires de l'aide sociale ou avaient en ligne de mire des services sociaux ont abordé la crise avec un train d'avance. Les sans-domicile hébergés gratuitement n'avaient pas plus de souci à se faire pour leur loyer que d'ordinaire. Hébergés, ils bénéficiaient de surcroît, au moins pour une partie d'entre eux, de secours alimentaires directs comme ces chèques-service versés aux familles dans certains hôtels ou centres d'hébergement et la possibilité d'accéder à des cantines. Aux guichets de l'aide alimentaire, moins nombreux mais mieux dotés, ils pouvaient se procurer des

²⁰¹ Maryse Marpsat, Jean-Marie Firdion (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, PUF/INED, 2000).

²⁰² Des travaux, cités à l'appui de telles enquêtes, suggèrent les difficultés accrues des bénéficiaires de l'aide alimentaire ou des populations hébergées, comme l'étude de Médecins Sans Frontières dans des foyers des travailleurs (migrants).

denrées plus aisément, en plus grande quantité, et même plus fréquemment²⁰³. Ceux qui dormaient dans la rue ou dans le métro avaient plus de chance qu'en temps normal de se voir proposer un hébergement par des maraudeurs ou en appelant le 115²⁰⁴. Et, dans les circonscriptions de service social, les administrés ont trouvé une oreille attentive et de judicieux conseils pour faire valoir leurs droits, obtenir un soutien administratif ou juridique et s'orienter dans le monde de la charité.

Il ne s'agit pas d'exagérer ces protections, l'étendue des populations et des besoins qu'elles couvrent ou encore leur portée dans le temps – du reste, les organisations caritatives doivent lutter pour la prolongation de certaines mesures exceptionnelles²⁰⁵. Elles ont, en outre, l'inconvénient de maintenir des personnes hébergées dans des conditions de surpeuplement et parfois d'insalubrité. Mais il s'agit bien de tenir compte des protections que procurent aux sans-domicile (dont on peut parler en tant que groupe social en suivant Simmel, précisément parce qu'ils sont assistés) et des nombreux services d'aide dont ils bénéficient. Ces dispositifs sont le plus souvent tenus pour négligeables ou examinés dans la seule perspective de leurs limites et de leurs contradictions entre ce qu'ils prétendent viser pour les individus et ce qu'ils leur apportent effectivement. Une crise économique de forte intensité et de forte ampleur comme celle de la Covid-19 donne à voir, pour autant qu'on s'y penche de près, l'importance de ces protections, du point de vue des intéressés, mais aussi par contraste, au voisinage de telles situations²⁰⁶.

²⁰³ Lorraine Guénéé, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets ..., op. cit.*

²⁰⁴ Léo Daudré, *op. cit.*

²⁰⁵ Le 31 mai 2021, le gouvernement a ainsi annoncé la prolongation des places d'hébergement ouvertes depuis mars, jusqu'à la fin 2021 (ie normalement au cœur de la prochaine période hivernale – libérant des places d'hébergement supplémentaires -, et qui dure au minimum jusqu'au 31 mars de l'année suivante). Il est intéressant de constater que la Fédération des acteurs de la solidarité – une sorte de syndicat des associations engagées auprès des sans-abri, notamment en matière d'hébergement – n'entend pas seulement obtenir une prolongation dérogatoire de ces mesures, mais l'abrogation d'une politique d'hébergement « au thermomètre », avec sa saison haute et sa basse saison (sur la genèse et les schémas de pensées bien installés de cette politique – prêtant à un certain pessimisme concernant une réelle volonté de réforme, même sur le terrain de l'hébergement, voir Edouard Gardella, *L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans abri en France depuis les années 1980*, thèse de sociologie sous la direction de Daniel Cefaï et Patrice Duran, ENS Cachan, 2014). Voir la réaction publique à cette annonce gouvernementale sur le site internet de la Fédération : « Prolongation des places d'hébergement et reprise des expulsions locatives », 1^{er} juin 2021.

²⁰⁶ Riche de situations inédites – par exemple la stabilisation garantie de séjours autrement précaires en hébergement, la crise donne aussi à imaginer d'autres expériences possibles, souhaitables et défendables, nourries de ces situations inédites, par exemple des modalités d'un droit au logement pour tous, y compris s'il le faut dans ce que l'on considère comme des hébergements provisoires – « Une ville, c'est un bidonville qui réussit », disent joliment les membres du PEROU. Et si un immeuble, c'était un hôtel où l'on pourrait prendre place dans une chambre bien à soi ? (Pour une réflexion analogue au sujet de la crise des migrants, on renvoie aux publications de cette association et de ses compagnons, par exemple : Antoine Hennion, Camille Sintive, *Un cahier qui pourrait s'intituler « ce qui se passe » à Calais*, rapport au PUCA, 2016, 40 p.)

LA CHARGE EXTREME DU LOGEMENT POUR DES LOCATAIRES SANS GUERE D'AUTRES RESSOURCES QUE D'ACTIVITE

Le logement est le premier poste de dépenses des Français logés. Les locataires peinant d'ordinaire à régler leur loyer y parviennent d'autant plus difficilement, comme ceux qui n'ont simplement plus de rentrées d'argent suffisantes pour payer leur propriétaire. Cette situation concerne plutôt les petits salaires et des travailleurs que d'anciens enquêteurs auraient volontiers nommés imprévoyants et que l'on pourrait aussi bien qualifier de prodigues ou de dépensiers. Le problème est alors ici moins celui du mal-logement – de l'insalubrité, du surpeuplement – que celui de l'insolvabilité et de ses conséquences. Confrontés à des charges locatives intenable, certains parviennent à déménager pour rester à flot, au prix d'un sentiment de retour en arrière. D'autres s'endettent non sans craindre une expulsion²⁰⁷. À l'exception de François*, le cuisinier quinquagénaire qui cumule en sept mois d'inactivité sans droits au chômage une dette locative de 7 000 € qui s'ajoute à une autre créance, aucun des enquêtés confrontés à de telles difficultés ne demande encore de l'aide à des services sociaux. La méconnaissance de leurs droits et des guichets pouvant les recevoir explique sans doute en partie le non-recours de ces travailleurs aux services sociaux. Mais celles et ceux que nous avons interrogés s'échignent à vivre par leurs propres moyens, jusqu'à quitter leur logement, à contracter drastiquement d'autres dépenses, à chercher d'autres sources de revenus, et négocier âprement l'annulation de certaines dettes. Un déménagement constitue ainsi une épreuve mais ne met pas en cause l'aspiration à une forme d'autonomie, qui oblige à s'aider d'abord soi-même et que contredirait, en revanche, le recours à l'assistance. Des marques de colère et d'affectation des forces vives – comme des témoignages de dépressions – ponctuent particulièrement certains entretiens. Mais le sentiment de résignation, documenté dans des situations soudaines de chômage massif²⁰⁸ et central dans le processus de disqualification sociale²⁰⁹ n'est vraiment pas au premier plan de l'expérience des chômeurs étudiés, pourtant accablés par cette charge considérable du logement. De même, aucun ne semble engagé, en raison de l'inactivité forcée, dans des fuites en avant – aucun ne fait état par exemple de consommation addictive, que ce soit d'alcool, de drogue, ou de jeux de hasard, ou de renoncement à des soins urgents, qui trahiraient une profonde démoralisation.

Il ne fait guère de doute que la vague des protections publiques, des mobilisations professionnelles, des secours privés n'est pas encore brisée, pour reprendre l'image employée par Pierre Blavier, enquêtant au milieu des années

²⁰⁷ La prolongation de la trêve hivernale de deux mois en 2021 est un indice des expulsions, sans doute nombreuses à venir.

²⁰⁸ Hanz Zeisel, Marie Jahoda, Paul Lazarsfeld, *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Minuit, 1982 [1933], traduit par Françoise Laroche.

²⁰⁹ Serge Paugam, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.

2010 sur les effets de la Grande Récession espagnole de 2008²¹⁰. Néanmoins, il faut certainement craindre ce brise-lames qui s'est caractérisé dans le cas espagnol par une progressive mais nette dégradation du marché du travail et un creusement des inégalités sociales, en matière de revenus du travail ou d'accès au logement.

Il est aussi probable que la stratégie de recrutement contrainte par les restrictions sanitaires ait limité les contacts et surtout des entretiens approfondis avec des chômeurs abattus. Mais les travailleurs hors service, même grevés par de lourdes charges, résistent encore vigoureusement à leur sort. Les chômeurs interrogés se présentent comme des travailleurs à l'arrêt. Ainsi, les activités (voire la polyactivité) de substitution dans lesquelles certains ont pu s'engager, parfois hors secteur de l'hôtellerie-restauration, sont pensées comme temporaires – ce qui ne prédit évidemment pas qu'elles le demeurent. Ces travailleurs se défient assez viscéralement de toute inactivité oisive. Quasiment pour tous, ce temps de chômage est un temps d'incertitude et d'inquiétude mais aussi, pour le moment du moins, un temps de lutte économique.

COMPTER EN TEMPS DE CRISE, FAIRE TENIR CE QUI COMPTE : VERS LES SUIVIS ETHNOCOMPTABLES

On ne lutte pas cependant avec les mêmes armes, ni sur le même terrain, ni pour la même cause. Pour mieux comprendre l'importance, la profondeur et l'ampleur des arbitrages auxquels procèdent ces personnes et leur entourage en temps de crise, certains travailleurs, mentionnés en filigrane dans ce rapport (signalés par ce signe apposé à leur pseudonyme : *), font l'objet d'une enquête approfondie combinant histoire de vie, examen des comptes de la crise et des projections futures. Trois dossiers, articulés autour d'études de cas, feront l'objet des prochains rapports. Un premier dossier porte sur les étudiants, déjà en ligne de mire après l'enquête printanière aux guichets de l'aide alimentaire. La situation de Raja*, l'apprenti économiste indien lassé des « *blue collar job* » et des combines qui assurent sa subsistance, sera examinée en détail et mise en regard des nombreuses enquêtes en cours sur les difficultés rencontrées depuis l'année scolaire 2020-21 par les étudiants du supérieur, notamment sur leur recours à l'aide alimentaire. Un deuxième dossier s'intéresse à des travailleurs en « bout de chaîne », des immigrés affectés à des postes subalternes, sans-domicile ou mal logés. On examinera les tentatives d'insertion dans le salariat d'Angèle*, mère de famille hébergée depuis des années en hôtel, diplômée d'un CAP de cuisine ; on suivra Faysal*, commis de cuisine bengali, soumis en 2020 à un patron aux pratiques délictueuses, veuf, avec des enfants confiés à de la famille éloignée dans leur petite ville natale. On étudiera enfin les pérégrinations dans l'univers de la débrouille de Luca*, le quinquagénaire roumain, sans-abri pour

²¹⁰ Pierre Blavier, *Les manifestations...*, *op. cit.*

les uns, travailleur émigré formé en régime de débrouille communiste pour les mendiants, les ouvriers et entrepreneurs de la diaspora qu'il fréquente. Comment, notamment, accommodera-t-il son vœu de redevenir cuisinier avec ses engagements en économies souterraines ? Le dernier dossier se concentrera sur des travailleurs attachés à une certaine indépendance, quitte à être moins protégés que des salariés stables, visant des formes d'épanouissement ou de réussite à compte propre. On rendra compte de l'itinéraire d'Agnès*, mère divorcée de deux enfants majeurs, devenue maîtresse d'hôtel extra après une décennie de carrière dans l'hôtellerie-restauration et une décennie comme caissière. Praticienne de soins reiki ayant tenté d'ouvrir un salon en pleine crise, elle est hébergée dans les franges franciliennes chez un ami lorsqu'elle rend son studio de petite couronne à l'automne 2020. Au bout de six mois de latence, elle réussit à être embauchée dans un camping du sud de la France pour la saison estivale 2021. Enfin, on retracera le parcours de Hakim*, ex gérant d'un *hostel* liquidé en fin d'année dernière, endetté à compte personnel, vivant de rêves entrepreneuriaux mais sans patrimoine, habitué à loger autrui sans avoir de chambre à soi. De dortoir en dortoir, on tentera enfin de suivre petit Fab, jeune débrouillard sorti de nos radars en fin d'hiver, de retour en Île-de-France, gagnant de l'argent de façon invisible par la vente de produits divers depuis que la crise a coupé sa possibilité d'être saisonnier déclaré.

Post-scriptum, novembre 2022, avant l'impression de ce document

Le premier dossier décrit ci-dessus, sur les étudiants, a pris l'ampleur d'une enquête à part entière, ÉtuCris, pour étudiantes et étudiants à l'aide alimentaire francilienne. Un rapport est paru en septembre 2022.

Le second, sur les personnes immigrées en bout de chaîne, a bien donné lieu à un complément d'enquête sur les parcours d'Angèle, Faysal, Luca mais aussi Keyah, présenté dans un rapport publié en mars 2022.

Le troisième ne s'est finalement pas traduit par une publication. Le regain d'offres d'emploi dans l'hôtellerie-restauration a permis aux personnes qui conservaient la volonté de travailler dans le secteur de le faire, notamment de façon saisonnière. Au temps fort de la crise sanitaire et sectorielle, ces travailleurs attachés à une certaine indépendance, se tenant souvent à distance des formes d'aides institutionnelles, étaient pourtant impactés de façon brutale. Les rassembler sous un même vocable est certainement moins évident que pour d'autres groupes appauvris, davantage sous les projecteurs médiatiques pendant la crise sanitaire. Ils n'en étaient pas moins très concernés par ce « choc » lié à la crise, associé à des revirements budgétaires et de modes de vie, qui étaient l'objet central de cette prime investigation.

Générique d'enquête

Enquête de terrain

Observations ethnographiques, entretiens substantiels et spontanés, retranscriptions, rédaction des journaux de terrain : Lorraine Guénée, Eléonore Guillemot, Odile Macchi, Paolo Renoux

Retranscriptions d'entretiens par des personnes extérieures à l'Observatoire : Laura Auvert, Daniel Azélie

Analyse et direction en cours d'enquête

Coordination de l'enquête : Odile Macchi

Conception de l'enquête : Lorraine Guénée, Odile Macchi et Erwan Le Méner

Participation aux réunions collectives pour concevoir l'enquête, relecture des journaux, propositions de pistes d'analyse : Adèle Fourestier, Lorraine Guénée, Eléonore Guillemot, Erwan Le Méner, Odile Macchi, Paolo Renoux

Rédaction du rapport

Rédaction des premières versions, par parties : Lorraine Guénée, introduction et partie 1, partie 2 point 3, partie 3 point 3 ; Odile Macchi, partie 2, point 1 et 2, partie 3 point 1 ; Erwan Le Méner, avant-propos, résumé, synthèse et reprise de l'introduction générale, conclusion ; Eléonore Guillemot, partie 3 point 2

Contributions à la rédaction : Adèle Fourestier – notamment cartographie, tableau des aides, insertion de références –, Paolo Renoux – notamment reprise partie 3, point 2.

Secrétariat de rédaction : Erwan Le Méner

Relectures : Caroline Douay, Adèle Fourestier, Lorraine Guénée, Eléonore Guillemot, Erwan Le Méner, Odile Macchi, Paolo Renoux

Financements de l'enquête

Fondation Daniel et Nina Carasso, Agence Régionale de Santé Île-de-France, Fondation de France et Samusocial de Paris.

Bibliographie

OUVRAGES, ARTICLES, RAPPORTS ET DOSSIERS SCIENTIFIQUES

- Albouy Valérie, Legleye Stéphane, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus*, n°197, juin 2020.
- Amadiou Thomas, « Prise de risques délibérées avec l'argent : les modalités de consommation des jeux de hasard », *Revue française de sociologie*, vol. 56, n°4, 2015, p. 643-672.
- Apouey Bénédicte, Roulet Alexandra, Solal Iris, Stabile Mark, « Gig Workers during the COVID-19 Crisis in France: Financial Precarity and Mental Well-Being », *Journal of Urban Health*, vol. 97, 2020, p. 776-795.
- Baciocchi Stéphane, Cottureau Alaïb, Hille Marie-Paule (dir.), *Le pouvoir des gouvernés. Ethnographies de savoir-faire politiques sur quatre continents*, Bruxelles, Peter Lang, 2018, 486 p.
- Bajos Nathalie, Warszawski Josiane, Pahlé Ariane *et al.*, « Les inégalités sociales au temps du COVID-19 », *Numéro spécial Santé Public*, n°40, octobre 2020, IReSP, 12 p.
- Barhoumi Meriam, Jonchery Anne, Lombardo Philippe, *et al.*, « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », in Mainaud Thierry, Raynaud Émilie (coord.), *France, portrait social. Édition 2020*, Insee, 2020, p. 11-44.
- Baronnet Juliette, Fauchoux-Leroy Sarah, Vanoni Didier, « Les conditions d'émergence et de reconnaissance sociale d'une catégorie particulière de mal-logés : les personnes hébergées dans le logement d'un tiers », *Recherche sociale*, vol. 203, n° 3, 2012, p. 7-127.
- Blavier Pierre, « Un couple espagnol dans la récession de 2008. Composition et évaluation des revenus alternatifs », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°123, 2016, p. 27-40.

- Blavier Pierre, *Les manifestations socio-économiques du chômage de masse et les réaménagements des budgets de ménage pour y faire face. Le cas de la Grande Récession espagnole (2008-2015)*, thèse de sociologie, Paris, EHESS, 2017.
- Blavier Pierre, « Les déterminants de l'entrée dans la pauvreté monétaire dans la France contemporaine : par la rupture professionnelle surtout », in Duvoux Nicolas, Lelièvre Michel (dir.), *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses. Printemps 2020–printemps 2021*, rapport du CNLE au Premier ministre, mai 2021, p. 47-52.
- Bruneteaux Patrick, Terrolle Daniel, « Sciences sociales des paupérisés et dépendances à l'État "social" », in Bruneteaux Patrick, Terrolle Daniel (dir.), *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*, Bellecombe-en-Bauges, Terra, 2010, 403 p.
- Catana Aurélian, Nays Jean-Marie, Clavier Céline, et al., « L'Île-de-France, première région touristique française », *Insee Analyses Ile-de-France*, n°20, juin 2015.
- Caillavet France, Darmon Nicole, « Contraintes budgétaires et choix alimentaires : pauvreté des ménages, pauvreté de l'alimentation ? », *INRA Sciences Sociales. Recherches en économie et sociologie rurales*, 20^{ème} année, n°3-4, 2005.
- César Christine, « Etude Abena 2004-2005. Comportements alimentaires et situations de pauvreté. Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire », *Rapport de l'Institut de veille sanitaire*, 2007, 104 p.
- Clerc Denis, *La France des travailleurs pauvres*, Paris, Hachette Littérature, 2009, 222 p.
- Cobb Richard, *La mort est dans Paris. Enquête sur le suicide et la mort violente dans le petit peuple parisien au lendemain de la terreur*, Paris, Anacharsis, 2018, 240 p.
- Concialdi Pierre, « Confinement, récession et baisse des revenus : Quel impact des charges fixes de logement sur les contraintes budgétaires des ménages ? », *Ires, ECLAIRAGES*, n°16, avril 2020.
- Colombi Denis, *Où va l'argent des pauvres : Fantômes politiques, réalités sociologiques*, Paris, Payot, 2020, 348 p.
- Cottureau Alain, « Précarité, pluriactivité et horizons biographiques au XIX^e siècle en France », in Billiard Isabelle, Debordeaux Danièle, Lurol Martine (coord.), *Vivre la précarité. Trajectoires et projets de vie*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000, p. 11-36.
- Cottureau Alain, Mohatar Marzok Mokhtar, *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Saint-Denis, Bouchène, 2012, 354 p.

- Cottureau Alain, « Ne pas confondre la mesure et l'évaluation : aspects de l'ethnocomptabilité », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°123, 2016, p. 11-26.
- Cour des comptes, « L'hébergement et le logement des personnes sans domicile pendant la crise sanitaire du printemps 2020 », *Rapport public annuel 2021*, Tome 1, 2021, p. 109-148.
- Costes Jean-Michel, Richard Jean-Baptiste, Eroukmanoff Vincent, *et al.*, « Les Français et les jeux d'argent et de hasard. Résultats du Baromètre de Santé publique France 2019 », *Tendances*, n° 138, juin 2020.
- Daudré Léo, *Etude des dynamiques du recours au 115, 2019-2020*, document intermédiaire de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 2021.
- Dangerfield Odile, Mainguené Alice, « Bilan touristique 2020. Chute de fréquentation en 2020, rebond à l'été notamment dans les campings », *Insee Focus*, n°235, mai 2021.
- Deheeger Samuel, Chevrot Joseph, Debosque Michèle *et al.*, « La crise sanitaire fait vaciller l'économie francilienne dès la fin du premier trimestre 2020 », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°30, juillet 2020.
- Deheeger Samuel, Druelle Sylvie, Martin Jean-Philippe, Benoît Trinquier, « L'économie francilienne toujours fortement impactée par la crise sanitaire au deuxième trimestre », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°31, octobre 2020.
- Deheeger Samuel, Chevrot Joseph, Druelle Sylvie, *et al.*, « L'économie francilienne rebondit au troisième trimestre, mais moins vite qu'au niveau national », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°32, janvier 2021.
- Deheeger Samuel, Druelle Sylvie, Le Filiâtre Cécile, *et al.*, « Le second confinement interrompt la reprise économique en Ile-de-France », *Insee conjoncture Ile-de-France*, n°33, avril 2021.
- Demoly Elvire, Scweitzer Camille, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, n°203, Septembre 2020.
- Dietrich-Ragon Pascale, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », *Population*, vol. 72, n°1, 2017, p. 7-38.
- Direction des opérations France de Médecins du Monde/CREAI-ORS Occitanie, « Observatoire de l'accès aux droits et aux soins 2019 », *Rapport de l'Observatoire de Médecins du Monde*, octobre 2020, 110 p.
- Duc Cindy, Souquet Catherine, « L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés », *Insee Première*, n°1830, décembre 2020.

Duvoux Nicolas, Lelièvre Michèle (dir.), « La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses. Printemps 2020 / printemps 2021 », *Rapport du CNLE au Premier ministre*, mai 2021, 156 p.

Fellay Angélique, « Des heures sans valeur : le travail des serveuses en horaire de jour », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 48, n°2, 2009, p. 80-92.

Fondation Abbé Pierre, *26^{ème} Rapport sur l'état du mal-logement en France*, mars 2021.

URL : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/26e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2021#telechargement12021>

Forté Michèle, Monchatre Sylvie, « Recruter dans l'hôtellerie-restauration : quelle sélectivité sur un marché du travail en tension », *La Revue de l'IREs*, n°76, 2013, p. 127-150.

Jean-Claude Gidrol, « Les hébergements collectifs touristiques en 2019 », *Insee Première*, n°1799, 13 mai 2020.

Givord Pauline, Silhol Julien, Beck François, Castell Laura, Favre-Martinoz Cyril, Legleye Stéphane, Paliot Nicolas, Sillard Patrick, Barlet Muriel, Leduc Aude, Raynaud Philippe, « Confinement : des inégalités économiques inégales selon les ménages » *Insee Première*, n°1822, 14 octobre 2020

Gonzalez Lucie, Nauze-Fichet Emmanuelle (dir.), « Le non-recours aux prestations sociales », *Les Dossiers de la DREES*, n°57, juin 2020.

Guénée Lorraine, Macchi Odile, *Les « nouveaux publics » de l'assistance (Paris et Saint-Denis, 22 avril-19 mai 2020)*. *Journal d'enquête*, Observatoire du Samusocial de Paris, 133 p.

Guénée Lorraine, Le Méner Erwan, Macchi Odile, « Aux guichets de l'aide alimentaire : les "nouveaux publics" du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril – 19 mai 2020) », *Rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris*, juin 2020, 132 p.

Guyavarch Emmanuelle, Le Méner Erwan, Vandentorren Stéphanie (dir.), « Enfants et familles sans logement en Île-de-France. Premiers résultats de l'enquête quantitative », *Rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris*, 2014, 444 p.

Ifop, *Les actifs et le télétravail à l'heure du confinement*, pour la Fondation Jean-Jaurès, mars 2020.

URL : https://jean-jaures.org/sites/default/files/redac/commun/productions/2020/0804/rapport_ifop-fjj_2020.04.01.pdf

Insee, « Les conditions de logement en France », *Editions 2017*, février 2017, 220 p.

- Insee, « Activité touristique : impact de la crise sanitaire Covid19 », mai 2021.
 URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4625624?sommaire=4625628#consulter-sommaire>
- Insee, « Enquête Flores, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié », juin 2021.
 URL : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1042>
- Ipsos, « Sur la perception de la pauvreté par les Françaises et les Français. Quel impact de la crise sanitaire sur la précarité en France ? », *Quatorzième baromètre Ipsos*, pour le Secours Populaire Français, septembre 2020.
 URL : https://www.secourspopulaire.fr/sites/default/files/atoms/files/secours_populaire_baro_pauvrete_sept_2020_v4_version_web_spf.pdf
- Kobelinsky Carolina, *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Paris, Éditions du Cygne, 2010, 270 p.
- Laé Jean-François, Murard Numa, *L'Argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, Paris, Seuil, 1985, 209 p.
- Lainé Frédéric, Rodriguez Olivier, Wardé Luc, « Éclairages et synthèses. Les Métiers de l'hôtellerie et de la restauration », Pôle emploi, *Statistiques, études et évaluations*, n°39, décembre 2017.
- Lambert Anne, Cayouette-Remblière Joanie, Guéraud Elie, *et al.*, « Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français », COCONEL (COronavirus et CONfinement: Enquête Longitudinale), *Note de Synthèse*, n°9, vague 11, INED, 2020.
- Laporte Cyrille, « Les temporalités sociales des cuisiniers de la restauration », *Temporalités* [En ligne], 17, 2013, mis en ligne le 25 juillet 2013, consulté le 04 juin 2021. DOI : <https://doi.org/10.4000/temporalites.2477>
- Le Méner Erwan, « L'hôtellerie sociale : un nouveau marché de la misère ? Le cas de l'Île-de-France », *Politiques sociales et familiales*, n°114, 2013, p. 7-18.
- Le Méner Erwan (dir.), « Joindre les deux bouts. Enquêtes d'ethnocomptabilité », *Revue des politiques sociales et familiales* 123, 2016.
- Levy-Vroelant Claire, Faure Alain, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007, 432 p.
- Levy-Vroelant Claire, Barrère Céline, *Hôtels meublés à Paris. Enquête sur une mémoire de l'immigration*, Paris, Créaphis, 2012, 300 p.

- Macchi Odile, Oppenheim Nicolas, « Adolescents sans logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel », *Rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris pour le Défenseur des Droits*, 2017, 182 p.
- Macchi Odile, *A la recherche des familles sans abri. L'extension du domaine de la survie (Paris, hiver 2019-2020)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 2020.
- Mariette Audrey, Pitti Laure, « Covid-19 en Seine-Saint-Denis (1/2) : quand l'épidémie aggrave les inégalités sociales de santé », *Métropolitiques*, 6 juillet 2020.
- Mariette Audrey, Pitti Laure, « Covid-19 en Seine-Saint-Denis (2/2) : comment le système de santé accroît les inégalités », *Métropolitiques*, 10 juillet 2020.
- Marpsat Maryse, « Une forme discrète de pauvreté : les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds », *Économie et statistique*, n°391-392, p. 65-85.
- Monchatre Sylvie, *Êtes-vous qualifié pour servir ?*, Paris, La Dispute, 2010, 256 p.
- Nkuitcho Nkouatchet Raoul, « La précarité de l'emploi au service de la prospérité du fast-food », *Sociologie du travail*, vol. 47, n°4, 2005, p. 470-484.
- Pasquereau Anne, Andler Raphaël, Guignard Romain, *et al.*, « Consommation de tabac parmi les adultes en 2002 : résultats du baromètre de Santé publique France », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 26 mai 2021, p. 131-139.
- Perianu Catherina, « Précarité alimentaire, austérité », *Anthropology of food* [En ligne], 6, 2008, en ligne depuis le 6 septembre 2012, consulté le 3 juin 2021.
- Pôle Emploi/CREDOC, « Nombre de projets de recrutement en 2017 par Région. Secteur : Hébergement et restauration », *Enquête Besoins en Main-d'œuvre*, avril 2017.
URL : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fg=IZ&la=0&pp=2017&ss=1>
- Ponthieux Sophie, Raynaud Émilie, « Les travailleurs pauvres », in ONPES, *Les travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'exclusion sociale, 2007-2008*, La Documentation française, 2008, p. 163-183.
- Revil Héléna, Blanchoz Jean-Marie, Olm Christine, Bailly Sébastien, *Renoncer à se soigner pendant le confinement. Premiers résultats de l'enquête Assurance Maladie – Odenore, en partenariat avec le Laboratoire HP2 et la société VizGet*, décembre 2020, 24 p.
- Santé publique France, « CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de COVID-19 », mai 2021.
URL : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/coviprev-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie-de-covid-19>

ARTICLES DE JOURNAUX, EMISSIONS RADIO OU TV

A.S et A.R, « Contestation sociale : le calendrier très chargé de la fin d'année », *Le Parisien*, 11 novembre 2019.

Albinet Vincent, « Covid-19 : la présidente de l'association des saisonniers de Lourdes entame une grève de la faim », *France 3 Occitanie*, 22 novembre 2020.

Anonyme, « Macron à un jeune chômeur : “Je traverse la rue et je vous trouve un emploi” », *Le Parisien*, 16 septembre 2018.

Anonyme, « Fréquentation des musées parisiens : Des bilans annuels en demi-teinte à cause des “gilets jaunes” et des grèves », *20 Minutes*, 10 janvier 2020

Anonyme, « Coronavirus : le secteur de la RHF exige des mesures d'urgence », *Bra Tendances restauration*, 4 mars 2020.

Anonyme, « 92 % des CHR fermés en France selon la dernière enquête de l'Umih », *Bra Tendances restauration*, 16 avril 2020.

Anonyme, « En colère d'être oubliés par le gouvernement, les “extras” de la restauration ont bloqué le périphérique parisien », *LCI*, 13 octobre 2020.

Anonyme, « Les jeunes et l'emploi. Post première vague COVID », *Prism'Emploi*, Baromètre 2020, novembre 2020.

Anonyme, « Le secteur de la RHD s'adapte et amortit le choc », *NPD Group*, décembre 2020.

Anonyme, « “On a le sentiment d'avoir été sacrifiés” : des professionnels de l'hôtellerie-restauration demandent la réouverture de leurs établissements », *Le Monde*, 14 décembre 2020.

Beraha-Lazarus Elvire, Maury Charles, « Ma vie d'étudiant », documentaire *Envoyé spécial*, Cat&Cie, 2020, 30 min.

Bordenet Camille, « “ Se retrouver dans la file du Secours populaire, ça donne envie de chialer ” : les nouveaux visages de la précarité », *Le Monde*, 15 décembre 2020.

Bouissou Julien, Madeline Béatrice, Albert Eric, « Coronavirus : le confinement provoque une crise sociale mondiale », *Le Monde*, 21 avril 2020.

- Buisse Rémy, « Aide alimentaire : une file d'attente interminable d'étudiants à Paris », *Brut*, 29 janvier 2021.
- Chocron Véronique, « Pressions, ruses et assignations : un an de conflit entre restaurateurs et assureurs », *Le Monde*, 2 mai 2021.
- Clément Nicolas, membre du Secours Catholique, « Le coronavirus, c'est la double peine pour les plus pauvres », *Le Monde*, 17 mars 2020.
- Delage Juliette, « Comment va se passer la réouverture des bars et des restaurants à Paris ? », *Libération*, 15 juin 2020.
- Dupont Marion, « La file d'attente pour l'aide alimentaire, l'image qui cache la forêt de la pauvreté », émission radiophonique « Histoire d'images », *France Culture*, 8 février 2021.
- Eshraghi Isabelle, « La détresse des guides-conférencières », *Mediapart*, 28 avril 2021.
- Garcin-Berson Wladimir, « Les mouvements sociaux ont de nouveau fortement pesé sur les soldes d'hiver à Paris », *Le Figaro*, 3 février 2020.
- Hullot-Guiot Kim, « Confinement : pour les familles précaires, une "fracture alimentaire" », *Libération*, 7 avril 2020.
- Latrous Neïla, « L'exécutif veut mesurer "en temps réel" l'augmentation de la pauvreté », *France Info*, 2 décembre 2020.
- Lemaignen Julien, « Pour les plus défavorisés, le tabac est perçu comme l'un des rares plaisirs », *Le Monde*, 26 mai 2021.
- Mauger Brune, « Je ne fumais plus quasiment plus quand on m'a interdit de faire du sport. Je suis revenu à plus d'un paquet par jour. », *Le Monde*, 31 mai 2021.
- Pacary Catherine, « *Envoyé spécial* » : quand le Covid-19 accentue les difficultés des étudiants », *Le Monde*, 21 janvier 2021.
- Peirera Delphine, « Lourdes : des chocolats pour les enfants des saisonniers », *La Dépêche*, 29 avril 2021.
- Rey-Lefebvre Isabelle et Besse-Desmoulières Raphaëlle, « Covid-19 : la crise a fait bondir le nombre de bénéficiaires des minima sociaux », *Le Monde*, 24 décembre 2020.

de Rocquigny Tiphaine, « Les bars et restaurants pourront-ils payer l'addition ? », émission radiophonique « Entendez-vous l'Eco ? », *France Culture*, diffusée le 15 janvier 2021.

de Rocquigny Tiphaine, « Le rêve du ticket gagnant », émission radiophonique « Entendez-vous l'éco ? », *France Culture*, diffusée le 17 mars 2021.

Serafini Tonino, « Un million de pauvres en plus ? Une hausse invérifiable mais indéniable », *Libération*, 13 octobre 2020.

Sillah Fatoumata, Laemle Brice, Cordier Solène, « Les familles monoparentales, en première ligne de la crise sociale et sanitaire », *Le Monde*, 27 avril 2021.

« J'ai 30.000 € de dettes : ces travailleurs ruinés par la crise du Covid », émission télévisée, *LCI*, 1 mars 2021.

URL: <https://www.lci.fr/societe/video-replay-tf1-7-a-8-coronavirus-j-ai-30-000-€-de-dettes-ces-travailleurs-ruines-par-la-crise-du-covid-2179376.html>. Vidéo visionnée le 8 mars 2021.

Annexes

ANNEXE 1. LISTE DES 63 ENQUETES AYANT FAIT L'OBJET D'AU MOINS UN ENTRETIEN SUBSTANCIEL

Profil du travailleur en mars 2020, quand survient la crise	Prénom donné à l'enquêté, • si suivi ethnographique, * si suivi ethnocomptable, ° si situation administrative précaire	Âge (estimation si non demandé), en 2020	En couple ou célibataire, précisions éventuelles, nombre d'enfants connu	Statut d'occupation du logement occupé en début d'enquête (automne 2020), si connu : montant du loyer	Avant mars 2020 : statut d'emploi, poste occupé, revenus mensuels	Professionnellement, ce qui advient pendant la crise ?
les salariés stables	Laura	31	en couple, mariée, un enfant	locataire parc privé	salariée en CDI, cheffe cuisinière, 2000-2200€	chômage partiel (1700€) puis licenciement économique
les salariés stables	Clément*	(35-40)	en couple, pas d'enfant	NR locataire ou propriétaire?	gérant-salarié en CDI, patron de restaurant, qui ne se paye pas encore (commerce récent)	liquidation judiciaire du restaurant, devenu autoentrepreneur dans le conseil
les salariés stables	Fabien, grand Fab*	49	célibataire, son ex compagne a deux enfants qu'il considère comme les siens	habitat collectif, lit en dortoir	salarié, serveur chef de rang	son CDD se termine, devient demandeur d'emploi
les salariés stables	Demian	26	en couple, pas d'enfant	logé à titre gratuit, dans une propriété familiale	salarié en CDI, manager dans un bar, 2200€ net pourboires inclus	bénéficie du chômage partiel puis de l'ARE à partir de l'été quand il quitte Paris (1550€), quelques semaines extra non déclaré
les salariés stables	Hakim*	34	célibataire, pas d'enfant	habitat collectif, lit en dortoir, logé sur son lieu de travail	gérant-salarié, patron d'hébergement touristique, 1600€. Egalement à mi-temps comme concierge dans une compagnie aérienne, 1000€.	liquidation judiciaire de l'auberge en octobre 2020, perte du revenu de gérant, passage à plein temps dans le commerce aérien, 1400€ au chômage partiel. N'est plus patron d'un restaurant installé tout juste avant le premier confinement, et revendu
les salariés stables	Gwilhem	32	célibataire, pas d'enfant	locataire parc privé, logé seul	salarié, serveur chef de rang	accepte de démissionner en octobre 2020, convaincu d'avoir droit au chômage, doit demander le RSA

les salariés stables	Gabi	32	célibataire, pas d'enfant	locataire parc privé, 900€ de loyer	salarié, "assistant manager", 1700-1800€	chômage partiel, reste à vivre de 323€ après paiement du loyer parisien pendant le premier confinement. Passe l'été 2020 manager, pour 2100€ net, ce qui augmente son revenu au chômage partiel lors de la seconde période de fermeture administrative
les salariés stables	Moussa °	42	célibataire, pas d'enfant	hébergé chez un tiers	salarié, commis de cuisine?, passé en CDI en janvier 2021	chômage partiel
les salariés stables	Valentin	26	célibataire, séparé récemment, pas d'enfant	logé à titre gratuit, chez sa mère	salarié à plein temps	change de poste volontairement à la rentrée volontairement pour un mi-temps, gagne 900€ (idem au chômage partiel) donc prend une voie où il gagne moins pour apprendre plus en préparation de cocktail (bar fermé cependant)
les salariés stables	Thomas	31	en couple, un enfant	accédant à la propriété	gérant-salarié, associé de bars, directeur d'une entreprise de distribution de bière, 3200€ de revenus	statut quo, perte éventuelle de dividendes
les salariés stables	Zélie	37	célibataire, divorcée, deux enfants	locataire d'un appartement propriété de ses grands parents	salariée en CDI, responsable de salle, 3000€	au chômage partiel perte de 500€ de pourboires et 500€ d'heures supplémentaires
les salariés stables	Tom	25	en couple, pas d'enfant	logé à titre gratuit, vit chez ses grands parents avec sa copine	salarié, barman, 2000€	au chômage partiel, dit toucher "74% de son salaire brut" (la norme: 70%)
les salariés stables	Kinan	(50-60)	célibataire, pas d'enfant	locataire en logement social	salarié, pizzaiolo	au chômage partiel, dit perdre "beaucoup d'argent" et laisse entendre que toutes ses heures ne sont pas déclarées
les salariés stables	Fadi*	44	célibataire, divorcé, un enfant	accédant à la propriété, maison de lotissement	mandataire de SARL, gérant de discothèque, 1500€ minimum les "petits mois", le double sinon	ne se paye pas de mars 2020 à début 2021. Fait des missions ponctuelles non déclarées
les salariés stables	Rafael*	35	en couple, marié, trois enfants	locataire	gérant-salarié en CDI, patron de restaurant depuis peu	été difficile à compte d'entreprise, sa femme qu'il salarie est au chômage partiel
les salariés stables	Bilal	(40-50)	célibataire, divorcé, un enfant	hébergé en CHU	salarié en CDI, manutentionnaire dans une pizzeria	même revenu au chômage partiel

les salariés stables	Hachem	40	en couple, marié, deux enfants	locataire parc privé	salarié, gérant de restaurant d'entreprise, (chef) cuisinier	au chômage partiel perd 350€ de revenu, les complète par des extras en maison de retraite
les salariés stables	Kasun	36	célibataire, pas d'enfant	locataire, 4 occupants	salarié, commis de cuisine, 1600€	au chômage partiel, trouve à s'embaucher comme agent d'entretien
les salariés stables	Daho	42	en couple, marié, deux enfants	accédant à la propriété, 760€ de crédit	salarié en CDI, directeur d'hôtel, 3300€ brut	rupture conventionnelle fin 2020 après rachat de l'hôtel et volonté du nouveau propriétaire de changer les horaires, trouve dès février 2021 un contrat de six mois comme office manager dans une compagnie d'assurance-mutuelle pour 3000€ brut
les salariés stables	Kamel	33	en couple, marié, deux enfants	locataire parc privé, 1200€ de loyer	salarié en CDD, garçon de café, déclare qu'il gagne 4000€	CDD non reconduit, demandeur d'emploi, grosse perte de revenus, fin de droits en janvier 2021
les salariés stables	François*	48	célibataire, deux enfants	locataire	salarié, chef cuisinier	chômage partiel, puis licencié en septembre 2020, ARE: 900€, mais 300€ par mois prélevés pour trop perçu avant la crise
les salariés moins stables	Sophie*	30	en couple, pas d'enfant	accédante à la propriété et logée à titre gratuit, dans une propriété de la famille de son compagnon Demian	salariée en CDD, serveuse 2000€ pourboires inclus, création d'entreprise en cours (activité de savonnerie)	bénéficie du chômage partiel puis de l'ARE à partir de l'été quand elle quitte Paris (1690€ net), , quelques semaines extra non déclarée
les salariés moins stables	Faysal*	35	veuf (depuis juillet 2020), deux enfants	"en colocation avec deux hommes à Gare de l'Est, loyer à 200€/pers "	salarié mal déclaré et payé, commis de cuisine dans une pizzeria	demande de RSA en mai 2020, heures travaillées pour un employeur qui ne respecte pas le droit du travail. Se fait embaucher en grande couronne dans un autre établissement au printemps 2021
les salariés moins stables	Souleïmane °	35	célibataire, pas d'enfant	"vit en foyer, studio à 530€/mois "	intérimaire, préparateur de plateaux repas	demandeur d'emploi, trois mois sans ouverture de droit au chômage pour problème administratif, puis 886€ d'allocation. Cherche à se faire embaucher comme intérimaire dans la restauration collective, sans succès
les étudiants étrangers salariés	Khadija °	32	célibataire, pas d'enfant	en colocation pavillonnaire, loyer 590€	salariée, équipière polyvalente chez McDonald's, 600€ (18h hebdomadaires)	même revenu au chômage partiel. Cependant, à l'automne alors que le restaurant est ouvert, vu les modifications

						de son emploi du temps académique, elle ne parvient pas à faire ses 18h/semaine
les étudiants étrangers salariés	Khedidja*, °	30	célibataire, pas d'enfant	en logement CROUS	salariée, équipière polyvalente chez McDonald's, 600€ (18h hebdomadaires)	titre de séjour expiré en septembre, elle échappe de peu à un licenciement faute de papiers. Suspension de revenus pendant quelques mois.
les étudiants étrangers salariés	Mariana °	26	en couple, pas d'enfant	vit chez son compagnon à Paris	salariée, serveuse	contrat non reconduit, quelques revenus de babysitting
les étudiants étrangers salariés	Mateis °	25	célibataire, pas d'enfant	" logement étudiant "	sans contrat. A démissionné fin 2019 d'un poste de serveur, pensant trouver facilement à s'embaucher	sans emploi, sans allocation
les étudiants étrangers salariés	Sahar	24	célibataire, pas d'enfant	sous-locataire, dit loger chez une amie depuis 5 mois, pour 350€	sans contrat, boursier	trouve à s'embaucher l'été 2020 comme employé polyvalent dans un restaurant, contrat non reconduit en octobre, fermeture oblige
les étudiants étrangers salariés	non nommé dans le rapport	25	célibataire, pas d'enfant	logement étudiant	salarié réceptionniste dans un hôtel, 600€ (18h/hebdomadaire)	statut quo tant que l'hôtel héberge des sans-abri, puis chômage partiel à partir de novembre 2020
les étudiants étrangers salariés	Raja*, °	29	célibataire, pas d'enfant	logement étudiant	notamment "runner" extra dans un restaurant, 4500-5000€ de revenus annuels	trouve à s'embaucher comme inventariste à l'automne 2020 pour peu de revenus
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Amir	(40-50)	en couple, deux enfants	peut-être accédant à la propriété	extra de l'H-R événementielle, déclare gagner 2500€	demandeur d'emploi, 1500€ d'allocation, jusqu'à mars 2021
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Axel	30	en couple, un enfant	NR locataire ou propriétaire?	extra de l'H-R événementielle	demandeur d'emploi
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Floris	35	célibataire, séparé récemment, pas d'enfant	hébergé à titre gratuit, loge chez sa sœur	extra, a démissionné en décembre 2019 (salaire comme maître d'hôtel dans le luxe: 2500€)	pas droit au chômage après une démission, demande de RSA en mars 2020. Devenu directeur commercial pour une PME à l'automne 2020, en CDD, payé 1500€ sans compter les primes sur les ventes, tente de

						renégocier son salaire à la hausse pour gagner autant qu'avant
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Ines	45	en couple, un enfant	locataire, loyer de 550€ mensuels sans APL	extra maîtresse d'hôtel, et demandeuse d'emploi	n'a plus droit à l'ARE à l'automne 2020, refus de RSA parce que son compagnon, lui aussi extra, touche 1900€ au chômage
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Geoffrey	42	célibataire, pas d'enfant	locataire, 500€	extra, maître d'hôtel	demandeur d'emploi, perte monétaire déclarée de 700€ par mois
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Louis	45	en couple, pas d'enfant	locataire parc privé, n'a pas obtenu de logement social	extra pour des traiteurs, gagne 1700-1900€ net	demandeur d'emploi, 1300€
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Agnès*	43	célibataire, divorcée, deux enfants	habite chez un tiers depuis septembre 2020, a quitté son studio	extra et demandeuse d'emploi, maîtresse d'hôtel, salaire moyen en 2019: 1360€	demandeuse d'emploi, révision des droits en octobre, allocation de 880€, complément de Pôle Emploi pour atteindre 900€ (mesure gouvernementale à destination des précaires). Ouverture d'un salon de soin (reiki) sans succès à l'automne 2020. Quelques semaines d'intérim.
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Philippe	54	en couple, trois enfants	locataire	extra de l'H-R événementielle	ASS à partir de novembre 2020, 16€/jour (ARE précédemment: 33€/jour). En octobre 2020 gagne par des heures travaillées 350€.
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Valérie	53	célibataire, pas d'enfant	accédante à la propriété	extra de l'H-R événementielle, "hôtesse technique"	demandeuse d'emploi, fait des babysitting et cours de couture pour compenser la perte de revenu
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Iris	50	célibataire, un enfant	"locataire en logement social "	extra de l'H-R événementielle et demandeuse d'emploi, plus de mission depuis octobre 2019	ARE de 1500€ mais fin de droit en février 2021
les extras de l'hôtellerie-	Fabian, Fab Z*	53	en couple, pas d'enfant	"locataire en logement social "	extra de l'H-R événementielle, cuisinier	demandeur d'emploi, sa femme exerce le même métier d'extra, 1100€ pour elle jusqu'en janvier 2021, 1400€ pour lui

restauration événementielle						
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Fahima	42	célibataire, un enfant	"locataire en logement social "	extra de l'H-R événementielle	pas de droit au chômage
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Marc*	55	célibataire, trois filles avec deux femmes différentes, deux mineures	locataire d'un logement social, loyer de 450€ mensuels (123,1€ d'APL et 49,5€ de RLS)	extra	RSA depuis mai 2020, 100h de travail l'été
les extras de l'hôtellerie-restauration événementielle	Gaetano*	68	célibataire, peut-être en instance de divorce, peut-être une fille	"propriétaire d'un appartement sous scellé": sans-abri	se dit "extra", devrait toucher la retraite "bloquée à la CARPA"	sans contrat, bénévole dans un restaurant quelques semaines (reçoit une petite compensation financière)
les saisonniers (de Lourdes)	Sabine	35	en couple, pas d'enfant	locataire, loyer de 500€ mensuels sans APL	saisonnnière et demandeuse d'emploi depuis octobre 2019 - fin de saison, 1100€	recalcul des droits à la hausse en juillet 2020, 1600€
les saisonniers (de Lourdes)	Adeline	46	célibataire, pas d'enfant	locataire, 487€ dont 390€ de sa poche (APL)	en "année sabbatique" en 2019 puis saisonnière, à "mi-temps" comme veilleuse de nuit dans un hôtel de Lourdes	demandeuse d'emploi, 860€ d'allocation
les saisonniers (de Lourdes)	Elise	(30-35)	célibataire, pas d'enfant	accédante à la propriété, 445€ de remboursement de crédit mensuel	saisonnnière et demandeuse d'emploi, allocation de 1300€. Quand elle est chef de réception, elle gagne 2000€	n'a pu travailler que quelques heures l'été pendant la saison 2020
les saisonniers (de Lourdes)	Daniel	45	en couple, marié, trois enfants	locataire en logement social	saisonnier et demandeur d'emploi depuis octobre 2019 - fin de saison. En période d'emploi, au SMIC	plus de droit à l'ARE en octobre 2020, pas de RSA, tous les membres du ménage vivent sur le SMIC de sa femme
"l'électron libre", saisonnier	Fabien, petit Fab*	23	célibataire, pas d'enfant	habitat collectif, lit en dortoir	saisonnier	travail à son compte de façon non déclarée
l'autoentrepreneur	Lahcen*	28	en couple, pas d'enfant	locataire parc privé	autoentrepreneur, déclare en moyenne 1500€/mois en 2019	gagne 1500€ du fonds de solidarité jusqu'à novembre 2020: demande de justificatifs complémentaires

les sans-emploi	Jibril °	30	célibataire, pas d'enfant	sous-locataire d'un ancien collègue à un prix inférieur au marché	sans contrat après liquidation judiciaire du restaurant où il était serveur fin 2019	premier confinement sans gain d'argent, pas d'épargne, parvient à travailler l'été 2020
les sans-emploi	Rémi*	(30-35)	célibataire, pas d'enfant	en colocation avec deux autres hommes, 800€ de loyer	demandeur d'emploi, 1040€ d'allocation, se prépare à ouvrir un bar coopératif	statut quo
les sans-emploi	Alexia	24	en couple, hébergée seule, pas d'enfant	hébergée en pointillé par l'aide sociale	sans contrat, cuisinière	pas encore de garantie jeune, un seul contrat court dans la restauration en 2020
les sans-emploi	Victorine*	(35-40)	en couple, mariée, quatre enfants	locataire	demandeuse d'emploi, en 2019 extra de l'HR événementielle (pour 1200€ à 2500€ selon les mois)	clôture des droits ARE en novembre (1500€), pas le droit au RSA car son mari gagne 1950€.
les sans-emploi	Jean-Francis alias JF*	50	célibataire, quatre enfants, un à charge mineur	locataire en logement social, 206€ à sa charge	demandeur d'emploi, ex-serveur	baisse de l'ARE en juillet 2020 de 1314€ à 1160€
les sans-emploi	Nathan	(50-60)	célibataire, pas d'enfant	locataire	demandeur d'emploi depuis 2018	statut quo
les sans-emploi	Angèle*	27	célibataire, divorcée, deux enfants	hôtel social	demandeuse d'emploi, en formation de cuisinière, promesse d'embauche	promesse d'embauche non tenue, épuisement des droit à l'ARE, sans ressources, retrouve à s'embaucher à partir de fin 2020
les sans-emploi	Luca*	52	célibataire, divorcé, un enfant	hébergé en CHU	sans contrat, promesse d'embauche dans un restaurant, formé comme cuisinier	promesse d'embauche non tenue, pas de revenus visibles, activités de récupération dans les poubelles, manche avec accordéon, petits trafics
les sans-emploi	Yann	42	célibataire, pas d'enfant	hébergé en CHRS	salarié licencié pour faute à la veille du premier confinement, serveur	sans emploi, soit RSA soit sans allocation
les sans-emploi	Yaacov	24	célibataire, pas d'enfant	logée en pointillé chez sa mère ou sans-abri	sans contrat, a démissionné de son poste de serveur fin 2019	sans ressources au moment de l'entretien fin 2020
les employées non-déclarées	Jeanne-Marie °	40	célibataire, pas d'enfant	hébergée en CHU	sans contrat	gagnait une trentaine d'euros trois fois par semaine pour des extras non déclarés, ne gagne plus rien tant que le restaurant africain où elle travaille est fermé

les employées non-déclarées	Keyah °	46	en couple mais hébergée seule, deux enfants au pays	hébergée en CHU	sans contrat	perte du revenu de femme de chambre, 200 à 300€ par mois. Comme elle n'était pas déclarée, elle n'a droit à aucune allocation.
-----------------------------	---------	----	---	-----------------	--------------	--

ANNEXE 2. PREMIERE GRILLE D'ENTRETIEN EXPLORATOIRE, A LA RECHERCHE DE CEUX QUI S'APPAUVRISSENT DANS L'HOTELLERIE-RESTAURATION

Approche de la vie des établissements où travaillent ceux que l'on interroge

Attention à la typologie des lieux : terrasse ou non, possibilité d'emporter, etc. Cela met différemment en difficulté vu les contraintes sanitaires.

Fonctionnement avant la crise sanitaire :

Année/date d'ouverture de l'établissement. Fonctionnement en termes de couverts / chambres, modalités d'ouverture (en continu, services, l'établissement ferme-t-il pour des congés estivaux/annuels ?), chiffre d'affaires mensuel, trésorerie, main d'œuvre (nombre de travailleurs, description sommaire de l'équipe : âge, nationalité, poste, diplômes/études, ancienneté, type de contrat, emploi du temps, situation actuelle, revenus). Décrire le type de clientèle. Pouvez-vous compter sur une clientèle d'habités ?

Pour un.e employeur / patron.ne d'établissement

Retracer la chronologie de la crise

Quid de l'impact des grèves hivernales 2019-2020 ? Du mouvement des gilets jaunes au préalable ? Description de l'activité mois par mois en 2020 (voir si une fermeture pour congés a été maintenue). Avez-vous tenté de mettre en place des combines pour contourner les limitations d'activité ? Par exemple : de la vente à emporter pendant le confinement, de la nourriture (pour les bars) face aux restrictions horaires. Cela s'est-il avéré payant ?

Aspects et arbitrages financiers pour l'établissement / pour soi

Loyer, investissements pour le restaurant qui pèsent dans le budget ? Aides de l'État, les détailler (à partir de mars 2020). Avez-vous dû contracter des emprunts bancaires - pour l'établissement, à compte personnel - ? Historique / Des emprunts auprès de proches (famille, amis) ? Quid de vos revenus ? Sur quels autres revenus / ressources pouvez-vous compter dans votre ménage (composé de ? charges fixes mensuelles) ?

Charge salariale

De qui avez-vous dû vous passer / devez-vous vous séparer ? Comment avez-vous pris cette/ces décision(s) ? Mises au chômage partiel : qu'est-ce que ça coûte en tant qu'employeur ? Avez-vous connaissance du fait que certains salariés : vivent en-dessous du seuil de pauvreté, font appel à l'aide alimentaire, ont renoncé à des soins... ?

Pour un.e employé

Description de la crise pour la personne

... vision de la situation de l'établissement pour lequel la personne travaille

... des éléments déclencheurs ayant conduit vers l'assistance / démarches effectuées

Objectif de fond : évolution d'une situation qui se dégrade - borne temporelle de la pandémie. Intégrer un questionnement sur la perception de l'aide perçue, le rôle de l'État-providence. Prendre le point du confinement comme point de départ de l'interrogation : comment c'était avant ? Comment ça s'est transformé après/depuis ? Quelle perception et points de vue de la crise?

+ S'appuyer sur le mode de récit pour ensuite faire un état des lieux économique, social, santé

Inscription dans le secteur professionnel

Niveau d'études. Et niveau de compétence dans la restauration/l'hôtellerie, description du métier

Famille

Composition familiale, maîtriser l'unité économique (revenus du ménage). D'autres personnes dans le secteur de l'hôtellerie - restauration ? Dans des milieux impactés (événementiel, culture) ? Transfert d'argent intergénérationnel. Allocations familiales

Habitat

Où, précisément, quartier, loyer, type d'habitat (parc social). Aides au logement > Quel reste à charge du loyer ? Si perte de logement : vers quels guichets vous êtes-vous tourné, ou comment avez-vous fait, où êtes-vous allés, quelles ont été les personnes ressources ? Raconter les démarches, les succès et les échecs, les

stratégies de débrouille par rapport au logement. Changements majeurs : déménagement pour un logement moins cher, chez des tiers...

Travail

Préciser l'emploi occupé, nombre d'heures, salaire et sa composition (primes, pourboires, fluctuations mensuelles et pourquoi ?) Quel type d'arrangement pour les contrats officieux : accès à de la nourriture, primes au lieu de temps de travail déclaré dans le contrat, paiement d'une partie du salaire en liquide, méthode d'embauche. Évolution du rapport au travail : perte d'emploi, petits boulots quand même ou pas, travail au noir, services rendus contre dons, etc. Pourboires ? Rapport à la clientèle ?

Santé

Renoncement / diffusion des soins. Problèmes. Droits ouverts au régime général / couverture mutuelle. Quels médecins ? Recours à l'hôpital, aux urgences, consultations de quels types ? Utilisation alternative de soins ?

Alimentation

Sources d'approvisionnement, quels repas pris à l'extérieur (travail, cantine, proches, sorties restaurant - fastfood). Pour ceux à la maison, où, budget - quotidien/hebdomadaire, savoir dépend de la façon de faire les courses, qui fait les courses - accès à la nourriture gratuite ou hors des prix du marché (épiceries sociales, paniers peu chers)... sous-entendu proches / voisinage / ou guichets alimentaires. Se priver de repas.

Autres dépenses importantes

Transport, vers le lieu de travail : quel mode de transport, Navigo ou pas (tarif réduit). Pension alimentaire. Loisirs : que pouvez-vous permettre en dehors des besoins élémentaires ? Vacances. Besoins en cigarettes, alcool, drogues (monde de la nuit)

Épargne et évolution

Projections/avenir.

Professionnel ? Projets (personnel, familial, logement) ?

> Pour chacun des sujets, bien distinguer la situation initiale de son évolution. Comment c'était avant ? Comment la personne se débrouille-t-elle dans cette situation extraordinaire ? A qui fait-elle appel, où va-t-elle, quels guichets de

l'aide sociale, pour quels besoins ? Les stratégies de survie ont-elles évolué dans le temps depuis le début de la crise ?

ANNEXE 3. SOURCES DU TABLEAU N°3 : « LES AIDES MISES A DISPOSITION DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DE LA COVID-19 SELON LES STATUTS SOCIOPROFESSIONNELS DES ENQUETES »

Ce tableau récapitulatif des aides disponibles pour les travailleurs de l'hôtellerie-restauration tente de donner un aperçu rétrospectif clair des soutiens mobilisables. Il ne constitue cependant pas une liste exhaustive. La diversité des sources consultées (communiqués officiels, conférences de presse, décrets, plateformes numériques, articles de presse, communiqués d'organisations professionnelles) peut expliquer le fait que peu de personnes rencontrées aient mentionnées avoir eu recours à ces aides et qu'accéder à certaines informations, claires et fiables, n'est pas toujours chose aisée. Ce tableau montre que les évolutions réglementaires et légales à l'échelle du secteur ou de certains sous-secteurs de l'hôtellerie-restauration procèdent en temps réel d'annonces qui sont faites de manière officielle ou colportées par les journalistes ou organisations professionnelles. Cette prolifération d'informations et son décryptage forment des anticipations précaires pour les professionnels, dont les incertitudes semblent dériver de celles des gouvernants, forcés de naviguer à vue d'œil dans cette situation inédite. L'absence d'un portail d'information auquel se référer pour connaître ses droits et les faire valoir a pu être une carence pour les travailleurs de ce secteur.

Articles de presse

Anonyme, « Annulation de 3 mois de loyers pour les TPE », BRA tendances restauration, 21 avril 2020, URL : <https://www.bra-tendances-restauration.com/au-quotidien/2020-04-21-annulation-de-3-mois-de-loyers-pour-les-tpe/>

Consulté le 03/06/2020

Anonyme, « Chômage partiel 2021 : qui touchera quoi en juin ? », le Journal du Net, mis à jour le 12 mai 2021, URL : <https://www.journaldunet.com/management/guide-du-management/1199713-chomage-partiel-2021-qui-touchera-quoi-en-juin/>

Consulté le 03/06/2020

Cailhol Amandine, « Une aide de 900 euros par mois pour 400 000 précaires » Libération, le 26 novembre 2020, URL : https://www.liberation.fr/france/2020/11/26/une-aide-de-900-euros-par-mois-pour-400-000-precaires_1806807/ consulté le 03/06/2020

David Aude, « Aides aux entreprises : fonds de solidarité, coûts fixes, PGE... », Journal du Net, mis à jour le 03/06/2021,

URL : <https://www.journaldunet.com/management/guide-du-management/1494253-aides-aux-entreprises-fonds-de-solidarite-loyers-pge/> , consulté le 03/06/2020

David Aude, « Prêt participatif relance : lancement le 3 mai », Journal du Net, mis à jour le 27/04/2021,

URL : <https://www.journaldunet.fr/management/guide-du-management/1498437-pret-participatif-relance-lancement-le-3-mai/>, consulté le 03/06/2020.

Lacas Florent, « L'Etat annonce de nouveaux reports de charges et prolonge le fonds de solidarité », Batiactu, 17 avril 2020, URL :

<https://www.batiactu.com/edito/comment-beneficier-fonds-solidarite-avril-59351.php>, consulté le 03/06/2020

Communiqués officiels / Décrets

Ministère de l'économie des finances et de la relance, « Mesures de soutien en faveur des restaurants, cafés, hôtels, des entreprises du secteur du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture », communiqué de presse, 24 avril 2020, Paris,

URL : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/2135-1018%20-%20Mesures%20de%20soutien%20en%20faveur%20des%20restaurants%2C%20caf%20A9s%2C%20hotels.pdf, consulté le 03/06/2020

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), « Allocations chômage : réforme et aménagements temporaires », 31 mai 2020.

URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14523#:~:text=Les%20demandeurs%20d'emploi%20arriv%C3%A9s,jusqu'au%2031%20mai%202021.&text=C'est%20ce%20qu'indique,officiel%20le%2031%20mars%202021.>

consulté le 03/06/2020

Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion, « *Le gouvernement renforce les aides apportées aux secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture* », Communiqué de presse, 10 juin 2020, N°2203-1052, Paris.

URL : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/le-gouvernement-renforce-les-aides-apportees-aux-secteurs-de-l-hotellerie>, consulté le 03/06/2020

Décret n°2020-810 du 29 juin 2020 sur la modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle. NOR : MTRD2016242D

Premier Ministre, « L'application des mesures pour lutter contre la COVID-19 », conférence de presse, 15 octobre 2020,

URL : <https://www.gouvernement.fr/partage/11776-conference-de-presse-sur-l-application-des-mesures-contre-la-covid-19> Consulté le 03/06/2020

Sites internet : <https://www.service-public.fr/> / <https://www.etudiant.gouv.fr/fr>

Résumé du premier rapport de l'enquête « Hors-Service »

Ce rapport porte sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire. Il prend pour sujet d'étude des travailleurs hors service du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, basés à Paris et dans son agglomération. Plus de 70 d'entre eux ont été interrogés à partir de l'automne 2020, au moment du deuxième confinement national de la population, sur leur vie professionnelle, leur expérience de la crise et les réaménagements budgétaires auxquels ils se sont soumis.

L'enquête montre que la crise frappe de façon inégale et désynchronisée. Les travailleurs recrutés dans les formes d'emploi les plus précaires, comme les extras de l'événementiel à l'arrêt dès le mois de février 2020, sont touchés de plein fouet. Les salariés les plus stables bénéficient largement du chômage partiel entre deux confinements. Entre ces deux bords, d'autres situations sont étudiées : celle de travailleurs subalternes, embauchés avec des contrats précaires ou sans contrat, qui se retrouvent sur le carreau, mais dont le mode de vie spartiate et les possibilités d'embauches de substitution dans d'autres secteurs d'activité amortissent le choc ; ou encore celle d'étudiants (étrangers), mis en difficulté par la réduction d'offres d'emploi, mais surtout par la réorganisation de leurs études et par là parfois de leurs projets professionnels.

Pour faire face à un appauvrissement significatif de leurs revenus, forcés à l'inactivité dans leur milieu professionnel, ces travailleurs et leurs ménages combinent des activités voire des polyactivités de substitution, qui ne compensent qu'exceptionnellement les pertes accusées. Ils procèdent à des réarbitrages budgétaires, afin de moins avoir à déboursier. Sauf exception, les dépenses alimentaires sont réduites par modification des formes d'approvisionnement et des menus, ainsi que certaines dépenses de santé coûteuses, par report ou renoncement à certains soins. Le logement est un enjeu crucial, un poste quasi-incompressible sauf pari hasardeux sur la générosité de propriétaires-créanciers, qui justifie des restrictions budgétaires allant jusqu'à la privation d'autres dépenses. A ce titre, la situation des travailleurs sans-domicile de l'échantillon présente, sous de nombreuses contraintes, un avantage relatif par rapport à celle de ménages logés, au bord de la faillite domestique.